This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

(Cat. 742
H 2 46
Bk from Grant,
Edinburgh
399 f. 35

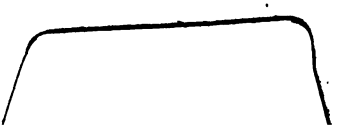

ANALYSE
DE
BAYLE.
TOME I.

Tel fut l'illustre Bayle, honneur des beaux esprits,
Dont l'élegante plume, en recherches fertile,
Fait douter qui des deux l'emporte en ses écrits
De l'agréable, ou de l'utile.

Michel fc.

ANALYSE
RAISONNÉE
DE
BAYLE,

OU ABRÉGÉ MÉTHODIQUE De ſes Ouvrages, particulierement de ſon DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE, *dont les Remarques ont été fondues dans le Texte, pour former un corps inſtructif & agréable de lectures ſuivies.*

TOME I.

A LONDRE.

M. DCC. LV.

BODLEIAN LIBRARY
3
JUN
1927
OXFORD

AVERTISSEMENT.

ON jugeroit peu équitablement de l'Ouvrage que je préſente au Public, ſi on le confondoit avec certaines Compilations modernes, où ſous promeſſe de nous faire connoître l'ESPRIT, & le véritable caractere de quelques Ecrivains, on ne nous offre en effet que leur ſquelette décharné, & la triſte anatomie de leurs penſées. Il ſuffit d'expoſer le Plan de cette ANALYSE, pour la mettre à l'abri d'un parallele auſſi injuſte. Mais avant que d'expliquer en quoi elle conſiſte, & ce qui la diſtingue des autres Collections

de ce genre, il eſt à propos de donner une notion exacte du fameux Dictionnaire qui en eſt le principal objet. Sans cet éclairciſſement préliminaire, il ſeroit difficile de ſe former une juſte idée de mon entrepriſe.

Le *Dictionnaire Hiſtorique & Critique* de Bayle eſt l'Ouvrage le plus agréable, le plus ſavant, & ſans contredit le plus célébre de notre ſiecle. Sa réputation eſt ſi ſolidement établie, qu'un éloge de plus n'ajouteroit rien à ſa gloire. D'ailleurs ce que j'entreprens aujourd'hui pour ſon illuſtre Auteur, prouve aſſez mon zele, & me diſpenſe de tout autre hommage.

Mais mon admiration pour Bayle ne m'a point fermé les yeux ſur les imperfections qui ſe rencontrent dans ſon Ouvrage. J'ai le droit de les faire con

noître, & j'y ſuis même forcé. S'il n'y aucun défaut dans la conſtitution de ſon Dictionnaire, j'ai eu tort d'en changer la forme : ſi je prouve que le plan de Bayle eſt défectueux, je juſtifie le mien, & je diſpoſe favorablement mes Lecteurs. Entrons dans cet examen, dont la matiere eſt neuve & très intéreſſante.

C'eſt une choſe aſſez particuliere qu'un homme auſſi éclairé que l'étoit Bayle, ait conçu le triſte projet de compoſer un Dictionnaire, & que les inconvéniens, attachés à ces entrepriſes volumineuſes, ne l'ayent point effrayé. Il me ſemble qu'une occupation de cette nature n'étoit nullement digne d'un Ecrivain, dont le goût & le diſcernement ont paſſé pour exquis.

Premierement de toutes les entrepriſes que peût former un Savant, je n'en connois point de plus pénible, ni de plus ingrate, que la compoſition d'un Dictionnaire. Un homme d'eſprit trouvoit cette corvée ſi rude, qu'il étoit d'avis qu'on n'infligeât point d'autre peine à certains Malfaiteurs. *Ne les mettez point à la chaîne*, diſoit-il, *ne les condamnez point aux travaux des mines ; faites leur faire des Dictionnaires* (*a*).

En ſecond lieu c'eſt une occaſion prochaine, & preſque

(*a*)

Si quem dura manet ſententia Judicis, olim
Damnatum ærumnis, ſuppliciis que caput.
Hunc neque fabrili laſſent ergaſtula maſſa,
Nec rigidas vexent foſſa metalla manus.
Lexica contexat; nam cætera quid moror? omnes
Pœnarum facies hic labor unus habet.

Joſ. Scaliger.

inévitable, d'être Compilateur. Un Ouvrage d'auſſi longue haleine épuiſe néceſſairement le génie le plus fécond; cet épuiſement conduit à chercher des ſecours étrangers; on emprunte de toutes parts: on met à contribution les Anciens & les Modernes, les Vivans, & les Morts; & l'on imite ces Diſſipateurs, qui après avoir prodigué leur bien, ſont réduits à ſubſiſter des libéralités d'autrui.

Enfin les Ouvrages Lexiques ſont ſujets à un troiſiéme inconvénient, qui eſt ſeul capable de dégouter de ces ſortes d'entrepriſes. L'ordre alphabétique, qu'on eſt obligé de ſuivre, coupe à tout moment le fil des matieres, & ne permet pas de lier entre-elles les différentes parties d'une compoſition. Ce méchaniſme eſt bon dans les Dictionnaires des Lan-

gues, ou dans les Collections de même nature, qui traitent des termes d'un Art, d'une Science, & qui ne ſont proprement que des Recueils de mots. Mais c'eſt abuſer de cette méthode que de l'appliquer indiſtinctement à toute ſorte d'objets, ſurtout à des Ouvrages de raiſonnement. De-là naît le dégoût ſi eſſentiellement attaché à la lecture des Auteurs Lexiques. Leur deſtinée eſt d'être triſtement relégués dans les Bibliotheques; on les conſulte quelquefois, mais on les quitte après un moment d'entretien, & perſonne ne s'eſt jamais aviſé de lier avec eux un commerce intime, ni une converſation ſuivie.

Pour ne parler ici que du Dictionnaire de Bayle, quel déſordre ne trouve-t-on pas dans cette Collection? Tous les ob-

jets y ſont confondus ; l'Auteur ne diſtingue ni les tems, ni les lieux ; il mêle indifféremment l'Hiſtoire & la Fable, les Anecdotes ſacrées & les événemens prophanes. On rencontre dans la même page la vie d'un Guerrier & l'éloge d'un Savant, un ſyſtême de Religion & une Hiſtoriette galante, l'article d'un Patriarche & celui d'une Courtiſanne. Quel mélange ? Quel cahos ?

L'Ouvrage de Bayle a un autre inconvénient, qui lui eſt particulier. Chaque Article eſt diviſé en deux Parties, j'ai penſé dire en deux Articles. L'une comprend l'expoſition du ſujet : l'autre contient un Commentaire de cette expoſition. Quelque jugement qu'on porte de cette méthode, il eſt certain que la plûpart des Lecteurs ne s'en ac-

commodent point. Les Renvois fréquens, qui établiſſent la communication du Texte & des Remarques, piquent d'abord la curioſité; mais cela fatigue à la longue : on ne ſe plaît point à une lecture continuellement interrompue, & l'expérience apprend que très-peu de gens ſont capables de cette patience.

Je ne parle point des nouveaux déſordres, qui regnent dans ce Commentaire ; de la tranſpoſition inutile de pluſieurs faits hiſtoriques, qui euſſent été beaucoup mieux placés dans le corps du Texte ; de la multiplicité confuſe des recherches ; des digreſſions inutiles, ou trop fréquentes, ou amenées trop bruſquement ; de la multitude & de l'embarras des citations ; de cette foule d'autorités contra-

dictoires, & de cette nuée confuſe de Témoins, dont les dépoſitions ſe coupent, & qu'il faut tous entendre les uns après les autres ; enfin de ces longs paſſages Grecs, Latins, Gaulois (*b*), &c, dont le Commentaire original eſt offuſqué : triſte reſſource des Auteurs Lexiques ! Honteux ſecours qu'ils ſont forcés de mendier ! Malheureux écueils de cette dangereuſe profeſſion !

Voilà une légére idée des défauts les plus remarquables de ce Dictionnaire fameux. Si jamais Ouvrage fut ſuſceptible de remaniement, c'eſt celui-là ; & je ne crois pas qu'en parcourant la liſte des Ecrivains diffus & volumineux, on en trouve un ſeul qui ait plus beſoin que Bayle

(*b*) Bayle a copié une infinité de paſſages d'Amyot, de Vigénere, de Coëffeteau, &c.

des bons offices d'un Abbréviateur. Je me charge aujourd'hui de cet emploi. Je raſſemblerai dans une courte *Analyſe* les beautés répandues & noyées dans une vaſte compilation : je les rendrai plus ſenſibles, plus familieres, &, s'il eſt poſſible, plus touchantes ; je réduirai Bayle à ſes propres richeſſes ; je lui ôterai tous les ornemens d'emprunt, & le vain attirail d'une parure étrangère ; j'écarterai les nuages qui environnent le Savant, & je ne ferai voir que l'homme d'eſprit.

Pour exécuter avec ſuccès un tel projet, j'ai été forcé de changer l'ancienne diſtribution du *Dictionnaire*, & de former un nouveau plan, dont il eſt tems de rendre compte.

I. J'ai rangé ſous un petit nombre de diviſions particulie-

res, ce que Bayle avoit raſſemblé ſous un titre vague ; & plaçant chaque matiere dans une claſſe diſtincte, j'ai donné quelque ſuite & quelque liaiſon aux penſées de mon Auteur.

II. Parmi un ſi grand nombre d'Articles, j'ai été obligé de faire un choix. Je n'ai point recueilli tout, parce que tout n'eſt pas également bon. L'abondance ne regne point au même dégré dans les contrées les plus belles ; on ne trouve point partout des fruits & des fleurs : je n'ai moiſſonné que dans les endroits les plus rians & les plus fertiles.

III. Pour épargner à mes Lecteurs l'embarras de conſulter un Commentaire, toujours trop éloigné du Texte, & prévenir les dégoûts d'une lecture interrompue, j'ai pris le parti de fondre enſemble le Texte & les Re-

marques, en ſuppléant les liaiſons & les tranſitions néceſſaires. J'ai réuni, autant qu'il m'a été poſſible, au corps de chaque Article les obſervations qui lui apartenoient ; & lorſqu'elles n'avoient pas une liaiſon aſſez directe avec le ſujet principal, ou que leur longueur excédoit les bornes étroites que je me ſuis preſcrites, j'en ai fait des Articles particuliers, que j'ai répandus dans les différentes claſſes, qui formeront la diviſion de cette *Analyſe*.

IV. J'ai ſupprimé, ou abrégé les Notes de pure érudition : j'en aiuſé de même à l'égard des citations. Cet étalage, à peine ſuportable dans une compilation vaſte, ſeroit bien autrement déplacé dans une courte Analyſe, où l'on ſe propoſe de faire connoître l'eſprit, & non le ſa-

voir d'un Ecrivain ; ſes penſées, & non ſes réminiſcences, ſes richeſſes, & non ſes emprunts.

J'ai héſité long-tems ſi je toucherois au ſtyle de Bayle. Sa maniere d'écrire eſt très-négligée, principalement dans ſon Dictionnaire. Ce grand homme avoit ſur ce ſujet des principes fort relâchés : Voici l'aveu qu'il fait dans une de ſes Préfaces. *Mon ſtyle eſt aſſez négligé ; il n'eſt pas exempt de termes impropres, & qui vieilliſſent, ni peut-être même de barbariſmes : je l'avoue, je ſuis là-deſſus preſque ſans ſcrupules* (c). J'étois tout réſolu à n'être pas plus ſcrupuleux que Bayle, & pluſieurs conſidérations ſembloient m'y porter. Mais une raiſon puiſſante a prévalu : la voici. On par-

(c) Bayle, Préface de la premiere Edit. du Dict.

donne aiſément les fautes de ſtyle à l'Auteur d'un gros livre, & d'ailleurs on les remarque à peine dans un Ouvrage de longue haleine : c'eſt une perſpective, où les rudeſſes du pinceau s'adouciſſent, & s'effacent. La même choſe n'arrive pas dans un Ouvrage moins étendu : c'eſt un tableau racourci, d'où les objets ſortent ; leurs défauts s'y préſentent dans un jour moins favorable. J'ai éprouvé la différence de ces effets dans le cours de mon travail. Quand je liſois Bayle, je m'apercevois à peine des irrégularités de ſon ſtyle : j'éprouvois le contraire, quand je le tranſcrivois ; les mêmes négligences devenoient ſous ma plume des objets très-ſenſibles, & me paroiſſoient choquantes dans mes extraits. Elles euſſent infailliblement défiguré cette Analy-

ſe, & il ſe ſeroit même trouvé des Lecteurs aſſez injuſtes, pour les mettre ſur le compte de l'Abréviateur. Il a donc fallu rectifier un peu les choſes à cet égard. Mais j'avois de grands ménagemens à obſerver. Abandonner Bayle à toutes ſes négligences, c'étoit expoſer ſa réputation & la mienne ; prétendre l'orner, l'embellir, lui prêter le fard, l'enluminure, les clinquans, & les pompons modernes, c'étoit une entrepriſe ridicule ; ſe borner aux changemens indiſpenſables, lui ôter ſes rudeſſes, lui conſerver ſa candeur, ſa ſimplicité noble, ſon air libre & facile ; éviter ſurtout la bigarrure des ſtyles, & ſuivre avec exactitude les loix de l'aſſortiment, c'étoit ce me ſemble, le ſeul parti raiſonnable, & c'eſt ſur cette idée que j'ai réglé mes corrections.

VI. Ceux qui examineront toute l'étendue de ce plan, comprendront ſans peine ce qu'il m'en a coûté pour remplir les divers objets qu'il embraſſe ; pour raſſembler tant de pieces détachées, pour les mettre en œuvre, & pour en compoſer un corps régulier. Le choix ſeul, & l'aſſortiment des liaiſons & des tranſitions, a exigé des ſoins & des ménagemens infinis. Si ces liaiſons ne ſont point partout auſſi naturelles qu'on pourroit le déſirer, & ſi l'on trouve de tems en tems quelques irrégularités dans l'exécution, il ne faut pas s'en prendre uniquement à l'Auteur de cette *Analyſe*, mais ſonger un peu aux difficultés qu'il a eu à ſurmonter, & ſurtout à la nature de l'Ouvrage qu'il a entrepris. S'il eſt difficile de mettre un certain ordre

dans ſes productions, & de regler la marche de ſes propres penſées, combien n'en coute-t-il pas davantage pour arranger & pour rectifier celles des autres.

VII. Quoique le *Dictionnaire Hiſtorique & Critique* ſoit l'objet principal de cette Collection, elle ne laiſſera pas de s'étendre ſur les *Oeuvres diverſes* de Bayle, ſi je vois jour à pouvoir m'en ſervir, ſans multiplier extraordinairement les volumes. J'en publie quatre aujourd'hui, & je les annonce avec la confiance que doivent m'inſpirer le ſujet neuf & intéreſſant de cette *Analyſe*, l'utilité de ſon objet, le ſoin que j'ai pris pour la rendre digne de l'attention & des ſuffrages de toutes ſortes de Lecteurs, & ſurtout l'autorité du grand nom qu'elle porte.

VIII. Les Tables, qu'on trouvera à la tête de ces quatre volumes, contiennent une expoſition ſi détaillée des matieres, qu'un plus long éclairciſſement ſur ce ſujet ſeroit ici très-ſuperflu. Il ſuffit de dire un mot de leur diviſion générale. Les deux premiers offrent un mélange de *Conſidérations* & de *Recherches*. J'avois d'abord réſolu de ſéparer ces deux objets, & peut-être que mon *Analyſe* en eût été plus réguliere. Mais je me ſuis aperçu qu'un volume de réflexions, la plûpart ſérieuſes, paroîtroit trop unifome aux Lecteurs qui aiment la variété, & qu'un autre volume de Recherches, ſouvent très-badines, paroîtroit ſuperficiel aux Lecteurs graves; qu'après tout l'aſſociation de ces matieres n'étoit pas abſolument incompatible; qu'il en réſulteroit une plus grande

variété, & qu'on regagneroit avec uſure du côté de l'agrément, ce qu'on pourroit perdre du côté de la ſymétrie. Ces raiſons m'ont déterminé à raſſembler, & à préſenter ſous un même point de vûe ces divers objets. Le troiſiéme & le quatriéme volumes ont plus d'uniformité. Sous le titre d'*Hiſtoire des Dogmes & des Opinions*, ils contiennent l'expoſition d'un grand nombre de Syſtêmes, en matiere de Philoſophie & de Religion; l'*Atomiſme*, le *Cyniſme*, le *Pyrrhoniſme*, l'*Epicuriſme*, & tant d'autres Dogmes moraux & Phyſiques des anciens Philoſophes; avec les *Opinions* de quelques Modernes, & des particularités très-intéreſſantes concernant la vie, le caractere, & les mœurs des uns & des autres. Les ſyſtêmes de Religion ſui-

vent immédiatement : ils comprennent non-seulement les dogmes de ces hardis Législateurs, qui ont introduit dans le monde de nouveaux cultes, ou altéré les cultes dominans, tels qu'Arius, Manès, Mahomet, &c, mais une infinité de détails sur d'autres Sectes moins connues, sur les Religions étrangeres, sur les Sentimens hétérodoxes, & les visions fantastiques, de quelques Enthousiastes. Ces matieres rempliront une partie du quatriéme Volume, & l'on en trouvera la suite dans le cinquiéme.

IX. Si certains esprits, gâtés par les bagatelles, dont on ne cesse de repaître notre siecle, trouvoient quelque chose de trop sérieux dans la discussion de ces différens systêmes, je commencerois par plaindre leur insensibilité,

bilité, & leurs dégouts. Je leur dirois enſuite, liſez toujours : ſi c'eſt l'amuſement que vous cherchez, vous en trouverez dans les Articles même qui vous paroîtront d'abord les plus triſtes. Tel eſt le génie de Bayle: il ſait répandre l'agrément ſur les recherches les plus ſombres, comme il mêle toujours de la ſolidité dans les matieres de pur enjouement. Enfin je les renverrois à l'Auteur du Dictionnaire, qui leur donneroit ce petit avis. *Je n'ai rien à répondre à ceux qui ſe plaignent de ce que mon Ouvrage ne leur fournit pas en aſſez grande quantité les choſes qui ſont de leur goût. C'eſt le deſtin inévitable des Ecrits miſcellanées. Chaque Lecteur y trouve trop de ceci, trop peu de cela..... Ceux qui ſe plaiſent aux raiſonnemens philoſo-*

phiques, y en voudroient davantage: ceux qui ne les aiment pas, y en voudroient beaucoup moins..... Je les prie tous de ſe ſouvenir de ce bon mot de Pline, pardonnons aux autres leurs inclinations, afin qu'ils nous pardonnent les nôtres... Demus alienis oblectationibus veniam, ut noſtris impetremus (*d*).

(*d*) Bayle, *Avertiſſement ſur la ſeconde Edition* de ſon Dictionnaire.

J'aurois voulu mettre à la ſuite de cette Introduction une Vie de Bayle; & c'étoit ici ſa véritable place. Mais la diſtribution de ce Volume, & des trois autres, ne

m'a pas laiſſé aſſez d'eſpace. Je verrai à la placer dans un des Tomes qui ſuivront.

TABLE
DES
ARTICLES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

CONSIDÉRATIONS
ET
RECHERCHES VARIÉES,
SUR L'HISTOIRE.

TRISTE condition d'un Historien qui veut être sincere, page 1

Pourquoi les récits de batailles intéressent davantage, que la description des événemens pacifiques, 3

Inconvénient des Dédicaces aux Princes, 7
Quels ſont les devoirs & les droits d'un Hiſtorien. Apologie de du Pleix, 8 & ſuiv.
Témérité de l'Hiſtorien Joſeph, 17
Que les digreſſions ſont quelquefois néceſſaires dans l'Hiſtoire, 18
Combien il eſt difficile de faire de bons Abrégés, 21
Inſuffiſance des Dictionnaires Hiſtoriques. Comment on devroit traiter l'Article des Généraux. Eſſai ſur le Maréchal de Luxembourg, 22 & ſuiv.

SUR LA RELIGION.

Réflexions ſur les guerres ſacrées du XVI ſiecle, 27
Contrariétés entre les mouvemens de la nature, & les loix de Dieu, 33
Pourquoi les Miſſionnaires du ſeizieme ſiecle n'ont pas eu les mêmes ſuccès que les Apôtres des premiers tems, 35
Ignorance des anciens Payens ſur la Divinité, 38

Politique cruelle des Eſpagnols & des Portugais. Ils ont traité le Chriſtianiſme comme un vieux Palais ruiné, 40
Comment les abus & les ſuperſtitions ſe perpétuent, 43
Sur les eſprits forts. Libertins chancelans: Athées de ſyſtême, ibid. & ſuiv.
Si en matiere de Religion il faut recourir à la voie de l'examen, & ſi dans la pratique on ſe ſert de cette voie, 50
Si les médiſances publiées contre ceux qui changent de Religion ſont utiles au parti qui les débite, 60
Si les études Philoſophiques nuiſent à la Religion, 65
Projet de reforme dans les Troupes céleſtes, 71
Mauvaiſe foi des Thomiſtes, des Janſeniſtes, & des Moliniſtes, 76
Intolérance blâmable des Docteurs, qui diſputent ſur la Grace. Principe de leur obſtination. Hypotheſes de Calvin & de Melanchthon. Comment on peut juſtifier les différens ſyſtemes ſur la Grace. Moyen de pacifier tous les troubles excités par

cette diſpute, 77 & ſuiv.

SUR LA POLITIQUE.

Qu'un Prince trop débonnaire court plus de riſques qu'un Tyran, 93

Apologie des François ſur leurs alliances avec le Turc, 95

Quelle eſt la force d'une premiere révolution, & combien cet exemple eſt contagieux, 97

Influence des femmes galantes dans le Gouvernement des Etats, 99

Que les Souverains ſont diſpenſés entre eux des devoirs de la gratitude, 102

Que le Gouvernement Républicain ne convient pas à toute ſorte de Peuples, 104

Que cette Maxime, rangez-vous toujours au parti le plus fort, *eſt quelquefois fauſſe*, 105

Reſſort des Révolutions, 106

Utilité des fauſſes nouvelles. Qu'il eſt bon de cacher au Peuple les diſgraces de conſéquence, 107 & ſuiv.

SUR LES GENS DE LETTRES.

Condition malheureuſe des Savans, 115
Ecrits qui dégradent les Gens de Lettres, 117
Que l'entretien d'un homme de qualité eſt quelquefois dangereux pour un Savant, 118
Parallele des Ecrivains du ſeizieme & du dix-ſeptiéme ſiecles, 120
Qu'il n'eſt point d'Etat plus libre que la République des Lettres, 122
Sur les Ouvrages de jeuneſſe, 125
Mauvais goût du ſiecle, 126
Retraite tardive des Auteurs, 127
Délicateſſe exceſſive de quelques Ecrivains, 129
Injuſtice de certains Critiques, 134
Que l'air de facilité, qu'on remarque dans certains écrits, eſt ſouvent le fruit d'un travail très-difficile, 136 & ſuiv.

SUR DES SUJETS DÉTACHÉS.

Indulgence des Magiſtrats de Straſbourg. L'impudicité eſt plutôt récompenſée que punie au tribunal des hommes. Pourquoi cela. 143
Défaut de la plûpart des Généraux, 149
Si les François ſont auſſi amoureux de la Monarchie que leurs Voiſins le prétendent, 153
Pourquoi on permet dans les Etats Monarchiques la lecture des Auteurs Républicains, & dans les Républiques celles des Auteurs qui favoriſent la Monarchie. Côté hideux de ce dernier Gouvernement, 157
Ile miraculeuſe. L'abondance, en fait de prodiges, eſt plus nuiſible que la diſette, 160
Eſprit mercenaire de ceux qui ſervent le public, 164
Réflexions ſur le procès du Maréchal de Marillac, 170
Sur une penſée de Claudien, 198

Corruption des Peuples de l'Amérique. Nous ne leur avons point appris à être méchans, 208
Sentence inique, portée contre le Dominicain Carranza. *Réflexions sur ce jugement*, 215
Effets singuliers de l'impoſture des Aſtrologues, 219
Eclairciſſemens ſur le Capitolo del forno *de* la Caſa, 224
Sentiment relâché de Saint Auguſtin, 228
Profeſſeur raillé par ſes Diſciples, 232
Avanture galante du Chapelain Eginhart. *Projet d'Eſtampe*, 235
Coutume impertinente de certains peuples, 239
Sur une Réponſe de Simonide, 241
Les quatre Fils Aimon, 266
Loi impoſée au grand Sacrificateur des Juifs, 268
Pruderie ridicule du Minime Hilarion de Coſte, *& du Continuateur de* Moréri, 271
Conſidérations ſur Savonarole, page 278. *Ce que Philippe de Comines penſoit de ce perſonnage*, p. 279. *Jugement de Naudé : autres*

témoignages peu avantageux à Savonarole, p. 291. *Défi entre les Dominicains & les Franciscains. Réflexions là-dessus*, p. 300. *Témoignage équivoque de Guichardin. Critique de cet Historien*, p. 307. *Nouveau partage d'opinions. Si les Protestans ont de justes prétentions sur Savonarole*, p. 317. *Si la qualité de Martyr convient à Savonarole*, p. 327. *Combats de Savonarole avec les Diables*, 342. *Ses entretiens avec Dieu*, 344. *Pensée de Machiavel sur ce personnage*, ibid. & suiv.

Voyages de Jacques Sadeur, 346

Rigoristes de Flandre, 360

Origine de l'Ordre de la Toison d'Or, 362

Beau Tableau d'Ovide, 364

Fortune de Jean Caracciol. *Portrait de la Reine* Jeanne, 369

*Amours d'*Anacréon. *Exemple d'une débauche encore plus odieuse*, 373

Histoire de Constantin Ponce, 378

Exemple d'adultere puni de mort en France, 384

Anecdote galante du Dictateur Sylla, 388

Si les Peuples Septentrionaux de l'Europe ont raiſon de reprocher le vice d'impudicité aux Peuples du Midi, & ſi ce vice eſt en effet plus commun chez les Italiens que chez les Allemands, 391

Caractere ſingulier d'une Courtiſanne, 407

Zele outré de quelques Dévots. Suites dangereuſes de leurs indiſcrétions, 409

Variations du Juif ACOSTA. *Combien il eſt dangereux de philoſopher en matiere de Religion,* 412

ANALYSE

ANALYSE
DE
BAYLE.

SECTION PREMIERE.

CONSIDÉRATIONS
ET
RECHERCHES VARIÉES
SUR L'HISTOIRE.

C'Est une choſe bien étrange qu'un Ecrivain qui veut ſuivre religieuſement les regles de l'Hiſtoire, ſoit expoſé à paſſer pour un faiſeur de ſatyres. La corruption des mœurs a été

Triſte condition d'un Hiſtorien qui veut être ſincere.

ſi grande, tant parmi les perſonnes qui ont vécu dans le monde, que parmi celles qui ont paſſé leur vie dans les Cloîtres & dans d'autres azyles ſacrés, que plus on s'attache à donner des relations fidelles & véritables, plus on court riſque de ne compoſer que des libelles diffamatoires. Il y a, ſans doute, une grande oppoſition entre l'Hiſtoire & la Satyre; mais il faudroit peu de choſe pour métamorphoſer l'une en l'autre. Si d'un côté vous ôtiez à la Satyre cet eſprit d'aigreur, cet air de colere, qui fait juger que la paſſion a plus de part aux médiſances qu'on raconte, que l'amour de la vertu; & ſi vous joigniez de l'autre l'obligation de narrer indifféremment le bien & le mal, ce ne ſeroit plus une Satyre, ce ſeroit une Hiſtoire. Engagez d'autre part les Hiſtoriens à raconter fidélement tous les crimes, toutes les foibleſſes, tous les déſordres de l'Homme, leur ouvrage ſera plutôt une Satyre qu'une Hiſtoire, pour peu qu'ils témoignent d'émotion à la vûe de tant de faits condamnables, dont ils feront rapport au Public. Je ne crois pas qu'on doive exiger d'un Hiſtorien tout le ſang-froid avec lequel les Juges

prononcent une Sentence de condamnation contre les voleurs & les homicides. Quelques réflexions un peu animées ne lui messiéent pas. *

☞ UN des plus célèbres Orateurs d'Athènes (a) observe que les Ecrivains de son Pays s'attachoient extrêmement à célébrer les combats & le courage d'Hercule, & ne faisoient aucune mention de ses autres qualités, comme de sa prudence, de sa justice, de son sçavoir: vertus infiniment plus estimables que la force de ses bras. Cette remarque peut faire songer au mauvais goût de l'esprit de l'homme. Les Orateurs en usoient de la sorte, tant parce qu'ils étoient plus frappés eux-mêmes du brillant que du solide, que parce qu'ils croyoient que leurs Auditeurs & leurs Lecteurs applaudiroient plus volontiers à des récits de combats, qu'à la description des vertus que l'on exerce dans un temps de paix. Horace a fort bien marqué cela, en supposant que les Ombres écoutoient avec admiration les chants de Sapho,

Pourquoi les récits de batailles intéressent davantage la plûpart des Lecteurs, que la description des événemens pacifiques.

* Dictionnaire Hist. & Crit. art. *Bruschius*, remarque D.

(a) Isocrate.

& les vers d'Alcée ; mais qu'elles miroient davantage ce dernier, ce qu'il ne parloit que de guerr que de révolutions d'Etat, que xils (*b*).

On doit remarquer outre cela des Tyrans renverſés, que des m ſtres domptés, qu'en un mot un te de déſordre & de carnage, ſont matières plus propres à faire paro l'eſprit & l'éloquence d'un Ecriva que ne l'eſt un train de vie uniform & compaſſé. Un Hiſtorien qui n'a de grands événemens à écrire s'enc ſur ſon ouvrage, & fait bâiller Lecteurs. Mais une guerre civile, d ou trois conſpirations, autant de tailles, les mêmes chefs tantôt abl tus tantôt relevés, aiguiſent ſa p me, échauffent ſon imagination, tiennent ſes Lecteurs en haleine. crois franchement que ſi on lui co mandoit de faire l'Hiſtoire d'un Ré pacifique & tout d'une piéce, il plaindroit de ſon ſort ; à-peu-près co

(*b*) *Utrumque ſacro digna ſilentio*
Mirantur Umbræ dicere ; ſed magis
Pugnas & exactos tyrannos
Denſum humeris bibit aure Vulgus.

me Caligula se plaignit de ce que sous son Empire il n'arrivoit pas de grands malheurs : *Queri etiam palàm de conditione temporum suorum solebat, quòd nullis calamitatibus publicis insignirentur* (c). Les désolations, les calamités publiques sont un avantage pour l'Historien, & donnent du lustre à ses Ecrits. Il plaint, s'il est honnête homme, la grande Vestale qui fut enterrée toute vive, sous Domitien : il abhorre le Tyran, qui, pour donner quelque relief à son régne (d), opprima cette malheureuse ; mais néanmoins c'est un endroit favorable & très-commode à sa plume : c'est un ornement à son Livre. Son ouvrage est un vaisseau qui ne vogue jamais mieux qu'en temps de tourmente : la tempête est son bon vent : le calme lui est funeste ; & quand un Historien peut débuter comme Tacite, par *Opus aggredior opimum casibus, atrox prœliis, discors seditionibus, ipsâ etiam pace sœvum. Quatuor Principes ferro interempti : tria bella civilia, plura externa, ac plerumque permixta* (e) &c.

(c) Sueton. In Caligulâ, *cap.* 31.

(d) *Ut qui illustrari saculum suum tali exemplo arbitraretur.* Plin. *Ep.* XI. *lib.* IV.

(e) Tacit. Histor. *libr.* I. *cap.* 11.

il prévient avantageuſement ſes Lecteurs, & il ſait fort-bien qu'il travaille ſur un ſujet heureux.

Quoiqu'il en ſoit, c'eſt une preuve de dépravation de goût que de préférer le récit des actions guerrières, au récit des actions équitables; & d'admirer plus dans un homme la force des bras qui lui fait vaincre un ſanglier ou un taureau, que la vertu qui le rend maître de ſes paſſions, & qui le porte à ſervir utilement ſa Patrie. Cette vertu, moins éclatante que l'autre, participe beaucoup plus à la véritable grandeur. Il y a plus de réalité dans les qualités d'Hercule, que les Beaux-Eſprits d'Athènes paſſerent ſous ſilence, que dans celles qu'ils prônerent ſi pompeuſement. Mais que voulez-vous? Ils ſuivirent le goût du Public.

Notez que les jeunes gens prennent beaucoup plus de plaiſir aux Hiſtoires Romaneſques, qu'aux Hiſtoires véritables; mais lorſque l'âge nous a meuri & rectifié le jugement, nous aimons mieux lire un de Thou & un Mézerai, qu'un la Calprenede & un Scudéri. Mais il arrive à très-peu de gens de perdre le goût de l'enfance par rapport à la deſcription d'un Regne

tranquille, & à l'Hiſtoire d'un Régne rempli de troubles & de grands événemens. *

☞ CAPRIATA, Hiſtorien célèbre, ne voulut point dédier ſes Ouvrages à aucun Prince : il aima mieux les adreſſer à des particuliers. Il eut peur qu'une Epître dédicatoire à quelque Puiſſance, ne donnât lieu d'imaginer qu'il n'avoit pas bien ſuivi les régles de l'Art Hiſtorique. *Il n'y a point de Prince*, diſoit-il, *qui ne ſoit intéreſſé aux choſes que je rapporte ; on pourroit donc ſe perſuader que ce que j'ai dit à l'avantage de celui à qui je dédierois mon Livre, ſeroit une flatterie, ou que je lui ferois un affront par les récits qui ne lui ſont pas avantageux. On pourroit auſſi ſoupçonner que le deſir de me procurer les bonnes graces d'un Monarque m'a ſervi de frein, pour me faire taire, ou d'éperon, pour aller au-delà de la Vérité* (a). Rien de plus judicieux que cela ; car autant que ſeroit louable la ſincérité d'un Hiſtorien, qui auroit blâmé juſtement la conduite d'un

Inc
nient d
dicaces
Princes.

* Art. *Hercule*, rem. R.

(a) Capriata, Epître Dédic. de la I. Part. de ſon Hiſt.

Prince, autant devroit-on cenſurer ſon imprudence, s'il dédioit ſon Livre au même Prince qu'il n'auroit point épargné. C'eſt d'ailleurs la coutume de piper aux Souverains à qui l'on adreſſe un Ouvrage. On aſpire à quelque penſion, ou à quelque gratification. On ſait donc ce qu'il faut dire & ce qu'il faut taire. On s'eſt réglé là-deſſus dans tout le cours de l'ouvrage où l'on a parlé de leurs actions. Leur dédier une telle Hiſtoire, qu'eſt-ce autre choſe que notifier d'entrée de jeu, qu'on a renoncé à ſa liberté, & qu'on cherche maître ? N'eſt-ce pas pour le moins faire ſoupçonner cela ? *

Quels ſont les devoirs & les droits d'un Hiſtorien.

☞ Tous ceux qui ſavent les Loix de l'Hiſtoire, tombent d'accord qu'un Ecrivain qui veut remplir fidélement ſes devoirs, doit ſe dépouiller de l'eſprit de flatterie & de l'eſprit de médiſance, & ſe mettre, autant qu'il eſt poſſible, dans l'état d'un Stoïcien, qui n'eſt agité d'aucune paſſion. Inſenſible à tout le reſte, il ne doit être attentif qu'aux intérêts de la vérité, & ſacrifier à cela le reſſentiment d'une injure, le ſouvenir d'un bienfait, l'amour même de la

* Art. *Capriata*, Rem. E.

Patrie. Il doit oublier qu'il eſt d'un certain Pays, qu'il a été élevé dans une certaine communion, qu'il eſt redevable de ſa fortune à tels & à tels : il doit méconnoître juſqu'à ſes Parens & ſes amis. Un Hiſtorien, en tant que tel, eſt comme Melchiſedech, ſans pere, ſans mere, ſans généalogie. Si on lui demande : *D'où êtes-vous ?* Il faut qu'il réponde : *Je ne ſuis ni François, ni Allemand, ni Anglois, ni Eſpagnol*, &c. *je ſuis Citoyen du Monde : je ne ſers ni l'Empereur, ni le Roi de France ; mais je ſuis au ſervice de la Vérité : C'eſt ma ſeule Reine ; je n'ai prêté qu'à elle le ſerment d'obéiſſance : je ſuis ſon Chevalier ; j'ai fait vœu de la défendre envers tous & contre tous, & je porte pour collier de l'Ordre le même ornement, que le Chef de la Juſtice & du Sacerdoce des Égyptiens* (*a*). Tout ce qu'il donne à l'amour de la Patrie eſt autant de pris ſur les attributs de l'Hiſtoire, & il devient un mauvais Hiſtorien à proportion qu'il ſe montre bon ſujet :

(a) *Circà collum imaginem ex ſapphiro gemmâ inſectam geſtabat, quæ vocabatur* VERITAS. Ælian. var. Hiſtor. *libr.* XIV. *cap.* XXXIV.

Dum Patriam laudat, damnat dum Poggius hoſtem:
Nec malus eſt civis, nec bonus Hiſtoricus.
Sanazar.

Le Maréchal de Baſſompierre, dans un Ecrit intitulé, *Obſervations contre du Pleix*, fait à cet Hiſtorien de cruels reproches, pour s'être expliqué très-librement ſur les galanteries de Marguerite de Navarre, première femme de Henri IV. Il le blâme ſurtout d'avoir dit que Marguerite avoit eu deux bâtards. Du Pleix avoit été Officier & Penſionnaire de cette Reine; & c'eſt là-deſſus que M. de Baſſompierre fonde principalement ſes déclamations & ſes invectives. *Infâme vipère*, dit-il, *qui . . . . déchire les entrailles de celle qui t'a donné la vie! Vers qui mange la même chair qui t'a procréé! Chien enragé qui mords ton propre maître*, &c. Au fond cette querelle eſt très-injuſte; car ce n'étoit point à du Pleix l'Hiſtoriographe à s'acquitter des obligations de du Pleix le domeſtique de la Reine Marguerite. Il n'a dû, en tant qu'Hiſtorigraphe, ni reconnoître un bon office, ni ſe venger d'une injure. Son obligation unique a été de

repréſenter les choſes comme elles étoient, ſans les déguiſer, ou en faveur de ſes amis, ou au préjudice de ſes ennemis. Il avoit, à l'égard de la Vérité, les mêmes engagemens que les Magiſtrats ont à l'égard de la Juſtice. Puis donc qu'on ſeroit déraiſonnable de reprocher comme une noire ingratitude à un Juge d'avoir fait perdre un méchant procès à ſon bienfaiteur, on n'eſt point en droit de ſe plaindre de du Pleix, ſous prétexte qu'il a débité des vérités diffamantes au ſujet d'une Princeſſe chez qui il avoit eu de l'emploi. C'eſt ignorer les bornes des choſes, que de ſoutenir que la gratitude doit s'étendre juſque ſur les biens qui ne nous apartiennent pas ; & que pour s'acquiter des obligations que l'on a aux gens, on peut ſe ſervir du bien d'autrui. Si vous voulez reconnoître les bons offices qu'on vous a rendus, faites-le à vos dépens : ne le faites pas aux dépens de votre prochain. Un tel eſt cauſe que vous êtes riche, que vous poſſédez la Charge ou de Maître des Requêtes, ou de Préſident, &c. Aſſiſtez-le de votre bourſe, s'il en a beſoin ; mais ne lui faites pas gagner un procès injuſte. Car

ſi vous lui donniez gain de cauſe, votre gratitude ſeroit un larcin, & une infraction de vos devoirs les plus eſſentiels. Vous êtes le Miniſtre de la Juſtice : rien ne vous permet de la violer ; ce n'eſt point à vous, en tant que Juge, à reconnoître les bienfaits que vous reçûtes autrefois, en tant que Maître d'Hôtel, ou que Précepteur. L'application de tout ceci à un Hiſtoriographe, Miniſtre public de la Vérité, n'eſt pas malaiſée.

Si pendant le cours d'une procédure criminelle, du Pleix eût refuſé d'être témoin contre Marguerite de Valois, & s'il eût ſouffert la queſtion plutôt que de révéler les adultères de cette Dame, dont il étoit le domeſtique, il eût mérité des éloges. Son ſilence en ce cas-là eût été cent fois plus louable qu'une confeſſion ingénue. Mais en compoſant l'Hiſtoire de France, il a été dégagé de tous les devoirs de Domeſtique, & il a pû déclarer publiquement ce qu'il n'auroit pû dire à des Commiſſaires qui auroient inſtruit un Procès. J'avoue qu'il a diffamé une Princeſſe de ſang Royal ; mais ſi, pour ménager l'honneur de l'auguſte Famille dont

elle ſortoit, il eût été obligé de ſe taire, il faudroit conclure qu'un Hiſtorien doit garder le ſilence ſur toutes les conſpirations des Princes du Sang : que, par exemple, les Hiſtoriens Eſpagnols n'auroient jamais dû parler, ni des complots de Dom Carlos, ni de la peine qui les ſuivit. Or, comme cela eſt abſurde, il s'enſuit que M. de Baſſompierre n'a point critiqué juſtement la conduite de du Pleix.

Si l'on me répond que les rebellions des Princes ſont des faits publics, & par conſéquent qu'un Hiſtorien ne les peut paſſer ſous ſilence, je répliquerai que les amourettes de la Reine Marguerite étoient en leur eſpéce auſſi connues que les fréquentes rechutes du Duc d'Orléans, frere de Louis XIII. Toute la Cour étoit bien inſtruite de la réprimande que cette Reine reçut du Roi ſon frere, qui lui reprocha, entre autres choſes, d'avoir accouché d'un bâtard. Tous les Ambaſſadeurs furent informés de cela, & ſans doute ils l'écrivirent à leurs Maîtres, auſſi bien que le Miniſtre (*b*) de

(*b*) Voici ce que Busbecq raconte dans une Lettre qu'il écrivit de Paris à Sa Majeſté Im-

l'Empereur. Toute la France ſçut l'affront que le même Roi (*c*) fit faire à Marguerite, dans un chemin public (*d*). Les ſuites de cette injure éclatterent par les plaintes du Roi de Navarre. En un mot, ce n'étoit point révéler des anecdotes, que de dire, dans une Hiſtoire, ce que du Pleix a publié touchant ſes galantèries de la Reine de Navarre. Et vous noterez, s'il vous plaît, que certaines raiſons d'Etat, qu'il a marquées, l'obligerent à parler. *Je n'écris pas ici*, dit du Pleix, *des Panégyriques pour les Princes & les Princeſſes, mais une vraie Hiſtoire qui doit exprimer leurs vertus, & ne ſupprimer pas leurs vices; afin que leurs Succeſſeurs, craignant une pareille flétriſſure en leur mémoire, imitent leurs louables actions, & s'éloignent des mauvaiſes. Dailleurs, par*

périale, le 27 Août 1583 : *Rex Sororem ſuam, Reginam Navarræ, palàm multis audientibus graviter increpuit, quòd vitam degeret turpem, & flagitiis contaminatam. Commemoravit memoriter macherum introductiones, quibus illa conſuevisſet; etiam puerum ſine mariti operâ natum objectavit.* (Busbecquius, Ep. XIII ad Rudolph. II Imperatorem).

(*c*) Henri III.

(*d*) Par-de-là Palaiſeau : on fouilla la litière de Marguerite; on lui fit ôter ſon maſque, on lui enleva ſon Apothicaire, ſon Médecin, & pluſieurs autres Domeſtiques.

conſidération d'Etat, il importoit de marquer que ces bâtards étoient nés d'elle, durant ſon divorce & éloignement du Roi : car autrement ils pouvoient paſſer pour légitimes : vû même qu'on n'a jamais voulu punir comme impoſteur ce Religieux, qui s'eſt ſi longuement produit (ainſi qu'il fait encore) *pour fils de la Reine Marguerite* (*e*) Voilà une excellente juſtification. Notez auſſi qu'il y a eu bien des gens qui ont cenſuré du Pleix d'avoir mis ces choſes dans ſon Ouvrage ; mais qu'il ne s'en eſt point trouvé qui ayent ſoutenu que c'étoient des calomnies. Les Cenſeurs ſe ſont bornés à dire qu'il falloit cacher cela ſous le voile de la diſcrétion. Or, puiſque notre Hiſtorien n'a eu beſoin que de ſe juſtifier de la liberté qu'il s'étoit donnée de publier de ſemblables vérités, & puiſqu'après cette juſtification il a laiſſé dans ſon ouvrage tous ces endroits-là, enſorte qu'ils ont été imprimés & réimprimés avec privilége, nous pouvons conclure que ce ſont des faits qui doivent paſſer pour conſtans : &, ſous ce point de vûe, du Pleix mérite des éloges. Car on peut dire qu'il a contribué plus que tout

(*e*) Dupleix, Hiſtoire de Louis XIII.

autre, à fixer la certitude de ces faits. Les Satires du ſieur d'Aubigné ne ſeroient pas d'un témoignage aſſez autenrique : mais quand on les voit confirmées par l'aveu public d'un Hiſtorien, qui a été Commenſal de la Maiſon de cette Reine, on ne peut plus en douter. Que leur manque-t-il ? L'Hiſtorien a vécu dans ce tems-là : il a été domeſtique de cette Princeſſe : il lui a donné toute la gloire qu'elle méritoit par d'autres endroits ; il a été blâmé, non pas de l'avoir calomniée ſur celui-là, mais de ne l'avoir point épagnée : il ne s'eſt point rétracté ; il n'a point ſupprimé, dans une nouvelle Edition, ce qu'il avoit dit dans la premiére. Qu'on allegue tant qu'on voudra le le ſilence de mille & mille Ecrivains, & les éloges qu'ils ont répandus ſur la mémoire de Marguerite, on n'affoiblira jamais cette vérité de fait. Car il faut bien prendre garde que les flatteurs n'ont pas oſé ſoutenir qu'elle a été un exemplaire de pudicité : ils ſe contentent de ne rien dire ſur ce chapitre. S'ils avoient ſoutenu qu'elle fut toujours très-chaſte, ils formeroient une faction, une eſpéce de ſchiſme dans le Monde de l'Hiſtoire, & fomenteroient le Pyre

rhonisme qui n'y est déja que trop étendu à d'autres égards. *

☞ Il y a long-tems que j'ai conçu de l'indignation contre l'Historien Joseph. Un homme qui faisoit profession ouverte du Judaïsme, dont la foi étoit fondée sur la Divinité de l'Ecriture, ose raconter les faits autrement qu'il ne les lit dans l'Histoire Sainte : il change, il ajoute, il supprime des circonstances ; il trouble l'ordre de plusieurs événemens ; en un mot, il a quelquefois l'audace de démentir les Saints Livres, comme s'il avoit eu de meilleurs mémoires que Moyse, & les autres Ecrivains inspirés. Cela est-il supportable ? Et n'en faut-il pas conclure, ou que Joseph ne s'est guere soucié de scandaliser sa Nation, ou qu'il a crû que son sentiment sur la faillibilité, & par conséquent sur la non-inspiration des Auteurs Sacrés, étoit commun parmi les Juifs ? Il méritoit bien que Théodore de Beze lui donnât ce coup : *Hoc ego semel pronuncio, ... si verus est multis locis Josephus, mentitum esse multis locis*

Tém de l'Hrien Jophe.

* Art. *Usser.* rem. F.

Moſem, & Sacros omnes Scriptores. Sed non potiùs iſtos pro veris ipſius Dei interpretibus, illum verò pro Sacerdote rerum Sacrarum valdè imperito, atque etiam negligente & prophano ſcriptore habebimus (*a*) ? Je crois que tous les anciens Hiſtoriens ont pris la même licence à l'égard des vieux Mémoires qu'ils conſultoient. Ils y ont couſu des ſupplémens ; & n'y trouvant pas les faits développés & embellis à leur fantaiſie, ils les ont étendus & habillés comme il leur a plû : & aujourd'hui nous prenons cela pour Hiſtoire. *

...que les ...ſſions ... quel- ...ois né- ...ires ... l'Hi- ...e.

☞ C'EST un défaut dans un Hiſtorien, que de s'écarter trop ſouvent de ſon ſujet, pour ſe jetter dans des digreſſions étrangères : mais il ne s'en ſuit pas que ce ſoit une vertu que de ſe plaire à ne quitter jamais ſa matière principale. C'eſt outrer une bonne choſe, c'eſt la gâter. Il y a un milieu entre ces deux extrêmités, comme un ancien Critique (*a*) l'a judicieuſement obſervé. Il blâme Philiſtus, Hiſtorien Grec, de ne point faire de digreſſions. Il dit qu'il

(*a*) Theod. Beza, *Reſponſ. ad Baldinum*, oper. Tom. II.

* Art. *Abimélech*, rem. C.

(*a*) Théon.

en faut faire quelquefois, & qu'elles ſervent de repoſoir. Il a raiſon. Un peu de variété eſt néceſſaire dans tous les ouvrages d'eſprit ; & l'on remarque que les Ecrivains les plus réguliers ne ſont pas ceux qui ſe font lire le plus agréablement. Je pourrois indiquer des Hiſtoires qui font bâiller les Lecteurs, quoiqu'elles ſoient écrites avec une obſervation exacte des régles : un ſtile grave, ſerré, correct, ſentencieux : une narration déchargée d'incidents & de minuties : aucun détail, aucun écart, toujours ſur la ligne droite, parce qu'elle eſt la plus courte. D'autres Ecrivains, ſortant quelquefois de la gravité, ſoit à l'égard du langage, ſoit à l'égard des matières, & ne faiſant point ſcrupule de s'écarter de leur chemin, pour donner place à une épiſode, font une hiſtoire qui tient perpétuellement en haleine le Lecteur. Il ſe trouve à la fin, avant qu'il ait eu le temps de s'ennuier.

Je n'examine point ſi c'eſt une preuve de l'une de ces deux choſes, ou que les régles ſont fauſſes, ou que l'eſprit des Lecteurs eſt faux. Je m'arrête au fait, & je m'en rapporte à la remarque

d'un homme de très-bon goût(*b*). *Quelle prodigieuſe diſtance*, dit-il, *entre un bel ouvrage & un ouvrage parfait ou régulier ; je ne ſai s'il s'en eſt encore trouvé de ce dernier genre. Il eſt peut-être moins difficile aux rares génies de rencontrer le grand & le ſublime, que d'éviter toutes ſortes de fautes. Le Cid n'a eu qu'une voix pour lui à ſa naiſſance, qui a été celle de l'admiration : il s'eſt vû plus fort que l'autorité & la politique, qui ont tenté vainement de le détruire ; il a réuni en ſa faveur des eſprits toujours partagés d'opinions & de ſentimens, les Grands & le Peuple ; ils s'accordent tous à le ſavoir de mémoire, & à prévenir au Théâtre les Acteurs qui le récitent. Le Cid enfin eſt un des plus beaux Poëmes que l'on puiſſe faire ; & l'une des meilleurs critiques qui ait été faite ſur aucun ſujet, eſt celle du Cid.*

Voilà le plus bel exemple que l'on puiſſe citer de l'inſuffiſance des régles. L'Auteur du Cid n'en obſerva preſque aucune. L'Académie Françoiſe l'en déclara infracteur, & cependant il char-

(*b*) La Bruyere, *Caractères de ce ſiécle*, au Chap. *Des Ouvrages d'Eſprit.*

ma, & il charme encore le Public. Il perdit ſa cauſe devant les Maîtres, & il gagna partout ailleurs. Il en appella au Peuple, comme l'Horace qui avoit tué ſa Sœur, & qui fit caſſer à ce Tribunal la Sentence des Juges d'office. Les *Eſſais de Montagne* ſont une autre exemple de l'irrégularité heureuſe. Si l'on mettoit dans ce Livre-là beaucoup de méthode, l'on en ôteroit les principaux agrémens. *

☞ C'EST peut-être le plus mal-aiſé de tous les ouvrages de plume, que celui de bien abréger. Il faut un diſcernement peu commun, pour juger quelles ſont les circonſtances dont la ſuppreſſion obſcurcit, ou n'obſcurcit pas la narration. Juſtin eſt un Abréviateur de petit jugement, & je ſuis ſûr que Trogue Pompée peſteroit cent fois le jour contre lui, s'il pouvoit connoître le mauvais état où ſon ouvrage a été réduit par ce faiſeur d'Abrégés. Il ſe perdroit lui-même dans les ténébres de ſon Abréviateur. Juſtin & ſes ſemblables, ont ignoré qu'un Abrégé doit reſſembler aux Pigmées qui ont toutes les parties du corps humain, mais cha-

Combien il eſt difficile de bien abréger.

* Art. *Philiſtus*, rem. E.

cune à proportion plus petite que celles d'un homme de belle taille. Appétiſſez dans un Abrégé les parties d'une narration, tant qu'il vous plaira : mais ne les retranchez pas entièrement. *

ſſiſance
iction-
Hiſto-
.

☞ La plûpart des Généraux d'Armée, Anciens & Modernes, ſe trouvent dans le Dictionnaire Hiſtorique de Moréri. On y trouve ſurtout les Connétables, les Amiraux, & les Maréchaux de France. Ces derniers articles ne coutoient que la peine de copier le P. Anſelme. Mais tout ce qu'on lit à ce ſujet, ſoit dans Moréri, ſoit même dans le P. Anſelme, ne ſçauroit ſatisfaire la curioſité des Lecteurs. Ce n'eſt rien que d'aprendre qu'une telle année un Général prit ou ſecourut une ville, qu'il gagna une bataille, &c. On veut ſavoir outre cela quel étoit ſon caractère ; s'il excelloit en courage ou en prudence ; s'il étoit plus propre à conquérir qu'à conſerver ; ſi par trop de feu il s'éblouiſſoit un jour de combat, ou s'il demeuroit tranquille dans le plus fort du péril ; par quels coups de tête il gagna une bataille qui étoit déja

* Art. *Achille*, rem. C ; & Art. *Arſinoë*, rem. C.

preſque perdue ; par quelle faute il fut vaincu dans une autre occaſion. On ſouhaite encore de ſavoir, ſi en effet il remporta la victoire, comme l'aſſurent les Ecrivains de ſon parti, ou s'il la perdit comme l'aſſurent les Ecrivains du parti contraire. Ces diſputes-là ſont innombrables. Cela vient très-ſouvent de ce que par des raiſons de politique, on ſe ſert du nom de victoire dans les premieres Relations du combat, qui ſe vendent publiquement. Ce titre qui ne devroit être que paſſager devient primordial : c'eſt comme un nom de Baptême qu'on porte toujours. Pour moi, ſi j'avois à écrire ſur de ſemblables matieres, je me croirois obligé de diſcuter toutes ces choſes, & de mettre en parallele les Relations des deux partis ; afin qu'en établiſſant pour principes les faits dont elles conviennent, ſoit à l'égard du combat, ſoit à l'égard de ſes ſuites, on pût parvenir par la voie des conſéquences à quelque ſorte de certitude.

Comme on devro traiter l'A ticle des G néraux.

Par exemple, ſi je parlois du Maréchal de Luxembourg, je voudrois marquer le caractere qui le diſtinguoit des autres guerriers ; donner quelque détail ſur les occaſions où il montra en

quoi ſes talens étoient d'un ordre inférieur. J'éviterois les péchés de commiſſion & d'omiſſion, que je trouve ſur ſon Chapitre dans le Dictionnaire de Moreri. Je ne dirois pas qu'il *défit les Armées* de Hollande *près de Bodegrave* l'an 1672 : qu'il prit Bodegrave (*a*) l'an 1673 : qu'il fit lever le ſiege de Charleroi l'an 1674 : car le premier de ces trois faits eſt une hyperbole inexcuſable, & les deux autres ſont abſolument chimériques. Je ne dirois pas qu'en 1673 *il paſſa au travers de l'armée ennemie au nombre de ſoixante & dix mille hommes, quoiqu'il n'en eût que vingt mille.* C'eſt une hyperbole qu'on ne pardonneroit point aux Poëtes. Je ne dirois pas qu'en 1678 *il battit l'armée des Hollandois à S. Denys proche de Mons* ; mais j'examinerois le Problême du gain de cette bataille. Je ne dirois pas qu'en 1692 il prit à Steinkerke *le Canon, le Bagage*, &c. des Ennemis ; car c'eſt un fait manifeſtement réfuté par la propre Relation qu'il fit lui-même de ce combat, & qui fut imprimée en France tout auſſi-tôt.

Je n'omettrois point la rebellion où

(*a*) Notez que Bodegrave n'eſt qu'un Village.

il

l s'obſtina depuis l'an mil ſix cens qua-
ante-neuf juſqu'à la paix des Pyrenées;
e n'omettrois point ſa campagne de
Philisbourg, ſous prétexte qu'il en
ut mortifié. Je n'omettrois point ſa
riſon de la Baſtille, & je tâcherois
le percer le voile épais ſous lequel
n tient couvertes les procedures de
a chambre de l'Arſenal contre lui.
Cela eſt d'autant plus à propos pour
honneur de ſa mémoire, qu'il à cou-
u d'étranges bruits touchant ce pro-
ès. J'examinerois ce que tant de
ens s'imaginent, ſans beaucoup de
aiſon peut-être, qu'il auroit rendu
e plus grands ſervices à la France
endant ſes dernieres campagnes, s'il
n'eût préferé au bien public ſes inté-
êts particuliers, qui étoient de faire
urer la guerre, ou s'il n'eût pas eu
es ordres trop limités. Ces gens là
prétendent qu'il n'étoit à la tête de
l'Armée que comme les Légats du
Pape à la tête du Concile de Trente,
c'eſt-à-dire, qu'il falloit qu'il atten-
dit par la poſte un renouvellement
continuel d'inſpiration. Enfin, je tâ-
cherois de trouver le véritable mi-
lieu, quant à ſes Mœurs, entre ſon
Oraiſon funébre, & certains Ecrits

qui ont été imprimés. On ne parle pas de tous : car la plûpart ſont des ſatires ſi fades, ſi impertinentes, & ſi manifeſtement ſuſpectes de calomnie, qu'on ne devroit y avoir aucun égard. *

* Tiré des *Avertiſſemens ſur la ſeconde Edition du Dictionn. Hiſtor. & Crit.*

SUR LA RELIGION.

ON NE PEUT lire ſans horreur l'Hiſtoire de nos guerres Sacrées du XVIe Siécle : Siécle abominable, & auprès duquel la génération préſente pourroit paſſer pour un ſiécle d'or, quelque éloignée qu'elle ſoit de la véritable vertu. Pour l'honneur du nom François & du nom Chrétien, il ſeroit à ſouhaiter que la mémoire de toutes ces inhumanités eut été d'abord abolie, & qu'on eût jetté au feu tous les Livres qui en parlent. Ceux qui ſemblent trouver mauvais que l'on faſſe des Hiſtoires, parce qu'elles ne ſervent, diſent-ils (a), qu'à apprendre aux Lecteurs toutes ſortes de crimes, ont raiſon en quelque manière par rapport aux annales qui traitent des guerres de Religion. On n'y voit que ſaccagemens, que prophanations, que maſſacres, qu'Autels renverſés, qu'aſſaſſinats, que parjures, que fu-

Réflex ſur les G res Sac du XVI cle.

(a) Voyez Maſcardi, *Diſcours ſur l'Hiſtoire.*

reur. Mais comme toutes choſes ont deux faces, on peut à certains égards ſe conſoler de ce que la mémoire de ces effroiables déſordres s'eſt conſervée. Trois ſortes de gens auroient beſoin de conſulter chaque jour ces monumens hiſtoriques, & de s'en faire un ſujet ordinaire de méditation. Ceux qui gouvernent ſe devroient faire dire tous les matins par un Page : *Ne tourmentez perſonne ſur ſes opinions de Religion, & n'étendez pas le droit du glaive ſur la conſcience. Voyez ce que Charles IX & ſon Succeſſeur y gagnèrent ; c'eſt un vrai miracle que la Monarchie Françoiſe n'ait pas péri par leur Catholicité. Il n'arrivera pas tous les jours de tels miracles : ne vous y fiez point. On ne voulut pas laiſſer en repos l'Edit de Janvier, & il fallut, après plus de trente ans de déſolation, après mille & mille torrents de ſang répandus, après mille trahiſons, mille incendies, accorder un Edit plus favorable.*

Ceux qui conduiſent les affaires Eccléſiaſtiques ſont la ſeconde eſpece de gens qui doivent méditer profondément ſur les déſordres du XVI ſiécle. Quand on leur parle de *Tolé-*

rance, ils croyent entendre le plus affreux & le plus monſtrueux de tous les dogmes ; & afin d'intéreſſer dans leurs paſſions le bras ſéculier, ils crient que c'eſt ôter aux Magiſtrats le plus beau fleuron de leur Couronne, que de ne leur pas permettre pour le moins d'empriſonner & de bannir les Hérétiques. Mais s'ils examinoient bien ce qu'on peut craindre d'une guerre de Religion, ils ſeroient plus modérés. *Vous ne voulez pas*, peut-on leur dire, *que cette Secte prie Dieu à ſa mode, ni qu'elle prêche ſes ſentimens : mais prenez garde, ſi l'on en vient aux épées tirées, qu'au lieu de parler & d'écrire contre vos dogmes, elle ne renverſe vos Temples, & ne mette vos propres perſonnes en danger. Que gagnâtes-vous en France & en Hollande en conſeillant la perſécution ? Ne vous fiez point à votre grand nombre : vos Souverains ont des voiſins ; & par conſéquent vos Sectaires ne manqueront ni de Protecteurs, ni d'aſſiſtance, fuſſent-ils Turcs.*

Enfin que ces Théologiens remuans, qui prennent tant de plaiſir à innover, jettent continuellement la vue ſur nos guerres Sacrées. Les Réformateurs en

furent la cauſe : on doit les excuſer s'ils étoient bien perſuadés de l'indiſpenſable néceſſité de cette réforme, & s'il n'y avoit point de milieu entre laiſſer damner tous les hommes, ou les convertir au Proteſtantiſme. Dans ce principe nulle conſidération ne devoit les arrêter. Mais que des gens qui ſont perſuadés qu'une erreur ne damne pas, ne reſpectent point la poſſeſſion, & qu'ils aiment mieux troubler le repos public que ſupprimer leurs idées particulieres, c'eſt ce qu'on ne peut aſſez déteſter. Qu'ils conſidérent donc les ſuites de leurs innovations, & s'ils peuvent s'y embarquer ſans une abſolue néceſſité, il faut qu'ils ayent une ame de tigre, & plus de bronze autour du cœur, que celui qui hazarda le premier ſa vie ſur un frêle vaiſſeau. *Illi robur, & æs triplex circa pectus erat &c.*

Il n'y a point d'apparence qu'il s'éleve jamais dans le ſein des Proteſtans aucun parti qui entreprenne de réformer leur Religion, de la maniere qu'ils ont réformé l'Egliſe Romaine, c'eſt-à-dire ſur le pied d'une Religion d'où il faut néceſſairement ſortir, ſi l'on n'aime mieux être damné

(1). Ainſi les déſordres qu'ils auroient à craindre d'un parti innovateur ſeroient moins terribles, que ceux du

(1) N. B. Pourquoi un tel parti ne s'éleveroit-il pas parmi les Proteſtans ? Les Luthériens ne damnent-ils pas les Calviniſtes ? A quoi a-t'il tenu que l'Arminianiſme, né dans le ſein de la Réforme, n'ait mis la Hollande en combuſtion ? Que Bayle ne diſe pas que les démêlés de Proteſtant à Proteſtant ſeroient moins vifs, parce que les différences du culte matériel ne ſeroient jamais fort conſidérables ; c'eſt un autre ſophiſme. Faut-il de ſi grandes différences dans le culte extérieur, pour ſe déchirer avec la dernière animoſité ? l'Hiſtoire des guerres Théologiques fournit des preuves du contraire, & ces preuves ne ſont pas loin de nous. Quelques diſputes de mots entre les Prêtres, un homme hardi & puiſſant pour chef, voilà la matière des grandes révolutions dans le ſyſteme préſent du monde. Ainſi la conjecture de Bayle eſt très-fauſſe : mais il ne l'a pas hazardée ſans deſſein. Il venoit d'attaquer indirectement les Auteurs de la funeſte Réforme qui cauſa les malheurs du XVI ſiécle : Les Proteſtans pouvoient prendre en mauvaiſe part cette hardieſſe : Bayle s'enveloppe, & affecte de tomber ſur les Catholiques pour donner le change aux Religionnaires. Mais prenez garde à la concluſion, & vous verrez qu'il dirige ſes principales attaques ſur les Réformateurs inquiets & turbulens, qui bouleverſèrent l'Europe il y a deux ſiécles.

ſiécle paſſé. Les animoſités pourroient être moins échauffées qu'en ce tems-là, vû principalement qu'aucun des partis ne trouveroit à détruire dans l'autre aucun objet ſenſuel de ſuperſtition : point de divinités topiques, ni de Saints tutélaires à briſer ou à monnoier ; point de Reliques à jetter au vent, point de Ciboires, point d'Autels à renverſer. On pourroit donc être en guerre de Proteſtant à Proteſtant, ſans avoir à craindre toutes les fureurs qui parurent dans les démêlés du Proteſtant & du Catholique. Mais le mal ſeroit toujours aſſez funeſte, pour mériter qu'on tâche de le prévenir, en appliquant ceux qui aiment trop les diſputes à la conſidération des maux horribles qu'elles ont cauſés, & en leur repréſentant avec quelque force, que la plus funeſte intolérance n'eſt pas celle des Souverains, qui uſent du droit du glaive contre les Sectes : c'eſt celle des Docteurs particuliers, qui, hors des cas d'une très-urgente néceſſité, s'élevent contre des erreurs, protégées par la prévention des peuples & par l'uſage, & qui s'obſtinent à les combattre, lors même qu'ils voient que tout eſt déja en feu. *

* Art. *Macon* ; rem. C.

☞ LE CAVALIER Guarini a touché de ſon *Paſtor fido* un des plus incompréhenſibles Myſtères de la nature. Il introduit une fille, qui ſe ſentant livrée à la diſcrétion de deux Tyrans ennemis, l'amour & l'honneur, porte envie au bonheur des bêtes, qui dans leurs amours n'ont point d'autre régle que l'amour même. Elle ne peut comprendre l'oppoſition qu'elle trouve entre la nature & la loi. L'une attache un plaiſir extrême à certaines choſes, & l'autre y attâche la rigueur du châtiment. Sa concluſion eſt celle-ci :

Contra
tés entre
mouven
de la Na
& les L
de Dieu

Sans doute on la Nature eſt imparfaite en ſoi,
Qui nous donne un penchant que condamne la Loi;
Ou la Loi doit paſſer pour une Loi trop dure,
Qui condamne un penchant que donne la Nature.

Sans la révélation de Moyſe il n'eſt pas poſſible de rien comprendre à cela; & je me ſuis cent fois étonné que les anciens Philoſophes ayent ſi peu réfléchi ſur une telle matiere. Je ne parle que des Philoſophes qui ont connu l'unité de Dieu; car ceux qui admettoient la pluralité des Dieux, n'ont dû trouver là aucune difficulté. Ils n'avoient qu'à ſuppoſer qu'un Dieu étoit cauſe

du penchant de la nature, & que d'autres divinités nous imprimoient les inſtints de la conſcience, & les idées de l'honneur. La difficulté ne regardoit que ceux qui étoient perſuadés que l'univers eſt l'ouvrage d'un Dieu infiniment ſaint. Comment ſe peut-il faire que, ſous un principe de cette nature, le genre humain ſoit attiré vers le mal par une amorce preſque invincible, je veux dire par le ſentiment du plaiſir, & qu'il en ſoit détourné par la crainte des remors, ou par celle de l'infamie, & de pluſieurs autres peines; qu'enfin il paſſe toute ſa vie dans ce contraſte de paſſions; tiraillé tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; tantôt vaincu par le plaiſir, tantôt par la crainte des ſuites. Le Manichéiſme eſt apparemment ſorti d'une forte méditation ſur ce déplorable état de l'homme *.

Pourquoi Miſſiones du ſeine ſiécle.

1. ☞ L'AUTEUR qui a compoſé l'hiſtoire de l'Egliſe du Japon (a), *admire la profondeur des jugemens de Dieu, & s'étonne qu'il ait permis que le ſang*

* Article *Guarini*, remarque E.

(a) Cette Hiſtoire fut imprimée à Paris en 4 volumes in 4°, l'an 1689, ſous le nom de l'Abbé de T.... c'eſt le P. Craſſet, Jéſuite, qui a ainſi déguiſé ſon nom.

de tant de Martyrs ait été répandu dans ces Iſles, *ſans qu'il ait ſervi, comme dans les premiers ſiécles de l'Egliſe, d'une ſemence féconde pour produire de nouveaux Chrétiens* (b). Sans prendre la liberté de rechercher les raiſons que la ſageſſe de Dieu peut avoir de permettre dans un temps ce qu'elle ne permet pas dans un autre, l'on peut dire que le Chriſtianiſme du XVI ſiécle n'a pas eu droit d'eſpérer la même faveur & la même protection de Dieu, que le Chriſtianiſme des trois premiers ſiécles. Celui-ci étoit une Religion bénigne, humble, patiente, qui recommandoit aux ſujets de ſe ſoumettre à leurs Souverains, & n'aſpiroit pas à s'élever ſur les trônes par la voie des rebellions. Mais le Chriſtianiſme, qui fut annoncé aux infidéles au XVI ſiécle, n'étoit plus cela. C'étoit une Religion ambitieuſe, ſanguinaire, accoutumée au carnage depuis cinq ou ſix cens ans. Elle avoit contracté une très-longue habitude de ſe maintenir & de s'agrandir, en faiſant paſſer au fil de l'épée tout ce qui lui réſiſtoit. Les buchers, les bourreaux, le tri-

n'ont p
les mé
ſuccès
les Ap
des pren
terne.

(b) Tiré du Journal des Sçavans, Juillet 1689.

bunal effroiable de l'Inquiſition, les Croiſades, les Bulles qui excitoient les ſujets à la révolte, les Prédicateurs ſéditieux, les conſpirations, les aſſaſſinats des Princes étoient les moyens ordinaires qu'elle employoit contre ceux qui ne ſe ſoumettoient pas à ſes ordres. Devoit-elle ſe promettre la bénédiction que le Ciel avoit accordée à l'Egliſe primitive, à l'Evangile de paix, de patience & de douceur? Le meilleur parti que les Japonnois euſſent à prendre, étoit de ſe convertir au vrai Dieu : mais n'ayant pas aſſez de lumieres pour renoncer à leur fauſſe Religion, il ne leur reſtoit que de choiſir entre la perſécution active & la perſécution paſſive. Ils ne pouvoient conſerver leur ancien gouvernement, ni leur ancien culte, qu'en exterminant les Chrétiens. Ceux-ci tôt ou tard euſſent ruiné l'un auſſi bien que l'autre : ils auroient armé tous leurs Néophytes : ils auroient introduit dans le Pays les ſecours & les cruelles maximes des Eſpagnols ; & à force de ſupplices & de maſſacres ils auroient mis ſous leur joug tout le Japon. C'eſt par de tels moyens que le Chriſtianiſme s'eſt in-

troduit dans l'Amerique. Ainſi quand on ne conſidére les choſes que ſelon les vues de la Politique, on doit convenir que la perſécution ſuſcitée aux Chrétiens dans les Iſles Japonnoiſes, a été dans l'ordre des moyens que la prudence fait prendre pour prévenir le renverſement de la Monarchie, & le ſaccagement d'un Etat. L'ingénuité d'un Eſpagnol juſtifie les précautions de ces infidéles." Elle donna un pré-
„ texte ſpécieux aux Bonzes d'exer-
„ cer leur haine, & de ſolliciter
„ l'extirpation des Chrétiens. Inter-
„ rogé par le Roi de Toſſa, com-
„ ment le Roi d'Eſpagne étoit deve-
„ nu maître d'une ſi grande étendue
„ de Pays dans l'une & l'autre hémi-
„ ſphère, il répondit trop naïve-
„ ment, qu'il envoyoit des Religieux
„ prêcher l'Evangile aux nations
„ étrangeres, & qu'après avoir con-
„ verti bon nombre de Payens, il
„ envoyoit ſes troupes, qui, ſe joi-
„ gnant aux nouveaux Chrétiens,
„ ſubjuguoient le Pays. Cette indiſ-
„ crétion couta cher aux Chrétiens
„ (c). *

(c) Journal des Sçavans, *ubi ſuprà*.
* Art. *Japon*, rem. E.

Ignorance des anciens Payens sur la Divinité.

☞ Les anciens Payens ne connoissoient de Dieu que le nom. l'Idée qu'ils attachoient au mot *Dieu* ne ressembloit nullement à la nature divine, elle en étoit même infiniment éloignée, de sorte que les Athéniens n'étoient pas les seuls à qui S. Paul eût pu dire qu'ils avoient dressé un Autel *au Dieu inconnu.* Tous leurs Autels méritoient cette inscription; & je ne sçaurois penser à la distinction qu'on fit à Athènes entre les Dieux inconnus & les Dieux connus, sans me souvenir de la distinction qu'on fait dans les Ecoles d'Aristote, entre les qualités occultes & les qualités manifestes. Il n'y a point d'autre différence parmi les Péripatéticiens entre les qualités manifestes & les qualités occultes, si ce n'est qu'ils ont un mot pour désigner les qualités manifestes, *calor*, *frugus*, *humiditas*, *siccitas*, &c. & qu'ils n'en ont point pour désigner les qualités de l'aiman. Disons de même que, parmi les Athéniens, il n'y avoit point d'autre différence entre les Dieux inconnus & les Dieux connus, si ce n'est qu'on avoit un nom à donner aux uns, *Jupiter*, *Mars*, *Mercure*, *Venus* &c, & qu'on

ne ſçavoit comment appeller les autres. Si la nature divine qu'ils adoroient n'étoit point comme la *quinte-eſſence* d'Ariſtote, auſſi dépourvue de nom qu'ignorée (*a*), elle étoit pour le moins auſſi peu connue. Les habitans de Marſeille faiſoient profeſſion d'adorer des Dieux inconnus, & ils trouvoient que cela leur inſpiroit plus de crainte pour leurs divinités. Ils les adoroient de loin & ne s'approchoient point du lieu où elles avoient leurs ſtatues. Le Prêtre même n'y arrivoit qu'en tremblant, & il craignoit que ces Dieux ne lui apparuſſent, c'eſt-à-dire qu'il craignoit de les connoître. Lucain s'imagine que parce que les Dieux étoient adorés ailleurs ſous des figures expoſées aux yeux du public, il y avoit une grande différence entre les Maſſiliens & les autres peuples; car, dit-il, les Maſſiliens redoutent d'autant plus leur Dieux qu'ils ne les connoiſſent pas,

. . . . . *Tantum terroribus addit*
Quos timeant non noſſe Deos (*b*) ;

(*a*) *Quinta illa non nominata magis quàm non intellecta natura.* Cic. Tuſcul. 1. cap. XVII.

(*b*) Lucain, *Pharſal. Lib. III.*

il s'imaginoit donc que dans la Grèce & dans l'Italie on connoiſſoit mieux la Divinité qu'à Marſeille. Il s'abuſoit bien : il devoit ſeulement dire que l'on y connoiſſoit mieux ſous quelle figure les Statuaires & les Peintres la repréſentoient.

Les Payens ne pourroient pas rétorquer ces réflexions ſur le Chriſtianiſme, ſous prétexte qu'on y recommande de captiver ſon entendement ſous l'obéiſſance de la foi, & qu'on y dit que la foi ſe définit mieux par l'ignorance que par la connoiſſance; de maniere qu'il faut ſe conduire, non par la voie de l'examen, mais par la voie de l'autorité, & adorer les myſtères ſans les comprendre. Cette rétorſion, dis-je, ſeroit injuſte, ſi on la faiſoit ſur le Chriſtianiſme en général : car pluſieurs Communions ne rejettent point la voie de l'examen, & ne craignent pas, comme le Prêtre de Marſeille, que les objets de leur foi ſe manifeſtent. *

Politique cruelle des Eſpagnols & des Portugais.

☞ A CONSIDÉRER la conduite des Eſpagnols & des Portugais envers les Juifs, on peut dire que les uns

* Art. *Diſſertation*, rem. B.

& les autres n'ont rien oublié de tout ce que la Politique la plus fine & la plus ſévére peut inventer pour détruire une ſecte, & maintenir le parti dominant. On auroit grand tort de les accuſer d'avoir mis l'Egliſe ſous la protection céleſte, avec les diſpoſitions de ceux qui attendent tout tranquillement de l'efficace de leurs prières. On diroit plutôt qu'ils ont ſuivi les conſeils qu'un Poëte Payen à donnés ſur une affaire d'agriculture (a). gais en les Juifs.

On diroit encore qu'ils ſe ſont réglés ſur les reproches que Caton fait aux Romains dans la conjuration de Saluſte : *votre pareſſe & votre nonchalence*, leur dit-il, *fait que vous vous repoſés les uns ſur les autres, & nourrit votre irréſolution : c'eſt-à-dire que vous vous confiés en l'aſſiſtance des Dieux immortels, qui ont ſauvé plus d'une fois notre République dans les grands dangers. Mais quoi ? ce n'eſt point par des vœux, ni par des Sacrifices timides qu'on*

(a) *Non tamen ulla magis præſens fortuna laborum eſt, Quam ſi quis ferro potuit reſcindere ſummum Ulceris os : alitur vitium, vivitque tegendo, Dum medicas adhibere manus ad vulnera Paſtor Abnegat, & melior deos ſedet omina poſcens.*

Virgil. Georg. Lib. III.

ſe concilie les Dieux : c'eſt en veillant, en agiſſant, en ſe décidant à propos, qu'on peut ſe procureur un heureux deſtin. Si vous vous jettez entre les bras de la timidité, envain implorerez-vous l'aſſiſtance des Dieux : attendez-vous à leur colere & à leur inimitié (b). Enfin on diroit que la leçon pour laquelle ils ont le plus de docilité, eſt la derniere partie de l'axiome qu'un Auteur moderne a rapporté de cette façon : „ Il faut, pour ainſi-dire, s'a- „ bandonner à la Providence de „ Dieu, comme ſi toute la pruden- „ ce humaine étoit inutile ; il faut „ ſe gouverner par les régles de la „ prudence humaine, comme s'il n'y „ avoit point de Providence (c). „ Ils ſe moqueroient ſans doute de tout Auteur qui les blâmeroit de traiter le Chriſtianiſme comme un vieux Palais qui a beſoin d'étançons de toutes parts, & le Judaïſme comme une fortereſſe qu'il faut canonner & bombarder inceſſamment. On peut juſtement condamner certaines manieres de maintenir la bonne cauſe ; mais

(b) Salluſt. *in* bello Catilin.
(c) Cotin, Œuvres Gal. T. 1, Diſcours ſur la vérité des Songes.

enfin elle a beſoin d'aide, & la défiance eſt la mere de la sûreté. *

Comment les abus & les ſuperſtitions ſe perpétuent.

☞ Il est très-facile de tromper l'homme en matiere de Religion, & très-difficile de le détromper. Il aime ſes préjugés, il ſe plait à trouver des guides qui le fortifient dans ſes erreurs, & qui diſent dans leur ame, puiſque le peuple veut être trompé, qu'il le ſoit; *quandoquidem populus vult decipi decipiatur.* Ces guides y trouvent eux mêmes leur compte, & quant à l'autorité, & quant au profit. Les plus déſintéreſſés appréhendent, lorſque la maladie eſt invétérée, que le reméde ne fût pire que le mal. Ceux-ci n'oſent guérir la playe: Les autres ne la voudroient pas guérir. C'eſt ainſi que l'abus ſe perpétue: les malhonnêttes gens le protégent, les honnêtes gens le tolérent **.

Sur les Eſprits forts.

☞ Il est aſſez apparent que ceux qui affectent dans les compagnies de combattre les vérités les plus communes de la Religion, en diſent plus qu'ils n'en penſent. La vanité a plus de part à leurs diſputes que la con-

* Art. *Acoſta*, rem. B.
** Art. *Agar*, rem. K.

ſcience. Ils s'imaginent que la ſingularité & la hardieſſe des ſentimens leur procurera la réputation de grands eſprits. Les voilà tentés d'étaler, contre leur propre perſuaſion, les difficultés à quoi ſont ſujettes les doctrines de la Providence, & celles de l'Evangile. Ils ſe font donc peu à peu une habitude de tenir des diſcours impies, & ſi la vie voluptueuſe ſe joint à leur vanité, ils marchent encore plus vîte dans ce chemin. Cette mauvaiſe habitude, contractée d'un côté ſous les auſpices de l'orgueil, & de l'autre ſous les auſpices de la ſenſualité, émouſſe la pointe des impreſſions de l'éducation; je veux dire qu'elle aſſoupit le ſentiment des vérités qu'ils ont appriſes dans leur enfance touchant la Divinité, le Paradis, & l'Enfer. Mais ce n'eſt pas une foi entièrement éteinte, ce n'eſt qu'un feu caché ſous les cendres. Ils en reſſentent l'activité dès qu'ils ſe conſultent, & principalement à la vue de quelque péril. On les voit alors plus tremblans que les autres hommes. J'ai ouï dire à un Gentilhomme, qui avoit été à M. le Comte de Soiſſons, que *Sainhibal*, fameux eſ-

Libertins Chancelans.

prit fort, ſe plaignoit de ce qu'aucun homme de leur ſecte n'avoit le don de perſévérance. *Ils ne nous font point d'honneur*, diſoit-il, *quand ils ſe voient au lit de la mort, ils ſe deshonorent, ils ſe démentent, ils meurent tout comme les autres.* Sainthibal pouvoit ajouter, qu'ordinairement ils paſſent juſqu'aux minuties de la ſuperſtition. L'exemple de Tullus Hoſtilius eſt admirable ſur ce ſujet. Une longue maladie terraſſa tellement ce Prince, qu'il paſſa de l'eſprit fort à l'eſprit ſuperſtitieux, & propagateur des ſuperſtitions. *Tunc adeò fracti ſimul cum corpore ſunt ſpiritus illi feroces, ut qui nihil ante ratus eſſet minus regium quam ſacris dedere animum, repente omnibus magnis parviſque ſuperſtitionibus obnoxius degeret, religionibuſque etiam populum impleret* (a). Tout le monde a admiré cette penſée de M. Deſpreaux :

Qui fait l'homme intrépide, & tremblant de foibleſſe
Attend pour croire en Dieu que la fièvre le preſſe ;
Et toujours dans l'orage au Ciel levant les mains,
Dès que l'air eſt calmé, rit des foibles humains.

On n'a preſque jamais vu qu'un homme grave, éloigné des voluptés

Athées de Syſtême.

(a) Tite-Live, Decad. 1. Lib. 1. Cap. XXXI.

& des vanités de la terre, ſe ſoit amuſé à dogmatiſer tout haut pour l'impiété, encore qu'une longe ſuite de méditations profondes, mais mal conduites, l'eût précipité dans la réjection intérieure de toute Religion. Bien loin qu'un tel homme voulût ôter de l'eſprit des jeunes gens les doctrines qui les peuvent préſerver de la débauche; bien loin qu'il voulût inſpirer ſes opinions à ceux qui en pourroient abuſer, ou à qui elles pourroient faire perdre les conſolations que l'eſpérance d'une éternité heureuſe leur fait ſentir; il les fortifieroit là-deſſus par un eſprit de charité & de généroſité. Il garde ſes ſentimens, ou pour lui ſeul, ou pour des perſonnes qu'il ſuppoſe très-capables de n'en faire pas un mauvais uſage. Voilà ce que ſont les Athées de ſyſtême, ceux que la débauche ni l'eſprit hableur n'ont point gâtés. Le malheur d'avoir été frappés d'un certain Principe, & de l'avoir ſuivi avec trop de gradation de conſéquences, les a menés à une eſpece de perſuaſion. La grace de Dieu peut les éclairer à la vue de la mort: mais ſans cela ils perſiſtent dans leur indolen-

te au milieu des maladies & des tempêtes ; & s'ils ſe conforment aux cérémonies mortuaires de l'Egliſe, c'eſt pour épargner à leurs parens les ſuites fâcheuſes de la rejection du rituel.

Ces réflexions me portent à croire que la premiere claſſe d'incredules dont j'ai parlé, ces Athées prétendus qui parlent ſi haut, ne ſont point intérieurement perſuadés de ce qu'ils diſent. Ils n'ont guére examiné ; ils ont appris quelques objections ; ils en étourdiſſent le monde ; ils parlent par un principe de fanfaronnerie, & ils ſe démentent dans le péril. Le célébre *des Barreaux* étoit un Athée de cette claſſe. En ſanté, c'étoit un homme d'un libertinage outré : malade, il faiſoit des ſonnets dévots. C'eſt ce que M. Bourſaut lui reprocha dans une Lettre, dont la ſuſcription étoit conçue en ces termes : *A Monſieur des Barreaux qui ne croit en Dieu que lorſqu'il eſt malade.* M. Bourſaut en lui envoyant cette Lettre y joignit la fable du *Faucon malade*, qui prie ſa mere d'intercéder pour lui auprès des Dieux. La fable ſe terminoit par ce trait de Morale, que *s'il y a quelque choſe de plus extravagant*

que de ne pas croire en Dieu, c'eſt d'avoir la foibleſſe de l'invoquer ſans y croire. On ſuppoſe que ce fut la réponſe de la mere du Faucon. Bourſaut a raiſon de dire que c'eſt une extravagance outrée d'adreſſer des prieres à une divinité qu'on ne croit pas : mais il a tort d'imputer cette folie à des Barreaux. S. Paul ſemble ſuppoſer qu'une telle bizarrerie ne ſe trouve point parmi les hommes : *comment invoqueroient-ils*, dit l'Apôtre, *celui auquel ils n'ont pas cru.* Qu'on ſe rappelle les principes que j'ai établis ci-deſſus. Il arrive tous les jours, je le répete, que ceux qui n'ont rien déterminé poſitivement, ni ſur l'exiſtence, ni ſur la non exiſtence de Dieu, lui font des veux & des prières à la vuë d'un grand péril. Tel eſt l'état de preſque tous les incrédules. Ils ne connoiſſent pas clairement l'exiſtence d'une Divinité ; mais auſſi ils ne connoiſſent pas clairement qu'elle n'exiſte point. Il eſt naturel que de telles gens, aux approches de la mort, prennent le parti le plus sûr, & que, *ad majorem cautelam*, ils ſe recommandent à la grace & à la miſéricorde divine. Ils eſpérent quelque choſe

de

e leurs prieres, en cas qu'il y it un Etre qui les entende, qui les uiſſe exaucer : ils n'ont rien à crain-lre en cas que cet Etre n'exiſte pas. Mais ſi quelqu'un étoit parvenu à un el degré de mécréance, qu'il ſe fût ermement perſuadé le pur Athéiſme, & qu'il demeurât dans cette perſua-ion pendant qu'il ſeroit malade dan-ereuſement, je ne conçois pas qu'il oit poſſible qu'il invoquât Dieu au ond de ſon cœur. N'allons donc pas ous imaginer que des Barreaux tom-ât dans l'extravagance qu'on lui im-ute, d'invoquer Dieu ſans croire qu'il y eût un Dieu : diſons plutôt que ſa coutume de l'invoquer dans ſes ma-ladies eſt une marque, ou qu'au tems de ſa ſanté il ne doutoit point de l'exiſtence de Dieu (*a*), ou que tout au plus il mettoit cela en probleme, mais en probleme dont il embra oit l'affirmative quand il craignoit de mourir. L'inclination à la volupté lui faiſoit reprendre ſon premier train, ſon premier langage, lorſque ſa ſan-té étoit revenue. Cela ne prouve point qu'en effet il fût Athée : cela prou-

(*a*) C'eſt ce que quelqu'un m'a aſſuré dans un Mémoire particulier qu'il m'a communiqué.

ve ſeulement, ou qu'il rejettoit preſque tout les dogmes particuliers des Religions poſitives, ou que par un principe d'orgüeil il craignoit qu'on ne le raillât d'être déchu de ſa qualité d'eſprit fort, s'il ne continuoit pas à parler en libertin. *

Si en matiere de Religion il faut recourir à la voie de l'examen, & ſi dans la pratique on ſe ſert de cette voie.

☞ QUELQUES gens ſe perſuadent que la voye de l'autorité eſt la ſeule qui conduiſe à la vraie Religion; qu'au moins c'eſt l'unique chemin que Dieu a marqué aux ſimples. D'autres s'imaginent que cette voye n'eſt qu'une chimere, & qu'il faut néceſſairement recourir à la voye de l'examen. Il eſt à craindre qu'il ne s'éleve un tiers parti, qui enſeignera que les hommes ne ſont conduits à la vraie Religion, ni par la voye de l'autorité, ni par la voye de l'examen, mais les uns par l'éducation, & les autres par la grace. L'éducation ſans la grace & ſans examen perſuade ſimplement. La grace avec l'éducation, & quelquefois ſans éducation & ſans examen, ou avec un examen ſuperficiel perſuade ſalutairement. *Gratiâ Dei*

* Art. *des Barreaux*, rem. F; & Art. *Bion* (Borysthenite), rem. E.

ſum quod ſum, doit dire chaque orthodoxe : par la grace de Dieu je ſuis ce que je ſuis. Je ſuis Orthodoxe *par grace, & cela non pas de moi, c'eſt le don de Dieu : non pas par mes œuvres*, par des recherches, par des diſcuſſions, *afin que nul ne ſe glorifie* (*a*).

Que l'examen ſoit facile, ou du moins poſſible : qu'il ſoit mal-aiſé ou même impoſſible ; une choſe eſt très-certaine, c'eſt que preſque perſonne ne s'en ſert (*b*). La plûpart des gens ne ſçavent pas lire : parmi ceux qui ſçavent lire, le plus grand nombre ne lit jamais les ouvrages des adverſaires. Ils ne connoiſſent les raiſons de l'autre parti, que par les fragmens qu'ils en trouvent dans les Ecrits de leurs Auteurs. Ces morceaux ne repréſentent qu'imparfaitement & très-foiblement les droits du parti contraire. Pour connoître la force des objections, il faut les conſidérer placées dans leur ſyſteme, liées avec leurs principes généraux, avec leurs conſéquences & leurs dépendances. Ce

(*a*) S. Paul, Epit. aux Epheſ. *Chap.* 11.

(*b*) Notez que c'eſt le diſcours, non de l'Auteur de ce Livre, mais de ce tiers parti qu'on pourroit craindre. Il faut noter cela en pluſieurs autres endroits.

n'eſt donc point examiner les ſentimens de ſon adverſaire, que de comparer ſimplement la réponſe de nos Auteurs avec l'objection qu'ils rapportent : ce ſeroit juger de la force d'une roue par les ſeuls effets qu'elle peut produire étant détachée de ſa machine. On ne peut donner à cela le nom d'examen qu'abuſivement. Pour ce qui eſt des Docteurs qui jettent les yeux ſur les ouvrages de l'adverſaire, ils employent toutes les forces de leur eſprit, non pas à chercher s'il a raiſon, mais à trouver qu'il a tort, & à inventer des réponſes. Toutes celles qui ſe préſentent leur paroiſſent bonnes, parce qu'ils ſont toujours préoccupés de la forte perſuaſion qu'il eſt Hérétique : cela non plus ne ſçauroit être nommé examen qu'abuſivement.

La premiere choſe qu'il faudroit faire, ſi l'on vouloit bien examiner, ſeroit de douter pour un tems de ſa Religion. Mais on croiroit offenſer Dieu, ſi l'on formoit là-deſſus le moindre doute. On regarderoit ce doute comme une funeſte ſuggeſtion de l'eſprit malin. Ainſi l'on n'eſt jamais dans l'état où S. Auguſtin remarque qu'il

faut être, quand on veut discerner avec connoissance de cause l'Orthodoxie d'avec l'Hétérodoxie. Il faut, selon lui se dépouiller de la pensée que l'on tient déja la vérité (a). Ceux qui disent, que la corruption du cœur empêche l'homme Hérétique de trouver la vérité, se trompent souvent, s'ils entendent que l'inclination à l'ivrognerie, à la jouissance des femmes, & aux autres plaisirs du corps; ou que l'orgueil, l'avarice, & d'autres passions semblables seduisent son jugement. Mais ils ne se trompent pas s'ils entendent que sa préoccupation l'empêche de découvrir les bonnes preuves. Il examine les raisons des Orthodoxes tout rempli de la persuasion qu'il posséde la vérité, & qu'il offenseroit Dieu s'il s'imaginoit que les preuves du parti contraire sont solides. Il croit agir Chrétiennement s'il regarde ces raisons comme des sophismes, & s'il employe toute l'attention de son ame à inven-

(a) *Nemo nostrûm dicat jam se invenisse veritatem; sic eam quæramus, quasi ab utrisque nesciatur: ità enim diligenter & concorditer quæri potevit, si nullâ temerariâ præsumptione inventa & cognita esse credatur.* Augustin. contrà Epist. fundam. *Cap. III.*

ter des réponſes. Il ne ſçauroit croire que ces réponſes ſoient mauvaiſes, puiſque, ſelon lui, elles combattent l'erreur, & ſont deſtinées au maintien de la vérité. Mais dites moi, je vous prie, les Orthodoxes n'ont-ils pas une ſemblable perſuaſion, quand ils examinent la cauſe des Hérétiques ? Les uns & les autres ſont ſemblables aux plaideurs : ceux-ci ne trouvent jamais ſolides les raiſons de la partie adverſe : ils ont beau lire & relire les écrits ſolides qu'elle produits, ils croyent que ce ne ſont que des chicanes ; & après même que les Juges ſubalternes & ſouverains les ont condamnés, ils s'imaginent avoir raiſon : ils appelleroient à un autre Tribunal s'il y en avoit. D'où vient cela ? N'eſt-ce pas de ce qu'ils examinent tout avec une forte prévention d'avoir la juſtice de leur côté ?

Préjugés de Religion comparés aux préventions des Plaideurs.

Rien n'eſt plus capable de convaincre de l'inutilité de tout examen, qui ne ſe fait pas ſans prévention, que ce qui arrive tous les jours aux Nouvelliſtes. Ils ſe perſuadent que le parti qu'ils épouſent a la juſtice de ſon côté, & ils ſouhaitent paſſionnement qu'il triomphe. Ils ſentiroient un cha-

Et à celles des Nouvelliſtes.

grin mortel, ſi quelque lumiere vive ſe préſentoit à leurs yeux, & leur faiſoit voir d'une maniere démonſtrative le bon droit & la bonne fortune du parti contraire. Voici l'effet que produit en eux la paſſion. Ils ne liſent les manifeſtes & les Relations de l'ennemi, que comme des Ecrits dictés par le menſonge, & remplis d'impoſtures : quelques probables que ſoient ſes raiſons, ils les rejettent ; ils appliquent tout leur eſprit à conſidérer ce que l'on y peut répondre. Or pendant qu'ils ſont attentifs aux apparences ſpécieuſes de la réponſe, & nullement attentifs aux beaux côtés de l'objection, ils n'aquierent jamais d'autre connoiſſance que celle qui flatte leurs préjugés. S'il court une fâcheuſe nouvelle, ils ſont incredules, ils inventent cent raiſons pour la combattre. Si c'eſt une bonne nouvelle, leur crédulité n'a point de bornes. Les apparences les plus foibles leur tiennent lieu de forte preuve ; ils éloignent de leur imagination tous les objets déplaiſans, & ils ne donnent accès qu'aux beaux ſonges, & aux fantômes agréables. Il n'y a qu'une évidence inconteſtable qui les puiſſe,

détromper ; & s'ils s'examinent profondément, ils trouveront qu'ils ſe payent des mêmes raiſons, pour ſe flatter, dont ils ne feroient aucun compte ſi elles étoient alléguées en faveur de l'ennemi.

N'eſt-il pas vrai que ſi l'on n'examine pas mieux le pour & le contre dans les matieres de Religion, que dans les affaires du tems, cela ne mérite pas le nom d'examen ? Or ne voyons-nous pas que le même eſprit qui regne ordinairement dans les Nouvelliſtes, ardemment affectionnés à un parti, regne auſſi dans la plûpart des perſonnes paſſionnées pour leur Religion ? Une bataille perdue afflige le Nouvelliſte, une bataille gagnée le tranſporte de joye : c'eſt pour cela qu'il épuiſe toutes les forces de ſon eſprit à ſe convaincre que la bataille eſt gagnée. On n'a pas moins de plaiſir dans une diſpute de Religion, lorſqu'on croit que l'adverſaire eſt battu : on n'auroit pas moins de chagrin, ſi l'on voyoit ſon triomphe. Ainſi, de part & d'autre, la crainte de l'affliction, & l'attrait du plaiſir, empêchent d'examiner avec équité, & font employer double poids & double meſure.

Voilà ce qu'on pourroit craindre qu'un tiers parti n'alleguât, convenant du droit & niant le fait ; convenant qu'il faut ſe conduire par la voye de l'examen, & niant que dans la pratique on ſe ſerve de cette voye. Quoiqu'il en ſoit il pourroit arriver ici une différence fort grande : car au lieu que ceux qui errent deviendroient peut-être Orthodoxes, s'ils n'étoient perſuadés qu'ils le ſont déja, les Orthodoxes ſe garantiſſent peut-être de l'héréſie, parce qu'ils retiennent fermement la prévention qu'ils ſont Orthodoxes.

D'où viennent les difficultés d'un bon exam

L'exemple des plaideurs & des Nouvelliſtes, que je viens d'alleguer prouve d'une maniere preſque démonſtrative, que les difficultés d'un bon examen ne viennent pas tant de ce que l'eſprit eſt vuide de ſcience, que de ce qu'il eſt plein de préjugés. Deux fortes raiſons ont établi dans la juriſprudence humaine qu'il ſoit défendu d'être juge & partie dans un procès. L'une eſt priſe du danger qu'il y auroit qu'un homme revêtu de ces deux perſonnages ne crût avoir raiſon, lorſqu'il auroit tort à l'autre, qu'il ne prononçât en ſa fa-

veur, lors même qu'il connoîtroit l'injuſtice de ſa cauſe. Dans les diſputes de Religion chacun eſt juge & partie. On n'examine point les raiſons de ſon adverſaire après s'être revêtu d'un eſprit Sceptique & Pyrrhonien : on croiroit, comme je l'ai dit, commettre un crime ſi l'on ſe mettoit en cet état. On examine après s'être bien perſuadé que la Religion que l'on profeſſe eſt la ſeule véritable : & nous voilà preſque dans les paſſions des Nouvelliſtes & des plaideurs. Trois probabilités du côté de notre préoccupation prévalent ſur dix ou douze de l'autre côté, & cela parce que l'attention de notre eſprit ſe porte infiniment plus vers les probabilités qui plaiſent, que vers celles qui chagrinent. M. Nicole confirme cette penſée. *L'eſprit*, dit-il, *ſe laiſſe emporter par les plus vaines lueurs, & les plus mauvaiſes raiſons. Il n'a pour cela qu'à s'y appliquer fortement : car cette application fait qu'il ne voit que celles-là, & qu'il s'en remplit tellement, que toutes les autres raiſons n'y peuvent trouver d'entrée. La plûpart des queſtions ne ſe doivent décider que par la comparaiſon des raiſons*

de part & d'autre ; & c'eſt preſque toujours être téméraire, que de ſe déterminer ſur celles d'un ſeul parti. Mais qu'il eſt aiſé de s'égarer dans cette comparaiſon, ou de n'y procéder pas de bonne foi ! Combien y en a-t-il qui n'ont pas aſſez d'étendue d'eſprit, pour comprendre tant de choſes tout à la fois, & ainſi ils ne les comparent pas véritablement. C'eſt leur application préſente qui les détermine, & c'eſt leur paſſion qui les applique ; & par conſéquent c'eſt leur inclination & non leur lumiere qui eſt le principe de leur perſuaſion. Ce qu'il y a de plus terrible en cela, eſt qu'étant ſi facile d'une part que les hommes tombent dans l'erreur & l'illuſion, il eſt très-difficile de l'autre qu'ils s'en retirent, parce qu'ils ne connoiſſent point les défauts qui les y ont engagés ; & que n'ayant point d'autres yeux ſpirituels pour les diſcerner, ils jugent d'eux-mêmes & des autres par ces yeux mêmes qui ſont malades. Ita fit ut animus de ſe ipſo tum judicet, cùm idipſum quo judicat ægrotet (*a*). Prenez bien garde, 1°. qu'en certains cas la vérité qui

(*a*) Nicolle, dans la Préface des *Préjugés légitimes.*

nous fâche eſt ſi manifeſte, que l'on ne ſçauroit venir à bout de la méconnoître : 2°. qu'il y a des procès civils, & des controverſes, où la vérité eſt ſi difficile à démêler de la fauſſeté, que les Juges les plus déſintéreſſés & les plus habiles ne ſavent de quel côté ſe tourner. Il eſt donc vrai que les préjugés & les paſſions n'aveuglent pas en toutes rencontres, & que les difficultés de l'examen ſont quelquefois dans les objets *.

Si les médiſances publiées contre ceux qui changent de Religion, ſont utiles au parti qui les débite.

☞ IL REGNE de part & d'autre, il faut l'avouer, entre les Proteſtans & les Catholiques Romains une coutume bien cruelle. C'eſt d'attaquer par toutes ſortes d'injures, & de tâcher par toutes ſortes de moyens, de couvrir d'ignominie ceux qui changent de Religion. On épluche toute leur vie, juſqu'aux recoins de l'enfance : on ramaſſe tous les péchés de leur jeuneſſe, on les ſuit à la piſte dans tous leurs déportemens : On accumule pêle-mêle & les bruits vagues, & les faits qui peuvent avoir quelque certitude, & ceux qui peuvent recevoir une mauvaiſe interprétation, lorſ-

* Art. *Peliſſon*, rem. D. E.

que des esprits pleins de soupçons & de défiances les examinent sans miséricorde ; & l'on fait courir le monde à une infinité de Satires composées de cette façon. Il n'en faut pas demander le *cui bono*, car il est assez manifeste que l'on prétend tirer de là deux ou trois utilités considérables. On espere que personne ne sera scandalisé de l'inconstance des Déserteurs, pourvû qu'on les représente comme des hommes vendus à l'iniquité, également dépourvus d'honneur & de conscience. On veut empêcher de croire que l'incertitude des dogmes de son parti, & la certitude des dogmes du parti contraire, ayent influé dans l'abjuration de ces Apostats. On veut aussi rabattre le triomphe des adversaires, en leur objectant, qu'ils n'ont gagné que des Proselytes flêtris & diffamés. Enfin on prétend inspirer plus d'horreur pour la révolte, en exposant à l'ignominie la personne des révoltés, & l'on veut intimider quiconque osera songer à l'apostasie. Quelle apparence en effet que des gens sensibles à la Satyre s'exposent à l'éclat d'une déser-tion, lorsque tant d'exemples formi-

dables apprennent que le parti qu'ils voudroient quitter s'eſt mis en poſſeſſion de cette menace bien exécutée,

Qui me commoris (melius non tangere clamo)
flebit, & insignis totâ cantabitur urbe.

Mais ſi le profit eſt viſible de ce côté-là, le dommage ne l'eſt pas moins par d'autres endroits, & peut-être qu'il y a lieu de s'étonner que la conſidération des mauvaiſes ſuites ne modére pas les mouvemens impétueux de cette colere. Il n'y a rien de plus propre à endurcir les adverſaires dans leur erreur, que le fiel de ces Satires perſonnelles. Chaque parti s'imagine que les Sectateurs de l'autre ſont eſclaves d'une prévention aveugle, & d'une opiniâtreté paſſionnée. N'eſt-ce pas les confirmer dans ce jugement, que de déchirer la réputation d'un homme qui nous a quittés, & d'employer contre lui, non pas une plainte modeſte & charitable, mais une déclamation violente, & des invectives diffamatoires. Ajoutez que les médiſances publiées contre un Apoſtat ne trouvent guére de créance dans l'eſprit de ſes nouveaux freres, & ne ſervent d'ailleurs qu'à aliener de plus

en plus ce ſujet rebelle. Il ſeroit peut-être rentré dans le bercail, ſi on lui eût fait connoître ſa faute doucement & honnêtement. Son retour ſeroit un triomphe que l'on oppoſeroit avec avantage à la victoire dont l'ennemi s'étoit vanté. On ſe prive de cela ſi l'on irrite le transfuge. Il n'eſt preſque pas poſſible que ſes Satyres amères qui le déchirent ne contiennent pluſieurs calomnies : cela lui donne une très-mauvaiſe opinion de ſes anciens freres. Si les vérités qu'ils ont divulguées le fâchent, les impoſtures ne ſervent pas peu à augmenter ſon chagrin : il conçoit contre eux une haine perſonnelle, qui le diſpoſe à haïr leurs ſentimens : de ſorte que n'ayant été d'abord qu'un Proſelyte apparent, il devient Proſelyte de cœur. La colere produit cet effet.

Qu'on m'objecte tant qu'on voudra ces paroles du Pſalmiſte, *imple faciem eorum ignominia, quærent nomen tuum, Domine ;* Seigneur couvrez les d'ignominie, & ils chercheront votre nom : je répondrai que quand on fait cette priere il en faut laiſſer l'exécution à Dieu, & non pas recourir aux plumes des Ecrivains Satyri-

ques. Ces gens-là ne ſont guere, propres à faire rentrer dans le bon chemin ceux qui s'en écartent. L'eſprit Evangelique eſt un feu qui doit éclairer, échauffer; mais non pas brûler, calciner, ſtigmatiſer.

Je ne nie pas que des gens qui ſavent qu'on ſupportera leurs fautes, tant qu'ils paroîtront attachés à leur Religion, & que s'ils la quittent elles ſerviront de fondement à des Libelles diffamatoires; je ne nie pas, dis-je, que de telles gens ne puiſſent être détournés de l'apoſtaſie par la crainte des médiſances. Mais enfin eſt-ce un profit bien conſidérable que de retenir des brebis gâtées dans le bercail: & d'ailleurs la peur des Satyres eſt-elle une Barriere bien forte pour des gens que d'autres paſſions animent à la révolte? Les Apoſtats ne ſavent-ils pas qu'on les recevra à bras ouverts dans l'autre parti, & qu'on les regardera comme des perſonnes vertueuſes, indignement calomniées. Le changement de Religion eſt une leſcive merveilleuſe auprès des convertiſſeurs: on diroit qu'ils s'attribuent le droit de faire ce que Dieu promet dans l'Ecriture,

quand vos péchés ſeroient rouges comme vermillon, ils deviendront blancs comme neige (a). Il y a une choſe bizarre en cette matiere ; car avant qu'un homme abjurât, on lui donnoit des marques d'eſtime dans ſon parti, & on le diffamoit dans l'autre : mais depuis ſon abjuration, les choſes changent de face : il eſt ſatyriſé par les anciens freres, & préconiſé pas les nouveaux *.

☞ TAKIDDIN, Auteur Mahometan, diſoit que le Caliphe Almamon ſeroit infailliblement puni de Dieu, pour avoir troublé la dévotion des Muſulmans, par l'introduction des études Philoſophiques. Cette penſée n'a rien de particulier : elle a paru dans tous les pays du monde, & dans tous les ſiécles. Aujourd'hui même, il y a encore un infinité de gens qui ſe plaignent de M. Deſcartes & des autres grands Philoſophes modernes, comme de la cauſe du mépris que tant de perſonnes témoignent pour la dévotion & pour les Myſteres des Chrétiens. Cela pourroit donner lieu

Sur l'opinion où l'eſt que les études Philoſophiques nuiſent à la Religion.

(a) Iſaie, *Cap. I. Vers.* 18.
* Art. *Spondc*, rem. C.

à une ample diſſertation : je me bornerai à quelques courtes remarques.

J'obſerverai d'abord qu'on a toujours ſoupçonné les Philoſophes de n'avoir guére de Religion. Les anciens Rhéteurs, après avoir dit qu'entre les propoſitions probables les unes étoient fondées ſur ce qui arrivoit preſque toujours, & les autres ſur l'opinion commune, alléguoient d'abord ces deux exemples : *les meres aiment leurs enfans, les Philoſophes ne croient point qu'il y ait des Dieux* (a). Notre Takiddin n'eût pas livré à la juſtice divine le grand Almamon, ce Protecteur des ſciences, cet introducteur des études Philoſophiques, s'il n'eût réfléchi ſur les dangereux effets de ces connoiſſances. Elles avoient jetté des doutes dans les eſprits : bien des gens commençoient à ouvrir les yeux ſur l'extragance du Mahométiſme ; & dès là le culte, la piété, la dévotion avoient ſouffert un prodigieux affoibliſſement. Vous ne ſauriez ôter de l'eſprit d'une infinité de gens que Deſcartes & Gaſſendi croyoient auſſi peu la Réalité que les fables de

(a) Voyez Ciceron, *de Inventione, Lib. 1. fol. m. 29.*

la Grece. Vous n'auriez guére moins de peine à perſuader aux Dévots de la Communion Romaine que les Sectateurs de ces deux grands Philoſophes ſoient bons Catholiques. Les Proteſtans eux-mêmes n'ont pas une meilleure opinion des dogmes du Carteſianiſme. Généralement parlant on ſoupçonne d'irréligion les Partiſans de cette Philoſophie, & l'on croit que ſes principes ont ouvert la porte au Phyrrhoniſme & à l'impiété.

Mais ce n'eſt pas ſeulement aux études de la Philoſophie qu'on impute l'irréligion : on attribue le même déſordre à la culture des Belles-Lettres. On prétend que l'Athéiſme n'a commencé à ſe faire voir en France que ſous le Régne de François I, & qu'il ne parut en Italie que quand les humanités y refleurirent. Telle eſt la deſtinée malheureuſe de la condition de l'homme, que les lumieres qui le délivrent d'un mal le précipitent dans un autre. Chaſſez l'ignorance & la barbarie, vous faites tomber les ſuperſtitions, & la ſotte crédulité du peuple, ſi avantageuſes à ſes conducteurs, qui abuſent de ſes libéralités pour ſe plonger dans l'oi-

ſiveté & dans la débauche. Mais en éclairant les hommes ſur ces déſordres, vous leur inſpirez l'envie d'examiner bien d'autres choſes : Ils épluchent tout, & ils ſubtiliſent tant qu'ils ne trouvent rien qui contente leur miſérable raiſon.

Quoiqu'il en ſoit de la vérité de ces imputations, il n'y a point de prudence dans l'affectation qui régne un peu trop généralement de rendre ſuſpects d'impiété les Philoſophes. Car quel ſcandale ne ſeroit-ce pas, ſi ce que diſent quantité de Docteurs étoit vrai, que la foi ne ſe trouve guere parmi les grands Philoſophes ; que la dévotion eſt principalement le partage du menu peuple, & *que ceux qui ont le plus examiné les caracteres de divinité de l'Ecriture Sainte ſont ordinairement les moins pieux & les moins devots* (a). Il ſeroit bien plus édifiant d'enſeigner avec Plutarque (b) *que la Philoſophie eſt le remede de l'impiété & de la ſuperſtition*, & avec Origene, que ſans la Philoſophie perſonne ne ſauroit être véritablement pieux : *omnino nec pium erga communem om-*

(a) Jurieu, cité par Saurin, *Examen de la Théologie* &c. pag. 98.

(b) Voyez ſon Traité *De Iſide & Oſiride*, p. m. 178.

nium Dominum esse absque Philosophia quemquam censebat (a). Le mélange de bien & de mal qui se rencontre dans toutes les choses humaines, se voit ici d'une façon particuliere. Ainsi le même principe qui sert quelquefois contre le mensonge, rend aussi quelquefois de mauvais offices à la vérité *.

☞ Il n'y a point de gens qui puissent se donner plus de carriere, en fait de maximes impies & libertines, que ceux qui composent des pieces de Théâtre. Car si l'on vouloit leur faire un crime de certaines licences qu'ils prennent, ils peuvent répondre qu'ils ne font que prêter à des prophanes, ou à des personnes dépitées contre leur fortune, les discours que le vraisemblable exige. Il est bien certain qu'il seroit injuste d'imputer à l'Auteur d'une Tragédie tous les sentimens qu'il étale : mais il y a des affectations qui découvrent ce qu'on doit mettre sur son compte ; &, quelque chose qu'on allegue en faveur des Poëtes, on peut justement inter-

(a) S. Greg. de Neocesarée, *in Panegyr.*

* Art. *Takiddin*, rem. A.

dire le Théâtre à certaines piéces, ſoit que l'Auteur y débite, ſoit qu'il n'y débite pas ſes ſentimens. Cyrano de Bergerac répandit dans ſon Agrippine quelques impiétés qui la firent proſcrire *.

☞ CE QUE l'on dit de l'Artillerie, qu'elle eſt la derniere raiſon des Rois, *ratio ultima Regum*, ſe peut appliquer aux ſupplices dont on punit les Hérétiques. Le feu, les gibets ſont la derniere raiſon des Théologiens, leur plus puiſſant argument, leur *Achille* (a). On ne peut nier que la crainte de ces ſupplices n'ait beaucoup de force pour impoſer ſilence aux Novateurs, & pour maintenir extérieurement l'unité de Communion. Mais il en va du dogme qui autoriſe cette pratique, comme de l'invention des bombes, des carcaſſes, & des autres machines de guerre. Ceux qui s'en ſervent les premiers en tirent de grands avantages, & pendant qu'ils ſont les plus forts cela va le mieux du monde : Mais bien-tôt

(a) C'eſt le nom qu'on a donné dans les Ecoles aux Argumens qu'on croit ſans replique.

* Art. Eſchyl. rem. F.

après on tourne contre eux les mêmes machines, & quand ils ſont les plus foibles, on les accable de leurs propre inventions *.

☞ C'EST UNE plainte preſque générale que la Philoſophie fait tort à la Théologie : mais d'un autre part il eſt certain que la Théologie incommode ſouvent la Philoſophie. Ce ſont deux facultés qui ne s'accorderoient guere ſur le reglement des limites, ſi la voye de l'autorité, toujours dans les intérêts de la premiere, n'y mettoit bon ordre **.

☞ IL SEROIT à ſouhaiter qu'on laiſſât faire à pluſieurs habiles gens ce que le Docteur Launoi entreprit dans le dernier ſiécle ; c'eſt-à-dire qu'on leur permît de chaſſer du Calendrier tous les Saints intrus. Les faux Saints ne ſe ſont pas moins multipliés que les faux Nobles : de ſorte que, comme les Princes font faire de tems en tems des recherches contre ceux qui uſurpent la qualité de Gentilhomme, afin de les remettre à la condition rotu-

Projet de forme d les Trou Céleſtes.

* Art. *Beze*, rem. F.
** Art. *Ariſtote*, rem. X.

riere, il faudroit auſſi que le Clergé nommât des Commiſſaires auſſi rigides que Boiſſeau (*a*), pour examiner les Titres & les Lettres de Sainteté. Si les troupes de l'Egliſe triomphante paſſoient en revue devant de bons Commiſſaires, on y trouveroit beaucoup de paſſe-volans, non pas parmi les Soldats, mais parmi les Hauts-Officiers, je veux dire parmi les Saints qu'on invoque. Le Calendrier a plus beſoin de réforme à cet égard, que par rapport à la préceſſion des équinoxes; & au lieu qu'un ſimple retranchement de dix jours a ſuffi pour cette derniere réformation, il faudroit pour faire l'autre retrancher par centaines & par milliers. Il y a long-tems que l'année ne peut plus fournir un jour à chaque canoniſé: il faut entaſſer pluſieurs Saints les uns ſur les autres dans les mêmes places, & c'eſt à préſent qu'on peut dire avec Juvenal:

Nec turba deorum
Talis ut eſt hodie, contentaque ſydera paucis
Numinibus, miſerum urgebant Athlanta minori
pondere.

Combien trouveroit-on de Sena-

(*a*) Boiſſeau fut chargé de la recherche des faux Nobles, & s'en acquitta avec ſévérité.

teurs

teurs *vitio creati* dans la Cour céleſte, ſi l'on y procédoit rigoureuſement ? Voyez à combien de Volumes montent déja les *Acta Sanctorum* ? On peut leur appliquer un diſtique Latin très-connu (*b*) : ce qui ſoit dit ſans préjudice de l'eſtime que l'on a pour leurs doctes Compilateurs. Il faut même dire en leur honneur qu'ils rejettent beaucoup de fables, & que leur ſincérité les expoſe tous les jours aux plaintes des Bigots, & même aux diſgraces de l'Inquiſition. Voyez la Réponſe du P. Papebroch à l'*Exhibitio errorum* d'un Carme qui ſe nomme Sébaſtien de Saint Paul. Vous y trouverez que ce Jeſuite a chaſſé du Calendrier pluſieurs intrus, & qu'il l'a fait par des raiſons très-ſolides. Ces intrus ne ſont pas des Saints modernes : ils ſont de très-vieille date. Le Cardinal Beſſarion, voyant faire à Rome l'Apothéoſe de certaines gens dont la vie lui avoit paru mauvaiſe, s'écria que *les nouveaux Saints le faiſoient douter des vieux ;* mais on peut dire qu'il y a infiniment plus de certitude dans les Saints modernes que dans pluſieurs des anciens. On ne peut dou-

(b) *Scripta gigantæ æquorum ſub pondere molis*
Triſtior incelado Bibliopola gemit.

ter que les Saints de nouvelle création n'ayent vécu sur la terre, & l'on a presque des preuves démonstratives que beaucoup d'anciens canonisés n'ont jamais existé. Un homme d'esprit disoit soir l'autre jour dans un bonne compagnie, que s'il falloit recourir à l'intercession des Saints, il choisiroit plutôt les nouveaux venus, un Capistron par exemple, ou un Thomas de Villeneuve, qu'une sainte Catherine, ou un saint Alexis.

Un Chanoine de Passau, bon Prédicateur, & Professeur en Théologie au XVe Siécle, a dit dans l'un de ses Sermons, que quand même il y auroit autant de Fêtes que de minutes dans l'année, elles ne suffiroient pas à donner à chaque Saint une place. Durant, Evêque de Mande, a observé que plus de cinq mille Saints concourent à chaque jour. L'Auteur Protestant (*c*), qui m'apprend ces deux particularités, remarque que la Fête de tous les Saints ne fut établie que pour suppléer au trop petit nombre des jours de l'année, & pour prévenir le ressentiment des Saints qui n'auroient reçu aucun honneur,

(*c*) Michael Roniger*us de Pii V. & Greg. X. statu*tibus . . . , *Cap.* XIII.

Ceux qui aiment à faire des paralleles ſatyriques, pourront ſe ſouvenir ici de la précaution des Athéniens, qui conſacrerent un Autel aux Dieux inconnus, parce qu'ils craignirent de tomber dans la diſgrace de quelque Divinité vindicative dont on auroit négligé le culte. Ils croyoient y avoir été attrapés tout fraîchement : de ſorte que, pour jouer au plus ſûr, ils voulurent rendre leurs hommages aux Divinités mêmes qui leur étoient inconnues. C'étoit le moyen de n'oublier aucun Dieu *.

☞ CEUX qui ſont ſur le Trône ont plus beſoin que les autres du ſecours du tempéramment pour devenir Saints. S'ils n'ont point reçu de la nature un eſprit ſimple, doux, benin, humble, ils conçoivent des paſſions qui les engagent à une conduite peu conforme à la perfection Chrétienne. Mais avec les qualités que j'ai marquées, ils ſe laiſſent conduire comme des Moutons par leurs Directeurs ſpirituels ; & ce ſont de grandes avances pour leur obtenir un jour à la Cour de Rome la Béatification, & ce qui s'enſuit. Je ne prétens pas exclure les ex-

* Art. *Launoi* (Jean de) rem. G.

ceptions que l'on trouvera néceſſaires*.

Mauvaiſe foi des Thomiſtes, des Janſéniſtes, & des Moliniſtes.

☞ TOUS CEUX qui ont un peu de pénétration, voyent clairement que ſur la matiere de la liberté il n'y a que ces deux partis à prendre : l'un eſt de dire que toutes les cauſes diſtinctes de l'ame, qui concourent avec elle, lui laiſſent la force d'agir ou de n'agir pas ; l'autre eſt de ſoutenir qu'elles la déterminent de telle ſorte à agir, qu'elle ne ſçauroit réſiſter à cette impulſion. Le premier parti eſt celui des Moliniſtes : l'autre eſt celui des Thomiſtes, des Janſeniſtes, & des Protecteurs de la Confeſſion de Geneve. Voilà trois ſortes de gens qui combattent le Moliniſme, & qui dans le fond, n'ont ſur la liberté que le même Dogme. Cependant les Thomiſtes ſoutiennent avec chaleur qu'ils ne ſont pas Janſéniſtes, & ceux-ci diſent hautement qu'ils ne penſent pas ſur cet article comme les Diſciples de Calvin. Il n'y a point d'artifices, ou de diſtinctions frivoles, qu'on n'ait employés de part & d'autre, pour colorer ces prétentions ; & tout cela afin d'éviter les fâcheuſes ſuites que l'on prévoyoit, ſi l'on demeu-

* Art. *Emme*, rem. A.

roit d'accord de quelque conformité avec des gens qu'on regardoit comme Hérétiques. D'autre part, il n'y a point de ſophiſmes dont les Moliniſtes ne ſe ſoient ſervis, pour faire voir que Saint Auguſtin n'a pas enſeigné la Grace néceſſitante : c'eſt qu'ils n'oſoient pas convenir que leur Doctrine fût contraire à celle de ce grand Saint. Ainſi les uns ne voulant pas avouer qu'ils fuſſent conformes à des gens qui paſſoient pour Hérétiques, & les autres craignant qu'on ne les accuſât de penſer autrement qu'un Saint Docteur, dont les ſentimens ont toujours été regardés comme très-Orthodoxes, ont joué cent tours de ſoupleſſe, entierement oppoſés à la bonne foi *.

☞ On ne ſçauroit ſe ſcandaliſer aſſez de voir que les diſputes de la Grace produiſent une diviſion ſi envenimée dans les eſprits. Chaque Secte impute à l'autre d'enſeigner des impiétés & des blaſphêmes horribles, & pouſſe l'animoſité juſqu'aux dernieres bornes : & néanmoins c'eſt ſur de telles Doctrines que l'on devroit pratiquer le plus promptement une tolérance

Intolérable blâmable Docteurs diſputent la Grace.

* Art. *Janſenius*, rem. H.

mutuelle. On pardonneroit l'intolérance à un parti qui prouveroit clairement ſes opinions, & qui répondroit aux difficultés nettement, cathégoriquement, & d'une maniere convaincante: mais que des gens qui ſont obligés de dire qu'ils n'ont point de meilleure ſolution à donner que *des ſecrets impénétrables à l'eſprit humain, & cachez dans les tréſors infinis de l'immenſité incompréhenſible de Dieu*; que de telles gens, dis-je, faſſent les fiers, lancent la foudre de l'anathême, banniſſent, envoyent au gibet, c'eſt ce qui paroît inexcuſable.

ipe de bſtina- L'obſtination & l'orgueil ſont les principales cauſes de ces animoſités ſcandaleuſes. Un Docteur fier & bilieux s'entête de ſes ſentimens avec une préoccupation ſi exceſſive, qu'il ne croit pas qu'on puiſſe les attaquer ſans combattre les lumieres du ſens commun, ou celles de la conſcience. Il s'endurcit, & il s'enfonce dans ſes préjugés de plus en plus, à meſure que l'on s'applique plus fortement à diſputer contre lui. Mais un Docteur modéré, modeſte, humble, & d'un tempérament flegmatique, ne ſe conduit pas de cette maniere. S'il rejette une

opinion comme fauſſe & dangereuſe, il ne laiſſe pas d'être équitable envers ceux qui la ſoutiennent : il convient non-ſeulement de leurs excellentes qualités, & il les en loue, mais il reconnoît auſſi que des raiſons fort ſpécieuſes les engagent à ſoutenir leurs erreurs. Il n'a donc garde de rompre avec eux, ni de relâcher même les liens de fraternité, pendant que la diſſenſion eſt renfermée dans certaines bornes.

Melanchthon nous a donné un exemple admirable de cette modération, & de cet eſprit d'équité. Il eſt certain que ce Docteur ne pouvoit s'accommoder de la méthode rigide de Luther & de Calvin ſur les matieres de la Grace, & l'on allégueroit envain comme une preuve de ſon accord avec eux, quant à cet article, les louanges infinies qu'il donnoit à ces deux Chefs de la Réforme, principalement au dernier. Mais Melanchthon étoit un homme ſage, charitable, qui croyoit qu'on pouvoit errer par de bons motifs, & qui ſçavoit éviter les mauvaiſes ſuites de la préoccupation. Il n'étoit point d'accord avec Calvin ſur le Dogme du franc arbitre : mais il étoit aſſez équitable pour diſtinguer l'une de ces deux choſes ; la

Cara modéré Melanct

doctrine de Calvin telle que lui Melanchthon l'enviſageoit, & cette même Doctrine telle que l'enviſageoit ſon adverſaire. Melanchthon croyoit que ſelon cette Doctrine Dieu étoit l'auteur du péché; mais il ſçavoit bien que Calvin ne l'enſeignoit pas ſous cette notion, & qu'entant que telle, Calvin l'eût jugée abominable. Il n'ignoroit pas ſous quelle forme elle ſe montroit à Calvin, & que c'étoit ſous l'apparence d'un ſyſtême appuyé ſur divers Paſſages de l'Ecriture, & tendant à ſoutenir les droits de la Providence, & ceux de l'œconomie de la nouvelle Loi. Il n'ignoroit pas que le ſyſtême du franc arbitre ne ſe montroit aux yeux de Calvin que ſous une forme hideuſe, qui le lui faiſoit paroître comme deſtructif de la Providence, & formellement oppoſé aux Epîtres de Saint Paul, & à la gloire que Dieu tire du Salut de l'homme. Ainſi Melanchthon, en n'approuvant pas les ſentimens de Calvin, ne laiſſoit pas de reconnoître qu'ils pouvoient être fondés ſur des motifs très-dignes d'un homme de bien, & d'un zélé ſerviteur de Dieu; il ne laiſſoit pas de ſe trouver réuni avec le Docteur de Geneve dans cette maxime, qu'en-

tre deux opinions il faut toujours faire choix de celle qui eſt plus conforme à l'Ecriture, & aux intérêts du Créateur. Le parfait accord qui étoit entr'eux à l'égard de cette Theſe, fut cauſe de leur diſcorde; car en conſéquence de cette maxime, Calvin embraſſa l'Hypothèſe de la Néceſſité, & Melanchthon celle de la Liberté. L'un crut que le ſouverain empire de Dieu ſur toutes choſes, & les droits d'une Providence digne de l'Etre infini, demandoient une Prédeſtination abſolue. L'autre crut que la bonté, la ſainteté, & la juſtice de l'Etre ſuprême, demandoient quelque contingence dans nos actions.

Hypot de Calvi Melanct ſur la G

Voilà le principe de l'un & de l'autre. Ils tendoient au même but, ſçavoir à ſauver les Attributs de Dieu: mais ils y tendoient par des chemins différens. Devoient-ils ceſſer pour cela de ſe reconnoître pour freres (*a*)? Mais, dira-t-on, la différence des routes a dû obliger Melanchthon à dire Anathême à Calvin, vû que Melanchthon a dû croire que ſous prétexte de maintenir les droits de l'autorité divine, Cal-

(*a*) Notez qu'on ne prétend point étendre cette notion ſur toutes les Sectes qui ſe trouveroient réunies dans la maxime générale de tendre à l'honneur de Dieu.

vin anéantiſſoit la bonté, la ſainteté & la juſtice de Dieu, en le faiſant auteur du péché & des enfers. Je répons à cela : ſi Calvin eût dogmatiſé de cette maniere, *ne pouvant ſauver tous les Attributs de Dieu, j'en abandonne une partie afin de conſerver l'autre; j'aime mieux ſacrifier les vertus Morales aux vertus Phyſiques, que celles-ci à celles-là, j'aime mieux le faire un Maître puiſſant, qu'un bon Maître*; il eût mérité que tous les hommes l'Anathématiſaſſent. Mais il ſoutenoit en toutes rencontres qu'en maintenant la ſuprême autorité de Dieu, il ne prétendoit donner aucune atteinte aux perfections morales de l'Etre infini, à la bonté, à la ſainteté, à la juſtice. Melanchthon auroit donc été fort injuſte de le chicaner là-deſſus perſonnellement, je veux dire de lui imputer des conſéquences, qui au pis aller ne pouvoient être que du Dogme, puiſque le Docteur les déſavouoit (*a*). Des eſprits ardens & emportés ne ſe fuſſent pas payez d'un tel déſaveu : mais Melanchthon qui aimoit la paix, & qui par un fond d'équité & de modeſtie,

alvin n'a prétendu ier atte à la é de

(*b*) voyez ce déſaveu dans le Traité intitulé : *Brevis Reſponſio ad Calumnias, &c.* Cette Piéce eſt inſérée parmi les autres Traités Théologiques de Calvin, p. m. 730.

conſervoit la pureté de ſes lumieres, juſqu'au point de découvrir nettement ce qu'il y avoit de fort & de foible dans les opinions qu'il admettoit & dans celles qu'il rejettoit, Melanchthon, dis-je, avec un tel caractere d'ame ſe trouvoit toujours diſpoſé à rendre juſtice aux intentions de Calvin.

Voilà ce que tout le monde devroit imiter. Quand même vous prouveriez invinciblement à un Prédeſtinateur, que ſon ſyſtême eſt lié néceſſairement & inévitablement avec cette conſéquence, *donc Dieu eſt l'auteur du péché*, vous devriez vous contenter de cette réponſe à l'égard de ſa perſonne : *Je vois auſſi-bien que vous la liaiſon de mon principe avec cette conſéquence, & ma raiſon qui la voit ne me fournit point aſſez de lumieres, pour me faire comprendre comment je me trompe en voyant cela ; mais je ne laiſſe pas d'être fortement perſuadé, que Dieu trouve dans les tréſors infinis de ſa Sageſſe un moyen certain de rompre cette liaiſon*, un *moyen, dis-je, certain & très-infaillible, quoiqu'il me ſoit inconnu, & qu'il ſurpaſſe toute la portée de mes lumieres. Un Chrétien ſe doit piquer principalement de ſoumiſſion à l'autorité de Dieu. Ne pas*

croire ce qu'on voit, doit être ſouvent ſa deviſe, auſſi-bien que de croire ce qu'on ne voit pas. Voilà dans le fond le ſens du Paſſage de Calvin que j'ai indiqué. Melanchthon, & tout autre Théologien fauteur de la liberté, auroient d'autant plus mauvaiſe grace de ne pas acquieſcer à cette réponſe, qu'ils ſont contraints de recourir à un ſemblable dénouement : car dès qu'ils ont tant ſoit peu de bonne foi, ils reconnoiſſent que la maniere dont la providence de Dieu, & ſa preſcience, ſont liées avec la liberté de la Créature, leur eſt incompréhenſible. On les pouſſe donc dans les mêmes précipices où ils ont pouſſé les autres ; ils ſe ſauvent à leur tour dans l'aſyle de l'incompréhenſibilité de la nature de Dieu à l'égard de notre petite raiſon.

Qu'il peut y avoir différens ſyſtêmes ſur la Grace, tous également dignes de la ſainteté du Créateur.

Une des choſes qui pourroient le plus contribuer à inſpirer aux controverſiſtes un eſprit de paix & de tolérance en cette matiere, ſeroit de conſidérer que la maniere dont Dieu a voulu agir dans le Myſtere de la Grace, & dans ſes autres opérations, a été choiſie entre une infinité de différentes manieres également dignes de l'Etre ſouverainement parfait. Or voici la conſé-

quence de cette penſée, c'eſt qu'on peut ſe tromper dans l'explication des matieres Théologiques, ſans attribuer à Dieu aucune choſe qui faſſe tort à ſes perfections. Car ceux-là ſe trompent qui ſe ſervent d'une Hypothèſe qui n'eſt point conforme à ce que Dieu a fait actuellement; mais ſi elle eſt conforme à l'une de ces autres manieres qu'il eût pû choiſir, elle donne à Dieu une conduite parfaitement digne de lui. Qu'arrive t-il donc lorſque la révélation eſt douteuſe ſur quelque point? C'eſt que les uns l'expliquent par un ſyſtême, & les autres par un autre. Je veux que le ſyſtême des uns ſoit conforme à ce que Dieu a réellement choiſi, cela n'empêche pas que celui des autres ne ſoit conforme à ce qu'il auroit pû faire auſſi dignement & auſſi glorieuſement d'une autre maniere: car nous concevons que Dieu auroit pû faire les choſes autrement qu'il ne les a faites, & cela de cent manieres différentes toutes dignes de ſa perfection infinie. Autrement il n'auroit point de liberté, & ne différeroit point du Dieu des Stoïques, enchaîné par une deſtinée inévitable; Dogme qui n'eſt gueres meilleur que le Spinoſiſme. Par conſéquent il ne peut

y avoir de crime dans les faux ſyſtêmes, que lorſqu'un Théologien les bâtit ſur une idée qu'il croit contraire à ce que Dieu même en a dit, & dérogeante à ſa Majeſté. Or je ne crois pas qu'il ſe trouve au monde de ſemblables Théologiens.

Achevons d'éclaircir ceci par un exemple. Suppoſons que Salomon, qui entretenoit un commerce d'Enigmes avec le Roi de Tyr (*c*), lui écrivit une Lettre en chiffre où il raiſonnoit ſur une affaire d'Etat. Suppoſons que Titius & Mevius, chargés de déchiffrer cette Lettre, ne ſe ſervirent pas de la même clef: l'un prit pour un A ce que l'autre prit pour un O, & ainſi des autres figures. Titius devina juſte l'intention de Salomon, & par conſéquent Mevius s'en écarta. Mais néanmoins Mevius trouva un ſens ſi raiſonnable & ſi bien ſuivi, qu'il faiſoit autant d'honneur à la Sageſſe de Salomon que celui de Titius. On pouvoit objecter à Mevius qu'il attribuoit à Salomon certaines choſes qui n'étoient pas du train ordinaire de la prudence; mais il pou-

(*c*) C'eſt l'Hiſtorien Joſephe qui nous apprend cette Anecdote, au huitiéme Livre de ſes *Antiquités Judaïques*, Chap. II.

voit répondre qu'un génie auſſi vaſte que celui de Salomon découvroit des profondeurs dans une affaire de politique qui ſurpaſſoient la portée des autres eſprits. Prenons donc, auroit-il dit, pour un effet de ſa ſageſſe extraordinaire ce qui nous ſurprend ici. On auroit pû faire à Titius une ſemblable objection, & il n'auroit pas manqué de s'en tirer par une ſemblable voie. La ſupériorité de génie de ce Roi de Jeruſalem eût ſervi de nouvelle clef aux difficultés particulieres de l'explication du chiffre. Lui ſeul eût pû décider que Titius avoit été ou plus heureux, ou plus habile que Mevius. Mais en voyant d'un côté que Mevius lui attribuoit un raiſonnement ſublime, & de l'autre que s'il reſtoit quelques embarras, on les levoit par une ſuppoſition très-glorieuſe à ſa ſageſſe, il eût pû être auſſi content de Mevius que de Titius, & leur parler en ces termes : *L'un de vous me fait penſer ce que j'ai penſé, & l'autre ce que j'aurois pû penſer avec une gloire égale.*

On ne fera pas difficulté de convenir, que c'eſt le portrait de la deſtinée des Aſtronomes, qui expliquent les Phénoménes céleſtes par des ſyſtê-

mes opposés. Ces Phénoménes resſemblent à une Lettre énigmatique, que Dieu donneroit à déchiffrer aux hommes : les uns prennent pour leur clef le mouvement de la terre, & les autres le repos. Le chancelement de la terre sur son Axe sert aux uns pour donner raison de la préceſſion des Equinoxes : les autres aiment mieux des lignes Spirales, & ainsi du reste. Les trois Systêmes, celui de Ptolomée, celui de Copernic, & celui de Tycho-Brahé, quelque différens qu'ils soyent, expliquent chacun les apparences. Il n'y en a pourtant qu'un qui soit conforme à la vérité. Mais comme tous les Sectateurs de ces syſtêmes s'accordent à admirer dans l'ouvrage la puiſſance, & la sageſſe infinie de l'Ouvrier, ils ne craignent point d'offenser Dieu en cas qu'ils se trompent. Ils jugent que s'il ne fait point ces choses de la maniere qu'ils s'imaginent, il pourroit les faire ainsi sans le moindre préjudice de ses perfections, & qu'une science infinie comme la sienne a les idées d'une infinité de plans, tous parfaitement beaux, tous dignes de l'Etre infiniment sage & infiniment puiſſant. Je suis sûr qu'un Copernicien après

avoir bien crié contre le Syſtême de Ptolomée, contre l'embarras de tant de Cercles & d'Epicycles, contre l'inutilité de la vîteſſe prodigieuſe du Firmament, &c. avouera, s'il y fait quelqu'attention, que tous les défauts qu'il croit trouver dans cette Hypothèſe pourroient être compenſés par des avantages, qui ne ſe rencontrent point dans la Méchanique plus ſimple du mouvement de la Terre. Dès qu'on contemple l'idée d'une ſcience infinie, on voit la poſſibilité de cette compenſation; on s'apperçoit que l'homme n'eſt pas le ſeul être à qui de ſi grands ſpectacles ſoyent donnés. On comprend que la rapidité inconcevable des Spheres céleſtes pourroit avoir des uſages merveilleux par rapport à des parties de l'Univers qui ſont au-delà de la portée de notre vue; en un mot que ſi le Syſtême de Ptolomée eſt faux, il ne laiſſe pas d'être poſſible, & par conſéquent très-digne de la Sageſſe du Créateur; car s'il en étoit indigne, il ne ſeroit pas poſſible. Je ne crois pas qu'aucun Aſtronome, bien convaincu en ſa conſcience qu'il n'a préféré ce Syſtême à tous les autres, que parce que tout conſidéré & peſé, il l'a cru le plus conforme

au choix de Dieu, craignît de comparoître devant le Juge du Monde avec cette Doctrine, quand même il se trouveroit qu'elle seroit fausse. Je crois qu'il espéreroit qu'un Copernicien & lui recevroient une réponse telle à peu près que celle qu'on a supposé que Salomon auroit fait à Titius, & à Mevius. Peu de gens nieront ceci; mais s'il s'agissoit d'une matiere de Théologie, une infinité de Docteurs le nieroient. Je conjecture qu'un homme modéré ne penseroit pas comme ces Docteurs, à l'égard des deux Systêmes sur la Prédestination, celui de la Liberté & celui de la Nécessité. Il supposeroit que le faux est vraisemblable, possible, & non contraire à la perfection de Dieu.

Cette considération devroit pacifier tous les troubles.

Voilà une ouverture pour dissiper les phantômes & les terreurs paniques qui agitent depuis si long-tems les Théologiens sur le chapitre des erreurs. Car il est certain que la raison pour laquelle l'esprit de l'homme trouve tant d'argumens également solides en apparence pour défendre la vérité & la fausseté dans les Controverses de Religion, c'est que la plûpart des fausserés qui se voyent là-dedans sont aussi possibles que les vérités. En effet, nous supposons tous

que la Révélation dépend d'un decret libre de Dieu ; car il n'eſt point néceſſité par ſa nature à faire ni les hommes, ni d'autres êtres. Par conſéquent il auroit pû, s'il l'avoit voulu, ou ne rien produire, ou produire un Monde différent de celui-ci, & en cas qu'il y eût voulu des hommes, il auroit pû les mener à ſes fins par des routes toutes contraires à celles qu'il a choiſies, & qui auroient été également dignes de l'Etre ſouverainement parfait. Car une infinie Sageſſe a des moyens infinis de ſe manifeſter, tous dignes d'elle. Cela étant, il ne faut point s'étonner que les Théologiens trouvent autant de raiſons pour ſoutenir le franc-Arbitre de l'Homme, que pour l'attaquer : car nous avons des idées & des principes pour concevoir & prouver que Dieu a pu faire l'Homme libre, & ne le faire pas libre de la liberté qu'on appelle d'indifférence. Que Dieu ait pû créer l'Homme libre, c'eſt ce que je conçois clairement : les Loix que Dieu a données à Adam ont été accompagnées de promeſſes & de menaces : cela ſuppoſe évidemment qu'Adam pouvoit obéir & déſobéir. Les Théologiens les plus rigides, Calvin lui-même, enſeignent

formellement que les hommes n'ont perdu le franc-Arbitre qu'à cauſe du mauvais uſage qu'Adam en fit dans le Paradis terreſtre. Je n'en demande pas davantage pour être aſſuré qu'il eſt poſſible que Dieu donne à l'Homme la liberté d'indifférence. S'il ne l'avoit pas donnée à Adam, tous nos ſyſtêmes de Religion tomberoient par terre; d'où je conclus qu'il la lui donna: or chacun ſçait que de l'Acte à la Puiſſance, la concluſion eſt néceſſaire. Mais je conçois auſſi qu'il auroit pu le créer déterminé aux bonnes choſes, & l'y tenir ſi fixe, quil ne lui eût point permis d'être flottant entre le bien & le mal: c'eſt pourquoi je trouve poſſible, & l'Hypothèſe de la liberté, & celle de la néceſſité *.

* Art. *Synergiſtes*, rem. B, & G.

JR LA POLITIQUE,

un Prince trop débonnaire court plus de riſques qu'un Tyran.

IN PARCOURANT bien l'Hiſ- toire, on trouvera plus de Prin- renverſés du Thrône, parce qu'ils ent trop bons, que parce qu'ils ient trop méchans. Les mauvais Rois ıvent plus de reſſources contre les ıplots dans leur génie féroce, que bons dans la juſtice de leur cauſe, lans la fidélité de leurs Sujets. Les teurs du Peuple voudroient bien ſuader qu'on n'a rien à craindre de inconſtance, pendant qu'on le gou- nera avec douceur. C'eſt un abus. homme d'intrigue fait tout ce qu'il ıt des Peuples, ſous un Gouverne- nt mou & débonnaire. Henri VI, i d'Angleterre, étoit *la meilleure ame* 'on pût voir: peu s'en eſt fallu qu'on l'ait mis au Catalogue des Saints; *ince de peu de talens & de grandes rtus*, dit un Hiſtorien moderne, *fort ılheureux ſelon le monde, fort heu-*

reux ſelon l'Evangile. Il fut mépriſé des hommes, qui l'ont regardé comme un eſprit foible, imprudent, ſtupide même, & peu ſenſé : mais le ciel a relevé ſa gloire par des Miracles faits à ſon Tombeau, qui l'ont fait révérer comme un Saint (a). Si au lieu de tant de vertus Chrétiennes Henri VI avoit poſſédé les qualités d'un Prince ambitieux & hardi, qui ſait mettre tout en œuvre pour ſe faire craindre, on ne lui eût pas débauché ſes Sujets avec la même facilité. S'il eût été auſſi *mauvais garçon* que les Chefs de ſes rebelles, il les eût rangés à leur devoir, & il ſeroit mort ſur le Thrône. Au lieu de cela on l'a vu abandonné de tout le monde dans ſa capitale, captif pluſieurs fois, maſſacré enfin dans ſa priſon. Pourquoi cela? Avoit-on ſujet de ſe plaindre de ſes violences? Nullement. Pourquoi donc? C'eſt qu'il n'étoit armé que de ſa vertu : *Sola majeſtate armatus.* Foible reſſource dans une guerre civile, que de n'avoir de ſon côté que le témoignage de ſa conſcience, & le bon droit. Pour renverſer un Monarque qui a ſçu ſe faire craindre *per fas & nefas*, il faut un orage, un ouragan ; mais pour faire tom-

(a) D'Orleans, *Révolutions d'Angleterre.*

ber un Prince ſcrupuleux & débonnaire, il ne faut que ſouffler deſſus *.

Apologie des François ſur leurs Alliances avec le Turc.

LES EMPEREURS & les Papes ont fait de grands reproches à François I & à Henri II, au ſujet des Alliances que ces Princes ont contractées avec le Turc. Il eſt aiſé de diſculper leur mémoire à cet égard, non en conteſtant le fait, qui eſt indubitable, mais en ſe retranchant ſur le droit. Il eſt certain que lorſqu'il ne s'agit point de Religion, mais ſeulement de s'oppoſer à l'invaſion de ſes Etats, il eſt permis de ſe faire des Alliés par-tout où l'on en peut rencontrer. Si Charle-Quint n'en avoit pas eu toujours bonne proviſion parmi les Princes Chrétiens, Papiſtes ou non Papiſtes, il auroit bien ſçu en trouver chez les Infidéles, & en profiter tout autrement que ne fit la France. Il étoit bien plus fin & bien plus habile que François I : avec lui les Flottes Turques n'euſſent pas été inutiles, comme elles le furent avec les François, qui concertoient ſi mal les choſes,

* Art. *Caſſius Chæreа*, rem. D.

qu'on a honte ou pitié de leur fo
quand on lit l'Hiſtoire de ces ten
Ainſi rien de plus vague & de pl
juſte que les plaintes dont Cl
Quint fit retentir à ce ſujet toure
rope. Mais convenons d'une choſe
que la bonne foi ne ſeroit gueres
ſur ce point. Elle empêcheroit d
procher à ſon ennemi ſes Alli
avec les Hérétiques, ou avec les
déles, quand on ſe ſentiroit di
ſoi-même à faire de ſemblables A
ces, ſi les maximes d'Etat le de
doient. Où ſeroient donc les gen
pourroient faire des Harangues pa
ques, préſenter des beaux Mémo
pouſſer cent beaux lieux commu
faudroit *rengaîner* tout cela. Or
feroit un grand préjudice : on ne
roit point de la poudre aux yeu
n'animeroit point les Peuples. I
droit renoncer à mille louanges e
ſes, & à cent titres pompeux : *a*
Manilia, ſi rea non eſt ; ordinaire
on ne ceſſe de faire des reproch
ce ſujet, qui lorſqu'on les mérit
même *.

* Art. *Aramon*, tom. B.

Quelle eſt la force d'une premiere révolution, & combien cet exemple eſt contagieux.

UNE révolution qui déthrône un Souverain, ſert communément de préparatif à une autre révolution : telle eſt la force de ces ſortes d'exemples. On peut dire que les révolutions reſſemblent aux faux Miracles, dont le premier eſt plus difficile à établir que les ſuivans. Dès qu'on eſt venu à bout de perſuader une fable miraculeuſe, on en établit une autre avec moins de peine. Le premier Miracle fraye la route au ſecond, les deux premiers au troiſiéme, & ainſi des autres, non pas à l'infini, mais juſqu'à certaines bornes qui dépendent des tems & des lieux.

Diſons la même choſe des infractions qu'on fait aux Loix de la ſucceſſion Monarchique. Le premier exemple eſt plus difficile à établir que les ſuivans : mais dès qu'il eſt établi, voilà une breche qui ne ſe ferme qu'à la longue. Pour peu qu'on ſe hâte, on la trouve toute ouverte à l'établiſſement d'une ſeconde infraction, qui fait encore la breche plus large qu'elle n'étoit ; de

ſorte qu'un troiſiéme Uſurpateur y paſſe plus aiſément que les deux premiers, & ainſi de ceux qui ſuivent. Quand vous avez lû dans l'Hiſtoire des douze Céſars que le Senat a été contraint deux ou trois fois de reconnoître pour Empereurs ceux que les Soldats avoient couronnés, ne vous étonnés plus de voir dans la ſuite ſi peu d'Empereurs qui ſe ſuccédent les uns aux autres ſelon les Loix. Etonnez-vous plutôt de voir quelquefois trois ou quatre Regnes de ſuite dans une même famille. En effet un Général d'Armée qui s'eſt fait déclarer Empereur par ſes Soldats, à l'excluſion du Monarque légitime, n'a pas lieu de ſe flatter que ſon Général d'Armée ſe contentera d'être Général. *Pourquoi*, dira celui-ci, *obéïrois-je à un homme qui étant dans mon poſte n'a pas voulu obéïr à ſon Souverain ? Il l'a tué, il s'eſt fait proclamer Empereur par ſes Soldats, ne puis-je pas faire la même choſe ? N'ai-je pas le même droit que lui de m'élever de la Charge de Général à celle de Maître de tout l'Empire ?* Vous voyez donc que dans l'ordre naturel des choſes, une révolution en améne une autre, & que plus elles ſont fréquentes dans un ſiécle, plus

elles doivent l'être dans le ſuivant. Elles le ſeroient en effet, ſi la Providence divine n'y remédioit, ou par la ſtérilité de gens capables de ſoutenir une intrigue de cette nature, ou par la vigueur ſupérieure de ceux qui regnent *.

Influence des femmes galantes dans le gouvernement des Etats.

LUCULLUS voulant obtenir le Gouvernement de Cilicie, fut obligé de recourir à la protection de Præcia, femme ambitieuſe & galante, qui diſpoſoit alors de tous les emplois, ſous le nom de Cethegus ſon Amant (*a*). N'eſt-ce pas une choſe déplorable, qu'un homme illuſtre, & ſi digne de commander l'Armée Romaine contre Mithridate, n'ait pu obtenir cet emploi qu'en s'abaiſſant à faire la cour à une femme proſtituée! Si Juvenal eût vêcu alors, n'eût-il pas trouvé là une raiſon ſuffiſante de diſtiler le fiel amer de la ſatyre. N'eût-il pas dit:

Difficile eſt ſatyram non ſcribere: nam quis iniquæ
Tam patiens urbis, tam ferreus, ut teneat ſe.

* Art. *Edouard*, rem. O.

(*a*) Cethegus avoit embraſſé le parti de Marius contre Sylla; & étoit alors maître abſolu dans Rome. Mais Præcia le gouvernoit, & il falloit s'adreſſer à elle pour obtenir les graces.

Ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt qu'un tel déſordre s'eſt renouvellé mille & mille fois dans tous les Païs du Monde : cette voie des avancemens a toujours été pratiquée. Elle a conduit aux grandes fortunes, & ceux qui en étoient indignes, & ceux qui les méritoient ; elle a fait gagner des Procès injuſtes, & des Procès où l'on avoit de ſon côté une juſtice qui eût ſuccombé ſans cet appui. On admire quelquefois que certaines gens aillent à grands pas aux dignités les plus éminentes. Ils n'y montent pas ſucceſſivement & de degré en degré ; ils volent de la plus petite à la moyenne, & de celle-ci à la plus haute. On ſe demande, *en vertu de quoi ? Qu'a-t-il fait ? Tant de gens ont autant & plus mérite !* La ſolution de tout cela eſt qu'ils ſont protégés par une femme toute-puiſſante, qui emploie en leur faveur un crédit qu'elle n'a acquis, & qu'elle ne conſerve qu'aux dépens de ſa vertu. On fera les mêmes plaintes d'ici à mille ans, ſi le Monde ſubſiſte juſqu'à ce tems-là, & comme un Particulier n'eſt pas capable de réformer ce déſordre, on trouvera que la prudence lui peut quelquefois permettre de s'en ſervir. Il y a même des cas

où il eſt non-ſeulement permis, mais indiſpenſable de recourir à ce manége; en agir autrement, ce ſeroit ſe piquer d'une délicateſſe ridicule. M. Leti, parlant des caprices qui peuvent faire qu'un Ambaſſadeur ne ſerve pas bien ſon Prince, rapporte deux exemples qui viennent à ce ſujet. Un Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de Rome ſous Urbain VIII, ayant reçu l'ordre de découvrir les intrigues du Cardinal Antoine, apprit d'un Eccléſiaſtique Romain que le ſeul moyen de parvenir à cela, étoit de faire ſa Cour à la Maîtreſſe de ce Cardinal. L'Eſpagnol rejetta par fierté cette propoſition, & fut très-mal inſtruit des ſecrets qu'on l'avoit chargé de pénétrer. Un autre Ambaſſadeur de la même Nation, chargé d'une Négociation importante auprès de Charles II, Roi d'Angleterre, s'entretenoit un jour avec Mylord ***, homme tout dévoué à l'Eſpagne, ſur les moyens qu'on pourroit prendre d'engager le Roi Charles à prendre ouvertement la défenſe des Pays-Bas contre la France. L'Anglois lui dit que de tous les moyens qui pouvoient conduire à ce but, il n'en connoiſſoit point de plus efficace, que de faire agir la

Ducheſſe de Portſmouth, Maîtreſſe du Roi. L'Ambaſſadeur, preſque en colere, répondit avec une rodomontade digne de ſon Pais : *Mylord, j'aimerois mieux que le Roi mon Maître perdît la moitié de ſes vaſtes Etats, que d'en ſauver la plus petite portion par le crédit d'une Courtiſanne.* Leti ajoute que M. de Barillon, Ambaſſadeur de France, ne fut pas ſi délicat, & ſe ſervit très-avantageuſement du crédit de cette Dame (*b*) *.

Que les Souverains ſont diſpenſés entr'eux des devoirs de la Gratitude.

LA GRATITUDE de Souverain à Souverain n'eſt pas ſoumiſe aux mêmes regles que la Gratitude des Particuliers envers leurs égaux. On a fort loué Louis XII d'avoir dit, *que le Roi de France ne devoit pas venger les injures du Duc d'Orleans :* peu s'en faut qu'il n'eût pu dire avec autant de raiſon *que le Roi de France n'étoit pas obligé de reconnoître les ſervices rendus au Duc d'Orleans.* Croyez-vous qu'un Duc d'Orleans, qui monteroit ſur le thrône

(*b*) Leti, *Ceremoniale Politico, part.* 1, *lib.* 1.
* Art. *Cethegus*, rem. C.

par une Guerre civile, & qui devroit la Couronne aux puiſſans ſecours qu'un Prince voiſin lui auroit fournis, ſeroit obligé de ſe liguer toujours avec ce Prince, ou même de ne faire aucune ligue contre lui ? C'eſt un ingrat, direz-vous, s'il n'épouſe pas les intérêts de ſon bienfaiteur : il ſera mille fois plus ingrat, s'il ſe déclare contre lui. Il n'y a qu'un point à ſçavoir pour réſoudre ces queſtions ? Importe-t-il à l'Etat, dont notre Duc d'Orleans eſt devenu Maître, que le Prince qui l'a tant aidé n'augmente point ſa puiſſance, & perde même une partie des conquêtes qui le rendent formidable à ſes voiſins ? Dans ce cas il doit oublier les bienfaits reçus : la reconnoiſſance ne l'oblige pas à ſe joindre à ce Prince, ſoit qu'il attaque, ſoit qu'il ſoit attaqué : il peut même quelquefois ſe joindre à ceux qui lui déclarent la guerre. Telles ſont les Loix de la Politique : telle eſt la Juriſprudence des Princes. De ſçavoir comment cette Politique s'accorde avec les Loix éternelles de la Morale, & comment une telle oppoſition entre les devoirs des Particuliers & les devoirs des Souverains ne fait point de breche à la certitude immuable des idées de

l'honnête & de la vertu, c'eſt une autre queſtion. Il ſuffit de dire que dans l'état où ſe trouvent les ſociétés, l'intérêt public eſt un ſoleil à l'égard d'une partie conſidérable des vertus. Les vertus ſont des étoiles qui s'éclipſent ou qui diſparoiſſent, lorſque cet intérêt ſe montre. *Salus populi ſuprema lex eſto* *.

Que le Gouvernement Républicain ne convient pas à toute ſorte de Peuples.

LA FAMILLE royale s'étant éteinte parmi les Cappadociens, le Peuple Romain, dont ils étoient les Alliés, leur permit de s'ériger en République. Bien loin de profiter de cette permiſſion, ils envoyerent des Ambaſſadeurs à Rome, pour déclarer que la liberté leur étoit inſupportable, & pour demander un Roi. Le Sénat fut ſurpris d'un tel goût; mais il leur permit de le ſatisfaire, & de conferer le Royaume à qui bon leur ſembleroit. Ils élurent Ariobarzane. C'eſt d'eux que l'on pouvoit dire: *O homines ad ſervitutem natos!* Au fond, il y a beaucoup d'apparence que le Gouvernement Monar-

* Art. *Eliſabeth*, rem. H.

chique leur convenoit mieux que l'Etat Républicain. Il faut être d'un certain tour d'esprit pour n'abuser pas de la liberté, & tous les Peuples n'ont pas ce tour là *.

Que cette maxime, rangez-vous toujours au parti le plus fort, *est quelquefois fausse.*

DANS LE cours ordinaire des choses, la prudence veut que l'on se range au parti le plus fort : mais cette maxime est quelquefois fausse. Il y a des Princes qui ne doivent leur élevation qu'à la fine politique qu'ils ont de se déclarer de bonne heure ennemis irréconciliables d'un puissant Etat. Car tous ceux qui craignent cette puissance, favorisent son ennemi déclaré, & cherchent à élever l'un sur les ruines de l'autre. Il ne faudroit pas remonter jusqu'aux siécles du Paganisme, pour trouver des Princes qui se sont perdus sans ressource pour avoir préferé l'alliance du plus puissant de leurs voisins à celle des autres. Un particulier, qui passe d'un état de prospérité à un état de malheur, ne voit plus autour de lui

* Art. *Cappadoce*, rem. G.

cette foule d'amis qui l'environnoient dans le tems de ſa fortune : ils l'abandonnent, ils le laiſſent ſeul. Les Souverains éprouvent tout le contraire : car s'ils deviennent trop puiſſans, ils ne trouvent plus d'alliés ; tout le monde les quitte, & ſe ligue contr'eux *.

Reſſort des Révolutions.

NE CHERCHEZ point dans l'inconſtance du peuple les principes & les reſſorts des Révolutions : mais attribuez-les à l'inquiétude, à l'ambition, & à l'habileté de quelques hommes intrépides, capables d'enfanter & de mettre à fin un complot. Quelque changeant que ſoit le peuple, il ſe tiendra coi & tranquille, ſi quelque force extérieure ne l'agite, ſi ſes Tribuns, ſi ſes Démagogues, ſi quelques Chefs accrédités ne le remuent par l'activité de leurs intrigues. Le peuple reſſemble aux flots, toujours paiſibles quand les vents ne ſoufflent pas. S'il lui arrive de ſe ſoulever de lui-même, à l'exemple de ce qui ſe voit dans certaines mers, où ſans l'aide des vents la fermentation d'une matiere ſouterraine produit une eſpece

* Art. *Innocent XI*, rem. H.

de tourmente, cette émotion n'eſt pas de longue durée. Le calme ſuccéde, & ce feu léger s'éteint de lui-même, lorſque des Chefs redoutables ne prennent pas le ſoin de l'attiſer *.

Utilité des fauſſes nouvelles.

ON ATTRIBUE à Catherine de Médicis cette maxime, qu'une fauſſe nouvelle crue trois jours pouvoit ſauver un Etat. Les Hiſtoires ſont remplies de l'utilité des faux bruits. Les Chefs de la ligue ſe maintinrent longtems par-là dans Paris. Le Duc de Mayenne ayant perdu la bataille d'Ivri, tâchoit de donner le change aux Pariſiens, en leur faiſant accroire que le Bearnois y avoit été tué, & qu'en d'autres lieux la ligue étoit triomphante. Les peuples ont un merveilleux penchant à concourir à cet artifice. Ils croyent facilement ce qui les flatte, & ils ſont tous ſemblables à cette multitude dont un Cardinal Légat diſoit, en lui donnant ſa ſainte bénédiction : *Trompons ces gens-là, puiſqu'ils veulent être trompés.* C'eſt pour cela ſans doute qu'on ne s'eſt jamais piqué d'être

* Ann. *Edouard*, rem. O.

ſincere dans les relations récentes des malheurs publics. Dans ce cas la bonne foi ſeroit preſque toujours préjudiciable. Tite-Live a raiſon de blâmer l'imprudence de ce Conſul Romain, qui après la journée de Cannes avoua aux Députés des Alliés toute la perte qu'on avoit faite : *auxit rerum ſuarum, ſui que contemptum Conſul, nimis detegendo cladem nudandoque.* L'effet de cette ſincérité fut que les Alliés jugerent que Rome ne pourroit jamais ſe relever, & qu'ainſi il falloit s'unir avec Annibal. Nous apprenons de Plutarque qu'un Athénien fut cruellement torturé, pour avoir débité une mauvaiſe nouvelle, qui étoit pourtant vraie. Ayant ſû d'un Etranger, qui avoit pris terre au Port de Pirée, que la flotte de Nicias avoit été battue, il courut à toutes jambes annoncer ce malheur aux Magiſtrats. On lui demanda d'où il tenoit cette nouvelle, & comme il ne put nommer ſon auteur, on le châtia comme un fourbe, & un perturbateur du repos public. On ne ceſſa de le tourmenter, que lorſqu'on ſut que ce qu'il avoit dit n'étoit que trop vrai. S'il eût annoncé une fauſſe victoire, je crois qu'on ne l'eût pas puni. Ce qui arriva à Stratocles confirme ma

conjecture. Cet homme perſuada aux Athéniens d'offrir aux Dieux un ſacrifice, pour les remercier de la défaite de la flotte ennemie : il ſavoit néanmoins que la flotte d'Athenes avoit été bien battue, & la nouvelle de cet échec ne tarda pas à ſe répandre. On ſe fâcha tout de bon contre l'impoſteur ; mais il n'eut qu'un mot à dire pour calmer ce courroux : *Quel tort vous ai-je fait ? Je ſuis cauſe que vous avez eu trois jours de bon tems.* On ſe paya de ſa réponſe, & cette affaire n'eut point d'autre ſuite. Stratocles avoit raiſon. Les Athéniens gagnerent deux ou trois jours de réjouiſſance, & s'affligerent un peu plus tard : ce fut autant de pris ſur l'ennemi.

Cependant il y a ici une choſe à conſiderer : c'eſt qu'en certain cas ces réjouiſſances mal-fondées n'apportent pour le préſent qu'un avantage médiocre, & peuvent cauſer de fâcheux effets pour l'avenir. Il eſt ſouvent dangereux de revenir d'une grande joie : on en ſent bien mieux le poids de l'adverſité. D'ailleurs les réjouiſſances publiques pour une victoire imaginaire font mépriſer toute une Nation, & apprêtent bien à rire à ſes ennemis. Qu'un particulier en uſe, comme fit

Ciceron, lorſqu'il apprit la nouvelle équivoque de la mort de Vatinius, cela n'eſt pas de conſéquence : *Il n'eſt pas certain que mon ennemi ſoit mort, & peut-être que dans peu de jours on apprendra qu'il eſt plein de vie : mais en attendant je profiterai du bruit qui court : ce ſera autant de gagné :* interim, *inquit*, uſura fruar (*a*). Voilà quel fut le langage de Ciceron. Que ce fût une ſimple plaiſanterie, ou une déclaration ingénue de ſes penſées, la choſe n'importoit pas ; mais un Etat qui en uſeroit de la ſorte, & qui agiroit en conſéquence, s'expoſeroit quelquefois à de grands malheurs. Le bruit ayant couru qu'Antiochus avoit battu l'armée Romaine, & que les deux Scipions qui la commandoient étoient priſonniers, les Etoliens, ſans ſe donner la patience d'approfondir cette nouvelle, ſecouerent le joug des Romains. Le bruit ſe trouva faux, & ce peuple crédule ne tarda pas à ſe repentir de cette démarche précipitée. Ainſi ne penſons pas que Catherine de Médicis ait voulu dire qu'une fauſſe nouvelle, adoptée pendant quelques jours, peut ſauver un Etat en toutes rencontres. Ce n'eſt

(*a*) Quintilian. Inſtitut. *Lib VI, Cap. III.*

pas dans ces ſortes de maximes que l'on cherche l'univerſalité. Une fauſſe perſuaſion eſt quelquefois ſalutaire, & quelquefois pernicieuſe : dites en autant d'une vraie perſuaſion. Mais voici une choſe d'une vérité plus générale : c'eſt qu'il eſt utile de cacher aux peuples une partie du mal dans la perte des batailles, & dans les autres diſgraces de conſéquence. Il ne faut pas mettre cette ruſe au rang des grands coups d'Etat, & de ce qu'on nomme *Arcana imperii* : c'eſt une ruſe ordinaire, c'eſt une leçon d'Alphabet en matiere de politique. J'ajoute que perſonne ne doit blâmer ces déguiſemens : le bien public exige que les Relations exténuent les pertes que l'on a faites, & les avantages de l'ennemi. Mais peut-être ſeroit-il à ſouhaiter que ces Relations ne fuſſent que pour les oreilles, ou que du moins on ne les imprimât jamais : car l'impreſſion les éterniſe, & ces faux monumens répandent ſur l'Hiſtoire un cachos impénétrable d'incertitude, qui dérobe aux ſiécles ſuivans la connoiſſance de la vérité. Cette inconvénient ſert de grand contrepoids au profit & au plaiſir que l'on retire de certains Ecrits périodiques, compoſés

Qu'il eſt de cacher peuple les graces de c ſéquence.

Inconvéni des Gazett

par nos Nouvelliſtes. Les eſprits les plus chagrins doivent convenir que la lecture de pluſieurs de ces Journaux contient des inſtructions utiles & agréables, & qu'elle peut même ſervir de leçon à des Ecrivains polis. Mais enfin, dit-on, la ſincérité n'y regne point: ce ſont plutôt des Plaidoyés que des Hiſtoires. Or qu'eſt-ce qu'un Plaidoyé? Un Diſcours où l'on s'étudie à ne montrer que le beau côté de ſa cauſe, & que le mauvais côté de la cauſe de ſon adverſaire. Je ſai qu'il y a ici du plus & du moins: les Lecteurs intelligens ne s'y trompent pas; ils démêlent fort bien les Gazetiers qui approchent le plus de la bonne-foi. Mais après tout il n'eſt pas poſſible de publier dans ces Ecrits tout ce que l'on ſait, il faut ſacrifier quelque choſe à l'utilité publique, & quelquefois à l'utilité domeſtique. D'ailleurs les ruſes étant permiſes dans la guerre, il faut mettre les Relations des Nouvelliſtes au rang des bottes ſecrettes qu'on porte à l'ennemi. Le ſoin qu'ils prennent de contre-quarrer les Ecritures de la partie adverſe, eſt une eſpece de petite guerre, & de là vient qu'un Politique de nos jours compte leurs Ecrits parmi les muni-

tions qu'il appelle armes de plume, *arma anſerina* (d).

Je terminerai ces réflexions par une penſée de M. Vigneul-Marville. Une choſe, ſelon lui, fait tort aux Ecrivains desGazettes : c'eſt qu'ils ne ſont pas les maîtres de leur Ouvrage, & *que ſoumis à des ordres ſupérieurs*, il ne peuvent *dire la vérité avec la ſincerité qu'éxige l'Hiſtoire* (e). *Si on leur accordoit ce point là*, dit-il, *nous n'aurions pas beſoin d'autres Hiſtoriens.* Quoiqu'il y ait un peu d'hyperbole dans ces derniers mots, l'Auteur ne laiſſe pas d'aller à la grande ſource du mal. Les Nouvelliſtes hebdomadaires, ou de tel autre période qu'on voudra, n'oſeroient dire tout ce qu'ils ſavent : ils y perdroient trop. Car pour ne point parler des châtimens qu'ils auroient à craindre de la part des ſupérieurs, ils indiſpoſeroient tous les eſprits ; & verroient diminuer le débit de leur feuille. Le

(d) Voyez le Livre intitulé, *Arma anſerina, ſive Armatura Epiſtolaris.*

(e) Guy Patin diſoit en parlant de la Gazette : *Il ne ſe fait ici du tout rien qui vaille, ſi ce n'eſt la Gazette tous les Samedis, qui eſt une choſe fort* recréative *& fort* conſolative *auſſi, entant que cette babillarde ne dit jamais de mauvaiſes nouvelles, bien que nous en ſentions beaucoup en cette ſaiſon.*

public n'exige pas qu'ils mentent groſſierement eu faveur de la patrie ; mais s'ils le font avec adreſſe, s'ils mêlent dans leurs Ecrits des réflexions fines, ingénieuſes, malignes, on les loue, on les admire, & l'on court après leur Ouvrage. Ainſi ces Ecrivains ſavent fort bien ce qu'ils font : ils ſuivent l'exemple de cet ancien Poëte comique, qui ne cherchoit autre choſe ſinon,

Populo ut placerent quas feciſſet fabulas *.

* Tiré de la *Diſſertation ſur les Libelles diffamatoires*, n°. VIII, rem. L. C.

SUR LES GENS DE LETTRES.

Condition malheureuſe des Savans.

LES TROUBLES, les peines d'eſprit, une ſituation inquiéte & malheureuſe, ſemblent être le deſtin commun des Savans. L'Hiſtoire de leur vie, leurs Lettres, témoignent preſque toujours qu'ils ont été engagés dans des querelles chagrinantes, où la jalouſie, la calomnie, l'emportement, les ſatyres, l'eſprit de faction, la fraude, & mille autres paſſions honteuſes répandoient tout leur venin. Il ſemble que les gens de Lettres ſont ceux qui conſpirent davantage contre leur propre repos, & contre celui de leur prochain. Cela n'eſt propre qu'à inſpirer du mépris & de la haine pour les Sciences, & qu'à faire perdre la bonne opinion qu'on avoit d'elles. Les ignorans s'imaginent que s'ils avoient donné tout leur tems à l'étude, ils auroient appris à reprimer leurs paſſions, & à

ſe corriger de pluſieurs défauts. Mais pourroient-ils perſiſter dans cette idée, s'ils connoiſſoient l'acharnement avec lequel les Savans ſe déchirent, & les honteuſes foibleſſes dont ils ſont capables ? Tirons de-là cette concluſion, qu'il n'y a rien de plus difficile à acquerir que la paix du cœur. Une étude continuelle des bons Livres ſemble d'abord très-propre à procurer ce thréſor : néanmoins elle le procure rarement, & ſouvent elle amene le mal contraire. Horace n'y entendoit rien lorſqu'il diſoit : *Que Dieu me donne la ſanté & les richeſſes : pour ce qui eſt de la tranquillité d'eſprit, je ſaurai bien me la procurer moi-même ; c'eſt mon affaire.*

Det vitam, det opes, æquum mi animum ipſe parabo.

Il ſe trompoit groſſierement. La choſe pour laquelle il ne croyoit pas avoir beſoin du ſecours de Dieu, étoit celle qu'il devoit le moins attendre de ſes propres forces, & la premiere qu'il devoit demander à Jupiter. Car il eſt beaucoup plus facile d'obtenir par ſon induſtrie les honneurs & les richeſſes, que la paix de l'ame. Mais, dira-t-on,

les honneurs & les richeſſes dépendent de pluſieurs cauſes dont nous ne pouvons pas diſpoſer. Il eſt donc néceſſaire de prier Dieu qu'il les tourne à notre avantage ? Je répondrai que le calme des paſſions, le repos du cœur, & le contentement de l'eſprit, dépendent de mille autres cauſes, qui ſont encore moins à notre diſpoſition. La conſtitution de l'eſtomach, des viſceres, des vaiſſaux lymphatiques, des fibres du cerveau, & de cent autres organes dont les Anatomiſtes ne ſavent pas encore le ſiége ni la figure, produit en nous une infinité de paſſions & de mouvemens involontaires. Pouvons-nous changer ces organes-là ? Sont-ils en notre puiſſance *.

Ecrits qui dégradent les gens de Lettres.

Il est eſt rare qu'un homme de bon eſprit faſſe des vers ſur les événemens courans, comme ſur une victoire, ſur le mariage d'un Grand, ou ſur ſa mort. Ces ſortes d'ouvrages ſentent l'homme frivole, qui court après les matieres du tems, & qui envoye ſes Muſes à la quête de tous les côtés, tan-

* Art. *Reineſius*, rem. B.

tôt avec une Elégie, tantôt avec un Epithalame, ou d'autres bagatelles de même nature; un homme en un mot qui a été pourvu en titre d'office de la Charge de *Porteur des complimens du Parnaſſe* chez les grands Seigneurs *.

Que l'entretien des gens de qualité eſt quelquefois dangereux pour un Savant.

IL n'y a peut-être point de gens dont la converſation ſoit plus à craindre pour un homme docte, que celle des grands Seigneurs qui aiment les Sciences. Car comme ils ſont accoutumés à parler ſans préparation ſur les choſes de leur reſſort, ils conçoivent mauvaiſe opinion d'un homme qui ne répond pas à point nommé aux queſtions qui lui ſont faites concernant ſa profeſſion. Or combien y a t-il de ſavans Théologiens qne l'on embarraſſeroit cruellement par une demande de guet-à-pend ſur le ſujet, l'année, le progrès, l'iſſue, & les circonſtances principales d'un Concile? J'ai vu un fameux Hiſtoriographe de France avouer ingénument qu'il ne ſavoit pas en quel

* Art. *Amboiſe (François d')*

ſiécle vivoit Philippe le Bel. Plus on lit & plus on fait de recueils, moins eſt-on propre à répondre ſur le champ aux queſtions de fait ; de ſorte qu'il y a des gens qui ne ſont pas moins admirer leur érudition dans leurs Livres, que leur ignorance dans la converſation. Les Blondels, les Saumaiſes, & un petit nombre de ſemblables gens, ne ſont pas ſujets à ce malheur : mais les autres tombent en de dangereuſes mains, lorſqu'ils ont à eſſuyer les queſtions continuelles d'un homme de qualité qui aime les Livres. François I. ſe vantoit que de pluſieurs hommes très-doctes avec leſquels il s'étoit entretenu, il n'avoit trouvé que Châtelain qui eût pû fournir de nouvelles choſes plus de deux ans. Le Maréchal de Crequi s'étant retiré dans une maiſon de Campagne pendant ſa diſgrace (*f*), demanda le plus ſavant homme du canton. On lui amena le Prieur d'un Monaſtere. Quinze jours ne ſe paſſerent point ſans qu'il dit qu'on lui avoit amené un des plus ignorans hommes du monde. Ce n'eſt pas que ce Religieux ne ſût une infinité de choſes, & qu'il n'eût pû contenter

(*f*) En 1672, lorſqu'il refuſa de ſervir ſous le Maréchal de Turenne.

M. de Crequi, s'il eût eu le tems de ſe préparer : pour ce qui eſt de dire ſur le champ les noms propres, les dates, & les autres circonſtances, c'eſt ce qu'il ne pouvoit pas. On diſoit de M. le Préſident de Meſmes, qu'en huit jours de de tems il épuiſoit un Docteur *.

Paralelle des Ecrivains du ſeiziéme & du dix-ſeptiéme ſiécles.

JE CROIS que le ſeiziéme ſiécle a produit un plus grand nombre de ſavans hommes que le dix-huitiéme : & néanmoins il s'en faut beaucoup que le premier de ces deux ſiécles ait eu autant de lumieres que l'autre. Tant que le regne de la Critique & de la Philologie a duré, on a vu par toute l'Europe des prodiges d'érudition. L'étude de la nouvelle Philoſophie & des Langues vivantes ayant introduit un autre goût, on a ceſſé de voir cette vaſte & profonde Littérature. Mais, en récompenſe, il s'eſt répandu dans la République des Lettres un certain eſprit plus fin, & accompagné d'un diſcernement plus exquis. Les hommes ſont aujourd'hui moins ſavans & plus habiles. » Nous

* Art. *Caſtellan*, rem. R.

» ſommes

» sommes dans un tems, dit le P. Ra-
» pin (*b*), où l'on devient sensible
» au sens & à la raison plus qu'à tout
» le reste. En quoi on peut dire, à
» la louange de notre siécle, que nous
» connoissons déja mieux le caractère
» des Auteurs anciens, & que nous
» sommes plus entrez dans leur esprit,
» que ceux qui nous ont précédés. La
» différence qu'il y a entr'eux & nous,
» est qu'on se piquoit bien plus d'éru-
» dition dans le siécle passé que dans
» celui-ci..... C'étoit le génie de ce
» tems-là, où rien n'a été plus en vo-
» gue que la grande capacité & une
» profonde Littérature. On étudioit à
» fond les Langues: on s'appliquoit à
» réformer le texte des anciens Auteurs
» par des interprétations recherchées,
» à pointiller sur une équivoque, à fon-
» der une conjecture pour bien établir
» une correction: enfin on s'attachoit au
» sens littéral d'un Auteur, parce qu'on
» n'avoit pas la force de s'élever jusqu'à
» l'esprit, pour le bien connoître, com-
» me on fait à présent, qu'on est plus
» raisonnable & moins savant *.

(*b*) Dans la Préface de la Comparaison de Thucydide & de Tite-Live.

* Art. *Aconce*, tom. B.

Qu'il n'eſt point d'Etat plus libre que la République des Lettres.

LA REPUBLIQUE des Lettres eſt un Etat extrêmement libre. On n'y reconnoît que l'empire de la vérité & de la raiſon, & ſous leurs auſpices on fait la guerre innocemment à qui que ce ſoit, même à ſes amis & à ſes proches : car l'uſage va là aſſez ſouvent. M. Dacier a combattu les idées de M. Lefevre ſon beau-pere ; Joſeph Scaliger & Iſaac Voſſius n'ont pas épargné leurs propres peres ; & nous voyons aujourd'hui que Meſſieurs Bernouilli ne ſe font point quartier, nonobſtant leur fraternité. Ainſi dans l'Empire Littéraire les amis doivent ſe tenir en garde contre leurs amis, les peres contre leurs enfans, les beau-peres contre leurs gendres : c'eſt comme au ſiécle de Fer ;

Non hoſpes ab hoſpite tutus,
Non ſocer à genero,

Chacun y eſt tout enſemble ſouverain, & juſticiable de chacun. Les loix de la ſociété n'ont pas fait de préjudice à l'indépendance de l'Etat de nature, par rapport à l'erreur & à l'igno-

rance. Tous les particuliers ont à cet égard le droit du glaive, & peuvent l'exercer ſans en demander la permiſſion à ceux qui gouvernent.

Cependant cette liberté eſt renfermée dans de certaines bornes. La puiſſance ſouveraine laiſſe à chaque particulier le droit d'écrire contre les Auteurs qui ſe trompent: mais elle ne permet pas de publier des Satyres. La raiſon de ces deux choſes eſt ſenſible: c'eſt que la Satyre tend à dépouiller un homme de ſon honneur, ce qui eſt une eſpéce d'homicide civil; au lieu que la Critique d'un Livre ne tend qu'à montrer qu'un Auteur n'a pas tel & tel dégré de lumiere. Or comme avec ce défaut d'intelligence un homme peut jouir de tous les droits & de tous les privileges de la ſociété, on n'uſurpe rien de ce qui dépend de la majeſté d'un Etat, en faiſant connoître au public les fautes qui ſont dans un Livre. Il eſt vrai que par là on fait tort à la gloire d'un Auteur, & quelquefois même au profit pécuniaire qu'il tiroit de ſes Livres; mais ſi cela ſe fait d'une maniere honnête, & ſi l'on ſoutient le parti de la raiſon & de la vérité, perſonne n'y doit trouver à redire. On n'a

rien de commun avec les faiſeurs de Libelles diffamatoires, on n'avance rien ſans preuve ; on ſe porte pour témoin & pour accuſateur, on s'expoſe à la peine du talion ; on court le même riſque que l'on fait courir. Mais un faiſeur de Libelles ſe cache, pour n'être pas obligé à prouver ce qu'il publie, & pour faire du mal ſans craindre d'en être reſponſable.

Sur les Ouvrages de jeuneſſe.

Il n'y a guere d'Auteurs qui ne ſe repentent de la précipitation avec laquelle ils mettent au jour les premiers eſſais de leur plume, avant même que le poil follet leur ſoit venu au menton. Grotius, qui avoit peut-être moins de ſujet que tous les autres de s'en repentir, en eut une confuſion extrême. Il en fait l'aveu dans une Lettre écrite à Scriverius, & il loue ſon ami, d'avoir tenu une conduite bien différente. Ainſi les Auteurs ne peuvent trop prendre garde à leur premier Livre ; car s'il ne vaut rien, ils ont enſuite mille peines à ſe relever, & à guérir la prévention du public. S'ils ont compoſé dans leur jeuneſſe quelqu'ouvrage médio-

tre, qu'ils attendent qu'à la faveur d'une belle réputation, ils puiſſent le faire paſſer. Qu'ils ne faſſent pas ce qui ſe pratique dans les corteges d'Italie, où les valets précedent les maîtres; que le plus beau de leur équipage prenne les devans; qu'ils s'etabliſſent par là; le reſte trouvera ſon tems: ils ne perdront point la récompenſe des premiers travaux, s'ils croyent que ceux-là auſſi doivent remporter leur ſalaire. Il eſt certain qu'au bout d'un certain dégré de réputation les Auteurs trouvent du débit & de l'encens pour des Ouvrages médiocres, qui ſeroient ſifflés ſi des inconnus les mettoient au jour. Mais ceux qui abuſent de ce préjugé du public y ſont ſouvent attrapés. Ils raſſemblent tous leurs papiers, ils remontent juſqu'aux plus petits Manuſcrits qu'ils ont compoſés au ſortir du de leurs études, ou étant encore ſur les bancs, & les envoyent à l'Imprimeur. Ils rebutent enfin tous les Lecteurs, & s'attirent quelquefois plus de blâme à cauſe des derniers Livres, qu'ils n'avoient remporté de louanges pour les premiers *.

* Art. *Thomæus*, rem. D.

Mauvais gout du Siecle.

CE N'EST pas d'aujourd'hui que les ſavans hommes ſe plaignent que les Libraires aiment mieux imprimer des Livres frivoles que de bons Ouvrages. Ce n'eſt point des Libraires qu'il faudroit ſe plaindre, mais des Lecteurs : car ſi le débit des bons Livres étoit auſſi lucratif que le débit des Brochures du tems, ne doutez point que les Libraires ne préféraſſent les bonnes copies aux mauvaiſes. Un Ecrivain moderne s'eſt plaint du même déſordre. „ On voit tous les jours, *dit M. Dupin*, „ une foule de petits Livres françois „ qui paroiſſent en public, & l'on ne „ voit preſque point imprimer d'Ou„ vrage ancien, ſoit Grec, ſoit Latin.... „ On a perdu le goût de l'antiquité ; il „ n'y a plus que la nouveauté qui plaiſe. La vraie & la ſolide érudition „ n'eſt plus du tems ; on ſe contente „ de ſçavoir les choſes ſuperficielle„ ment. On ne fait plus d'études ſoli„ des : on apprend l'antiquité dans les „ Livres nouveaux, & il eſt rare qu'on „ remonte juſqu'à la ſource. C'eſt un „ malheur très-déplorable pour la Ré-

» publique des Lettres, & il eſt bien
» à craindre que cette étude ſuperfi-
» cielle ne nous jette dans un état pire
» que l'ignorance & la barbarie des
» ſiécles précédens (*c*).

Retraite tardive des Auteurs.

Il n'y a pas beaucoup d'Auteurs qui ſachent faire leur retraite bien à propos, & qui ſuivent exactement l'exemple d'Horace (*d*). Les Poëtes & les Orateurs devroient être les plus diligens à plier bagage, parce qu'ils ont plus beſoin que les autres d'un grand feu d'imagination. Cependant il ne leur arrive que trop de ſe tenir dans la carriere juſques au dernier déclin de l'âge. Il ſemble que le public ſoit condamné à boire juſques à la lie tout leur Nectar. Mais ſi autrefois les Légiſlateurs renfermerent le Mariage dans certaines bornes, car ils le défendirent aux femmes de cinquante ans & aux hommes de

(*c*) Dupin, Bibliot. *des Auteurs Eccl.* T. 11. p. 200, Edit. de Holl.

* Art. *Craterus*, rem. A.

(*d*) Horace diſoit,
Eſt mihi purgatam crebrò qui perſonet aurem,
Solve ſenescentem maturè ſanus equum, ne
Peccet ad extremum ridendus, & illia ducat.

ſoixante, ſuppoſant qu'après un certain âge il ne falloit plus ſonger à procréer des enfans ; chacun devroit auſſi ſe faire des bornes pour la production des Livres : c'eſt une maniere de génération à quoi tout âge n'eſt nullement propre. La comparaiſon employée par Horace me fait ſouvenir d'un précepte que Virgile nous a laiſſé dans les Géorgiques (*e*) : les vieux Poëtes s'en devroient faire auſſi l'application, & ne pas ſonger à monter ſur le Parnaſſe, lorſque les forces de leur génie ſont épuiſées. Ainſi, quand ſur le déclin de l'âge, ils ſentent le retour de quelqu'accès poëtique, ils doivent prendre cela pour une tentation de quelque mauvais génie, & ſe ſervir envers les Déeſſes du Parnaſſe de la priere qu'un de leurs Confréres adreſſa à la Déeſſe de l'Amour :

Parce, precor, precor,
Non ſum qualis eram bonæ
Sub regno Cynaræ. Deſine dulcium
Mater Sæva Cupidinum,

(*e*) *Hanc quoque ubi aut morbo gravis, aut jam ſegnior annis,*
Deficit, abde domo, nec turpi ignoſce Senectæ.
Frigidus in venerem ſenior . . . . .

Circà Iuſtra decem flectere mollibus
Iam durum imperiis.

Le ſervice des Muſes ſympathiſe en bien des choſes avec le ſervice des Dames ; il vaut mieux s'en retirer trop tôt que trop tard. On parle de certains Monarques, qui donnerent ordre à leurs domeſtiques de leur venir dire chaque jour, *ſouvenez-vous d'une telle affaire.* S'il eſt permis de comparer les petites choſes aux grandes, il faudroit que les Poëtes, qui ſont ſur le retour, chargeaſſent quelque perſonne de leur dire tous les matins, *ſouvenez-vous de l'âge que vous avez.* Voici un trait fort plaiſant de Menagiana. *M. Duperier a prié autrefois ſes amis d'avoir la charité de l'avertir lorſque ſa veine baiſſeroit, & qu'il ne ſeroit plus en état de faire des Vers avec honneur. Il eſt tems de lui donner cet avis* *.

Délicateſſe exceſſive de quelques Ecrivains.

ERASME fait un reproche aſſez particulier à deux Ecrivains célèbres :

* Art. *Aſer*, rem. B. 3. & Art. d'*Aurat*, rem. C.

c'eſt d'avoir eu trop de peine à ſe contenter de leur travail, & de s'être trop appliquez à polir leurs Ecrits. L'un de ces Ecrivains étoit *Paul Emile*, & l'autre *Linacer*, deux des plus Savans perſonnages du ſeizieme ſiécle. Le défaut dont Eraſme les blâme n'eſt pas fort commun parmi les Auteurs, & néanmoins on peut dire qu'à certains égards il ne l'eſt que trop; car pour l'ordinaire ce ne ſont pas les Ecrivains médiocres qui en ſont coupables; ce ſont les plus excellentes plumes.

Il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui publient tant d'ouvrages mal tournés, mal digérés, & fort inutiles à la République des Lettres, outraſſent la maxime qu'il faut garder un Ecrit dans ſon cabinet pendant neuf ans. Il ſeroit bon qu'ils ſe piquaſſent d'un excès de délicateſſe, & qu'ils ne cruſſent jamais avoir mis la derniere main à une compoſition. Mais il eſt fâcheux que de très-habiles gens ſoient ſemblables à ce fameux Peintre, qui ne pouvoit ſe perſuader que ſes Tableaux fuſſent finis, & dont Apelles reconnut ſi bien le foible.

Ce Peintre, c'étoit l'illuſtre Protogene, avoit compoſé un Ouvrage d'une

beauté exquiſe, mais d'un travail prodigieux, & ſans doute exceſſif. Apelles voyant ce Tableau, l'admira, & dit: *Voilà un homme qui fait auſſi-bien, ou mieux que moi: mais j'ai un avantage ſur lui: c'eſt qu'il ne ſauroit quitter un tableau lorſqu'une fois il y a mis la main* (*f*).

Cet exemple nous apprend qu'un ſoin trop exact, trop tendu, trop opiniâtre, nuit ſouvent à un ouvrage. Il y a un certain degré de correction au-delà duquel on ne ſauroit rien faire de bien. Au lieu de perfectionner l'ouvrage, & de lui donner plus de force, on l'amaigrit, & on le deſſeiche: *Perfectum opus abſolutumque eſt, nec jam ſplendeſcit lima, ſed atteritur.* Pline le jeune ſe ſert de ces paroles dans un endroit de ſes Lettres, pour montrer les déſordres d'une correction outrée. Quintilien, autre grand Maître, poſe le même principe, & déclare affirmativement qu'un Ecrit que l'on ne ceſſe de retoucher & de refondre, perd ſa vigueur naturelle. *On en retranche*, dit-il, *ce qui étoit ſain, on lui ôte le ſang, on le rend ſemblable à un corps*

(*f*) Plin. *Lib.* XXXV.

tout couvert de cicatrices. Que ce qu'il dit eſt beau (*g*)!

L'Orateur Calvius fut la victime de cette exceſſive ſévérité. Il exerçoit ſur ſes Ecrits une inquiſition barbare, & il leur donnoit la diſcipline ſi rudement & ſi ſuperſtitieuſement, qu'il les réduiſoit à une eſpece de langueur. Quintilien appelle cela être calomniateur de ſoi-même. Voici une métaphore bien outrée, mais très-digne de l'Auteur qui s'en eſt ſervi. » Il y a des eſ-» prits ſtériles, *c'eſt le P. Garaſſe qui* » *parle*, leſquels ayant fait un effort » en leur vie, ne ſe laſſent jamais de le » peigner juſqu'à ce qu'ils lui arrachent » les cheveux; & au bout du conte c'eſt » un avorton (*h*) «. Mettons Sannazar entre les modernes qui ont eu la maladie de l'Orateur Calvius. On n'a pu *s'empêcher de blâmer ce Poëte d'avoir fait gémir & crier ſon Poëme ſous la lime*

(*g*) *Et ipſa emendatio habet finem. Sunt enim qui ad omnia ſcripta tanquam vitioſa redeant; & quaſi nihil fas ſit rectum eſſe quod primum eſt, melius exiſtiment quidquid eſt aliud, idque faciant quoties librum in manus reſumpſerint, ſimiles medicis, etiam integra ſecantibus. Accidit itaque ut cicatricoſa ſint, & exanguia, & cura pejora. Sit igitur aliquando quod placeat, aut certè quod ſufficiat: ut opus poliat lima, non exterat.* Quintil. *Lib.* X.

(*h*) Garaſſe, *Apologie*, p. 313.

durant un ſi long eſpace de tems, & de l'avoir trop uſé & trop affoibli, ſous prétexte de le polir de plus en plus (i). Au reſte ce que je viens de dire ne regarde point en général tous ceux qui s'appliquent avec rigueur à retoucher, & à réformer leurs Ecrits. Ils ſont bien, ils ſont très-louables, pourvû qu'il n'aillent pas juſqu'à l'excès. Le trop eſt la ſeule choſe qui ſoit blâmable : *Non amonimium diligentes*, diſoit un homme illuſtre parmi les anciens Romains (k).

J'ajoûterai deux remarques. Il y a des Auteurs qui ont cent fois plus de peine à ſe contenter au commencement de leur Ouvrage, que dans la ſuite. Les ratures, les changemens, & les autres marques d'un goût inquiet, paroiſſent ſur-tout aux premieres lignes de l'original. C'eſt ce qu'on remarqua dans l'original d'un Traité de Platon, & dans un Manuſcrit de Pétrarque. On prétend que l'Arioſte eut une ſemblable délicateſſe (l). Si l'on en croit Vigneul-Marville, » les premieres lignes » de l'Hiſtoire de M. de Thou lui coûterent plus que tout le reſte ; mais

(i) Baillet, *Jugemens ſur les Poëtes*, T. III. p. 141.

(k) Scipion l'Afriquain. Voyez Cic. *de Orat. Lib.* II. cap. VIII.

(l) Voyez Muret, *Variar. Lection. Lib.* XVIII. cap. VIII.

„ dès qu'il eut ſurmonté cette difficul-
„ té, il courut en écrivant «. L'autre choſe qui me reſte à dire, eſt qu'il y a des Auteurs à qui la reviſion d'un Ouvrage qu'ils veulent faire imprimer coûte plus que la premiere compoſition. Ils s'appliquent, & avec plus de plaiſir, & avec plus de ſcrupules, à corriger une copie imprimée qu'une manuſcrite. Mais la plupart du tems c'eſt une peine perdue; car il n'y a que fort peu de gens qui comparent les Editions, & à moins que de les comparer entre elles patiemment & habilement, on ne connoît pas l'importance des corrections. Tel endroit d'une ſeconde Edition eſt converti de plomb en or; mais où ſont les gens qui s'en aperçoivent *?

Injuſtice de certains Critiques.

LES Lecteurs qui n'ont jamais compoſé, ſont ſouvent plus rigides & plus injuſtes dans leurs cenſures, que ceux qui connoiſſent par expérience le travail des compoſitions. Regnier dans ſa IXe Satyre exhorte ſes Cenſeurs à publier quelque choſe.

* Art. *Linacer*. rem. F.

Qu'ils faſſent un ouvrage.
Riche d'inventions, de ſens, & de langage,
Que nous puiſſions draper comme ils font nos Eſcris,
Et voir, comme l'on dit, s'ils ſont ſi bien appris.
Qu'ils montrent de leur eau, qu'ils entrent en carriere....

Il applique à cela le conte qu'on fait en Italie, qu'une fois un Païſan,

Homme fort entendu, & ſuffiſant de teſte,
Comme on peut aiſement juger par ſa requeſte,
S'en vint trouver le Pape & le voulut prier,
Que les Preſtres du temps ſe puſſent marier;
Afin, ce diſoit-il, que nous puiſſions nous autres
Leurs femmes careſſer, ainſi qu'ils font les noſtres.

Martial avoit eu déja des penſées de même nature : témoin cette Epigramme de ſon premier Livre :

Cum tua non edas, carpis mea carmina, Cæli:
Carpere vel noli noſtra, vel ede tua.

Et cette autre qui eſt tirée du Livre XII.

Corrumpit ſine talione cœlebs:
Cæcus perdere non poteſt quod aufert.

Je crois pouvoir dire qu'il y a deux choſes qui empêchent les Cenſeurs univerſels & impitoyables *de montrer*

de leur eau : l'une eſt la crainte que tout le monde ne ſe jette ſur leurs Ouvrages, afin de leur faire porter ſans miſéricorde la peine du Talion : l'autre eſt qu'ils ſentent eux-mêmes qu'ils n'ont point rempli l'idée de perfection qui avoit été la regle de leurs cenſures *.

Que l'air de facilité qu'on remarque dans certains Ecrits, eſt ſouvent le fruit d'un travail très-difficile.

GUARINI travailloit avec une difficulté extrême : & cependant en liſant ſes Vers, on s'imagine qu'il les compoſoit avec une grande facilité. Ceux qui prétendroient que ces deux choſes ſont incompatibles, ne connoîtroient guere les variétés de l'eſprit humain, & ſeroient dans la fauſſe perſuaſion, qu'il n'y a point d'autres compoſitions qui coutent beaucoup, que celles dont un Lecteur porte le même jugement qu'on portoit autrefois des harangues de Démoſthene, *olent lucernam*, cela ſent l'huile. Mais il faut ſavoir que le caractere des eſprits em-

* Tiré de la *Diſſertation Hiſtorique & Critique ſur le projet du Dictionaire* | §. VI. rem. C.

braſſe bien d'autres diverſités. Tel Ecrivain fait ſentir à ſes Lecteurs toute la peine qu'il s'eſt donnée en compoſant ; & s'il corrige trois ou quatre fois un même endroit avec des méditations qui le mettent à la torture, on s'aperçoit auſſi-tôt qu'il s'eſt appeſanti ſur ce morceau. Mais il y a des Auteurs dont le travail même répand un air d'aiſance & de naturel ſur tout ce qu'ils écrivent ; plus ils retouchent leur Ouvrage, moins il ſemble qu'il ait été travaillé.

Caractere de Guarini.

Voilà quel étoit le caractere de Guarini. Son goût le portoit à juger que la perfection d'un Livre conſiſtoit dans des beautés naturelles, & d'un tour aiſé & coulant. C'eſt par-là qu'il cherchoit à plaire. Il avoit une ſagacité merveilleuſe à diſcerner s'il reſtoit dans ſon Ouvrage quelque choſe de forcé, & ſes reviſions ne tendoient qu'à effacer ces petits reſtes d'embarras & de contrainte. Ainſi il ne parvenoit à donner un air facile à ſes Poëſies, qu'à force de les retoucher & de les polir.

D'autres Ecrivains ſont d'un goût tout différent. Ils font conſiſter la perfection dans une maniere de penſer & de s'exprimer qui n'a rien de naturel ; & qui ſent la fatigue d'une profonde

méditation. Ils ne croiroient point s'exprimer heureuſement, ſi leur ſtyle n'étoit entortillé & guindé, & ſi l'on pouvoit les entendre ſans un effort d'eſprit & d'attention. Ils ne ſont jamais contens d'eux-mêmes, que lorſqu'ils ont écarté de leurs Ecrits tout ce qui pourroit paroître ſimple, naturel, & ordinaire. C'eſt pourquoi plus ils corrigent leur Ouvrage, plus ils font connoître au Lecteur le degré de travail qu'ils y ont mis. Leur peine eſt ſans doute très-grande : mais elle ne ſurpaſſe pas toujours celle que prennent les Auteurs qui veulent que leurs Ouvrages conſervent par-tout un grand air de facilité. Voiture n'a mis ſes Vers & ſes Lettres dans l'état où nous les voyons, qu'après avoir bien ſué pour les corriger. M. Coſtar ſon Apologiſte ne dit pas cela tout-à-fait ; mais il inſinue que l'aiſance qu'on trouve dans ſes Ecrits lui coûtoit beaucoup. M. de Voiture, dit-il, *a recherché ſur toutes choſes cette ſorte de négligence qui ſied ſi bien aux belles perſonnes . . . . Dans tout ce qu'il fait, il paroît je ne ſai quoi de ſi facile, de ſi aiſé, de ſi naturel, que chacun d'abord ſe croit capable de travailler avec un pareil ſuccès* ; & ce

n'eſt qu'après de longs & d'inutiles efforts que l'on s'écrie, queſto facile, quanto è difficile ! *Je me ſouviens qu'il ne déſaprouva pas autrefois que je me ſerviſſe pour lui d'une louange que le Taſſe donne à l'une de ſes Heroïnes :*

Non ſo ben dire s'adorna, o ſe negletta,
Se caſo, od arte, il bel volto compoſe ;
Di natura, d'amor, del cielo amici
Le negligenze ſue ſono artifici (*m*).

M. Peliſſon qui ſe connoiſſoit ſi bien en toutes ſortes d'ouvrages d'eſprit, étoit fort perſuadé qu'il n'y a rien qui coûte plus à un Auteur que de faire paroître que ſes productions ne lui ont guere goûté. Ecoutons ce qu'il dit dans la belle Préface qu'il a miſe à la tête des Œuvres de Sarrazin. *Deux choſes rendent ſur-tout la Poëſie admirable : l'invention, d'où elle a pris ſon nom, & la facilité qui lui eſt très-néceſſaire. Je n'entends pas la facilité de compoſer ; elle peut quelquefois être heureuſe ; mais elle doit être toujours ſuſpecte ; j'entens la facilité que les Lecteurs trouvent dans les compoſitions déja faites, qui a été*

(*m*) Coſtar, *Défenſe des Œuvres de Voiture.*

ſouvent pour l'Auteur une des plus difficiles choſes du monde ; de ſorte qu'on la pourroit comparer à ces jardins en terraſſe, dont la dépenſe eſt cachée, & qui après avoir couté des millions, ſemblent n'être que le pur ouvrage du hazard & de la nature.

Il y a des exceptions dans tout ceci ; car quelques Poëtes, comme Ovide entre les anciens, & Moliere parmi les modernes, ont fait avec la derniere facilité des Vers que tout le monde a trouvés faciles. Mais convenons avec Peliſſon que cette facilité eſt ſouvent dangereuſe : Ovide l'a bien éprouvé. Quintilien, ce grand Maître d'Eloquence, veut que l'on s'attache d'abord à compoſer lentement : *ce n'eſt pas*, dit-il, *en écrivant promptement, qu'on vient à bout de bien écrire ; mais c'eſt en écrivant bien, qu'on parvient à écrire promptement* (n).

Au reſte quelque dangereuſe que ſoit cette facilité, il vaut mieux ſans doute y être ſujet, que de ne pouvoir enfanter qu'avec des tranchées inſup-

(n) *Hanc moram & ſolicitudinem initiis impero... Citò ſcribendo non fit ut bene ſcribatur : bene ſcribendo fit ut citò.* Quintil. *Lib.* X, *Cap.* III.

portables ; & l'on eſt bien plus à plaindre quand on ne trouve jamais la fin de ſes corrections, que quand on la trouve trop tôt. M. de Balzac a été mis dans le Catalogue des Auteurs qui ſe rendent malheureux par un goût trop difficile. On s'aperçoit aſſez en liſant ſes Ouvrages de la peine qu'ils lui ont coûtés. „ Rien n'y coule ſans peine, „ dit Coſtar, rien ne vient naturelle„ ment. Le travail y paroît ſi à découvert, que les délicats qui les liſent „ en ſont fatigués, comme ce fameux „ Sybarite qui ſuoit à groſſes gouttes „ des efforts qu'il voyoit faire à un mi„ ſérable manœuvre. Et certes il con„ feſſoit quelquefois lui-même, que „ lorſqu'il mettoit la main à la plume, „ il ne ſouffroit pas moins qu'un ga„ lérien qu'on avoit mis à la rame. Ce „ n'eſt pas qu'il n'eût une grandeur & „ une beauté d'eſprit admirable ; mais „ c'eſt qu'il avoit autant de peine à ſe „ contenter, que ce rare perſonnage „ dont feu M. de Liſieux diſoit : *Les „ belles choſes qu'il donne au Public lui „ coûtent ſi cher, que ſi j'étois à ſa „ place, je choiſirois quelqu'autre em„ ploi pour le ſervice du prochain*, &

„ *ne croirois pas que Dieu desirât celui-*
„ *là de moi* (o) *.

(o) Coſtar, *Défenſe des Œuvres de Voiture*. J'eſpere que le Lecteur me pardonnera toutes les citations, dont j'ai groſſi cet article. La matiere étoit aſſez curieuſe pour mériter qu'on alleguât les ſuffrages de quelques bons connoiſſeurs.

* Art. *Guarini*, rem. G.

SUR DES SUJETS DÉTACHÉS.

Indulgence des Magiſtrats de Strasbourg. L'impudicité eſt plutôt récompenſée des hommes que punie. Pourquoi cela.

LEs Magiſtrats de Strasbourg ſont, dit-on, ſi indulgens pour une fille qui s'eſt laiſſé faire un enfant, que pourvu qu'elle paye l'amende à quoi ces ſortes de fautes ſont taxées, ils rétabliſſent ſon honneur, & décernent des peines contre tous ceux qui oſeroient à l'avenir lui faire le moindre reproche. Voilà ſans doute un privilege plus ſingulier que celui de donner des Lettres de réhabilatation aux familles qui on dérogé à leur nobleſſe, & s'il étoit permis de rire dans une matiere de cette importance, on diroit que les Magiſtrats de Strasbourg ont dû nommément ſtipuler la conſervation de ce privilege, lorſqu'ils ont capitulé avec la France, & lorſqu'après la Paix de Ryſwyck ils ont demandé le renou-

vellement de leur capitulation. Je ſai bien que malgré l'extenſion qu'ils donnent à cette ſinguliere prérogative, ils ne prétendent pas faire mentir cet axiome ancien & inconteſtable,

Nullâ reparabilis arte
Læſa pudicitia eſt : deperit illa ſemel ;

ni s'arroger le droit de rétablir, *Phyſiquement parlant*, la virginité perdue ; ce ſeroit combattre le vrai ſens de l'axiome : mais, moralement parlant, ils prétendent la reſtituer, puiſqu'ils prennent ſous leur protection la renommée d'une malhonnête fille, & qu'ils la mettent à couvert de la médiſance ; de maniere qu'elle peut aller par-tout tête levée, avec la même aſſurance qu'une honnête fille. On dit même que l'efficacité de leur abſolution eſt telle, que ces créatures trouvent à ſe marier auſſi facilement, & preſque auſſi avantageuſement, que ſi leur honneur n'avoit reçu aucune brêche. Mais j'attribuerois plutôt cela au peu de délicateſſe des hommes qui les épouſent, qu'à la perſuaſion où l'on pourroit être de l'efficacité d'une telle Sentence. Quoiqu'il en ſoit, les perſonnes

ſonnes qui ſuppoſent qu'une amende répare les crimes de cette nature, méritent qu'on leur applique ce qu'Ovide a dit à ceux qui s'imaginoient qu'un peu d'eau claire effaçoit la tache de l'homicide :

Ad nimium faciles, qui triſtia crimina cædis
Flumineâ tolli poſſe putatis aquâ.

Il y a dans une infinité de Pays un autre uſage, non moins favorable aux filles qui ſe débauchent, & qui paroît encore plus déraiſonnable, puiſque c'eſt plutôt une récompenſe, qu'une peine de l'impudicité. Cet uſage eſt que ceux qui ſont reconnus pour les peres d'un bâtard, ſoient condamnés à le nourrir, & à donner à la mere une ſomme d'argent. L'ordre de pourvoir à la nourriture de l'enfant ne ſauroit paſſer pour une peine, puiſque le droit naturel établit clairement cette obligation. On ne peut donc regarder comme punition que l'argent qui eſt donné à la fille : mais ſi c'eſt un châtiment pour le pere de l'enfant, n'eſt-ce pas une récompenſe à l'égard de la mere. Or n'eſt-ce pas une choſe étran-

ge que des Tribunaux Chrétiens adjugent des récompenſes à des filles, pour avoir perdu leur honneur, & pour avoir ſcandaliſé le public. On allégueroit envain que la perte qu'elles ont faite leur rend à l'avenir plus difficile l'occaſion de ſe marier, & qu'à cet égard, il eſt juſte de leur accorder quelqu'indemnité. Non, non, cela n'eſt pas juſte; c'eſt une faveur odieuſe, c'eſt une grace qu'elles ne méritent point. La juſtice ne demande pas que des perſonnes qui ont ſouffert du dommage par la tranſgreſſion volontaire des Loix de Dieu, & des Loix de l'honneur, clairement connues, obtiennent un dédommagement: ſi le Souverain veut répandre des graces, qu'il choiſiſſe des ſujets plus dignes. Obligeroit-on un homme à récompenſer une fille; qui en commettant un vol pour l'amour de lui, & à ſon inſtigation, ſe ſeroit caſſé un bras ou une jambe? Tant s'en faut que les Juges lui adjugeaſſent une gratification pour ſe faire guérir, qu'au contraire ils la condamneroient à un ſupplice infamant. La même choſe arriveroit dans tous les cas puniſſables où elle perdroit quelque membre, en

ſe prêtant aux deſſeins criminels d'un homme. Il n'y a que l'impudicité qui ſoit exceptée de cette regle : appellons là donc *le délit commun*, & *le cas privilégié*, termes que notre Juriſprudence a conſacrés ſéparément à d'autres choſes.

L'indulgence des Tribunaux à cet égard prouve clairement que les Souverains, qui font punir les trangreſſeurs du Décalogue, ne ſe réglent point ſur ce que Dieu eſt offenſé, mais ſur le préjudice temporel de l'Etat. Ils châtient le vol & l'homicide, parce que ces crimes tendent à la deſtruction de la Société. Mais la tranſgreſſion du ſixiéme Commandement étant plus utile que préjudiciable à l'Etat, ils ne ſe ſoucient point de la punir, & ils ſe conduiſent de maniere à faire juger qu'ils ne ſont pas fâchés qu'on peuple leurs Villes, *per fas & nefas*. S'ils avoient à cœur la pratique de la Loi de Dieu ſur ce point là, ils fortifieroient la crainte de l'infamie, au lieu de l'affoiblir : ils feroient payer de groſſes amendes, applicables, non pas aux filles qui ſe laiſſent engroſſer, mais aux Hôpitaux ; ils imprimeroient une flétriſſure, tant à celui qui auroit été

le tentateur, qu'à celle qui auroit mal réſiſté à la tentation, & comme la crainte du deshonneur n'eſt pas un frein aſſez fort pour les gens du peuple, on employeroit à leur égard une peine plus réelle, dont il ne ſeroit pas difficile de fixer l'objet. En agir autrement, adjuger un profit pécuniaire aux filles qui ſe laiſſent corrompre, condamner même, comme il arrive en quelques Pays, leurs ſéducteurs à les épouſer, c'eſt favoriſer la débauche, & fomenter les déſordres de l'impudicité. Chaque Sentence que les Juges prononcent ſur ce point là, eſt un bien réel pour une perſonne, & un motif d'eſpérance pour vingt autres. Chaque fille ſur-tout qui parvient à ſe marier par cette route, fait naître l'envie à pluſieurs autres de tenter fortune par le même moyen. En effet rien de plus commode que le mariage : c'eſt un Sacrement qui a des vertus rétroactives, & qui, comme la Pénitence, eſt la planche après le naufrage ; il fait rentrer au port de l'honneur, il répare les vieilles breches, il donne la qualité de légitimes à des enfans qui ne l'avoient pas. Je ne dis rien du voile épais dont il

peut couvrir les nouvelles breches, les fautes courantes, & le péché quotidien *.

Défaut de la plûpart des Généraux.

LA plûpart des Généraux gagnent des batailles pour donner ſimplement de l'occupation aux Couriers qui en portent les nouvelles : il eſt rare qu'ils en tirent des fruits ſolides. Ils ſavent vaincre ; mais ils ne ſavent pas profiter de la victoire. Il n'y a gueres de batailles qui ſoient ſemblables, quant aux ſuites, à celle que Guſtave remporta proche de Leipſic, ou aux victoires d'un Tamerlan, d'un Cingis-can, & de tels autres Fondateurs de grands Empires, qui paroiſſent de loin à loin dans le monde. Si l'on excepte ces grands exploits, tous les combats ne produiſent que des fruits médiocres, & à peine capables de décider les diſputes des Gazetiers. Chaque parti s'attribue, ou la victoire même, ou le réel de la victoire. Quand on ne ſauroit diſconvenir qu'on a abandonné le champ de bataille, qu'on a fui, on ſoutient qu'on a perdu peu de monde, & que la perte de

* Art. *Ales*, rem. D.

l'ennemi eſt ineſtimable. On lui laiſſe le chant du *Te Deum*, le bruit du triomphe, l'éclat des feux de joie, mais on prétend qu'il n'a point le ſolide de la victoire, qu'il ſeroit mieux de faire chanter le *De profundis* que le *Te Deum*, & que s'il gagne encore une bataille à ce prix là, il eſt perdu ſans reſſource.

Le véritable moyen de terminer ces diſputes, ſeroit d'agir en victorieux après le combat. Si ceux qui renoncent au nom, & qui s'attribuent la choſe, alloient promptement porter le fer & le feu dans le Pays ennemi, le procès ſeroit vuidé en leur faveur. Mais il ſe termineroit à leur honte, ſi le parti qui s'attribue le nom & la choſe ſe débordoit comme un torrent ſur leurs terres, & y prenoit de bonnes places. Ce ſeroit pitoyablement juſtifier les Généraux, qui ayant tout l'honneur d'une journée, le champ de bataille, l'artillerie, bon nombre de priſonniers & de drapeaux, en demeurent là, ſans tirer aucun avantage ſolide de la victoire, ce ſeroit, dis-je, les juſtifier mal, que de prétendre qu'ils agiſſent avec déſintéreſſement, qu'ils ſe contentent de l'honnête & ne ſe ſoucient point de l'utile, qu'ils ne font point la guerre en Mar-

chands pour gagner du bien, mais en Héros pour acquérir de la gloire, *praeter laudem nullius avari.* Car dans cette nature d'affaires, l'utile n'eſt point ſéparé du glorieux. Rien ne contribue davantage à la gloire d'un grand Capitaine, que l'activité, la promptitude, & l'habileté qu'il fait paroître après la victoire. A Rome, où l'on ſe connoiſſoit parfaitement dans l'art Militaire, on faiſoit une grande différence entre *vincere* & *debellare*, c'eſt-à-dire, entre les Généraux qui gagnoient ſimplement des batailles, & ceux qui achevoient une guerre. Les Romains avoient une politique très-bonne: on ne continuoit gueres le commandement des troupes au-delà d'une année; après ce terme le nouveau Conſul alloit prendre poſſeſſion de l'armée. Il arrivoit de là que chaque Général faiſoit tout ſon poſſible pour terminer la guerre, afin de ne laiſſer pas cette gloire à un autre. Parmi nous un Général eſt preſque aſſuré du commandement tant que la guerre dure: cela fait qu'il ne ſe preſſe point, & qu'il eſt ſouvent bien aiſe d'éloigner la paix. Quoiqu'il en ſoit, un Alexandre, un Céſar, un Guerrier enfin qui ſache mettre à profit ſes victoires, eſt

une grande rareté. Un Général qui gagne des batailles dont tout le fruit eſt pour ceux qui vendent des crêpes & du drap noir, ſe trouve par-tout *.

Si les François ſont auſſi amoureux de la Monarchie que leurs voiſins le prétendent.

QUAND on examine l'Hiſtoire des Troubles de France, depuis le regne de Charle VI, juſqu'à la majorité de Louis XIV, on eſt mille fois tenté de ſe demander à ſoi-même : *mais eſt-il vrai que je lis des choſes qui ſe ſont faites en France ?* N'aurois-je point ſous mes yeux un de ces Livres, où, ſous des fictions romaneſques, on s'eſt amuſé à peindre le caractere d'un peuple mutin, & d'une nobleſſe inclinée à la rebellion : caractere qu'on s'eſt aviſé de mettre ſur le compte des François, afin de cacher le nom de quelqu'autre peuple ? On eſt ſur-tout tenté de ſe faire ces queſtions, lorſqu'on s'eſt laiſſé préoccuper ou par les railleries des Etrangers, qui accuſent les François d'être idolâtres de la Monarchie & de leurs Monarques, ou par les éloges que

* Art. *Ceſar*, rem. A.

pluſieurs Auteurs de France prodiguent à leur Nation, comme ſi elle étoit naturellement ſoumiſe à ſes Rois, & que ſon zéle & ſa fidélité fuſſent incomparables. Il n'y a rien de plus faux que ces railleries des Etrangers, & que ces éloges de pluſieurs plumes Francoiſes.

L'Autenr du *Teſtament politique de M. de Louvois* a bien mieux connu le génie de la Nation. Il poſe en fait que le véritable & l'unique moyen d'éviter en France les guerres civiles, eſt que le Souverain ſoit revêtu d'une puiſſance ſans bornes, ſoutenue avec vigueur, & armée de toutes les forces néceſſaires pour ſe faire craindre. Il prétend que ſous les Rois qui ont précédé Louis XIV., & même juſqu'à la Majorité de ce Monarque, *on a vu en France* autant *de brouillons & de rebelles qu'en aucun autre endroit de l'Univers.* Il applique aux Anglois la ſévere maxime dont on vient de parler. *On ſait aſſez*, dit-il, *quelle eſt dans le fond leur diſpoſition. Ils ſont auſſi legers & auſſi remuans que les autres Nations : mais quoiqu'on en diſe, ils ne le ſont pas plus. C'eſt l'occaſion, c'eſt la forme du Gouvernement, c'eſt l'impunité, ce ſont*

les moyens qu'on leur laiſſe, qui les rendent remuans. On verroit dans les autres Etats les ſujets, qui ſont les plus ſoumis, devenir auſſi mutins, ſi la prudence, l'autorité & la vigueur de leurs Souverains ne les retenoit, & ne leur en retranchoit toutes les occaſions. Conſidérez comme il raiſonne ſur la différente poſition où ſe trouva la France ſous le Regne de Louis XIV, relativement aux précédens Regnes. » Où eſt-elle » aujourd'hui, cette multitude d'eſ» prits remuans & enclins à la révolte? » N'ont-ils pas tous les prétextes qu'ils » ont jamais eus? Les guerres & les » autres dépenſes que votre Majeſté » eſt obligée de faire pour ſoutenir » l'éclat de ſa gloire, ne l'obligent» elles pas d'impoſer ſur le Peuple des » tributs plus exceſſifs qu'il n'en fut » jamais levé même ſous Louis XI. Les » P. Réformés n'ont-ils pas été pouſ» ſés plus loin que ſous Charle IX & » ſous Louis XIII? La Nobleſſe n'eſt» elle pas plus chargée qu'elle n'a ja» mais été? Le Clergé ne contribue » t-il pas aux beſoins de l'Etat plus » qu'il n'a jamais fait, & dans ce ſie» cle, & dans tous les ſiecles paſſés?

„ Et votre Majesté n'a-t-elle pas autant
„ de démêlés avec le Siege de Rome
„ qu'aucun *de ses Prédécesseurs* en ait
„ eus ? Cependant tout est tranquille,
„ tout est soumis. Point de révolte,
„ point de trahison. La guerre & les
„ troubles ne sont qu'au dehors, au
„ lieu qu'autrefois ils étoient au-de-
„ dans .... D'où vient donc cette dif-
„ férence ? .... D'où vient ce change-
„ ment ? De la différence avec laquelle
„ V. M. manie l'autorité Royale : de son
„ discernement à en faire le véritable
„ usage : de son adresse à conduire
„ cette bête brute qui s'appelle Peu-
„ ple, & qui demeurant sans frein
„ court à l'abandon de tous les côtés où
„ son instinct la pousse ; mais qui s'ac-
„ coutume insensiblement à se laisser
„ régir par le mors qu'on lui donne,
„ & à marcher mieux à proportion
„ qu'on lui tient la bride plus serrée ".
L'Auteur ajoute ailleurs que l'autorité limitée, & la liberté Républicaine, ont plus de mauvais côtés que le pouvoir arbitraire ; & que *les factions, les tumultes, les guerres civiles font souvent plus de* ravages dans une année, que la tyrannie *d'un Monarque absolu n'en pourroit causer* dans le cours du plus

long regne (*a*). Cet Ecrivain pourroit ſe tromper par rapport à certains Pays ; mais il n'y a point d'apparence qu'il ſe trompe à l'égard de ſa Nation. Elle eſt d'un tel génie, que le plus fâcheux état où elle ſe puiſſe trouver, eſt d'avoir un maître foible & mou. Ouvrez les Annales de ce Pays, liſez principalement l'Hiſtoire des Minorités, vous ſerez convaincu de la vérité de toutes ces maximes. Vous trouverez le caractere de cette Nation dans celui que M. de la Bruyere donne aux enfans. *L'unique ſoin des enfans*, dit-il, *eſt de trouver l'endroit foible de leurs maîtres, comme de tous ceux à qui ils ſont ſoumis. Dès qu'ils ont pu les entamer, ils gagnent le deſſus, & prennent ſur eux un aſcendant qu'ils ne perdent plus. Ce qui nous fait décheoir une premiere fois de cette ſupériorité, eſt toujours ce qui nous empêche de la recouvrer* *.

(*a*) Voyez le *Teſtament Politique de M. de Louvois*, p. 343, 383, & ſuiv.

* Art. *Louis* XIII, rem. A.

Pourquoi on permet dans les Etats Monarchiques la lecture des Auteurs Républicains, & dans les Républiques celle des Auteurs qui favorisent la Monarchie. Côté hideux de ce dernier Gouvernement.

J'AI connu des gens d'esprit qui s'étonnoient que dans les Royaumes où l'autorité du Prince n'a gueres de bornes, on permît aux Instructeurs de la Jeunesse de se servir des Livres des Auteurs Grecs & Romains, où l'on trouve tant d'exemples de l'amour de la liberté, & tant de Maximes Antimonarchiques. Mais cela n'est pas plus surprenant, que de voir que les Etats Républicains souffrent que leurs Professeurs en Droit expliquent le Code & le Digeste, où l'on rencontre tant de principes qui établissent l'autorité suprême & despotique des Empereurs. Voilà donc deux choses qui semblent également surprenantes, & qui au fond ne doivent surprendre personne. En effet, mettant à part plusieurs raisons que l'on pourroit alléguer, ne peut-on pas dire que les mêmes Ouvrages qui contiennent le poison, soit par rapport

aux Monarchies, soit par raport aux Républiques, renferment aussi l'antidote? Si vous voyez d'une part les grandes maximes de la liberté, & les beaux exemples du courage avec lequel on l'a maintenue, ou recouvrée, vous voyez de l'autre les factions, les séditions, les bizarreries tumultueuses, qui ont troublé, & enfin ruiné, ce nombre infini de petits Etats qui se montrerent si ennemis de la tyrannie dans l'ancienne Grece.

Ne semble-t-il pas que ce tableau soit une leçon bien capable de désabuser ceux qui s'effarouchent du seul nom de Monarchie? Envisagez la chose sous un autre point de vue, vous trouverez une instruction bien différente, & très-capable de vous donner une affreuse idée du pouvoir Monarchique. Car pourquoi les Grecs & les Romains ont-ils mieux aimé s'exposer à ces désordres, que d'obéir à un Roi? Ne doit-on pas attribuer cela au souvenir des maux que les Tyrans avoient causés à la Grece & à l'Italie: & ne faut-il pas qu'un mal soit bien rude & bien affreux, puisqu'on cherche à s'en délivrer par de tels remedes? Qu'on ne dise pas que les conspirations entreprises

pour faire ceſſer la tyrannie ont ſouvent cauſé plus de déſordres que la Tyrannie même ; qu'on ceſſe de nous vanter le regne du vertueux Hieron, le bonheur dont jouirent les Syracuſains ſous ſes Loix tranquilles, le bouleverſement qui arriva lorſque, pour s'affranchir de la domination cruelle & violente de ſon Succeſſeur, ils maſſacrerent ce Tyran, ſes deux ſœurs, ſes trois filles, & tous les Princes de ſon Sang ; maſſacre injuſte, abominable, & d'autant plus cruel, que ce ne fût point le crime de quelques gens ſans aveu, mais l'action du Peuple & du Senat aſſemblés ; qu'on exagere tant qu'on voudra ces horreurs ; qu'on repréſente les maux terribles que cauſa l'anarchie ; la diſcorde des Magiſtrats, la révolte du Peuple, l'autorité ſappée & renverſée, Syracuſe ſans défenſe, aſſiégée par une armée étrangere (*b*) qui la ſaccagea, en proie à ſes propres citoyens qui furent la premiere cauſe de tous ſes déſaſtres, & qui enſévelirent ſa liberté ſous les ruines mêmes du deſpotiſme ; préſentez ces malheurs ſous le jour que vous voudrez, employez les plus fortes couleurs

(*b*) Par les Romains.

pour en faire un tableau terrible ; tout cela n'agira que foiblement ſur les eſprits préoccupés contre la Monarchie : on vous répondra par une rétorſion que j'ai touchée plus haut, c'eſt que le pouvoir Monarchique eſt un terrible mal, puiſqu'on ne peut remédier à ſes déſordres qu'en s'expoſant à de ſi horribles calamités *.

Iſle miraculeuſe. L'abondance, en fait de prodiges, eſt plus nuiſible que la diſette.

ACHILLEA étoit un Iſle du Pont Euxin, à laquelle on a donné pluſieurs autres noms. Les Anciens l'ont appellée L'*Iſle des Heros*, l'*Iſle des Bienheureux*, *Leuce*, &c. Les uns l'ont placée vis-à-vis du Boryſthene, & les autres vis-à-vis du Danube. Le nom d'*Achillea* lui fut donné, parce qu'on y voyoit le tombeau d'Achille, & qu'elle étoit conſacrée à ce Heros. Thétis, ou Neptune, lui en firent préſent, & il y obtint les honneurs divins, Oracle, Autel, Sacrifices, & ce qui s'enſuit. Ce Heros n'y étoit point ſeul : les ames de pluſieurs autres Heros y avoient auſſi

* Art. *Hobbes*, rem. C.

leur demeure : les deux Ajax, Patrocle, Antilochus, &c, y faiſoient leur réſidence. Pour Achille, il falloit bien qu'il y fût en corps & en ame, puiſqu'il y épouſa Helene, & qu'il en eut un fils, appellé Euphorion, que Jupiter aima criminellement & ſans ſuccès, & qu'il tua d'un coup de foudre, pour le punir de ſes dédains.

Philoſtrate raconte que les Etrangers qui abordoient dans cette Iſle n'oſoient y ſéjourner : & que s'ils ne pouvoient mettre à la voile le jour même, ils étoient contraints de paſſer la nuit dans leur Vaiſſeau, où Achille & Helene venoient les viſiter, & buvoient familierement avec eux. Il ajoute que ceux qui côtoyoient ce rivage entendoient une muſique charmante & des bruits de guerre, qui leur inſpiroient une admiration mêlée d'horreur & de plaiſir. Maxime de Tyr, & Arrien, ne diſent pas des choſes moins ſurprenantes. Il ne faut point douter que ce fut là, qu'Achille fit le Miracle dont Tertullien a parlé (*c*). Il en fit bien d'autres : celui

(*c*) Tertullien (*Lib. de Anima, Cap.* XLVII) nous apprend qu'Achille guérit en ſonge un Athlete, nommé Cléonyme : c'eſt-à-dire, ſelon toute apparence, que Cleonyme crut voir en ſonge Achille, qui lui enſeignoit le remede néceſſaire. Tertul-

qu'il exploita contre les Amazones, qui vouloient piller ſon Temple, ne fut pas le moins éclatant. A peine eurent-elles paru au tour de ce lieu ſacré, qu'elles furent punies de leur ſacrilége. Un ſeul regard d'Achille mit en furie les Chevaux qu'elles montoient : ils ſe jetterent ſur elles, & les dévorerent. Achille n'étoit pas le ſeul qui fît des Miracles dans l'Iſle de Leuce : Helene ſa femme s'en mêloit auſſi.

Si je m'arrête à la narration de ces vains prodiges, ce n'eſt pas un ſigne que je veuille les faire paſſer pour véritables. Je ne crains point les Délateurs de ce côté-là : ſi c'étoit mon intention, je n'en raporterois que très-peu. L'abondance eſt ici plus nuiſible que la diſette. Je ſai qu'en ces ſortes de matieres la crédulité eſt la ſource de la multiplication, & qu'il n'y a point de meilleure pépiniere que celle-là (*d*). Mais, enfin, on en abuſe avec tant d'excès, qu'on guérit tous ceux qui

lien ſe ſert de ce fait, & de pluſieurs autres ſemblables, contre les Epicuriens, qui ne vouloient reconnoître rien de ſurnaturel dans les ſonges.

(*d*) *Prodigia eo anno multa nunciata ſunt, quæ quo magis credebant Simplices ac religioſi homines, eò etiam plura nunciabantur.* Livius, *Lib.* XXXIV, *Cap.* 45.

ne sont pas incurables. La crédulité est une mere que sa propre fécondité étouffe tôt ou tard. Il auroit été de l'intérêt des Payens, qui ont voulu déifier leurs Heros, de ne leur attribuer que peu de miracles : la maxime *dimidium plus toto*, & cette autre, *ne quid nimis* étoient ici de saison. Ceux qui ont tant multiplié les Saints-Suaires, les Images de la Sainte Vierge faites par Saint Luc, les cheveux de la même Sainte, les Chefs de Saint Jean-Baptiste, & cent autres choses de cette nature, devoient aussi songer à ces deux maximes ; car à force de redoubler la dose, ils ont énervé leur venin, & ont fourni tout à la fois le poison & l'antidote. Mais je ne songe pas que le nombre de ceux qui se désabusent par la multiplication des prodiges, est si petit, en comparaison de ceux qui ne se désabusent pas, que c'est perdre sa peine *.

* N. B. Il y avoit dans l'Original ; *que ce n'est pas la peine de changer son train, & de prendre pour son Etoile polaire, en faisant voguer la flotte de ses marchandises, les deux maximes que j'ai rapportées :* & en marge : *Quartier pour la dureté, ou si l'on veut le galimatias de cette figure.* Il y a quelque adresse dans cette excuse, mais elle est insuffisante : c'est demander pardon à un

que de prétendre moraliſer ſur un tel ſujet**.

Eſprit mercénaire de ceux qui ſervent le public.

UNE perſonne qui demanderoit ſi ceux qui exercent les Charges publiques ſont auſſi mercénaires que les valets d'un petit Particulier, paroîtroit d'abord faire une queſtion abſurde : mais après un bon examen on trouveroit là un juſte ſujet de problême, & l'on ſe déclareroit même pour l'affirmative. Conſidérez un peu les récits des Nouvelliſtes, imprimés, ou non imprimés, & la converſation des perſonnes qui ont vêcu long-tems dans le grand monde : conſultez les Hiſtoriens qui entrent le plus dans le détail : liſez ſur-tout ceux qui donnent des Mémoires : ſi vous faites bien tout cela, je ne doute point que vous ne tombiez d'accord, qu'un miſérable laquais eſt à proportion moins mercénaire, & plus déſintereſſé, que la plûpart des perſonnes qui poſſédent les grandes Charges,

homme, après l'avoir inſulté volontairement.

** Art. *Achillea.*

ſoit dans la maiſon des Princes, ſoit dans l'Etat. Ce ſont des gens qu'on ne contente preſque jamais, toujours prêts à demander de nouveaux honneurs & de plus grands appointemens, à ſe plaindre de la petiteſſe des récompenſes, à étaler leurs ſervices, à murmurer de ce qu'on les oublie pendant que l'on ſonge à d'autres, à menacer de ſe retirer, à faire éclater leur mécontentement par des démarches bruſques, audacieuſes, inſolentes.

Les hommes dont je parle ſe croyent d'autant plus permis d'exiger des récompenſes magnifiques, qu'ils ſe perſuadent que leur maître eſt toujours aſſez riche, & qu'on a beau fouler & ſuccer le peuple, on ne peut jamais apauvrir un Etat. Ne me citez point ceux qui ſe ſont ruinés au ſervice de leur Prince, & tel grand Seigneur dont toutes les Terres ſont en decret: ce ne ſont point là des exemples de deſintéreſſement. Le zèle pour la patrie n'eſt point la cauſe d'une telle pauvreté; l'eſprit d'intérêt, l'ambition, le luxe ou la débauche, l'ont produite. On a cru qu'en paroiſſant à la Cour ou à l'Armée avec de brillans équipages, au fond très-inutiles au ſervice de l'Etat, on par-

viendroit plus facilement aux récompenſes ; ou l'on s'eſt ruiné pour ſatisfaire ſon faſte, & d'autres paſſions particulieres.

Les Ariſtides & les Fabrices, après avoir joui des plus grandes Charges, & paſſé toute leur vie dans une frugalité merveilleuſe, mouroient pauvres, & ne laiſſoient pas même dequoi marier leurs enfans. Voilà des hommes qui ſervoient gratuitement leur patrie. Voilà des exemples à citer. Mais où trouve t-on aujourd'hui de pareils hommes ? Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt de voir que les gens de Lettres ne ſoient point exempts de cette maladie épidémique. La Cour & l'Armée étant des Ecoles d'ambition & de luxe, & par conſéquent d'avidité & de ſoif des richeſſes, il ne faut pas trop s'étonner que l'on y aprenne à ne rien faire pour rien, & à exiger des récompenſes magnifiques. Car comme on n'obtient ces récompenſes, qu'à force de ſe plaindre, de parler haut, de vanter ſes ſervices, il n'y a pas lieu de ſe tant formaliſer des démarches inquiétes & intéreſſées que font les grands. Mais une choſe étonnante & déplorable, c'eſt que l'étude & la profeſſion des Lettres

ne guériſſe pas les Savans de cette manie, & ne les empêche pas de faire tant parade de leurs travaux, d'accuſer leur ſiécle d'ingratitude, & de ſe plaindre continuellement de la médiocrité des récompenſes. Cela fait un grand tort aux Muſes, & les prive de la gloire dont elles devroient jouïr, d'inſpirer à leurs Sectateurs un véritable déſintéreſſement, & un généreux mépris des richeſſes & des récompenſes humaines. Ils reſſemblent aux autres hommes, dit-on, ils ne ſont pas moins ſujets que les autres à l'ambition & à l'avarice, les deux maladies populaires du cœur humain.

Il eſt ſûr que le deſir de vivre à ſon aiſe, par le moyen d'un bon revenu, n'eſt point l'unique raiſon de l'avidité des Savans. L'orgueil y a bonne part. Ils s'imaginent que le public aura une grande eſtime & pour leur perſonne & pour leurs ouvrages, ſi l'on apprend qu'ils ont touché de groſſes penſions. Il y a bien du mécompte là-dedans. Quelques Particuliers, je l'avoue, ſe laiſſent ſurprendre à l'apparence, & font ce mauvais raiſonnement; *Un tel Auteur a obtenu de beaux emplois, & va en carroſſe; donc il a un grand mé-*

rite, donc ſes ouvrages ſont bons : mais le Public s'y laiſſe tromper rarement, & en tout cas un tel charme ne dure point. La poſtérité juge des Livres par les Livres mêmes. S'ils ſont bons, elle ne les mépriſe point, quand même elle liroit au commencement de la Préface que l'Auteur eſt mort de faim. S'ils ſont mauvais, elle les mépriſe, quand même elle verroit aux premieres pages que l'Auteur a été fait Comte, ou Marquis, & qu'il a laiſſé un million.

Que craignez-vous ? Pourquoi vous tourmentez-vous ? Que ſignifient ces plaintes, qui éclatent dans tous vos diſcours, & qui paſſent même quelquefois juſques dans vos Ouvrages ? Il vous eſt permis de déclarer dans une Préface que vous n'avez rien épargné pour perfectionner vos productions. C'eſt une civilité envers le Public, que de lui rendre compte des efforts qu'on a faits pour mériter ſes ſuffrages ; juſques-là tout va bien : mais n'allez pas plus loin, & gardez-vous ſur-tout d'exagérer la grandeur & le prix de vos travaux, comme un ſujet légitime de demander de plus grandes récompenſes, & de vous plaindre de n'avoir pas été aſſez bien payé. Avez-vous peur que la poſté-

rité

rité ignore que vos veilles ont fait éclore d'excellentes productions, mais qu'elles ne vous ont point enrichi. Quel tort cela peut-il faire à votre mémoire ? Si l'on ſait que vous n'avez pas eu l'induſtrie d'amaſſer du bien, on ſuppoſera que vous manquiez d'une qualité qui n'eſt guere bonne. Votre gloire n'en ſouffrira pas. Dormez en repos. Si l'on dit que cette induſtrie ne ſurpaſſoit point vos forces, mais que vous avez négligé de vous en ſervir, content de vos Livres, de vos Etudes, uniquement occupé à ſervir le Public, & à l'inſtruire; ne ſera-ce point un préjugé en faveur de vos Ouvrages ? Si le mépris des richeſſes, ſi votre application conſtante à l'étude vous expoſent au péril de mourir pauvre, vous devez ſouhaiter que cela ſoit mis dans votre Epitaphe : *Titulo res digna ſepulchri.* Cela vous vaudra un bon titre de Nobleſſe dans la République des Sciences : ce chemin de l'immortalité eſt très-beau *.

* Art. *Haillan*, rem. (m).

Réflexions sur le Procès du Maréhal de MARILLAC.

L'OPINION la plus commune eſt que le Maréchal de Marillac, décapité ſous Louis XIII, le 10 Mai 1632, fut une victime innocente, immolée à la paſſion du Cardinal de Richelieu : mais on perſuaderoit cela difficilement aux perſonnes qui ne s'arrêtent point aux préjugés, & qui ne ſe rendent qu'à la certitude. Voici mes réflexions là-deſſus.

J'obſerverai d'abord qu'aujourd'hui il eſt beaucoup moins facile de découvrir la vérité, qu'au tems où l'on inſtruiſoit le Procès de M. de Marillac. On pouvoit alors interroger une infinité de perſonnes qui avoient connu ce Maréchal. On pouvoit prendre langue dans les lieux mêmes où il avoit commandé, & ſavoir les noms & les qualités, les interêts, la réputation des témoins, & les pratiques avec leſquelles ils étoient pouſſés de part & d'autre ou à dépoſer, ou à ſe dédire. Tout cela, & cent autres choſes, faciles au tems du procès, ſont impoſſibles aujourd'hui ; la génération d'alors eſt toute paſſée. Nous ne pouvons nous ſervir que des tradi-

tions, ou des Livres qui nous reſtent de ce tems-là. Voyons un peu ce que les fauteurs de ce Maréchal pourroient dire à ceux qu'ils voudroient perſuader de ſon innocence, & qu'ils trouveroient fort réſolus à ne rien admettre que ſur de bonnes preuves.

Ils diroient en premier lieu, que le Public fut alors perſuadé, & l'eſt encore, que le Maréchal de Marillac n'étoit coupable que d'avoir déplu au Cardinal. 2°. Qu'il eſt de notoriété publique que ce Miniſtre étoit ſi vindicatif, qu'il n'épargnoit rien pour ſatisfaire ſon reſſentiment. 3°. Que ſon crédit étoit tel qu'il pouvoit venir à bout de tous ſes deſſeins, ou par promeſſes, ou par menaces. 4°. Que la procédure fut accompagnée de tant d'irrégularités, toutes injuſtes, & très-propres à opprimer les plus innocens, que cela ſuffit, pour montrer que le Maréchal n'étoit point coupable. 5°. Que ſa mémoire fut rétablie par Arrêt du Parlement de Paris après la mort du Cardinal de Richelieu. La plûpart des gens diſputent ſi peu le terrein à ceux qui veulent leur perſuader certaines choſes, qu'ils aquieſceroient ſans difficulté aux cinq raiſons que l'on vient

de voir. Mais il y a certains esprits de petite foi, & forts durs à la détente en fait de persuasion, qui ne trouveroient point là de justes motifs de croire.

mbien le inal de elieu é- ıaï,

I. Ils répondroient à la premiere raison, que le sentiment public ne sauroit être plus suspect en nulle rencontre que dans celle-ci. Le Cardinal de Richelieu s'étoit rendu si odieux dans toute la France, qu'on croyoit sans peine & sans examen, tout le mal qui se débitoit sur sa conduite. Il étoit dans un poste où il est très-rare de n'être point exposé à la médisance & à la haine des peuples, & il s'y comportoit de maniere à s'attirer une infinité d'ennemis; il augmentoit de jour en jour l'autorité Souveraine, & il ne cherchoit qu'à humilier les Grands; il fouloit les Peuples beaucoup plus qu'on n'avoit fait sous les autres Regnes: en un mot, le joug de l'autorité Royale, toujours trop pesant au gré des Sujets, l'étoit devenu plus que jamais sous son Ministere.

On avoit donc toutes les dispositions imaginables à juger très-mal de sa personne, & l'on avaloit avec joie, & comme une espece de restaurant,

toutes les ſatyres, toutes les plaintes, tous les murmures, qui couroient contre ſa réputation. La France étoit alors remplie de mécontens; ce que l'on appelloit ſous Henri III le *Catholicon*, & ce qui fit alors tant de ravages, avoit laiſſé des racines qui ſubſiſtoient encore. La plûpart des Moines & des Dévots, étoient irrités de ce que le Cardinal ſoutenoit les Proteſtans de Hollande & d'Allemagne, & empêchoit la Maiſon d'Autriche de les ſubjuger. Faiſoit-il du bien à certaines gens? On les en trouvoit indignes: les perſécutoit-il? On les plaignoit, & l'on déploroit l'indignité de leur ſort. Quelles Relations ne fit-on pas des dernieres heures de ceux qu'il fit condamner? On recueillit avec affectation tous leurs diſcours de piété, tous leurs actes d'amour de Dieu? Il ſembloit qu'on eût deſſein de groſſir le Martyrologe, ou d'imiter cet ancien Hiſtorien qui fit un Recueil des cruautés de Néron (*e*). On ne parloit de l'exécution de Lyon qu'en ſtyle de plainte: cela étoit fort légitime à l'égard de

(*e*) Cet Ecrivain s'appelloit Fannius. Pline en parle dans la cinquieme Epitre de ſon cinquieme Livre.

M. de Thou ; mais pour ce qui regarde M. de Cinqmars, il ne falloit pas ſe contenter de le plaindre, il falloit auſſi déteſter ſa vanité, ſon ingratitude, & ſa rebellion. Or, puiſque les diſpoſitions du Public étoient de cette nature envers le Cardinal de Richelieu, ceux qui ne veulent croire que ce qui eſt ſoutenu de bonnes preuves, ne ſe laiſſeront jamais gagner par cet argument : *L'opinion générale eſt que le Maréchal de Marillac n'a été coupable que d'avoir déplu au Cardinal, donc il n'a été coupable que de cela.*

II. La ſeconde raiſon n'a rien qui ſoit convaincant, puiſque l'expérience de toutes les Tyrannies nous fait connoître que les malhonnêtes gens tombent quelquefois dans la diſgrace d'un mauvais Prince, ou d'un injuſte favori. Liſez bien Tacite, & les autres Relations du même tems, vous trouverez des criminels parmi ceux qui furent punis ſous Tibere & ſous Neron. Les Délateurs s'attaquerent quelquefois à des perſonnages vicieux, qu'on n'eut pas de peine à convaincre des crimes dont on les accuſoit. Concluons que de dire, *un tel a perdu la tête ſur l'échafaud, ſous un mauvais Regne, donc il étoit innocent :*

concluons, dis-je, que c'eſt raiſonner mal, & donner à plein collier dans le ſophiſme. Ce raiſonnement eſt encore plus mauvais, lorſqu'on l'applique au Regne dont nous parlons : Louis XIII étoit un très-bon Roi, & ſon Miniſtre, tout cruel & tout vindicatif qu'il étoit, avoit plus de meſures à obſerver qu'on n'en garde ſous un Gouvernement tyrannique.

III. On peut répondre de la même maniere à la troiſiéme raiſon. Un Miniſtre aſſez abſolu pour intimider des Témoins & des Juges, pour les corrompre, pour les engager à perdre un innocent, un tel Miniſtre peut livrer à la Juſtice un ſcélerat, & l'envoyer au ſupplice, ſans rien faire qui ne ſoit conforme au droit & à la raiſon. Ainſi, quand le Cardinal de Richelieu auroit été cent fois plus injuſte & plus puiſſant qu'il ne l'étoit, on ne devroit point inférer de là que ceux qu'il fit condamner étoient innocens ; car peut-être tireroit-on cette concluſion en faveur d'une perſonne, qui ſeroit du nombre de ces coupables, qui périſſent quelquefois au Tribunal des Tyrans. Il faut donc renoncer à la voie des préſomptions, & examiner chaque pro-

cès en particulier. C'eſt le ſeul moyen de connoître ſi un tel & un tel furent des victimes innocentes ſacrifiées à la colere du Cardinal de Richelieu.

IV. Nous voici à ce grand & unique expédient. Les perſonnes dont je parle, j'entens ceux qui examinent à la rigueur ce qu'on leur propoſe à croire, demanderoient qu'on leur prouvât les irrégularités criantes de la procédure des Commiſſaires qui condamnérent notre Maréchal. Si on leur répondoit que tous ceux qui en pouvoient rendre témoignage ſont morts, *comment ſavez-vous donc ce fait-là ?* repliqueroient-ils. Si on les renvoyoit à deux Imprimés, qui parurent après la mort de M. de Marillac (*f*), & qui ſemblent conſtater ſon innocence, il eſt juſte, répondroit-on, d'examiner ces piéces : mais il faut auſſi examiner un Ecrit qui parut au même tems (*g*),

(*f*) L'un a pour titre, *Relation véritable de ce qui s'eſt paſſé au Jugement du procès du Maréchal de Marillac : prononciation & exécution de l'Arrêt contre lui donné par les Commiſſaires de la Chambre établie à Ruel, & de ſes dernieres paroles & actions devant & ſur le poinct de ſa mort*, L'autre eſt intitulé, *l'Eſprit bienheureux du Maréchal de Marillac à l'Eſprit malheureux du Cardinal de Richelieu.*

(*g*) Voici ſon titre : *Obſervations ſur la vie & ſur la condamnation du Maréchal de Marillac, & ſur le Libelle intitulé :* Relation de ce qui s'eſt paſſé au Jugement de ſon procès, prononciation & exécution de l'Arrêt donné contre lui, &c.

& qui détruit tout ce qui eſt allégué dans les deux autres. On ne connoît point l'Auteur des deux premiers Ecrits, & l'on ſait que le troiſiéme eſt l'Ouvrage de M. du Chaſtelet, homme diſtingué par ſa naiſſance, & par ſes Charges; car il a été Avocat Général au Parlement de Rennes, Maître des Requêtes, Conſeiller d'Etat ordinaire, & Intendant de Juſtice dans l'Armée royale. Par conſéquent ſon Ecrit doit naturellement avoir plus de poids que des piéces anonymes inſérées dans un Recueil ſuſpect, qui ne contient autre choſe que des Manifeſtes pour la Reine Mere, & des invectives ſanglantes contre le Cardinal ſon ennemi. Or nous voyons que M. du Chaſtelet nie & réfute tout ce qu'on avoit allegué touchant l'irrégularité prétendue des Procédures, & il ſoutient affirmativement que les plus exactes formalités furent obſervées dans le Jugement du Maréchal de Marillac. Ainſi à moins qu'on ne nous prouve que les faits qu'il articule ſont faux, & que ceux qu'il nie ſont véritables, nous ne pouvons raiſonnablement acquieſcer aux deux piéces anonymes.

Une choſe qu'il ne nie pas, & que

nous ſavons très-certainement, c'eſt que M. de Marillac ne fut point jugé au Parlement de Paris, mais par une Chambre de Commiſſaires. C'eſt un grand préjugé contre le Cardinal : on ſait dequoi ſont capables les Juges créés extraordinairement, & choiſis par les Parties adverſes des Accuſés. Cependant, puiſque nous cherchons des preuves inconteſtables, ou plus fortes pour le moins que de grandes préſomptions, nous ne prétendons pas que cela nous détermine à prononcer que le Maréchal étoit innocent. Nous avons des exemples ſous ce Regne-là, qui prouvent que des Commiſſaires, choiſis par le Cardinal de Richelieu, firent tout ce qu'on eût pu attendre du Tribunal le plus intégre du monde. Ceux qui jugerent M. de Cinqmars ſuivirent dans la derniere ponctualité la pratique criminelle. M. de Laubardemont, qui paſſe pour avoir été entiérement dévoué aux paſſions du Cardinal, fut le Rapporteur du Procès. Son Rapport a été imprimé : on ne peut rien voir, ni de plus net, ni de plus exact, ni de plus conforme aux regles. Le fait fut conduit à la derniere évidence, & ainſi il n'y avoit point de bons Juges

dans le Royaume, qui euſſent pu opiner autrement que les Commiſſaires qui condamnerent Cinqmars.

On a vu ſous le Regne ſuivant une Chambre extraordinairement créée pour juger M. Fouquet, & l'on n'a point eu raiſon de dire qu'elle ait oprimé l'innocence; encore moins le peut-on dire de celle qui inſtruiſit le Procès de M. de Luxembourg, & qui le jugea. Si l'on s'arrêtoit aux préjugés, on en trouveroit de favorables au Cardinal de Richelieu, à l'égard des Commiſſaires du Maréchal de Marillac. Le premier homme de Robe, le Garde des Sceaux, fut mis à leur tête: ils étoient, ou Maîtres des Requêtes, ou Préſidens, ou Conſeillers au Parlement de Bourgogne, &c. ils renvoyoient au Conſeil d'Etat la plûpart des Incidens, & ne paſſoient outre qu'en vertu des Arrêts de ce Conſeil: de ſorte que pour ſuppoſer que le Maréchal de Marillac a été une victime innocente, il faut ſuppoſer que ſes Juges au nombre de vingt-trois, & la plûpart des Conſeillers d'Etat, avoient conſpiré la ruine d'un innocent. Cela eſt dur à ſuppoſer; la raiſon nous porte plutôt à croire qu'un Guerrier a commis des malverſations,

qu'à croire qu'un ſi grand nombre de tels Magiſtrats s'accorde à condamner un innocent.

Notez je vous prie, qu'encore que dix des Juges n'opinerent point à la mort, tous le trouverent coupable. Je m'en rapporte à ce narré de M. du Chaſtelet: [Après que chacun des Juges avec une égale affection de faire juſtice eut appuyé ſon opinon par toutes les meilleures raiſons que le ſujet pouvoit fournir, & que par l'eſpace de deux jours les Loix & les preuves eurent été bien diſputées, toutes les voix ſe réduiſirent à ces deux avis. Treize le jugerent digne de mort, & dix lui faiſant perdre l'honneur, les Charges, & les biens, lui laiſſerent la vie pour ſupplice dans un banniſſement perpétuel, ou bien dans une priſon au choix du Roi, & en tel lieu qu'il plairoit à Sa Majeſté le faire garder, ainſi qu'il a ſouvent été pratiqué pour telles perſonnes (*h*).

L'un des Apologiſtes du Maréchal de Marillac confeſſe que le Cardinal *mêla parmi les nouveaux Commiſſaires trois ou quatre perſonnes d'une grande integrité*; ce qu'il fit, dit-on, *pour*

(*h*) Du Chaſtelet, *Obſervations ſur la vie & la condamnation du Maréchal de Marillac.*

mieux couvrir ſon jeu, lorſqu'il crut que ſa Partie étoit ſi bien liée *que les voix de la condamnation emporteroient celles de l'abſolution* (*i*). N'eſt-ce pas reconnoître que trois ou quatre perſonnes d'une grande intégrité le jugerent digne du banniſſement, ou d'une priſon perpétuelle ? Eſt-ce ainſi qu'un homme de bien opine contre celui qu'il croit innocent ? Enfin j'obſerve que de tant de gens que le Cardinal de Richelieu perſécuta, qu'il fit bannir ou empriſonner, il y en eut peu qu'il mit en juſtice. C'eſt une marque qu'il ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour trouver des Témoins & des Commiſſaires à ſa poſte : il ne faiſoit donc créer des Commiſſions, que lorſqu'il ſavoit que la conduite dun ennemi, celle d'un Saint-Preuil, par exemple, fourniroit des preuves aux Commiſſaires.

Il ſe préſente deux objections qui méritent d'être diſcutées. On peut m'alleguer, 1°. Qu'il ne faut point conſidérer comme en équilibre l'Ecrit de M. du Chaſtelet, & les deux Pieces anonymes que j'ai citées : 2°. Que l'iniquité du Cardinal eſt du moins viſible, en ce qu'il fit condamner à la mort un

(*i*) *L'Eſprit Bienheureux du Maréchal de Marillac.*

Maréchal de France, pour des fautes qui ne méritoient pas une ſi rude punition, & qu'il laiſſoit impunies, quand les gens ne lui avoient pas déplu.

Sur la premiere de ces deux difficultés il faut que j'obſerve, que ce n'eſt pas ſans raiſon que je prétens que l'Ecrit de M. du Chaſtelet égale les deux Ecrits anonymes. Je ſai bien que devant être l'un des Juges, il fut recuſé comme l'Auteur d'une Satyre très-piquante contre Meſſieurs de Marillac, & que le Maréchal ſur la ſellette lui fit des reproches très-capables de l'irriter. (*k*). Je ſai de plus qu'il ſe reconnut pour bien récuſé, qu'il n'aſſiſta point au Jugement, & qu'il fit dans ſa priſon les remarques que j'ai citées; qu'il les fit, dis-je, afin de ſe réconcilier avec la Cour, & qu'elles ſervirent à le remettre en liberté. C'étoit donc un homme, me dira-t-on, qui écrivoit, d'un côté pour ſatisfaire ſa haine, & de l'autre pour gagner les bonnes graces du Cardinal de Richelieu. Mais, je vous prie, par quels motifs prenoit-on la plume en travaillant aux deux Piéces que je balance avec celle de M. du

(*k*) Voyez la *Relation du Procès & Condamnation du Maréchal de* Marillac, p. 7.

Chaſtelet? N'avoit-on pas une extrême haine contre ce Cardinal, & une paſſion ardente de favoriſer le Maréchal de Marillac? Doit-on moins ſe défier d'un Ecrivain ſatyrique, que d'un Ecrivain flatteur? Penſez-vous que ces fugitifs qui écrivoient à Bruxelles pour la Reine mere, aſſurés de faire leur cour aux Eſpagnols en déchirant le Cardinal, & animés d'une colere exceſſive de voir que les avantages qu'ils avoient attendu en s'attachant aux interêts de cette Reine, étoient allés en fumée par la ſupériorité qu'avoit eue le parti du Cardinal; penſez-vous, dis-je, que ces Ecrivains ſoyent plus croyables que ceux qui étoient aux gages du premier Miniſtre, & qui l'encenſoient? Ce n'eſt point être partial que de les tenir pour auſſi ſuſpects les uns que les autres.

Si les flatteurs corrompent plus que les Satyriques la vérité de l'Hiſtoire.

La ſatyre & la flatterie ſont les deux peſtes de l'Hiſtoire: ce ſont deux ſources qui empoiſonnent les Relations des événemens humains; mais on peut dire que la contagion d'une plume médiſante, & dirigée par la haine, eſt plus pernicieuſe à l'Hiſtoire que la contagion des Panégyriſtes. Un des plus célèbres Ecrivains de l'Antiquité ob-

ſerve que les Hiſtoires que l'on avoit de Tibete, de Caligula, de Claude & de Neron, n'étoient point fidelles, parce qu'elles avoient été écrites, ou de leur vivant, ou un peu après leur mort, celles-là par des perſonnes que la crainte faiſoit mentir, celles-ci par des perſonnes dont la haine toute fraîche produiſoit la même infidélité (*l*). Il remarque en un autre lieu que la vérité avoit été corrompue, d'un côté par les flatteurs des Princes, & de l'autre par les perſonnes mécontentes du Gouvernement; que les uns & les autres s'étoient peu ſouciés d'inſtruire la poſtérité; que de quelque côté qu'on ſe tournât, on ne trouvoit en eux que de vils complaiſans, ou des ennemis paſſionnés; qu'au reſte il eſt plus aiſé de ſe garantir de l'impoſture d'un flatteur, que de celle d'un Satyrique: car l'adulation dégoûte par ſa baſſeſſe & par ſa fadeur, au lieu qu'on ſe repaît avidement de la médiſance, qui a toujours un faux air de nobleſſe & de liberté (*m*).

(*l*) *Tiberii, Caii que, & Claudii ac Neronis res, florentibus ipſis, ob metum falſæ; poſtquam occiderant, recentibus odiis, compoſitæ ſunt.* Tacit. Annal. Lib. 1, Cap. 1.

(m) *Neutris cura poſteritatis, inter infenſos vel obnoxios. Sed ambitionem*

Il eſt certain, ordinairement parlant, que les éloges flatteurs tombent avec les perſonnes pour qui on les a faits, & que la poſtérité n'y eſt pas trompée; mais un Hiſtoire critique de Grands, compoſée avec une malignité bien conduite, ne ſe perd jamais. Cette eſpece de menſonge impoſe bien plus que l'autre aux ſiécles ſuivans; ſon activité eſt éternelle. Les flatteurs même recueillent cela comme de la Manne pluſieurs ſiécles après, & s'en ſervent pour relever le mérite de leurs Heros. Ils les louent ſans meſure, & pour faire croire qu'ils n'aiment pas à flatter, ils déchirent ſans miſericorde ceux qui ne ſont plus en vie. Ils prennent le contrepied des Vieillards, ils louent le préſent, & blâment le paſſé.

Diſons quelque choſe ſur la ſeconde difficulté, & tombons d'accord qu'il y a beaucoup d'apparence que ſi le Maréchal de Marillac n'eût point tâché de ruiner le Cardinal, il n'auroit eu rien à craindre d'une Chambre de Juſtice,

ſcriptoris facile averſeris : obtrectatio & livor pronis auribus accipiuntur ; quippe adulationi fœdum crimen ſervitutis, malignitati falſa ſpecies libertatis ineſt.

[Bayle avoit traduit ce paſſage avec une négligence qu'on ne pardonneroit pas aux Durier ni aux Marolles.]

& que s'il ſe fût attaché aux intérêts de Richelieu, ſon péculat & ſes concuſſions n'euſſent point nui aux progrès de ſa fortune. Il étoit peut-être moins coupable que tel & tel, dont non-ſeulement les fautes demeurerent impunies, mais auſſi dont les ſervices furent amplement récompenſés, à la recommandation de ſon ennemi. Il repréſenta à ſes Juges, *que tout ce dont on l'accuſoit conſiſtoit en faits ſi peu conſidérables, qu'on les pourroit objecter à quiconque auroit eu le moindre commandement dans les Armées :* & il dit le jour de ſon exécution, *que c'eſtoit choſe étrange de l'avoir pourſuivi comme on avoit fait, ne s'agiſſant dans tout le procez que de foing, de paille, de pierres, de bois & de chaux, & qu'il n'y avoit pas en tout cela de quoy fouetter un Laquais* (n).

M. du Chaſtelet réfute cela d'une maniere très-forte ; mais il eſt ſûr que ceux qui commandoient les Troupes en ce tems-là ſe ſervoient de mille moyens injuſtes de s'enrichir. Il fait une remarque qui tend à ceci, c'eſt que les fautes du Maréchal ſeroient

(n) *Relation du Procès du Maréchal de Marillac*, p. 8.

demeurées impunies, s'il n'eût encouru par d'autres endroits l'indignation de la Cour. Peſez bien ces paroles: [Tous les Etats les plus rigoureux ont ſouffert que les crimes communs fuſſent diſſimulés ès perſonnes principales: l'éclat & le relief qu'elles ont, & les bonnes graces du Maître qui s'y joignent le plus ſouvent, couvrent les délits ordinaires: mais s'il arrive que la malice & la méconnoiſſance eſteignent les faveurs qu'elles ont, elles ſe rendent ſemblables aux moindres du Royaume; leurs fautes paroiſſent égales, & deviennent *ſuſceptibles* des peines ordonnées contre les autres ſubjects. Tous les hommes employés aux grandes Charges n'y viennent que par la grace du Souverain, en la main de qui toutes les Loix ſont des feux éclatans pour remplir de lumiere ceux qu'il lui plaiſt, & conſommer les autres, quand bon luy ſemble. Les rencontres des larcins, & des mauvaiſes intrigues, ont accablé cettuy-cy (*o*).]

Cela veut dire que l'on eût fermé les yeux ſur les concuſſions de tout autre Général, dont le reſte de la conduite eût tendu au bien de l'Etat; mais que

(*o*) Du Chaſtelet, ubi ſuprà,

les intrigues de celui-ci ne tendant qu'à ſemer la diviſion dans la famille Royale, au profit des Eſpagnols, on ſe crut en droit de l'abandonner aux rigueurs de la Juſtice. Parlons franchement. Ceux qui formerent des cabales pour Marie de Médicis, étoient indignes d'excuſe; car au lieu d'entretenir cette Princeſſe dans la paſſion de dominer, on devoit lui conſeiller de ſe tenir en repos. Elle avoit aſſez goûté de la Royauté pendant la minorité de ſon fils. Le voyant majeur & marié, elle ne devoit plus ſonger qu'à la condition tranquille d'une Reine Doüairiere, ſans vouloir preſcrire à Louis XIII le choix de tels ou de tels Miniſtres, & ſe quereller avec eux. Je crois qu'on eût pu lui appliquer ce que Tibere dit un jour à la veuve de Germanicus; ma fille, vous comptez pour une injure tout ce qui vous empêche de régner: *Si non dominaris, filiola, injuriam te accipere exiſtimas* (p).

La Gazette de Paris contient une choſe ſinguliere touchant les raiſons qui engagerent le Roi à n'accorder point de Lettres de Grace en cette rencontre. *La mort du Mareſchal de Marillac fait*

(p) Sueton. in Tiberio.

ici (q) *parler diverſement. Toutefois la plus conſtante opinion eſt que ceux qui ont eſcrit, ſous les noms de la Reine Mere & de Monſieur, les Lettres pleines de menaces adreſſantes à ſes Juges pour les intimider, au lieu de luy ſervir, ont été cauſes de ſa ruine. D'autant qu'elles ont empeſché le Roy de luy donner ſa grace, & comme contraint Sa Majeſté de l'abandonner à ſa Juſtice, au lieu des effects de ſa clémence qu'il euſt eſprouvé, ſi Sa Majeſté n'euſt apprehendé avec grande raiſon qu'on imputaſt à foibleſſe & à crainte, ce qui n'euſt eſté deu qu'à ſa miſericorde* (r).

Quant à la queſtion ſi le péculat peut être puni du dernier ſuplice, je vous renvoie à M. du Chaſtelet, qui a ſoutenu que le Jugement du Maréchal de Marillac n'excéda point la rigueur des Loix. C'eſt un article qu'on a de la peine à lui paſſer, & l'on aprouveroit peut-être plus ce Jugement, ſi on le trouvoit conforme à celui qui fut rendu contre M. Fouquet.

Si l'on conſidére qu'encore aujourd'hui il ſe trouve des Auteurs qui déci-

(q) A Bruxelles.
(r) Gazette de Paris du 24 Mai 1632, Article de Bruxelles.

dent pour l'innocence de M. de Marillac, on ne trouvera pas que ces diſcuſſions ſoient ſuperflues : car il eſt plus utile qu'on ne penſe d'accoutumer les hommes à ne ſe pas laiſſer entraîner aux jugemens populaires ſur la conduite des Souverains. Il eſt ſur-tout dangereux de s'y tromper, lorſque ces préjugés ſemblent accrédités par l'autorité d'un grand nom. Nous voici dans le cas : liſez ces paroles. [Ce fut ſous prétexte de péculat, que le Cardinal de Richelieu fit couper la tête au Maréchal de Marillac. On alléguoit contre ce Seigneur qu'il avoit employé les deniers du Roi en de ſuperbes bâtimens dans ſa belle Terre de Tournebu. Cette belle Terre, d'environ deux mille livres de rente, eſt ſituée en Normandie ſur le bord de la Seine, entre Vernon & Andely. M. de Marillac, qui la tenoit de ſes peres, avoit entrepris d'y bâtir une maiſon d'environ dix ou douze mille écus, qu'il a laiſſée imparfaite. Un jour le Prince de Condé, ayeul de M. le Prince d'aujourd'hui, paſſant devant cette magnifique maiſon à moitié bâtie, & qui n'a ni portes ni fenêtres, s'arrêta tout court, & l'ayant conſidérée, dit aux Gentils-

hommes de ſa ſuite : *On allégue ce bâtiment pour faire couper le cou à Marillac ; mais il n'y a pas dequoy faire donner le foüet à un Page* (f).] Voyez comment on promene ce bon mot. Quelques-uns l'attribuent au Cardinal de Richelieu (t), d'autres à M. de Marillac même (u), d'autres au Prince de Condé. Si ce Prince parla de la ſorte, il ne ſe piqua guere d'exactitude ; car il ſuppoſa que ce bâtiment fut la baſe des accuſations qui firent perdre la vie au Maréchal de Marillac, & peut-être que dans tout le cours du procès, il ne fut rien dit de particulier touchant la maiſon de Tournebu. Les Juges ont bien à faire de s'informer d'une dépenſe à venir, & ce ſeroit une belle choſe que de condamner un homme pour un bâtiment qui n'eſt pas encore fait. Mais qu'eſt-il beſoin de diſputer ? On n'a qu'à lire l'Arrêt rendu par les Commiſſaires, on verra qu'ils ſe fonderent ſur toute autre choſe, que ſur un projet de bâtiment.

(f) Vigneul-Marville, Mêlanges d'Hiſt. & de Litt. T. II, p. 15.

(t) Voyez l'Abbé de Marolles dans ſon Abrégé de l'Hiſt. de France, ſur l'année 1632 ; voyez auſſi l'Hiſt. du Card. de Richelieu, T. II, p. 52.

(u) Relation du Procès, du Maréchal de Marillac, p. 18.

V. La cinquieme raiſon, tirée de la réhabilatation de la mémoire de Marillac par le Parlement de Paris, auroit beaucoup de force, & pourroit même renverſer tout ce que je viens de dire, s'il étoit prouvé que cette illuſtre Compagnie eût revu le procès, & qu'elle eût déclaré dans un Arrêt authentique que les Juges du Maréchal l'opprimerent volontairement, ou qu'ils furent trompés par de faux témoins. Mais je ne ſaurois me perſuader que l'Arrêt du Parlement de Paris contienne rien de ſemblable. J'avoue que je n'en ſai point la teneur, & que je ne me ſouviens point d'avoir vu de Livre, excepté le Dictionnaire de Moreri, où il ſoit fait mention de cela. Le Pere Anſelme n'en dit rien; & cependant c'étoit un homme qui cherchoit à obliger les familles dont il parloit. Le ſens commun dicte, que ſi le Parlement de Paris avoit déclaré le Maréchal de Marillac innocent de tous les crimes pour leſquels il avoit été condamné, c'eût été imprimer une note d'infamie aux Juges qui le condamnerent, & principalement à M. de Châteauneuf leur Préſident. Cette flétriſſure eût été ſi noire & ſi honteuſe, qu'on ne comprend

prend pas que M. de Châteauneuf eût pu ſe montrer aux yeux du public ; & néanmoins ce fut après la mort du Cardinal de Richelieu, & dans le tems même auquel Moreri raporte l'Arrêt de réhabilitation, que Châteauneuf ſe releva de ſa diſgrace, & fut même élevé pour la ſeconde fois à la dignité de Garde des Seaux. Je ſerois donc porté à croire que l'Arrêt dont M. Moreri parle ne concerne point les faits mêmes dont le Maréchal fut accuſé ; mais ſeulement la procédure. Elle ne pouvoit être que déſagréable au Parlement ; car l'érection d'une Chambre extraordinaire, pour juger les Officiers de la Couronne, étoit quelque choſe d'irrégulier, & contre les droits des Parlemens. Outre que le Maréchal de Marillac avoit ſouvent déclaré qu'il ne reconnoiſſoit point pour ſes Juges naturels les Commiſſaires qui lui faiſoient ſon procès. Cela fourniſſoit au Parlement de Paris une raiſon ſpécieuſe de prononcer que ce Maréchal avoit été mal jugé ; mais ce n'eſt point une preuve qu'on le déclarât innocent des crimes ſur quoi la condamnation étoit fondée.

Voici une exemple convaincant de

ce que je dis. Après la bataille de Rocroi, & la prise de Thionville, la Cour, voulant marquer sa reconnoissance au Duc d'Enguien, rendit à M. le Prince de Condé *la belle maison de Chantilli, & d'autres dépouilles de la succession du Duc de Montmorency, duquel Madame la Princesse* de Condé *étoit héritiere. L'Arrest* du Parlement de Paris, *intervenu sur les Lettres de* Donation *porte expressément que le Duc de* Montmorenci *n'avoit pas esté bien jugé. Ce qui est fondé sur l'une des plus constantes maximes du Royaume, que les Ducs & Pairs ne peuvent être jugez que par le Roi en personne, & dans sa Cour de Parlement, garnie suffisamment de Pairs, Clercs & Lays* (x). Selon ces maximes, le Maréchal de Biron n'auroit pas été bien jugé; car Henri IV n'assista point en personne au Jugement. Mais, laissant toute chicane, contentons-nous d'observer que ce qui fut inséré en faveur de M. de Montmorenci, dans l'Arrêt du Parlement de Paris, n'empêche pas que sa rebellion ne doive passer pour très-certaine, & ne peut donner aucune atteinte à la probité de ses Juges. Ils étoient

(x) Auberi, Hist. du Card. Mazarin, *Liv.* II.

incompétens, ſi l'on veut ; mais ils prononceront ſelon les Loix, & contre un homme qui étoit effectivement coupable. Il arrive aſſez ſouvent que les Juges ſubalternes font des procédures irrégulieres, qui ſont caſſées par les Tribunaux ſupérieurs, ſans que l'accuſé y gagne rien, ſi ce n'eſt d'être jugé plus tard : on rectifie la procédure, & la premiere Sentence eſt confirmée quant au fond.

Notez que je ne veux pas nier que la mémoire de quelques perſonnes punies du dernier ſupplice n'ait été quelquefois réhabilitée de telle ſorte, que cela portoit une déclaration juridique de leur innocence. Mais ces Jugemens honorables, ſont pour l'ordinaire les ſuites d'une reviſion de procès, fortifiée de nouvelles pieces juſtificatives, & de preuves convaincantes de la corruption, ou de la précipitation des anciens Juges. Sans cela le rétabliſſement de la mémoire des ſupliciés n'eſt autre choſe qu'une grace accordée aux bons ſervices que l'on a reçus, ou que l'on attend d'une famille conſidérable. C'eſt une conſolation qu'on lui procure, & une eſpece de barriere qu'elle pourra oppoſer aux reproches inſultans de ſes ennemis.

Avouons les choſes comme elles ſont, les Lettres Patentes, les Edits, les Arrêts des Princes contiennent ſouvent des clauſes, qui, à proprement parler, ne ſont que des honnêtetés & des complimens. Croyez-vous que Henri III parlât ſelon ſa penſée, lorſqu'il déclaroit que le Duc d'Alençon ſon frere, le Roi de Navarre, le Prince de Condé, & les autres Seigneurs, qui avoient eu part aux derniers troubles, avoient été en cela ſes *bons & loyaux Sujets & Serviteurs*, & qu'il étoit *bien & duement ſatisfait & informé de la bonne intention dudit Duc d'Alençon, & n'avoir eſté par luy, ni par ceux qui y ſont intervenus, ou qui s'en ſont en quelque ſorte que ce ſoit meſlez, tant vivans que morts, rien fait que pour ſon ſervice* (y)? Croyez-vous que Louis XIII parlât plus ſincérement, lorſqu'il déclara qu'il *croioit & eſtimoit que ce qui avoit eſté fait* par le Prince de Condé, & par ceux qui l'avoient ſuivi, *avoit eſté à bonne intention & pour ſon ſervice* (z)? Pareilles clauſes ſe mirent régulierement dans tous les Edits de paix, depuis la premiere guerre civile de Reli-

(y) Edit. de 1576, *Art.* XLIX, LIII.
(z) Edit de Mai, 1616, *Art.* XVII.

gion ſous Charle IX, & elles ſont devenues un formulaire dont on ſe ſervira toutes les fois que les beſoins de l'Etat le demanderont. Les Chefs de parti dans une Guerre civile embarraſſante capitulent pour l'ordinaire ſi heureuſement pour leurs intérêts, qu'ils emportent, ou un Bâton de Maréchal, ou le Cordon bleu, ou un Gouvernement; ſans compter, je ne dirai pas les Lettres d'abolition, mais les Patentes honorables, où l'on exalte leur fidélité & leurs ſervices. La néceſſité des tems arrache au miniſtere ces Déclarations humiliantes. Le Prince qui les accorde, le Secrétaire d'Etat qui les dreſſe, le Chancelier qui les ſcelle, n'en ont pas une meilleure opinion des Citoyens hardis qui extorquent de pareilles faveurs. Le public lui-même n'y eſt pas trompé, & perſonne ne prend cela au pied de la lettre : on continue de dire ou de penſer que ces gens-là ont porté les armes contre le ſervice du Roi, & ont été de francs rebelles; le reſte paſſe pour des complimens ſous le grand Sceau, & pour des menſonges de Chancellerie *.

* Art. *Marillac* (*Louis de*) rem. A, K.

Sur une penſée de CLAUDIEN.

CLAUDIEN, dans l'Exorde de ſon Poëme contre Rufin, a débité ſur la Providence une penſée qui me paroît plus pompeuſe que ſolide. Il dit que juſqu'à la mort de ce ſcélérat il avoit eu de grands doutes ſur la queſtion *s'il y a une Providence*, mais que ſes incertitudes furent diſſipées quand il vit la chute de cet indigne favori. Voici comme il développe ſa penſée. Il déclare que le bel ordre qui regne dans la nature le portoit à croire qu'elle eſt dirigée par les Loix très-ſages d'un Dieu infini; mais que le déſordre qu'on voit regner dans la ſocieté humaine, la proſpérité des méchans, le malheur des gens de bien, le pouſſoient à ſuivre l'hypotheſe d'Epicure, qui ſoutenoit que le haſard étoit l'artiſan de toutes choſes, & que les Dieux ne ſe mêloient pas du gouvernement du Monde. *Le ſupplice de Rufin*, ajoute notre Poëte, *a calmé enfin toutes mes inquiétudes : je prononce un Arrêt d'abſolution en faveur des Dieux : je ne me plains plus de la puiſſance où parviennent les méchans : ils ne s'élevent que pour tomber de plus haut.*

Je ferai quelques réflexions sur ces paroles. J'observerai d'abord que dans tous les tems & dans toutes les Religions, sans excepter ni notre siecle, ni le Christianisme, la prospérité des méchans a fait murmurer contre Dieu, & a inspiré des doutes sur la Providence. D'autre part on a répondu en tout tems & en tous lieux à cette objection : mais elle n'a jamais cessé de revenir, nonobstant toutes les réponses ; d'où il faut conclure qu'elle a quelque chose de fort spécieux, & je ne sai quelle proportion avec notre entendement, qui fait qu'elle y rentre sans nulle peine, quelque effort qu'on fasse pour la chasser. Il n'est pas question d'examiner si elle est solide ; car il faut être très-persuadé qu'elle est fausse, qu'elle ne vaut rien : mais peut-être n'est-il pas hors de propos de mettre en question si Claudien y a répondu comme il faut.

Il pourroit y avoir des gens qui lui diroient : vous n'avez pas pris le bon chemin ; la seule réponse que vous deviez faire à votre difficulté, étoit de considérer l'idée vaste & immense de l'Etre souverainement parfait, & d'en tirer cette conséquence : il est l'Auteur de

Consid
tion sur
Méthodes
répondre
doutes t
chant la P
vidence. I
de la disp

toutes choſes, il les gouverne toutes, il ne ſe fait donc rien qui ne ſoit régi & conduit d'une maniere infiniment juſte, infiniment admirable. Voilà ſans doute le bon parti, & la véritable voie de lever les doutes. Faites taire la raiſon; obligez-là d'aquieſcer à l'autorité; Dieu l'a dit, Dieu l'a fait, Dieu l'a permis, cela eſt donc vrai & juſte, ſagement fait, ſagement permis. Si vous voulez deſcendre dans le détail des raiſons particulieres, vous n'en verrez jamais la fin; & après mille diſputes vous ſerez contraint de revenir à la raiſon de l'autorité, à l'idée abſtraite de l'Etre ſouverainement parfait. Mais puiſqu'il y faudroit revenir, n'en ſortons point: tenons-nous là immobiles, & inébranlables, mettant le doigt ſur la bouche, impoſant ſilence à nos petites lumieres, perſuadés qu'en ces choſes là le meilleur uſage de la raiſon eſt de ne point raiſonner.

Faiſons ſentir plus vivement les motifs de cette conduite. Quand on s'engage dans la diſpute, on doit prétendre qu'on fera voir à ſon adverſaire qu'il a tort: mais on ne doit pas prétendre qu'il acquieſcera à nos premieres ou à nos ſecondes réponſes. Les Loix

de ces ſortes de combats demandent que chaque partie replique à l'autre, autant de fois qu'elle pourra opoſer raiſonnement à raiſonnement, & juſqu'à ce que l'on arrive aux premiers principes. Si je puis montrer à un homme que ſa theſe choque les notions communes, & que la mienne eſt une ſuite naturelle & néceſſaire de ces notions, j'ai droit de ne plus écouter, & de lui fermer la bouche par cet axiome, *adverſus negantem principia non eſt diſputandum :* mais ſi je ne donne à ſes objections qu'une ſolution probable, contre laquelle il puiſſe alléguer de nouveaux doutes, revêtus d'une probabilité égale, ou preſqu'égale à celle de ma ſolution, je n'ai pas droit d'exiger de lui qu'il acquieſce à mes réponſes : je dois chercher de nouvelles ſolutions à ſes nouvelles difficultés, & ſi je n'en trouve point d'évidentes, ou qui ne ſouffrent point de repartie ſpécieuſe, c'eſt à moi à me retirer du combat ſans m'attribuer la victoire.

Voilà dans le vrai les Loix du combat. On attaque votre theſe : vous répondez : mais votre réponſe eſt bien ſouvent plus expoſée aux difficultés que la theſe même : il eſt donc juſte que

vous réfutiez la replique. Vous répondez tout de nouveau je ne ſai quoi, qui fait naître de nouveaux doutes plus plauſibles que les premiers ; il faut donc les examiner, & ainſi à l'infini, à moins que vous n'engagiez dans votre parti les notions communes, pour en accabler votre Antagoniſte. Si vous n'avez pas deſſein d'obſerver ces Loix, il vaut mieux n'entrer point en lice, & dire tout court, *il faut croire cela ſans raiſonner : Dieu l'a dit, cela doit ſuffire.* Ce retranchement ſeroit inutile, ſi l'état de la queſtion étoit celui-ci, *Dieu a-t-il parlé ?* Mais il ne l'eſt point lorſqu'on diſpute avec des perſonnes qui reconnoiſſent l'exiſtence de l'Etre ſouverainement parfait, & qui ſe forment des doutes ſous prétexte que les gens de bien ſont malheureux, & que les méchans proſperent. La ſeule réponſe qu'il faut faire à ces perſonnes eſt celle-ci : vous êtes perſuadez de l'exiſtence d'une nature ſouverainement parfaite ; croyez donc qu'elle gouverne toutes choſes parfaitement bien : car ſi vous ne tiriez pas cette conſéquence du principe que vous admettez, vous ignoreriez les premieres regles du ſens commun, vous ſeriez capable de raiſonner

de cette maniere ; *le Soleil ne ſauroit produire les ténébres, donc il les a produites.*

Pour faire mieux comprendre qu'il s'en faut tenir à cette courte réponſe, & à ce principe général de l'exiſtence de Dieu, je m'en vais montrer à quoi l'on s'expoſe, quand on veut deſcendre au détail des raiſons particulieres. Ne ſortons point de la théſe de Claudien : voici ſa maniere de raiſonner. *Rufin a été puni : il y a donc une Providence, qui veille au gouvernement du monde. La proſpérité de ce méchant homme ne prouvoit pas que la Providence fût endormie, mais plutôt qu'elle lui préparoit peu à peu un rude ſupplice : elle l'élevoit, afin que tombant de plus haut, il ſe briſât mieux & ſe fracaſſât tous les os :*

. . . . . Tolluntur in altum
UT lapſu graviore ruant.

On pourroit répondre à notre Raiſonneur : ſi vous ne ſavez que cela, vous ne tenez rien : votre ſolution, pour être fort vieille, n'en eſt pas meilleure ; vous vous tirez d'une grande difficulté par une plus grande ; votre particule UT fait horreur, on n'en ſauroit ſou-

tenir l'idée ſans friſſonner. Vous donnez à l'Etre ſouverainement parfait, & par conſéquent d'une bonté infinie, un motif & une cauſe finale qui, bien loin de contenir quelque veſtige de bonté, marque le caractere le plus tyrannique & le plus malin que l'on puiſſe concevoir. C'eſt comme ſi l'un de nos Empereurs, voulant infliger le dernier ſupplice à quelques-uns de ſes domeſtiques, leur donnoit des Gouvernemens, & ſouffroit qu'ils y exerçaſſent toutes ſortes d'extorſions, afin d'avoir lieu de les châtier plus ſéverement. Si vous aviez oſé dire de Théodoſe ce que vous dites de Dieu, qu'il n'élevoit Rufin au plus haut ſommet de la faveur, que pour l'écraſer plus ſûrement & plus rigoureuſement, & afin de faire voir à ſes peuples ſa puiſſance ſouveraine d'élever & d'abaiſſer, il vous eût fait pendre comme un Poëte ſatyrique.

Claudien ſans doute s'apercevroit de l'énormité de ſon UT, & de ſa cauſe finale, & demanderoit que l'on ne prît pas ſes termes à la rigueur & au criminel. Il diroit que la Providence n'avoit pas comblé de biens l'infâme Rufin, dans la vue de lui faire plus de mal,

mais dans l'eſpérance que ce favori en feroit un bon uſage : il ajoûteroit que, ſuivant les Loix naturelles, la chute des corps eſt d'autant plus rude, que le lieu d'où ils tombent eſt plus élevé, & qu'ainſi l'ordre a voulu que l'élevation de Rufin aggravât ſa peine, lorſque ſes abus continuels des graces du ciel ont demandé ſon châtiment. Mais on répondroit à Claudien que cela n'ôte pas la difficulté. L'eſpérance ne ſe trouve point dans la nature divine. Elle ſait infailliblement tout ce qui arrivera : elle n'a pu ignorer l'abus que l'on feroit de ſes faveurs ; il valoit donc mieux le prévenir, que de préparer aux crimes de Rufin, tolérés pluſieurs années, un châtiment qui ne ſauroit réparer le mal qu'il a fait, l'oppreſſion de tant d'innocens, la mort de tant de perſonnes, la ruine de tant de familles. C'eſt une pauvre ſatisfaction pour une Province qu'un Gouverneur a déſolée, que d'obtenir ſimplement qu'il ſoit châtié ; l'Arrêt la laiſſe dans ſa miſere, & quelquefois la condition du criminel eſt plus douce que celle des peuples qu'il a opprimés.

Je ne pouſſe pas plus loin les repliques que le Poëte pourroit faire ; elles

ſont en fort grand nombre, je n'en doute point : mais les repliques de ſon adverſaire ne ſeroient pas moins nombreuſes, & paroîtroient toujours un peu plus proportionnées aux notions de notre eſprit, & aux idées ſelon leſquelles nous jugeons de la perfection d'un Gouvernement. Je ſuppoſe qu'après une longue diſpute on lui diroit : je croi auſſi-bien que vous que tout ce qui s'eſt paſſé dans l'affaire de Rufin eſt juſte, & parfait par raport à Dieu ; mais ce n'eſt pas à cauſe de vos raiſons ; elles ſont plus propres à faire naître des doutes, qu'à calmer l'irréſolution de l'eſprit. Servez-vous-en néanmoins à l'égard de ceux qui s'en voudront contenter, mais n'en dites mot aux grands raiſonneurs ; l'idée de l'Etre ſouverainement parfait leur doit ſuffire, & leur ſuffit, quand ils uſent bien de leur raiſon.

J'ai connu des gens qui avoient lu pluſieurs fois la *Conſolation* de Boëce, & qui demeuroient fort ſurpris de la différence qu'ils remarquoient toujours entre les objections & les réponſes de cet Auteur. Boëce étoit tout enſemble un habile Philoſophe, & un grand homme de bien. Accablé de

poids énorme de ſa diſgrace, & l'ame plongée dans triſteſſe, il ſuppoſe que la Philoſophie le vient conſoler; il lui fait pluſieurs objections ſur la Providence, & elle répond tout de ſon mieux. Mais au lieu que les difficultés de Boëce ſont à la portée des eſprits les moins pénétrans, & qu'elles percent de leur vive lumiere les entendemens les plus ſombres, on n'a pas trop de l'attention la plus recueillie, & de la vivacité la plus prompte, pour comprendre quelque choſe dans les ſolutions de la Philoſophie. Elle ne peut cacher ſa défiance; elle demande preſque toujours qu'on lui permette les circuits, & quelque ſolides que ſoient ſes argumens, le malheur veut qu'on ne les comprenne pas toujours: ſi elle nous convainc, c'eſt ordinairement ſans nous éclairer.

Il ne faut pas que je finiſſe ces réflexions ſans obſerver l'injuſtice de certaines gens, qui croyent que lorſqu'on rejette les raiſons qu'ils donnent d'un Dogme, on rejette le dogme même. Il y a une différence capitale entre ces deux choſes: ceux qui ont de l'équité, & un bon eſprit ne manquent pas de les diſtinguer, & ſouffrent fort patien-

ment, & ſans nul mauvais ſoupçon, que l'on combatte la témérité des Orthodoxes, à l'égard des argumens foibles dont on ſe ſert trop ſouvent pour ſoutenir la Vérité *.

CORRUPTION *des Peuples de l'Amérique. Nous ne leur avons point appris à être méchans : Ils en ſavoient là-deſſus plus beaucoup plus que nous.*

CEUX qui ſoutiennent que les Chrétiens ont appris aux Peuples de l'Amérique à être méchans, ont une prétention fort injuſte. Cela ne peut être vrai qu'avec bien des reſtrictions. Il ſe peut faire qu'il y ait eu dans ce nouveau Monde quelques cantons où les habitans groſſiers & ſimples, ſuivant bonnement les Loix naturelles, ſe ſoyent laiſſé corrompre par le commerce qu'ils ont eu avec les Chrétiens : mais généralement parlant, la corruption des Américains étoit ſi brutale, qu'ils n'ont eu à cet égard aucun beſoin de nos leçons.

Pour s'en convaincre, il ſuffit de jetter les yeux ſur les premieres Relations de l'Amérique qui ont été pu-

* Ap. *Ruffin*, rem. C.

bliées. Pierre Cieça, Auteur d'une Hiſtoire du Perou, raporte des détails qui font horreur. Il dit que les grands Seigneurs d'un canton, appellé *la Vallée de Nore*, couchoient avec toutes les femmes qu'ils pouvoient enlever ; qu'ils nourriſſoient avec ſoin les enfans qu'ils en avoient, & qu'après les avoir bien engraiſſés, ils les mangeoient à l'âge de douze ou treize ans. C'étoit pour eux une viande délicieuſe. Ils traitoient avec la même inhumanité les hommes qu'ils faiſoient eſclaves. Ils les marioient : ils mangeoient les enfans qui venoient de ces mariages, & lorſque les peres n'étoient plus propres à la génération, on les mangeoit auſſi.

La premiere fois que les Eſpagnols entrerent dans cette Vallée, un Seigneur, nommé Nabunocho vint les trouver amiablement, accompagné de quelques femmes. La nuit étant venue, deux de ces Américaines s'étendirent tout de leur long ſur un tapis, & Nabunocho ſe coucha ſur ces femmes qui lui ſervoient de matelas : une autre ſe mit en travers au haut du tapis, pour lui ſervir d'oreiller : il prit par la main une quatrieme qui étoit très-

belle, & comme on lui demanda ce qu'il en prétendoit faire, il répondit brutalement qu'il avoit deſſein de la manger, & qu'il ſe propoſoit de manger auſſi un fils qu'elle avoit. Le même Ecrivain obſerve que les mœurs n'étoient pas meilleures dans pluſieurs autres cantons du Perou; qu'on avoit perdu juſqu'aux idées de la bienſéance & de l'honneur par raport à la chaſteté, & qu'on y jouiſſoit en commun de toutes les femmes (*a*).

Voilà ce qu'il faut bien faire ſentir à ceux qui nous viennent tant prôner les bonnes mœurs des Américains, & qui prétendent que nous avons appris à ces Nations-là à être méchantes, depuis que nous leur avons apporté la lumiere Evangélique. Les Eſpagnols les plus débauchés n'avoient jamais vu dans leur Pays ce qu'ils virent en Amérique; je veux dire que les femmes couruſſent après les hommes avec des tranſports forcenés, ayant ſur elles certaines herbes dont elles frottoient le corps de leurs amans pour augmenter leurs forces. C'eſt cependant ce qu'ils virent dans le nouveau Monde, comme Amérique Veſpuce l'atteſte. Ecou-

(*a*) Pietro Cieça, Hiſt. Del Peru, *Cap.* XII.

tons ſur cela un Auteur Italien, qu'on me diſpenſera de traduire : *Nell' Iſtorie dell' Indie narra Americo Veſpucci d'eſſer Capitato ad una certa coſta, dove trovò femmine di tanta libidine, che come ſpiritate correvano dietro a' ſuoi marinari, perche uſaſſero con eſſe loro; e dice, che avevano un ſugo di non sò che erba, col quale bagnando le parti genitali de gli huomini, non ſolo cagionavano* ut citius ac ſæpius erigerent, ſed etiam quod eorum penis in inſolitam excreſceret magnitudinem, *il che piaceva loro mirabilmente* (*b*).

Voici bien pis. L'Hiſtorien du Perou raconte que dans la Province de Cartagene les hommes regardent la virginité comme un défaut dans une fille : c'eſt pour cela qu'ils n'en épouſent aucune qui n'ait été bien purgée de cette tache par ſes parens ou par ſes amis. On employe en quelques endroits le bon office de la mere, qui *le toglie la virginità con le dita* (*c*) : & de peur de ſupercherie il faut que cela ſe faſſe en préſence de témoins.

Obſervons en paſſant que Diodore

(*b*) Aleſſandro Taſſoni, Penſieri diverſi, *Lib.* V, *Cap.* XXX.

(*c*) Cieça, ibid. *Cap.* XLIX. verſion Italienne de Nicolas Antonio.

de Sicile attribue le même goût aux Habitans des Iles que nous nommons aujourd'hui Majorque & Minorque. Il assure que dans la célébration de leurs Mariages, l'époux ne jouissoit de sa femme qu'après que tous les parens & tous les amis, qui avoient été priés au festin nuptial, avoient joui d'elle, chacun selon le rang que l'âge lui donnoit (*d*). Il est bien surprenant qu'un Peuple aussi lubrique que l'étoient ces insulaires (*e*), fut en même tems si peu jaloux : car, pour l'ordinaire, plus on est enclin à l'amour des femmes, plus on est sujet à la jalousie : témoin les Turcs & les Mores. Ceux-ci sont bien éloignés de l'humeur des Américains de Carthagene : ils veulent sur toutes choses une épouse qui ait bien conservé son pucelage : & s'ils n'ont pas des preuves évidentes de sa virginité, ils la renvoyent à ses parens le lendemain du mariage. On a trouvé des Peuples proche de la Mer Rouge, qui sont jaloux de cela jusqu'à la fureur : ils ne se croiroient point sûrs de leur fait,

(*d*) Diod. Sicul. *Lib.* V, *Cap.* XVIII.

(*e*) Ces Peuples étoient si lascifs que quand un Corsaire leur amenoit des femmes, ils donnoient trois ou quatre mâles pour une femelle. Diod. *Lib.* V, *Cap.* XVII.

ſi dès le berceau on ne couſoit les parties naturelles des filles, ne laiſſant qu'un paſſage étroit pour les urines? de maniere que le nouveau marié eſt obligé de commencer par une eſpece d'opération de Chirurgie (*f*). C'eſt Bembo qui nous apprend cette particularité, & il m'eſt bien permis de raporter en françois ce qu'un grand Cardinal dit en Latin. Faut-il que l'homme ſoit ſujet à des folies ſi contradictoires.

Au reſte ce n'eſt pas le goût général de l'Amérique de mépriſer ainſi la virginité. Il y a pluſieurs Nations dans ce nouveau Monde où elle eſt fort recherchée : mais on la trouve rarement. Les maris viennent trop tard (*g*). Ce que Cieça obſerve à l'égard du crime contre nature, eſt affreux : on le pratiquoit hautement & publiquement : *anco ſe ne vantavano alla ſcoperta.* Il y avoit même des Temples où on l'exerçoit comme un acte de Religion (*h*) ; abomination qui ne s'eſt point vue dans le Paganiſme de l'ancienne Grece, quoique la proſtitution des femmes en l'honneur des Dieux y fût aſſez commune.

(*f*) Petr. Bembus Hiſt. Venet. *Lib.* VI.

(*g*) Cieça, *Cap.* XIX.

(*h*) Ibid. *Cap.* XLIX, LII, LXIV.

Je n'ai point vu dans l'Hiſtoire de Cieça qu'il y eût des Peuples de ce Monde-là qui ne couvriſſent point les parties qu'on appelle honteuſes : mais d'autres Relations l'aſſurent poſitivement, & avec cette circonſtance fort étrange, que les perſonnes de l'autre ſexe qui avoient encore leur virginité ne cachoient rien, & que celles qui ne l'avoient plus cachoient ſeulement les parties naturelles (*i*). Cela eſt fort ſurprenant, puiſque preſque par-tout les Loix de la bienſéance ſont plus relâchées pour les femmes que pour les filles.

JUGEMENT *inique porté contre le Dominicain* CARRANZA. *Réflexion ſur la juſtice que le peuple rendit à ſa mémoire.*

BARTHELEMI Carranza, né à Miranda dans la Navarre, a été un des plus illuſtres Dominicains du XVIe Siécle. Il ſe ſignala dans le Concile de Trente, l'an 1546, & ſur-tout quand on agita la matiere de la Réſidence. Il ſoutint, non-ſeulement qu'elle eſt de droit divin, mais auſſi que le ſentiment con-

(*i*) Petr. Bembus, Hiſtor. Venet, *Lib.* VI.

traire eſt une doctrine diabolique. Philippe d'Autriche, qui avoit été ſon diſciple, le prit avec lui lorſqu'il alla en Angleterre pour y épouſer la Reine Marie. Il le crut très-propre à combattre & à extirper la Foi Proteſtante, qui avoit pris de fortes racines dans ce Pays-là. Le Dominicain travailla de toute ſa force à cette Miſſion : il fit brûler des Livres, exiler des gens, & réhabiliter l'Académie d'Oxford. Il fut Confeſſeur de la Reine, & il ſatisfit tellement Philippe, que ce Prince lui fit conférer l'an 1557 l'Archevêché de Tolede, qui eſt le premier Siége d'Eſpagne. Il aſſiſta aux dernieres heures de Charle-Quint, ce qui joint à quelques autres circonſtances, a fait dire que cet Empereur mourut dans les ſentimens de Luther. En effet Carranza étoit dès-lors très-ſoupçonné de penſer à pluſieurs égards comme ce Patriarche de la Réforme. On l'arrêta l'an 1559, & on le retint huit ans dans les priſons du Saint Office. De-là il fut tranſporté à Rome où ſa captivité fut encore plus longue.

On prétend qu'un Cathéchiſme Eſpagnol qu'il publia, fut la principale cauſe des perſécutions qu'il eut à eſſuyer. La Congrégation de l'Index avoit

approuvé ce Livre : mais les vacarmes qu'il excita l'engagerent non-ſeulement à retirer l'atteſtation favorable qu'elle avoit donnée, mais à condamner & à proſcrire l'Ouvrage. L'an 1576 Carranza fut jugé, & on lui lut ſa Sentence. Elle portoit, qu'encore qu'on n'eût point de preuves certaines de ſon Héréſie, néanmoins, vû les fortes préſomptions que l'on avoit contre lui, il feroit une abjuration ſolennelle. S'étant ſoumis à cet ordre, il fut envoyé au Couvent de la Minerve, & il y mourut peu après : ce fut le 2 de Mai de la même année.

On dit des merveilles de ſa patience. On en peut juger par ce ſeul trait, c'eſt qu'encore qu'il ſe reconnût innocent, il ne blâma point ſes Juges. [Etant près de mourir le jour de Saint Athanaſe, qui fut le plus grand Prélat & le plus perſécuté de ſon temps, en préſence du Saint-Sacrement qu'on lui apporta pour Viatique, & de tous les Religieux du Couvent de la Minerve de Rome.... il proteſta les larmes aux yeux, que *par ce glorieux Seigneur qu'il alloit recevoir, devant lequel en peu d'heures il prétendoit de rendre compte, il ne l'avoit jamais offenſé mortellement en matiere de*

la

la Foi ; que néanmoins il eſtimoit juſte la ſentence qui avoit été donnée en conſéquence de ce qui avoit été allegué & prouvé contre lui. Action qui lui fit acquérir une ſi haute eſtime d'innocence, que dans le tems qu'il fut enterré, qui étoit un jour de travail, toutes les boutiques furent fermées comme ſi ç'avoit été le jour de Pâques. Le peuple rendit la même vénération à ſon corps, qu'on auroit pû faire à celui d'un Saint.] (*a*)

On doit être édifié de ce que le peuple fit voir qu'il rendoit juſtice en cette rencontre à l'innocence opprimée. Le peuple n'eſt pas toujours dans l'aveuglement ; mais il ne fit alors qu'une partie de ſon devoir ; il falloit qu'en même-temps il témoignât ſon indignation contre ce Tribunal inique, qui avoit ſi long-temps perſécuté un honnête homme, & que pour le moins il fît paroître qu'il ſouhaitoit que ces mauvais Juges fuſſent marqués d'une note d'infamie : car qu'y a-t-il de moins ſupportable, que de voir qu'un ſçavant Prélat, contre lequel on n'a nulle preuve, ne ſorte des mains de ſes Dé-

(*a*) Le Comte de la Roca, Hiſt. de Charles-Quint, pag. 348.

lateurs qu'après une longue & dure captivité, & qu'il n'en ſorte qu'avec une flêtriſſure uniquement deſtinée à ſauver l'honneur de ces miſérables Délateurs ? Afin de cacher l'injuſtice que l'on avoit exercée contre Carranza, il fallut bien que l'on prononçât qu'il y avoit des préſomptions contre lui ; ſans cela, on ſe ſeroit trop expoſé aux murmures, & à la haine du peuple. Voilà le point où l'on ſe joua du public ; voilà de quoi le public auroit dû ſe ſcandaliſer. Mais ce ſeroit exiger trop de choſes à la fois de la multitude. C'eſt aux ſages à voir cette double iniquité, & à reſpecter humblement la providence, qui permet non-ſeulement que le Tribunal de l'Inquiſition, véritable abomination introduite dans les Lieux ſaints, triomphe & regne depuis ſi long-temps en pluſieurs lieux de la Chrétienté ; mais auſſi qu'il allonge peu-à-peu ſes phylacteres, & qu'il répande ſes fibres & ſes racines de toutes parts.

Effets ſinguliers de l'impoſture des Aſtrologues.

MICHEL STIFELIUS, Miniſtre Luthérien, né dans le ſeiziéme ſiécle, au village d'Holtzdorff proche de Wittemberg, perſuada à ſes auditeurs que la fin du monde arriveroit le 3 d'Octobre 1533, à 10 heures du matin. Il avoit fait cette belle découverte par la ſupputation des nombres quarrés, & il la débitoit comme une révélation divine. Un grand nombre de payſans ſe laiſſerent tellement infatuer de cette penſée, qu'ils abandonnerent le travail, & ſe mirent à dépenſer tout leur bien. Le jour marqué étant venu, Stifelius monta en chaire & encouragea ſes auditeurs à ſe tenir prêts, puiſque le moment où ils iroient au ciel, avec les habits qu'ils portoient, alloit éclore. L'heure ſe paſſa ſans que l'on vît rien de ce que l'on attendoit, & Stifelius lui-même entroit en doute : mais tout d'un coup il s'éleva un orage qui ranima ſes eſpérances, & qui lui fit dire : *Voici le prélude du dernier Jugement.* L'orage dura peu ; & ces villageois voyant que leur Miniſtre les avoit trompés, l'accable-

rent de reproches, l'arracherent de ſa tribune, le garotterent, & le conduiſirent à Wittemberg, où ils demanderent juſtice. On aſſure que les Magiſtrats de cette ville ne punirent point Strifelius, & qu'il fut même rétabli dans ſon Egliſe par le crédit de Luther (a).

Quelque temps auparavant, un autre impoſteur d'Allemagne, nommé Jean Stofler, Mathématicien & Aſtrologue célébre, avoit effrayé toute l'Europe par une prédiction aſſez ſemblable. Il annonça un grand déluge pour l'année 1524, & il jetta la conſternation dans tous les eſprits. La terreur paſſa du peuple juſques aux Princes, & même juſques aux Sçavans; à quoi contribua ſans doute l'accord de quantité d'Aſtrologues, à divulguer cette menace, parmi leſquels il ſe trouva quelques Aſtronomes des plus habiles. Cirvellus, Profeſſeur en Théologie à Complute, publia un livre en langue vulgaire, où ſans condamner en géneral les précautions que l'on prenoit contre le déluge, il ſe contentoit de condamner en particulier les folles dépenſes à quoi il voyoit que l'on s'engageoit: il

(a) Wendelinus, Contempl. Phyſ. ſect. III, cap. IV; Tilman Bredenbach, Sacrarum Collat. p. m. 707.

ouvrit des expédiens de ſe garantir de l'inondation à juſte prix. Ceux qui avoient des terres & des maiſons proche de la mer, ou dans le voiſinage des rivieres, abandonnoient ces demeures, & vendoient à groſſe perte leurs champs & leurs meubles. Le grand Chancelier de Charle-Quint conſulta ſur cette conſternation Pierre Martyr, qui répondit que le mal ne ſeroit pas ſi funeſte qu'on le craignoit; mais que ſans doute les conjonctions de certaines planettes (*b*) produiroient beaucoup de déſordres. Le Duc d'Urbin eut beſoin qu'un bon Philoſophe lui prouvât dans un écrit imprimé, que la crainte de ce déluge étoit mal fondée. Auguſtin Niphus ayant remarqué l'étonnement qui avoit ſaiſi les peuples depuis cette prédiction de Stofler, publia un livre pour faire voir que l'on n'avoit rien à craindre de ce prétendu déluge. Guy Rangon, Général d'armée à Florence, appréhenda que les raiſons d'Auguſtin Niphus ne raſ-

(*b*) » La grande conjonction de Saturne, » Jupiter, & Mars *advint* au ſigne des Poiſſons (*en Février*,) l'an » 1524... Tous les Aſtrologues d'Aſie, d'Afrique & d'Europe, préditoient le Déluge univerſel. » Bodin, de la « République, *liv.* IV.

ſuraſſent Charle-Quint, & ne le portaſſent à négliger les précautions néceſſaires. C'eſt pourquoi il engagea un célebre Médecin à refuter cet ouvrage de Niphus, afin de déterminer ſa Majeſté Imperiale à pourvoir à ſa ſûreté, & à nommer des Inſpecteurs qui viſitaſſent le terrein dans les provinces, & qui marquaſſent les endroits où les hommes & les bêtes ſeroient le moins expoſés aux eaux du déluge. Il y eut d'autres Ecrivains qui imiterent ce Médecin.

La terreur fut ſi grande en France, que pluſieurs perſonnes en penſerent perdre l'eſprit. Bodin aſſure qu'il y eut à Toulouſe un Préſident, nommé Auriol, qui fit conſtruire un bateau (*c*), & qu'il *ſe trouva même des Meſcreans qui firent des arches pour ſe ſauver* (*d*). Le même Auteur inſinue que ſi ce grand déluge, prédit par *tous les Aſtrologues d'Aſie, d'Afrique & d'Europe*, n'arriva pas, c'eſt que Dieu *a promis* à l'homme qu'un tel fleau *n'ad-*

(*c*) C'étoit une eſpèce d'arche, aſſiſe ſur quatre piliers. Au reſte Auriol n'étoit point Préſident, mais Docteur & Profeſſeur en Droit Canon. Voyez René Rapin, *Apologie pour la Rép. de Bodin*, p. ult.

(*d*) Bodin, de la Rép. liv. iv.

viendroit plus, & a tenu ſa promeſſe. Mais il obſerve que cette *année* (*1624*) *apporta de grands orages & inondations d'eau en pluſieurs pays* : à quoi il ajoute que peu de temps après cette grande conjonction des Planettes, la Chrétienté fut affligée de pluſieurs malheurs ; & pour mieux trouver ſon compte, il a recours au menſonge : car il met au rang de ces calamités la conquête de Rhode (*e*), qui avoit été ſubjuguée par les Turcs dès l'an 1522.

Des Auteurs beaucoup plus dignes de foi en cette matière que Bodin, qui étoit un homme infatué des chimeres de l'Aſtrologie, aſſurent que le mois de Février de l'année 1524 fut, contre l'ordinaire, très-ſec & très-ſerain (*f*). Et quant aux calamités qui ſuivirent la conjonction des Planettes, Bouchet ſemble les réduire à deux, au moins pour l'année 1524 ; à ſçavoir à *une petite gelée qui ruina les fromens, choux & pommiers ;* & à la caſſation *d'un tas de petits Thréſoriers, par leſquels la finance de France étoit conſumée* (*g*). A quoi ſonge cet Hiſtorien de comp-

(*e*) Idem, ibid.
(*f*) Bouchet, Annales d'Aquitaine, Lud. vives *de veritate fidei Chriſti.* Cunæus orat. iv., &c.
(*g*) Bouchet, ibid.

ter ce dernier événement parmi les malheurs publics ? Il falloit plutôt le mettre au rang des bonnes fortunes de la nation. *

Eclairciſſement ſur le CAPITOLO DEL FORNO.

ON a eu tort d'imputer à Jean de la Caſa, Archevêque de Bénevent, un Ouvrage intitulé *de Laudibus Sodomiæ* (a). Ce prétendu Poëme n'eſt autre choſe que le *Capitolo del Forno*, où, ſous l'allégorie du *Four*, Jean de la Caſa décrit la débauche des hommes avec les femmes. Ces ſortes d'allégories étoient alors à la mode ; l'un prenoit la métaphore de la figue, l'autre celle de la féve. Ce qu'il y a d'horrible, c'eſt que la Caſa ayant obſervé que certains mauvais garçons commençoient à mépriſer le Four ordinaire, ajoute que pour lui il n'étoit pas ſi délicat, & qu'il ne lui arrivoit que rarement d'aller cuire ailleurs ; ce qui étoit avouer que pour le moins il commettoit quelquefois le péché contre nature.

* Art. Stifelius & Stofler.

(a) Ste. Aldegonde & d'autres Ecrivains lui ont attribué calomnieuſement un tel Ouvrage.

Tennero il Forno già le donne ſole.
Oggi mi par che certi Garzonacci
L'abbian mandate poco men ch'al ſole.
. . . . . .
Dicon pur ch'egli é umido e mal netto.
. . . . . .
Jo per me rade volte altroue il metto :
Contutto ché'l mio pan ſia piccolino,
E'l forno delle donne un po grandetto.
Benche chi fa queſto meſtier divino,
Sà ben trovar doue l'anno naſcoſto
Cola dirieto un certo fornellino.

Ce paſſage attira à la Caſa une ſatyre violente, publiée par le Vergerio, ſon ennemi perſonnel. Il y fit une réponſe en vers latins, où il nia le fait, & ſoutint qu'il n'avoit prétendu louer que la jouiſſance des femmes. Il prit à témoin le Poëme même ſur lequel on lui faiſoit ſon procés.

. . . . . *Obſcœni nihil*
Scripſiſſe me ſcitote : nàmque tunc quo-
que
Feſtiva nos a turpibus ſecrevimus,
A mollibus que impura. Cum que verſibus
Laudavimus Furnum, haud mares Lau-
davimus.

Quod ille ait per maximam calumniam: ſed faminas planè: ut videre carmine Ex ipſo poteſtis.

Un de nos Journaliſtes dit au ſujet des Vers Italiens qu'on a cités plus haut, que *très-aſſurement ce n'eſt pas du commerce des femmes comme femmes* que la Caſa *entend parler* (*b*). Mais on peut répondre que *très-aſſurement* ſon *Capitolo* n'eſt fait que ſur ce commerce. Il eſt vrai qu'il y fait entrer l'obſervation que j'ai rapportée, c'eſt qu'il y avoit certains mauvais garçons qui ſe dégoûtoient de celui-là, & qui cherchoient l'autre, en quoi il ne les imitoit que rarement. Il ne loue point ces mauvais garçons, il ne ſe loue point lui-même de ce qu'il les imite quelquefois: ainſi on ne peut pas l'accuſer d'avoir fait l'éloge de ce vilain crime. Mais ce Poëme, & ſon Auteur ne, laiſſent pas d'être exécrables; car encore que l'épithete de *Meſtier Divino* tombe en général ſur l'exercice vénérien (*c*), & non pas ſur la Sodomie en particulier, il y

(*b*) Hiſtoire des Ouvrages des Sçavans, Mai 1696.

(*c*) Menage dans ſon Anti-Baillet, *chap.* cxix, dit: ceci, *Benchè chi ſe queſto meſtier divino*, ſe doit entendre en bonne Grammaire d'amour.

a là une licence & une profanation qui ne peut être assez détestée.

Remarquons à cette occasion, qu'il y a fort peu de sujets, où l'on voie mieux que dans celui-ci, la hardiesse qu'ont les Auteurs de se copier les uns les autres, sans qu'aucun d'eux ait consulté l'Original. M. Menage en cite plusieurs qui ont accusé la Casa, sans le connoître. Il en a oublié un fort grand nombre: & j'ai été surpris qu'il n'ait point connu cet endroit d'un livre qui a passé par les mains de tout le monde: *Jean de la Case, Archevêque de Benevent, a écrit un livre à la louange de la B. . . . . la nommant Oeuvre Divine, & disant qu'il y prend très-grand soulas, & n'use d'autre Oeuvre Vénerienne* (d). M. Magliabechi indique plusieurs Poëtes Italiens, dont les Ouvrages sont aussi horribles, ou même plus exécrables, que le *Capitolo del Forno*, & dont néanmoins les Protestants n'ont rien dit: d'où il conclut que la haine personnelle du *Vergerio* contre la Casa, a été la source de leurs plaintes si souvent copiées (e).*

(d) Sainte Aldegonde, *Traité des disputes, ch. chap. iv.*

(e) Magliabechi, cité dans l'Anti-Baillet, *chap. cxx.*

* Art. Vayer, rem. E.

Sentiment relâché de St. AUGUSTIN.

IL arriva une choſe aſſez particuliere à Antioche, dans le temps que Septimius Acindynus y commandoit. St Auguſtin en fait le recit dans ces termes. Un certain homme ne portant pas à l'épargne la livre d'or, à laquelle il avoit été taxé, fut mis en priſon par Acindynus, qui jura qu'il le feroit pendre, s'il ne recevoit cette ſomme le jour qu'il lui marquoit. Le terme alloit expirer, ſans que ce pauvre homme ſe vît en état de ſatisfaire le Gouverneur. Il avoit à la vérité une belle femme, mais qui n'avoit point d'argent: ce fut néanmoins de ce côté-là que l'eſpérance de ſa liberté lui apparut. Un homme fort riche, brûlant d'amour pour cette femme, lui offrit la livre d'or, d'où dépendoit la vie de ſon mari, & ne demanda pour toute reconnoiſſance que de paſſer une nuit auprès d'elle. Cette femme, dit St. Auguſtin, inſtruite par l'Ecriture que *ſon corps n'étoit point ſous ſa puiſſance, mais ſous celle de ſon mari*, communiqua au priſonnier les offres de ce ga-

lant, & lui déclara qu'elle étoit prête de les accepter, pourvû qu'il y consentît, lui, qui étoit le véritable maître du corps de sa femme. Il l'en remercia, & lui ordonna d'aller coucher avec cet homme. Elle le fit, & suivant la remarque du même St Augustin, elle prêta même en cette rencontre son corps à son mari, non par rapport aux désirs accoutumés, mais par rapport à l'envie qu'il avoit de vivre.

Le galant donna bien à la femme l'argent qu'il lui avoit promis; mais il le lui ôta adroitement, & substitua une autre bourse, où il n'y avoit que de la terre. La bonne femme de retour à son logis (car elle avoit été trouver l'homme à sa maison de campagne,) n'eut pas plutôt apperçu cette tromperie, qu'elle s'en plaignit publiquement. Elle en demanda justice au Gouverneur, & lui raconta le fait d'une maniere fort ingénue. Acindynus commença par se reconnoître coupable, puisque ses rigueurs & ses menaces avoient fait recourir ces bonnes gens à de tels remedes: il paya lui-même au fisc la livre d'or; ensuite il adjugea à la femme la terre d'où avoit été prise celle qu'elle

avoit trouvée dans la bourse (*a*).

St Auguſtin n'oſe décider ſi la conduite de cette femme eſt bonne ou mauvaiſe (*b*), & il penche beaucoup plus à l'*approuver* qu'à *la condamner*. Il met ailleurs en queſtion un problême tout ſemblable (*c*), & il dit que ce problême ſeroit la matiere d'une diſpute très délicate. Voilà des doutes fort étranges pour un homme du caractere de St Auguſtin. Un grand Théologien comme lui ne devoit-il pas ſçavoir, que notre vie, qui n'eſt qu'un bien temporel & périſſable, ne nous doit pas être aſſez précieuſe, pour la racheter par une déſobéiſſance à la Loi de Dieu? Car comme cette déſobéiſſance eſt un péché, qui nous ſoumet à une peine éternelle, & un mal moral qui bleſſe un Etre infini, il n'eſt pas moins contre la prudence, que contre la droite raiſon, d'aimer

(*a*) Auguſtin. de ſermon. Domini in monte, *lib.* 1. *cap.* XVI.

(*b*) *Nihil hic in alteram partem diſputo: liceat cuique æſtimare quod velit.... ſed.... non ità reſpuit hoc ſenſus humanus, &c.* Auguſtin, ibid.

(*c*) *Scrupoſius diſputari poteſt utrùm illius mulieris pudicitiæ violaretur, etiamſi quiſquam carni ejus commiſcentis foret, cùm id ipſe ſe fieri pro mercede vitæ, non illo neſciente ſed jubente permitteret, neque quæque fidem deſerens conjugalem, & poteſtatem non abnuens meretricaretur.* Auguſtin. contrà fauſt. *lib.* XXII. *cap.* 37.

mieux commettre un péché, que de perdre ſa vie. Je ne dis rien des abîmes de corruption, que l'on ouvre de toutes parts ſous nos pieds, en nous diſant qu'une choſe qui ſeroit un crime, ſi on la faiſoit ſans deſſein de ſauver ſa vie, devient innocente lorſqu'on la fait pour ſauver ſa vie. Le priſonnier d'Acindynus auroit fait un honteux maquerelage, & conſenti à un adultere proprement dit, s'il avoit permis à ſa femme de coucher avec le galant, afin de gagner une livre d'or; mais parce qu'il n'y conſent qu'afin de ſauver ſa vie, ce n'eſt plus un conſentement à l'adultere, c'eſt une choſe permiſe. Qui ne voit que ſi une telle morale avoit lieu, il n'y auroit point de précepte dans le Décalogue, dont la crainte de la mort ne nous diſpenſât? Où ſont les exceptions en faveur de l'adultere? Si une femme n'eſt pas obligée d'obéir au commandement de ne point ſouiller ſon corps, quand cela peut épargner à ſon mari le dernier ſupplice, elle ne ſera point obligée d'y obéir, quand il s'agira de ſauver ſa propre vie; car Dieu n'a pas exigé de nous que nous aimaſſions perſonne plus que nous-mêmes. On pourra donc impu-

nément tranſgreſſer la Loi de la chaſteté, afin d'éviter la mort. Pourquoi une ſemblable raiſon ne rendra-t'elle pas permis l'homicide, le vol, le faux témoignage, l'abjuration de ſa Religion, &c. Les plus grands hommes ſont ſujets à donner à gauche, & à s'égarer dans les chemins les plus unis. Eſt-il bien difficile de connoître que Saint Paul n'a point prétendu qu'un mari pût diſpoſer du corps de ſa femme en faveur du tiers & du quart, lorſqu'il a dit que *la femme n'a point la puiſſance de ſon corps, & que cette puiſſance eſt à ſon mari* ? Cependant vous voyez que Saint Auguſtin s'embarraſſe dans ces paroles de l'Apôtre, & qu'il fait grand fond ſur la diſtinction, *marito jubente poteſtam non abnuens maritalem* (*d*). *

Profeſſeur raillé par ſes Diſciples.

BULGARUS, l'un des plus célèbres Juriſconſultes d'Allemagne, ayant convolé en ſeconde nôces, au lieu d'épouſer une pucelle, comme il l'avoit crû, choiſit malheureuſement une fil-

(*d*) Voyez la rem. (c).
* Art. Acindynus, rem. C.

le qui paſſoit pour femme. Il fit leçon le lendemain de ſon mariage, & il expliqua une Loi qui commençoit par ces mots: *rem non novam, nec inſolitam aggredimur*; c'eſt-à-dire nous entreprenons une affaire qui n'eſt pas nouvelle. Tous ſes auditeurs appliquerent ces paroles à l'état où ils ſuppoſerent qu'il avoit trouvé ſa femme, & cela les fit bien rire.

On pouvoit alléguer en faveur de Bulgarus une très-bonne réponſe: mais qu'eût-on gagné contre des rieurs? Rien n'étoit capable de faire taire une troupe d'Ecoliers, bien réſolus à ſe divertir de la diſgrace de ce grand Juriſconſulte: ils ſe ſeroient bien moqués de tous ceux qui auroient voulu leur repréſenter que les paroles de la Loi, appliquées au mariage de Profeſſeur, pouvoient ſouffrir un bon ſens, quoiqu'on ſupposât qu'il avoit trouvé ſa femme toute telle qu'il la ſouhaitoit. Car même en ce cas-là, il pouvoit dire que l'affaire qu'il entreprenoit n'étoit pas nouvelle, & qu'il y étoit accoutumé. C'étoit ſon ſecond mariage, & il avoit eu de ſa premiere femme pluſieurs enfans. Mais il parloit au pluriel, me dira-t-on: *nous entreprenons une affaire*

qui n'a point la grace de la nouveauté, nous y ſommes accoutumés. Je replique, que dans l'uſage de toutes les langues, il eſt permis de parler de ſoi au nombre pluriel, & qu'ainſi l'on ne pouvoit pas prétendre que Bulgarus parloit de lui & de ſon épouſe conjointement. On eût donc pu le juſtifier par de ſolides remarques; mais, encore un coup, cela n'eût ſervi de rien : les rieurs auroient toujours continué à le bafouer. La faute étoit faite, & elle étoit irréparable : il avoit donné des leçons à ſon épouſe, qui ne l'avoient inſtruite de rien de nouveau; cette ſource de plaiſanteries ne s'épuiſe point.

La queſtion ſeroit de ſçavoir ſi Bulgarus, le lendemain de ſes nôces, demeura d'accord avec Agar, que trois choſes, voire quatre, ſont merveilleuſement difficiles à diſcerner : *La trace de l'aigle en l'air, celle du ſerpent ſur un rocher, le chemin du navire au milieu de la mer, & les veſtiges de l'homme en la pucelle* (a). Que ſçait-on s'il faiſoit en ſon ame, dans le temps de la jouiſſance, la parodie de ces vers de Lucrece :

(a) Proverbes de Salomon, *chap.* xxx. *verſ.* 18. & 19.

Avia pieridum peragro loca, nullius ante
Trita solo : juvat integros accedere fontes,
Atque haurire, juvatque novos decerpere flores,
Insignemque meo capiti petere inde coronam
Unde prius nulli velarint tempora Musæ.

Enfin, que sçait-on si quelque excellent Anatomiste ne l'avoit point fortifié contre tout évenement, par un discours tel que celui-ci ? *Messieurs si vous ne trouvez point d'obstacle au passage, ou que la défaite ne soit point sanglante, ne soupçonnez rien pour cela au désavantage de vos femmes. Croyez-moi, dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, une erreur agréable vaut mieux qu'une vérité fâcheuse.* Voilà ce que le sieur Lami disoit à ses Auditeurs dans une leçon d'Anatomie (*b*). *

Avanture galante du Chapelain EGINHART. *Projet d'Estampe.*

EGINHART, Chapelain & Sécretaire de Charlemagne, s'acquittoit si bien

(*b*) Lami, Discours anatomiques.
* Art. *Bulgarus*, rem. B. Art. *Castellan*, rem. F.

de ſes emplois, qu'il étoit chéri de tout le monde. Il fut même tendrement aimé d'*Imma*, fille de l'Empereur, & il conçut auſſi pour elle un amour très-vif. La crainte d'être découverts, les empêchoit de ſe joindre; mais elle n'empêchoit pas que de part & d'autre le feu de l'amour n'allât tous les jours en augmentant. Enfin le Chapelain n'étant plus maître des tranſports qui l'agitoient, réſolut de faire un coup de hardieſſe. Il ſe gliſſa de nuit juſqu'à l'apartement de la Princeſſe, il frapa tout doucement à la porte, & il fut admis dans la chambre ſur le pied d'un homme qui avoit à lui parler de la part de l'Empereur. Il parla de toute autre choſe que d'affaires d'Etat, & il appaiſa ſa flamme le plus agréablement du monde. Il vouloit ſe retirer à la pointe du jour; mais s'apercevant que pendant la nuit il étoit tombé beaucoup de neige, il craignit que la trace de ſes pieds ne le découvrît, & il s'entretint de ſon inquietude avec la Princeſſe. Ce fut à déliberer ſur les moyens de ſortir de ce mauvais pas. Imma trouva un expédient: elle chargea ſon amant ſur

ſes épaules, & elle le porta à quelque diſtance de-là.

L'Empereur avoit paſſé cette nuit-là ſans dormir, & l'on croit que cette inſomnie fut un effet tout particulier de la providence. Il ſe leva de grand matin, & regardant par la fenêtre, il vit ſa fille qui avoit de la peine à marcher ſous le fardeau qu'elle portoit, & qui après s'en être débarraſſée ſe retiroit au plus vîte. Il fut ému, & d'admiration & de douleur; mais croyant qu'il y avoit quelque choſe de divin à tout cela, il prit le parti de diſſimuler. Cependant Eginhart, qui craignoit que ſes galanteries ne vinſſent à être découvertes, prit le parti de ſe retirer de la Cour, & ſe jetta aux pieds de ſon maître pour lui en demander la permiſſion. Il allégua pour prétexte que ſes longs ſervices n'avoient pas été récompenſés. L'Empereur lui répondit qu'il y penſeroit, & lui marqua un certain jour où il lui feroit ſçavoir ſes intentions. Le jour venu, il aſſembla ſon Conſeil, & y déclara le crime de ſon Sécretaire. Il raconta de point en point ce qu'il avoit vu, & demanda les avis de la compagnie ſur une

affaire qui deshonoroit ſa maiſon. Les avis furent partagés : pluſieurs Conſeillers opinerent à une rude punition ; les autres ayant bien peſé la choſe, prierent l'Empereur de la décider lui-même ſelon ſa prudence. Voici qu'elle fut ſa déciſion. Il déclara qu'en châtiant Eginhart, il flêtriroit plutôt ſa fille, qu'il ne répareroit ſon honneur, & qu'ainſi il aimoit mieux couvrir cette ignominie ſous le voile du mariage. On fit entrer le galant, & il lui fut dit que pour ſatisfaire aux plaintes qu'il avoit faites de n'être pas payé de ſes longs ſervices, on lui donnoit en mariage la fille de l'Empereur : *vous épouſerez ma fille*, lui dit Charlemagne, *cette porteuſe qui vous chargea ſi bénignement ſur ſon dos* ; & dans l'inſtant même il fit appeller la Princeſſe, qu'il donna à Eginhart avec une dot digne de la fille d'un Empereur.

Voilà le précis de l'avanture, telle que la rapporte un ancien Chroniqueur (*a*). Il n'y a guere de contes dans le Décameron de Bocace, ni dans

(a) *Chronicon Laurishamenſis Cœnobii*, publiée par Fischer, *inter rei Germanicæ ſcriptores.*

l'Heptameron de la Reine de Navarre, qui valuſſent celui-là ſi on le brodoit: & je ſuis ſûr qu'entre les mains de Monſieur de la Fontaine, il ſeroit devenu l'une des plus plaiſantes narrations qui ſe puiſſent lire. La Taille douce fourniroit un parallele de nouvelle invention entre les effets de l'amour & de l'amitié, entre Enée chargé de ſon pere Anchiſe, & Imma chargée de ſon galant. Charlemagne voyant de loin cette porteuſe, ne ſeroit pas un des moindres ornemens du tableau, ſi le Peintre repréſentoit heureuſement les réflexions de ſon bon pere. Imma eſt ici, comme la Matrone d'Epheſe dans Petrone, celle qui invente les expédiens; mais elle employe ſon propre corps au remede néceſſaire. *

Coutume impertinente de certains Peuples.

Les Tibareniens, peuple d'Aſie, avoient deux coutumes fort remarquables, & dont je crois que la ſeconde étoit une ſuite de la premiere. 1°. Ils paſſoient leur vie à jouer & à rire;

* Art. Eginhart.

2°. Quand leurs femmes étoient accouchées, ils s'alloient mettre dans le lit, ils y faiſoient les malades, & ils recevoient d'elles tous les ſervices qu'on rend ailleurs aux femmes en couches. Cette derniere coutume n'étoit pas particuliere aux Tibareniens : les Corſes & les anciens Eſpagnols faiſoient la même choſe, & il n'y a rien, dit-on, de plus ordinaire dans toute l'Amerique. Colomiés obſerve que cela ſe pratiquoit auſſi autrefois dans le Bearn, où la femme *ſe levoit* après être *accouchée, & ſon mari ſe mettoit au lit faiſant la Commere.* Il ajoute que les Tartares en uſoient de même.

Je voudrois bien qu'on me dît ſur quelles raiſons on a pu fonder une conduite ſi bizarre. Vouloit-on encourager le mari à faire d'autres enfans, en le choyant ſi délicatement. Craignoit-on que ſi on lui eût laiſſé la peine de ſervir la malade, il eût été peut-être moins prompt à cauſer une telle maladie ? On ſeroit ſans doute bien embarraſſé à raiſonner ſur une coutume ſi impertinente. *

* Aul. *Tibareniens.*

Sur

Sur une Réponſe de Simonide.

LA RÉPONSE que fit Simonide (*a*) à un Prince, eſt fort célèbre. Hiéron, Roi de Sicile, lui demanda un jour *ce que c'eſt que Dieu* ? Simonide répondit que cette queſtion n'étoit pas de celles que l'on réſoud ſur le champ, & qu'il avoit beſoin d'une journée pour l'examiner. Quand ce terme fut paſſé, Hiéron demanda réponſe ; mais Simonide le pria de lui accorder encore deux jours. Ce ne fut pas le dernier délai qu'il demanda : il fut ſouvent ſommé de répondre, & il demanda chaque fois un tems la moitié plus long. Le Prince ſurpris de cette conduite en voulut ſavoir la cauſe. *J'en uſe ainſi*, lui répondit Simonide, *parce que plus j'éxamine cette matiere, plus elle me ſemble obſcure.* C'eſt Ciceron qui raconte ainſi la choſe, & qui, ſous la perſonne du pontife Cotta, déclare qu'en pareil cas il feroit toutes les mêmes réponſes. Il ajoûte que l'incertitude où ſe trouva alors Simonide,

(*a*) C'étoit un Poëte célèbre, qui ſe méloit auſſi de philoſopher. Voyez la remarque ſuivante.

vint *de la multitude des penſées ſubtiles & profondes qui ſe préſenterent pour & contre, & qui lui firent déſeſpérer de trouver la vérité* (b).

Prenez bien garde à ces dernieres paroles : elles frapent au but, elles vont au fait. Simonide auroit pu répondre facilement, s'il eût voulu s'arrêter aux idées populaires, & à ces vives impreſſions qu'on nomme aujourd'hui des preuves de ſentiment. Mais comme il avoit affaire à un Prince habile, qui avoit rafiné ſon goût par de fréquentes converſations avec des gens doctes, il craignit de compromettre ſa réputation. C'eſt pourquoi il prit du tems pour examiner la matière : il la tourna de tous les côtés ; & parce que ſon eſprit lui ſuggeroit auſſi-tôt la réfutation que l'invention de pluſieurs réponſes, il ne trouvoit rien de ſolide : il découvroit par tout un fort & un foible, & des profondeurs impénétrables : il craignit donc de ſe

(b) *Simonidem arbitror (non enim Poëta ſolum ſuavis, verum etiam cæteroqui doctus, ſapiensque traditur :) quia multa venirent in mentem acuta argue ſubtilia, dubitantem quid eorum eſſet veriſſimum, deſperaſſe omnem veritatem.* Cic. de Naturâ Deorum, *lib.* I.

tromper, quelque dogme qu'il avançât pour établir la définition de Dieu : il déſeſpéra de rencontrer la vérité, & il quitta la partie.

Un petit eſprit n'auroit pas été ſi délicat : il ſe ſeroit laiſſé éblouir à la premiere Hypothèſe qu'il auroit imaginée ; il n'en auroit point connu les difficultés, & il l'auroit magiſtralement donnée comme le point fixe de la vérité, hors duquel il n'y avoit qu'impertinence & qu'extravagance. Il y a même de grands génies qui ſur cet article ne jugent guère moins précipitamment que les petits génies. Ils avancent d'un air avantageux leur Hypothèſe, comme le parti unique que l'on doive prendre : ils décident qu'elle eſt évidente : ils inſultent ceux qui n'en conviennent pas. Une forte perſuaſion leur inſpire cette conduite. Tertullien va nous fournir un exemple de ces jugemens précipités. Ce Pere, qui veut que la choſe ſe ſoit paſſée à la Cour de Lydie, & non à celle de Syracuſe, ſuppoſe que Créſus propoſa à Thalès le problême dont j'ai parlé, & que ce philoſophe ne put jamais le réſoudre. Sur quoi il fait la réflexion ſuivante : *tous nos artiſans à*

dit-il, *trouvent Dieu, & le montrent : & marquent effectivement tout ce qui peut être mis en queſtion touchant la nature divine : tandis* que Thalès héſite ſur cette matiere, *& que Platon* lui-même *aſſure qu'il n'eſt pas aiſé de découvrir le Créateur de l'Univers, & que quand on l'a trouvé, il eſt très difficile de le bien définir.* (c)

Vous voyez comment ce Pere éleve la ſcience du plus petit artiſan de la chrétienté au deſſus de celle des plus fameux philoſophes du paganiſme. Cela ſignifie que ſi Créſus ou le Roi Hiéron euſſent demandé au plus ignorant de tous les Chretiens, *qu'eſt-ce que Dieu*, & quels ſont ſes attributs, il leur eût fait ſur le champ une réponſe catégorique, & ſi éxacte, que rien n'y auroit manqué. Tertullien va trop vîte ; il ſe laiſſe trop entraîner à ſon imagination. Il ne conſidere pas que les philoſophes du paganiſme, qui ſe reconnoiſſoient incapables de ſatisfaire la curioſité de ceux qui leur

(c) *Deum quilibet opifex Chriſtianus & invenit & oſtendit ; & exinde totum, quod ab eo quaeritur re quoque aſſignat : licet Plato affirmet Factitatorem Univerſitatis neque inveniri facilem, & inventum enarrari in omnes difficilem.* Tertull. in Apologetico, *cap.* XLVI.

demandoient *qu'eſt ce que Dieu*, n'étoient réduits au ſilence, que parce qu'ils ne vouloient pas s'arrêter à des notions populaires, comme un ignorant feroit. Rien ne leur auroit été plus facile que de répondre : *Dieu eſt un Etre infini & tout-puiſſant, qui a formé l'Univers & qui le gouverne, qui punit & qui récompenſe, qui ſe fâche contre les pécheurs, & qui s'apaiſe par nos ſacrifices.* Voilà de quelle maniere nos artiſans répondroient à Hiéron, en y ajoûtant ce que nous liſons dans le Catéchiſme touchant les perſonnes de la Trinité, touchant la mort & la paſſion de J. C. &c. Encore un coup, ſi Thalès ou Simonide s'étoient contentez de ces idées générales, ils n'auroient point demandé du tems pour préparer leur Réponſe : ils auroient ſatisfait à la queſtion par un impromtu (*d*). Mais comme ils vouloient que tous les termes de la définition demandée fuſſent évidemment inconteſtables, & qu'ils voyoient eux-mêmes qu'on pourroit leur conteſter tout ce qu'ils avanceroient, ils demanderent

(*d*) Notez qu'il ne s'agiſſoit pas entre Hiéron & Simonide de l'exiſtence de Dieu, mais de définir exactement ce qu'il eſt.

délai ſur délai, & enfin ils ne ſurent que répondre.

Je penſe que Simonide s'imagina que ſa réponſe ſeroit donnée à examiner aux beaux eſprits de la Cour de Syracuſe, & qu'il ſeroit obligé de la garantir en éclairciſſant toutes leurs difficultés. Vòici aparemment de quel air il raiſonna. Si je répons que Dieu eſt diſtinct de tous les corps qui compoſent l'Univers, on me demandera: l'Univers a-t-il toujours éxiſté, du moins à l'égard de la matiere? Cette matiere a-t-elle une cauſe efficiente? Et ſi je répons qu'elle en a une, je m'engage à ſoutenir qu'elle a été faite de rien; or c'eſt un dogme que je ne pourrai jamais faire comprendre, ni au Roi Hiéron, ni aux beaux Eſprits de ſa Cour, & que je ne comprends pas moi-même. J'ai donc lieu d'être incertain ſi ce dogme eſt vrai, ou s'il ne l'eſt pas; car pendant qu'il me ſera incompréhenſible, je ne pourrai pas être légitimement aſſuré de ſon état & de ſa nature. Si je dis que la matiere de l'Univers n'a point de cauſe efficiente, on me demandera d'où vient le pouvoir que Dieu a ſur elle, & pourquoi elle n'a pas autant de pou-

voir ſur Dieu que Dieu ſur elle ? Il faudra que je donne de bonnes raiſons pourquoi de deux Etres, indépendans l'un de l'autre, quant à l'exiſtence, également néceſſaires & éternels, l'un peut tout ſur l'autre, ſans être réciproquement ſoumis à l'action de l'autre. Ce n'eſt pas aſſez de dire que Dieu eſt diſtinct des corps qui compoſent l'Univers, on voudra ſavoir s'il leur reſſemble à l'égard de l'étendue, c'eſt-à-dire s'il eſt étendu. Si je répons qu'il eſt étendu, on en conclura qu'il eſt corporel & matériel : & je ne me vois pas en état de faire comprendre qu'il y a deux eſpéces d'étendue, l'une corporelle, l'autre incorporelle ; l'une compoſée de parties, & par conſéquent diviſible ; l'autre parfaitement ſimple, & par conſéquent indiviſible. Si je dis que Dieu n'eſt pas étendu, on en conclura qu'il n'eſt nul part, & qu'il ne peut avoir aucune union avec le monde. Comment donc fera t-il pour mouvoir les corps ? Comment agira t-il où il n'eſt pas ? Ajoûtez que notre entendement n'eſt pas capable de concevoir une ſubſtance non étendue, & un eſprit entierement ſéparé de la matiere.

Mais ſi l'on m'accordoit une fois, pourſuivroit Simonide, que Dieu eſt une ſubſtance immatérielle & non étendue, un eſprit infini & tout puiſſant, combien de nouvelles queſtions n'aurois-je pas à réſoudre ? Cet eſprit n'éxiſte t-il pas néceſſairement, ſoit à l'égard de ſa ſubſtance, ſoit à l'égard de ſes qualités ? Sa puiſſance n'eſt-elle pas un attribut auſſi néceſſaire que ſa ſcience ? Il n'agit donc pas librement, à prendre la liberté pour une force d'agir ou de n'agir pas ? Tout ce qu'il fait eſt donc néceſſaire & inévitable? Vous renverſez donc, me dira t-on, vous renverſez de fond en comble la Religion ; car elle eſt néceſſairement bâtie ſur l'Hypothèſe que Dieu change de parti, lorſque les hommes changent de vie, & que ſi les hommes ne l'apaiſoient pas par leurs prieres, il feroit une infinité de choſes qu'il ſupprime à la vue de leurs dévotions. Que ſi j'évite ce fâcheux inconvenient par l'Hypothèſe de la liberté d'indifférence, & des volontés conditionnelles, je m'engage à faire comprendre, & que cette ſorte de liberté eſt compatible avec un Etre qui n'eſt point la cauſe de ſa puiſſan-

ce (e), & qu'un attirail infini de décrets conditionels eſt compatible avec une cauſe infiniment ſage & indépendante, qui a dû ſe faire un plan fixe & immobile, & qui au fond n'a point d'attributs plus eſſentiels que l'immutabilité; car il n'y a point de vertu plus évidemment contenue que celle-là dans l'idée de l'Etre ſouverainement parfait.

Voilà ſi je ne me trompe une petite partie des raiſons, que Simonide roula dans ſa tête, en cherchant la définition qu'on lui demandoit, & qui le firent réſoudre à ne rien dire, tant il craignit d'affirmer des choſes dont la vérité n'eſt pas inconteſtable.

J'oſe dire qu'il n'y a guere de gens à qui il convienne moins qu'à Tertullien de faire le *Rodomont* au préjudice de Thalès, & à l'avantage de nos Artiſans; car il ſe ſeroit tiré mal d'affaire, s'il avoit été à la place, ou de Thalès, ou de Simonide. Ardent & impétueux comme il

(e) La nature de Dieu avec tous ſes attributs éxiſte néceſſairement: il faut donc que ſa puiſſance & ſa volonté ſoient des êtres néceſſaires; or la néceſſité exclut l'indifférence.

étoit il eût répondu ſur le champ ; ou à la demande de Créſus, ou à celle d'Hiéron. Mais ſi vous voulez ſavoir ce qu'il auroit répondu, liſez ces paroles de M. Daillé : [combien eſt étrange *la* Philoſophie *de Tertullien* touchant la nature de Dieu, qu'il ſemble rendre ſujette à des affections ſemblables aux nôtres, *au* courroux, à *la* haine, à *la* douleur ? Il lui attribue une ſubſtance corporelle, ne croyant pas, *dit-il*, qu'aucun *oſe* nier que Dieu ſoit un corps : *quis negabit Deum corpus eſſe* ? Ce qui fait que nous nous devons moins étonner s'il définit hardiment qu'il n'y a point de ſubſtance qui ne ſoit corporelle.] (*f*)

Chacun voit qu'en conſéquence de ces principes, Tertullien eût défini Dieu *une ſubſtance corporelle ſujette aux paſſions*. Paraphraſant ſa définition, il auroit dit que nos péchés irritent la divinité, qu'elle hait le crime, qu'elle ſent une véritable douleur quand on tranſgreſſe ſes

(*f*) Daillé, du vrai uſage des Peres, *liv.* 11. *chap.* IV. Il cite le Livre I. de Tertullien, *adv. Marc.* cap. 24 ; item *lib.* 11, *cap.* 16 ; & lib. adv. Hermog. *cap.* 35.

loix ; mais que d'ailleurs elle s'apaiſe facilement quand on implore ſa miſéricorde. Auroit-il pu ſoutenir cette réponſe devant Simonide, & devant les Savans que le Roi Hieron entretenoit ? Ne lui euſſent-ils pas objecté que tout corps eſt diviſible, & compoſé de parties, & par conſéquent que l'Etre ſouverainement parfait n'eſt pas un corps ? N'euſſent-ils point dit que la ſouveraine béatitude eſt eſſentielle à la Nature divine, & qu'ainſi elle eſt exempte de toute paſſion, & que rien ne peut l'affliger, ni la fâcher ? N'euſſent-ils point dit qu'elle eſt immuable, & par conſéquent qu'elle ne ſauroit paſſer ni de l'amour à la haine, ni de la haine à l'amour, ni de la pitié à la colere, ni de la colere à la pitié ? S'il eût recouru aux métaphores, on lui auroit répliqué le Roi Hiéron ne demandoit pas une réponſe d'Orateur, mais une définition exacte & parfaitement conforme aux loix de la Dialectique. On m'avouera, je m'aſſure, que Tertullien auroit mieux fait s'il eût gardé le ſilence, comme le garda celui qu'il inſulte.

Supposons que son artisan chrétien, qu'il fait si habile, soit interrogé par Hiéron, & qu'il réponde : *Dieu est un Etre immatériel, infini, tout-puissant, souverainement bon, souverainement saint, souverainement juste, qui a créé toutes choses selon le bon plaisir de sa volonté ;* pourrons-nous douter que Simonide, examinant cette réponse, n'eût dit : Cela m'est venu dans la pensée aussi bien qu'à vous ; mais je n'ai osé l'affirmer, parce qu'il me semble qu'un Etre infiniment puissant, infiniment bon, infiniment saint, & qui auroit créé toutes choses avec une souveraine liberté d'indifférence, n'auroit pas exposé les hommes à l'état criminel & misérable sous lequel ils vivent. * S'il avoit laissé à l'ame la liberté de s'unir au corps, ou de ne pas s'y unir, elle n'y seroit jamais entrée ; car ce choix témoigneroit

* N. B. C'est un Payen qui parle : ses objections ne doivent scandaliser personne. Tout ce qu'on peut reprocher à Bayle, c'est de pousser trop loin cette controverse, & d'armer son Payen de toutes piéces : les loix défendent de fournir des armes aux ennemis.

qu'elle eſt trop ſotte pour être l'ouvrage d'un être infiniment parfait. Si c'eſt lui qui unit nos ames aux corps, il faut qu'il y ſoit pouſſé par quelque détermination naturelle & inévitable ; car agiſſant librement, c'eſt-à-dire pouvant faire & ne faire pas, pouvant faire d'une façon & pouvant faire d'une autre, on ne conçoit pas qu'il eût choiſi ce parti là, vu que l'ame par ſon union avec le corps, ſe trouve ſoumiſe à cent déſordres honteux & abſurdes, & à un malheur preſque continuel.

Ne laiſſons pas l'Artiſan Chrétien expoſé à cette attaque : faiſons venir un Théologien, qui expoſe à Simonide tout le ſyſtême de la Grace, & toute l'économie des décrets de la Prédeſtination. Aſſurément ce Poëte lui répondroit : Vous me menez d'un bois obſcur dans une forêt plus ſombre. Je ne puis comprendre que ſous un Dieu qui auroit les attributs que vous marquez, il ſoit néceſſaire de punir perſonne ; car la ſouveraine puiſſance d'un tel Dieu, jointe à une bonté & une ſainteté infinie, ne ſouffriroit jamais qu'il ſe commît dans ſes Etats aucune ac-

tion puniſſable. Une nature comme celle-là ne me paroît point capable d'attacher ſa gloire au malheur d'autrui, & de la faire dépendre de la durée éternelle des Enfers : je conçois même entre ces deux choſes une oppoſition formelle. Trois perſonnes qui ne ſoient qu'un Dieu, deſquelles l'une puniſſe, l'autre ſoit punie, ſans qu'on puiſſe dire que celle qui eſt punie punit, & que celle qui punit eſt punie, quoique pourtant l'une & l'autre ne ſoient qu'une ſubſtance, qu'un ſeul & même Dieu ; ces trois perſonnes, dis-je, ſont pour moi une formelle contradiction. J'aime donc mieux n'avoir rendu aucune réponſe au Prince de Syracuſe, que de lui avoir donné de telles définitions de Dieu.

Mais, dira-t-on, Tertullien s'eſt-il donc trompé groſſierement, lorſqu'il a mis au-deſſus des philoſophes les ſimples Chrétiens ? Je répons que ſa prétention peut être très-bien rectifiée. Il n'y a qu'à dire que le plus petit Artiſan Chrétien croit fermement plus de choſes touchant la Nature de Dieu, que les plus grands Philoſophes du Paganiſme n'en ont

pu connoître. Il n'y a qu'à déclarer qu'avec ſon ſeul Catéchiſme il donnera un ſi grand détail, que pour une choſe qu'ils n'affirmoient qu'à demi, il en affirmera quarante ſans aucune héſitation. Voilà ce que Tertullien n'eût pû dire ſans ſe tromper. Mais ces Chrétiens ſi habiles, en comparaiſon de Thalés, & de tout autre Philoſophe de l'ancienne Grece, demeureroient auſſi court que lui & auſſi muets, s'ils ne vouloient dire que ce qu'ils comprennent clairement & diſtinctement; & ils ne ſont redevables de leur grande habileté qu'au bonheur d'avoir été élevez dans une Egliſe où ils ont acquis la foi hiſtorique, & quelquefois même la foi juſtifiante des vérités révélées. Cela les convainc de l'exiſtence de pluſieurs choſes où ils ne comprennent rien. Nos plus grands Théologiens, s'ils agiſſoient comme Simonide, c'eſt-à-dire, s'ils ne vouloient aſſurer ſur la nature de Dieu que ce qui par les lumieres de la raiſon leur paroîtroit inconteſtable, évident, & à l'épreuve de toute difficulté, demanderoient inceſſament de nouveaux délais à tous les Hiérons. Ajoutez mê-

me que Simonide, conſultant & examinant l'Ecriture, ſans l'efficace ou de l'éducation ou de la grace, ne ſortiroit pas de ſon labyrinthe, ni de ſon ſilence. La raiſon lui défendroit de nier les faits contenus dans l'Ecriture, & de ne voir pas quelque choſe de ſurnaturel dans l'enchaînement de ces faits ; mais cela ne ſuffiroit pas pas à le faire décider. Les forces de la raiſon & de l'examen philoſophique ne vont qu'à nous tenir en balance & dans la crainte d'errer, ſoit qu'on affirme, ſoit qu'on nie. Il faut, ou que la grace de Dieu, ou que l'éducation de l'enfance, ſoient de la partie. Et prenez-bien garde qu'il n'y a aucune hypotheſe contre laquelle notre foible raiſon fourniſſe plus d'objections que contre celle de l'Evangile. Le myſtere de la Trinité, l'Incarnation du Verbe, ſa mort pour l'expiation de nos péchés, la propagation du péché d'Adam, la prédeſtination éternelle de preſque tous les hommes aux ſuplices de l'Enfer qui ne finiront jamais, &c, ſont des choſes qui euſſent jetté Simonide dans de plus grands doutes que tous ceux que ſon

imagination lui ſuggéra. Songeons à l'aveu qu'à fait Saint Paul, non-ſeulement que l'Evangile étoit un ſcandale aux Juifs, & une folie aux Grecs, mais auſſi que Dieu a ſauvé les hommes par la folie de la prédication.

Voici une penſée qui n'eſt pas peut être à rejetter. Simonide ſe trouva apparemment en peine ſur le genre de la définition : il n'oſa dire que Dieu fût un corps ; cent objections l'en détournerent. Il n'oſa dire que Dieu fût un pur eſprit ; car il ne concevoit rien que ſous l'idée de l'étendue. Juſques à M. Deſcartes, tous nos Docteurs, ſoit Théologiens, ſoit Philoſophes, avoient donné une étendue aux eſprits, infinie à Dieu, finie aux Anges & aux ames raiſonnables. Il eſt vrai qu'à les entendre, cette étendue n'eſt point matérielle, ni compoſée de parties, & que les eſprits ſont tout entiers dans chaque partie de l'eſpace qu'ils occupent, *toti in toto, & ſinguli in ſingulis partibus.* De-là ſont ſorties les trois eſpéces de préſence locale, *ubi circumſcriptivum, ubi definitivum, ubi repletivum ;* la premiere pour les corps, la ſeconde pour les eſprits créés, &

la troiſiéme pour Dieu. Les Carteſiens ont renverſé tous ces dogmes. Ils diſent que les eſprits n'ont aucune ſorte d'étendue, ni de préſence locale; mais on rejette leur ſentiment comme très-abſurde.

Diſons donc qu'encore aujourd'hui preſque tous nos Philoſophes, & tous nos Théologiens, enſeignent, conformément aux idées populaires, que la ſubſtance de Dieu eſt répandue dans des eſpaces infinis. Or il eſt certain que c'eſt ruiner d'un côté ce que l'on avoit bâti de l'autre; c'eſt redonner en effet à Dieu la matérialité qu'on lui avoit ôtée. Vous dites qu'il eſt un eſprit; voilà qui eſt bien: c'eſt lui donner une nature différente de la matiere. Mais en même tems vous dites que ſa ſubſtance eſt répandue par tout: Vous dites donc qu'elle eſt étendue: or nous n'avons point d'idée de deux ſortes d'étendues. Nous concevons clairement que toute étendue, quelle qu'elle ſoit, à des parties diſtinctes, impénétrables, & ſéparables les unes des autres. C'eſt un monſtre que de prétendre que l'ame ſoit toute dans le cerveau, & toute dans le cœur. On ne conçoit

point que l'étendue divine & l'étendue de la matiere puiſſent être au même lieu ; ce ſeroit une véritable pénétration de dimenſions que notre raiſon ne conçoit pas. Outre cela les choſes qui ſont pénétrées avec une troiſiéme ſont pénétrées entre elles ; & ainſi dans votre Hypotheſe, le Ciel & le Globe de la terre ſeroient pénétrez entre eux ; car ils ſeroient pénétrez avec la ſubſtance divine, qui ſelon vous n'a point de parties. En un mot, ſi la matiere n'eſt matiere, que parce qu'elle eſt étendue, il s'enſuit que toute étendue eſt matiere : l'on vous défie de marquer aucun attribut différent de l'étendue par lequel la matiere ſoit matiere. L'impénétrabilité des corps ne peut venir que de l'étendue : nous n'en ſaurions concevoir que ce fondement ; & ainſi vous devez dire que ſi les eſprits étoient étendus ils ſeroient impénétrables ; ils ne ſeroient donc point différens des corps par la pénétrabilité.

Après tout, ſelon le Dogme ordinaire, l'étendue divine n'eſt ni plus ni moins, ou impénétrable, ou pénétrable, que celle du Corps. Ses

parties, apellez les *virtuelles* tant qu'il vous plaira, ſes parties ne ſauroient être pénétrées les unes avec les autres ; mais elles peuvent l'être, dites-vous, avec les parties de la matiere : n'eſt-ce pas ce que vous dites auſſi des parties de la matiere ? Elles ne peuvent pas ſe pénétrer les unes les autres, mais elles peuvent pénétrer les parties virtuelles de l'étendue divine. Si vous conſultez exactement le ſens commun, vous concevrez que lorſque deux étendues ſont *pénétrativement* au même lieu, l'une eſt auſſi pénétrable que l'autre. On ne peut donc point dire que l'étendue de la matiere differe d'aucune autre ſorte d'étendue par l'impénétrabilité : il eſt donc certain que toute étendue eſt matiere, & par conſéquent vous n'ôtez à Dieu que le nom de corps, & vous lui en laiſſez toute la réalité, lorſque vous dites qu'il eſt étendu. Puis donc qu'il ne vous a pas été poſſible de faire autrement, il ne faut pas trouver étrange que Simonide n'ait oſé nier ou affirmer que Dieu fût un corps, & qu'il ait mieux aimé ſe taire. Souvenons-nous que les plus ſubtils

Cartéſiens ſoutiennent que nous n'avons point d'idée de la ſubſtance ſpirituelle. Nous ſavons ſeulement par expérience quelle penſe ; mais nous ne ſavons pas quelle eſt la nature de l'être dont les modifications ſont des penſées ; nous ne connoiſſons point quel eſt le ſujet, & quel eſt le fond, auquel les penſées ſont inhérentes. Simonide fut peut-être engagé par-là à n'oſer dire que Dieu fût un eſprit : il ne concevoit point ce que c'étoit qu'un eſprit.

Au reſte un Jéſuite, qui a commenté les Livres de Ciceron *de Natura Deorum*, ne condamne pas la retenue de Simonide : il voudroit que les Philoſophes de l'antiquité, & les Hérétiques l'euſſent imitée. Ce qu'il obſerve ſur l'incompréhenſibilité de Dieu eſt très remarquable (*g*). Il allegue à ce ſujet un beau paſſage de S. Auguſtin (*h*). Un autre Ecri-

(*g*) Voyez le Commentaire Latin du P. Leſcalopier ſur le I Liv. de la *Nature des Dieux* de Ciceron, p. m. 84, & 85.

(*h*) *Certè hoc eſt Deus, quod & cum dicitur, non poteſt dici : cum æſtimatur, non poteſt æſtimari : cum comparatur, non poteſt comparari : cum definitur, ipſa definitione creſcit.* Auguſtin. ſermone de Tempore CIV, apud Leſcalopérium, ubi ſuprà.

vain a regardé comme un acte de piété la conduite de Simonide, & en a pris occaſion de fulminer la hardieſſe des Eunomiens. » Souvenez-» vous, dit-il, de la pieuſe modeſtie » de Simonide, qui n'ayant demandé » au Roi Hiéron qu'un jour, pour » traiter devant lui de l'eſſence divi-» ne, lui en demanda deux, & puis » trois enſuite, proteſtant que plus » il y penſoit, plus il trouvoit de » difficulté à s'acquitter de ſa pro-» meſſe. Pour moi je ne doute point » que cette humble profeſſion d'i-» gnorance, n'ait été beaucoup plus » agréable au ſouverain Etre, tout » payen qu'eſtoit Simonide, que l'in-» ſolence d'un Eunomius, & de cet-» te eſpece d'Ariens ſes ſectateurs, » qui ſe vantoient de connoître Dieu » auſſi exactement qu'il ſe pouvoit » comprendre lui-même (*i*) »

On auroit dont grand tort de reprocher à Simonide l'aveu qu'il faiſoit de ne pouvoir donner la définition de Dieu. S. Auguſtin [*k*], Ar-

(*i*) La Mothe le vayer, Lettre CXVI. (*k*) Voyez la rem. [*b*].

: (*l*) Minucius Felix (*m*), &
ıtité d'autres Docteurs ont tenu
ême langage, & nous ont re-
enté Dieu comme un Etre in-
préhenſible, ineffable, qu'on ne
oit définir, ni même nommer.
'n Théologien moderne s'expri-
à-deſſus d'une maniere bien forte.
: le fameux Pierre Charron,
ologal de l'Egliſe de Condom.
Divinité, *dit-il*, étant ſi haute,
ɔignée de nous & de notre portée,
nous ne ſavons du tout ce que
ni de loin ni de près, c'eſt d'une
une très-grande & enragée pré-
ption d'en décider & déterminer,
ıme font les Athées, qui en toutes
s objections, en argumentent com-
de choſe toute définie, circomſ-
te, & néceſſaire d'être telle, en
nt, s'il y avoit un Dieu, il fau-

) Les paroles de ce
ſont bien fortes : *O*
; (Deus), dit-il, &
*unquam comprehen-
uris! quem nulla de-
t forma corporalis,
determinat circum-
io : qualitatis expers,
ritatis; ſine ſitu, mo-
habitu; de quo nihil
& exprimi mortalium
poris eſt ſignificatione ver-
borum; quo ut intelligaris,
tacendum eſt. . .* Arnob.
lib. 1.

(m) *Sic eum* (Deum)
digne æſtimamus, dit-il,
*eum inæſtimabilem dici-
mus. . . Nec nomen Deo
quæras.* Minut Felix, pa
m. 143.

droit qu'il fût tel & tel : étant tel il feroit, il devroit, il pourroit cela & cela ; ce qui n'eſt pas : ergo. D'autre part c'eſt un abus de penſer trouver aucune raiſon ſuffiſante & démonſtrative aſſez pour prouver & établir évidemment & néceſſairement ce que c'eſt que Dieu. De quoi l'on ne ſe doit pas esbahir ; mais il faudroit s'esbahir s'il s'en trouvoit. Car il faut pas que la portée des créatures puiſſe aller juſques-là... Deité, c'eſt ce qui ne ſe peut connoître, ni ſeulement s'apercevoir ; du fini à l'infini aucune proportion, nul paſſage : l'infinité eſt du tout inacceſſible, voir imperceptible. Dieu eſt la même, vraye, & ſeule infinité. Le plus haut eſprit & le plus grand effort de l'imagination n'en aproche pas plus près, que la plus baſſe & infime conception. Le plus grand Philoſophe & le plus ſavant Théologien ne connoît pas plus ou mieux Dieu, que le moindre artiſan. Où il n'y a point d'avenue, de chemin, d'abord, ne peut y avoir de loin ni de près... Dieu, Déité, Eternité, toute-puiſſance, infinité, ce ne ſont que mots prononcés en l'air, & rien plus à

nous

nous : ce ne ſont pas choſes maniables à l'entendement humain . . . Si tout ce que nous diſons & proférons de Dieu, étoit jugé à la rigueur, ce ne ſeroit que vanité & ignorance dont diſoit un grand & ancien Docteur, que parler de Dieu, même diſant choſes vrayes, il eſt très dangereux. La raiſon de ce dire eſt, qu'outre que telles & ſi hautes vérités ſe corrompent paſſantes par nos ſens, nos intélligences, & nos bouches, encore ne ſavons nous & ne pouvons être certains qu'elles ſoyent vraies ; c'eſt à l'hazard que nous rencontrons : car nous n'y voyons goute, & ne ſavons que c'eſt. Or parler de Dieu en doute & incertitude, & comme à tâtons & par divination, il eſt dangereux, & ne ſavons ſi Dieu le trouve bon . . . Par quoi le plus expédient eſt que l'ame, après une abſtraction univerſelle de toutes choſes, s'eſlevant par deſſus tout, comme en un vuyde, vague, & infini, avec un ſilence profond & chaſte, un étonnement tout tranſi, une admiration toute pleine de craintive humilité, imagine un abyſme lumineux, ſans fond, ſans rive, & ſans

bord, ſans haut, ſans bas, ſans ſe prendre ni ſe tenir à aucune choſe qui lui vienne en imagination, ſi non ſe perdre, ſe noyer, & ſe laiſſer engloutir en cet infini (*n*).]

Mille & mille Lecteurs qui admireront ces ſublimes idées, n'en euſſent peut-être jamais eu la moindre connoiſſance, ſi je n'avois pris ſoin de les leur préſenter ici; voilà pourquoi je n'ai pas héſité de raporter ce paſſage, tout long qu'il eſt. *

Les quatre fils AIMON.

AIMON, Prince des Ardennes, a été, dit-on, le pere de ces quatre preux, que nos vieux Romans ont tant chantez. On les appelle ordinairement *les quatre fils Aimon*. Ils n'avoient qu'un cheval à eux quatre, nommé *Bayard*. Je ne parlerois pas d'une choſe, qui ne paſſe que pour un conte à dormir de bout, ſi je n'avois à dire que ces fables groteſques de nos vieux Romanciers ont fait irruption dans le ſanctuaire. La ſuperſ-

(*n*) Pierre Charron, *des trois veritez, Liv. I. Chap. V.*

* Art. *Simonide*, rem. H, & G.

nition des peuples les a introduites dans la Religion ; & ſi quelqu'un avoit dit à ces impertinens Ecrivains, *hæ nugæ ſeria ducent in mala*, il n'auroit pas été un mauvais devin. L'hiſtoire de Luxembourg, compoſée par Jean *Bertels*, Abbé d'Epternach, nous apprend que Renaud, l'aîné de ces quatre freres, a été martyriſé pour le nom de J. C., qu'il a été canoniſé, que l'Egliſe célèbre ſa fête, & qu'on lui a conſacré des Temples, entr'autres l'Egliſe de S. Renaud, dans le pays de Cologne, à laquelle eſt annexée un Couvent de Filles (*a*). On voit en effet dans la capitale de cet Electorat l'Egliſe du même Saint, auprès de celle de S. Maurice, &, dans cette Egliſe, l'image des quatre freres ſur la muraille. Ils ſont ſur le même cheval, & leur aîné Renaud a une couronne de raïons autour de la tête, comme une marque de ſa ſainteté. Un autre Ecrivain aſſure que notre Paladin, après avoir été un grand guerrier ſous Charlemagne, ſe fit Moine à Cologne, & qu'il opéra des miracles après ſa mort, ce qui fut

(*a*) Bertels, Hiſtor. Luxemb.

cause qu'on lui bâtit l'Eglise dont nous venons de parler (*b*). *

LOI *imposée au Grand Sacrificateur des* JUIFS.

L'ANCIENNE LOI ordonnoit au Souverain Sacrificateur des Juifs d'épouser une fille qui fût vierge (*a*) : il ne lui étoit pas permis de recevoir dans son lit une fille prostituée, ni même une veuve, ou une femme répudiée. Un tel reglement paroîtra bizarre à quelques libertins : *il falloit*, diront-ils, *assujettir le Grand Prêtre à quelque Loi onereuse : mais on a fait tout le contraire : on l'a réduit à faire le délicat, & à ne vouloir pas être servi d'une viande réchauffée : permis à tout le monde de prendre les restes des autres : lui seul devoit être plus difficile, & d'un goût bien plus friand.* Fade & basse plaisanterie ; car c'est au fond une servitude que de n'avoir pas le droit de se marier à qui l'on veut ; & combien y a-t-il de gens sensuels qui, dans

(*b*) Ferrarius, *in* Catal. Sanctorum, *ad* 7 Januarii.

* Art. *Aimon.*

(*a*) Levitique, chap. XXI.

une pleine liberté de choisir, préféreroient certaines veuves à toute autre maîtresse ? Mais de plus la sagesse du Législateur ne brille-t-elle pas avec éclat dans cette défense ? N'étoit-ce pas avertir le Grand Pontife de s'éloigner plus exactement qu'un autre des moindres déréglemens ? Car si une femme n'étoit pas digne de lui, dès qu'elle n'aspiroit pas à ce beau dégré de perfection & de gloire où elle eût pu parvenir en préférant un chaste veuvage aux secondes nôces ; si ce seul défaut, qui étoit moins un vice réel que la simple privation d'une vertu, suffisoit pour la rendre indigne d'épouser le Grand Sacrificateur, n'étoit-ce pas une preuve que Dieu exigeoit de lui un éloignement particulier de l'impureté, & les mœurs les plus sévères ? C'est ainsi que le grand Erasme en a jugé (*b*).

Le même esprit a regné dans la discipline chrétienne, lorsqu'elle n'excluoit point encore du sacerdoce les

(b) *Non statim quod plebi licet, licet & sacerdoti : multitudini multa conceduntur, à sacerdote summa requiritur puritas in omni vita portione.* C'est la réflexion que fait Erasme sur cet usage des Juifs. Erasm. in Ecclesiast. lib. 1. p. m. 47.

gens mariés : car on refuſoit la Prêtriſe à ceux qui avoient épouſé une veuve, ou qui étoient deshonorés par l'adultère de leurs femmes ; & ſi ce deshonneur leur arrivoit dans l'état de cléricature, il falloit ou qu'ils s'en délivraſſent par le divorce, ou qu'ils renonçaſſent à cet état (c). Peut-être auſſi que l'exemple du Grand Pontife des Juifs inſpira aux premiers chrétiens une averſion déclarée pour les ſecondes nôces ; on ſait qu'elles étoient regardées avec horreur dans la primitive Egliſe. Cela pouvoit venir de la conſidération, qu'il faut être plus parfait ſous la Loi de l'Evangile, que ſous celle de Moïſe. Si l'on trouva donc à propos dans l'ancienne Loi d'interdire le mariage d'une veuve au ſouverain Sacrificateur, n'a-t-on pas dû croire que ſous la diſcipline beaucoup plus ſévère de l'Evangile, il falloit impoſer le même joug aux chrétiens, qui à certains égards ſont tous inſtallez à la ſacrificature (d) ? Voilà peut-être la véritable ſource de ce

(c) Duaren. *De ſacris Eccleſ. Miniſt. ac Benef.* lib. IV. cap. VIII.

(d) Voyez la I. Epître de S. Pierre, *chap. II.*

pieux uſage : mais peut-être auſſi qu'on chercha par là à extirper un abus qui régnoit alors, je veux dire cette eſpèce de Polygamie qui naît de l'uſage fréquent du divorce. *

Pruderie ridicule du Minime Hilarion de COSTE, *& du continuateur de* MORÉRI.

CATHERINE SFORCE, petite fille de François Sforce Duc de Milan, ayant perdu le château de Rimini par la trahiſon de ſes ſujets, trouva le moyen de le recouvrer en leur donnant ſes fils en ôtage. Mais à peine lui eût-on rendu cette place, qu'elle menaça de punir du dernier ſuplice les auteurs de la ſédition : & comme ils la menacerent eux-mêmes de faire mourir ſes enfans, elle trouſſa ſa chemiſe, & leur dit, *voilà de quoi en avoir d'autres.* On ne ſauroit traduire plus modeſtement les paroles de l'Auteur de qui j'emprunte ce récit. *Illa magno & virili animo ſublata veſte, nudatoque ventre, en, inquit, quo*

* Art. *Athenagoras*, rem. E.

possim liberos iterum procreare (a) Un Écrivain beaucoup plus grave que celui qu'on vient de citer, a raconté la chose dans les mêmes termes : *ella, con animo costante, alzatisi i panni dinanzi, ... mostrò le parti vergognose, dicendo d'haver le forme da stamparne de gli altri* (b). Qui ne seroit donc surpris de la retenue déplacée du bon Minime Hilarion de Coste, qui, dans la vue sans doute de sauver l'honneur de cette Princesse, & de multiplier ses Héroïnes, altère tellement ce fait qu'il en ôte toute l'impudence. Voici ses paroles : « se voyant menacée... » de la perte & de la mort de ses en- » fans... elle se présenta hardiment » dessus la muraille,.... mettant la » main sur sa robe, & ... disant qu'é- » tant encore jeune elle pouvoit en » avoir d'autres (c) ».

Le continuateur de Moréri a déguisé la chose avec une pruderie qui surpasse infiniment celle du Moine :

(a) Balthasar Boniface, *Historiæ Ludicræ*, lib. V, cap. IV.

(b) Porcari, Notes sur Guicciardin, *liv* IV.

(c) Hilarion de Coste, Eloges des Dames Illustres, Tome I.

car il prétend que cette Dame se contenta de répondre que la perte de ses enfans *seroit réparable pour elle*, & *causeroit* aux rebelles *un désastre inévitable*. Qu'on fasse ce qu'on voudra, & qu'on se tourne de tous les côtés imaginables, on ne montrera jamais que cet Ecrivain soit digne d'indulgence, & qu'il n'ait pas négligé d'une maniere inexcusable tous les devoirs d'un Historien. Car enfin nous ne voyons dans son récit ni ombre, ni trace, de ce que fit Catherine Sforce; & néanmoins c'étoit une action d'un caractère si particulier & si extraordinaire, qu'il n'étoit pas permis d'en supprimer les circonstances.

Ne me dites pas qu'il y eut tant d'impudence dans le procédé de Catherine, que l'on eût blessé les chastes oreilles en le rapportant, & qu'au lieu de la représenter comme une femme très illustre, on l'eût exposée au mépris de tous les Lecteurs *. Je répons

* N. B. L'action de cette Dame n'est pas aussi odieuse, ni aussi flétrissante qu'on le suppose ici. Les circonstances l'excusent & elle a même quelque chose de grand. Les Habitans de Rimini n'en conçurent que plus d'estime & d'admiration pour Catherine Sforce, & ils la

que ces deux excuſes ne valent rien. Si la premiere étoit bonne, il faudroit bannir de notre langue une infinité de mots : il ne ſeroit plus permis d'employer dans la converſation ou dans les Livres les termes de *nu*, *nudité*, *adultère*, *fornication*, & mille autres expreſſions ſemblables, qui excitent néceſſairement des idées ſales. Il faudroit corriger la Bible, & blâmer les Ecrivains inſpirés de Dieu : car ils n'ont point ſcrupule d'employer des termes & des images de cette nature.

La ſeconde excuſe vaut encore

garderent bien de faire mourir ſes ôtages. Des femmes de Perſe firent autrefois quelque choſe de ſemblable : voyant que leurs enfans fuyoient devant les Mèdes, elles leur fermerent le chemin, & ſe retrouſſant juſqu'à la ceinture, *voulez-vous*, dirent-elles, *rentrer dans le ſein de vos meres, & fuir par cette porte* ? Ces paroles rendirent le courage aux Perſes, qui revenant à la charge battirent les Mèdes. Peut-on *mépriſer*, ou blâmer la conduite de ces généreuſes Perſannes ? Ainſi ce ſeroit juger très-mal de l'action de Catherine Sforce, que d'imaginer qu'on ne peut la raconter ſans ternir l'honneur de cette Princeſſe, & ſans *l'expoſer au mépris de tous les Lecteurs*. C'eſt néanmoins ce que Bayle inſinue ici, & la plûpart des réfléxions qui ſuivent, ſemblent porter ſur cette fauſſe ſuppoſition.

moins : elle ne pourroit ſervir qu'à un faiſeur de Roman. Un tel Auteur, je l'avoue, s'il choiſiſſoit Catherine Sforce pour ſon Héroïne, & pour le ſujet de quelque hiſtoire, ſemblable à tant de mauvais Ecrits qui paroiſſent tous les jours, & dans leſquels on ente ſur des faits réels cent fables & cent chimères, un tel Auteur, dis-je, pourroit ſupprimer *les fautes de cette Dame* : mais un Hiſtorien ne le doit pas faire ; il eſt obligé de repréſenter les gens ſelon leurs *mauvaiſes qualités* ; la juſtice veut qu'une *action blâmable* ſoit blâmée effectivement, & c'eſt tromper en pluſieurs manieres la poſtérité, que de ne lui point apprendre *ce qu'il y a de mauvais* dans la conduite des gens, ou que d'en exténuer le déſordre. N'eſt-ce pas nous dérober une connoiſſance qui nous eſt due, & nous expoſer en même tems à faire un mauvais uſage de notre approbation ? Si notre Catherine a fait une faute, n'eſt-il pas juſte qu'elle en porte la peine dans le jugement des Lecteurs ?

Me direz-vous qu'il a fallu ſupprimer *cette effronterie*, afin que perſonne n'eût là un mauvais exemple à

imiter ? Mais par cette raiſon il faudroit ſe taire ſur toutes les impudicités, & ſur tous les autres déréglemens du genre humain : il ne ſeroit plus permis aux Hiſtoriens de ſortir du ſtyle des Panégyriſtes : la profeſſion d'Annaliſte devroit être releguée parmi les Arts défendus : toutes les Nations ſeroient obligées de la traiter comme les Juifs traitoient la Peinture & la Sculpture.

Alleguera-t-on en faveur de l'Auteur du ſupplément, qu'il a cru devoir s'exprimer avec la même retenue que s'il eût eu à faire un récit devant les plus honnêtes femmes du monde ? Je répondrai que c'eſt une grande illuſion. N'allons pas adopter la maxime de certaines gens, qui ſoutiennent que tout terme, qu'on n'oſeroit prononcer devant une femme vertueuſe, doit être banni d'un Livre. C'eſt une maxime de précieuſe ridicule : on en conviendra, pourvû qu'on faſſe un peu d'attention à la différence qui ſe trouve entre une converſation & un Livre. Une honnête femme s'offenſera raiſonnablement, ſi quelqu'un lui fait des contes libres : mais elle ne trouvera point mauvais qu'un Hiſto-

rien raporte des actions de même nature, pourvû qu'il évite les termes grossiers. Un Historien s'adresse au public, & non pas à telle & telle personne en particulier. Voilà pourquoi ses narrations n'offensent pas; au lieu que les mêmes choses offenseroient, si elles étoient débitées en conversation, ou dans une Lettre. Dans ce dernier cas on n'auroit pas une idée assez avantageuse des personnes qui écouteroient, ou qui liroient de pareilles choses: voilà ce qui choque. On s'appliqueroit personnellement la conséquence; mais on n'est point tenté de s'appliquer ce qui se dit & ce qui s'écrit pour tout le monde. D'ailleurs chacun fait l'usage qu'il veut d'un Livre imprimé; il le lit, ou il ne le lit pas: mais on ne peut s'empêcher d'entendre les discours qu'un homme nous tient, ni de lire les Lettres qu'il nous écrit. J'observe enfin qu'il n'y a guere d'Auteurs à qui il convienne moins de faire les prudes, qu'à ceux qui composent des Dictionnaires: ce sont des ouvrages destinés à l'explication nette & précise des choses &c.

* Art. *Sforce* (Catherine) rem. A, C, E.

Considérations sur SAVONAROLE.

SAVONAROLE étoit un Dominicain de Florence, qui fit beaucoup de bruit dans le XVe. Siecle. C'est un fait constant, 1°. qu'il se distingua d'une façon extraordinaire par l'austérité de sa vie, & par la ferveur éloquente avec laquelle il prêchoit contre les mauvaises mœurs, sans épargner les désordres du Clergé, ni même la Cour de Rome; 2°. qu'il prétendit avoir part aux Révélations célestes; 3°. que par tous ces moyens là il s'acquit une grande autorité dans Florence, où on le regardoit comme un Saint & comme un Prophete; 4°. qu'il déchût de son crédit, qu'il fut excommunié, dégradé des Ordres Ecclésiastiques, & enfin pendu & brulé l'an 1498.

Ce sont là des choses qui ne sont point contestées: mais il y a partage de sentimens sur la question si c'étoit un honnête homme, ou un Hypocrite. Quelques Auteurs soutiennent qu'un grand zèle pour la vérité, & pour la réformation de l'Eglise le faisoit agir: d'autres prétendent que c'étoit un imposteur, qui pour satisfaire la passion

de dominer, se servit du masque de la vertu, & s'érigea en Prophete. Il est difficile de bien démêler la vérité dans ce conflit d'opinions : car si l'expérience apprend que les Tartufes les plus scélérats trouvent des Apologistes, elle apprend aussi que les zélateurs les plus sincères trouvent des accusateurs ; & il est certain que de part & d'autre, soit pour défendre, soit pour accuser, on lâche ordinairement la bride à l'intérêt de parti, à l'artifice, & à la mauvaise foi. Il me semble donc que dans un tel partage d'opinions, tout ce qu'on peut faire, est de rapporter les divers jugemens qu'on a portés de ce personnage, & d'y joindre quelques considérations particulieres.

§. 1. *Jugement de Comines*

Philippe de Comines loue beaucoup ce Dominicain ; il lui attribue le don de prophétie, & il paroît persuadé que c'étoit un Saint. Il l'alla voir à Florence, dans le tems de l'expédition de Charles VIII en Italie, & voici ce qu'il raconte touchant le motif & les particularités de cette vi-

site. [La cauſe de l'aller voir fut parce-qu'il avoit tousjours preſché en grande faveur du Roi, & ſa parole avoit gardé les Florentins de tourner contre nous : car jamais preſcheur n'eut tant de crédit en cité : il avoit tousjours aſſeuré la venue du Roi, (quelque choſe qu'on dit *ou* qu'on eſcrivit au contraire) diſant qu'il eſtoit envoyé de Dieu, pour chaſtier les Tirans d'Italie, & que rien ne pouvoit réſiſter, *ni* ſe défendre contre lui : avoit dit auſſi qu'il viendroit à Piſe, & qu'il y entreroit, & que ce jour mourroit l'Etat de Florence : & ainſi advint ; car Pierre de Médicis fut chaſſé ce jour : & maintes autres choſes avoit preſchées, avant qu'elles advinſſent, comme la mort de Laurens de Médicis : & auſſi diſoit publiquement l'avoir ſçu par revélation ; & preſchoit que l'eſtat de l'Egliſe ſeroit réformé à l'eſpée. Cela n'eſt pas encore advenu : mais il en fut bien près : & encores le maintient. Pluſieurs le blaſmoient de ce qu'il diſoit que Dieu lui avoit revélé ; autres y adjoûterent foi. De ma part je le reputo bon homme : auſſi lui demandai ſi le Roi pourroit paſſer, ſans péril de ſa perſonne, en la gran-

de assemblée que faisoient les Venitiens : de laquelle il savoit mieux parler que moi, qui en venois ; il me répondit qu'il auroit affaire en chemin ; mais que l'honneur lui en demeureroit, & n'eut-il que cent hommes en sa compagnie ; & que Dieu, qui l'avoit conduit au venir, le conduiroit encores à son retour ; mais *que*, pour ne s'estre bien acquités de la réformation de l'Eglise, comme il devoit, & pour avoir souffert que ses gens pillassent & dérobassent ainsi le peuple, ... Dieu avoit donné une sentence contre lui ; & en bref auroit un coup de fouet ; mais que je lui disse que s'il vouloit avoir pitié du peuple, & déliberer en soi de garder ses gens de mal faire, & les punir quand ils le feroient, comme son office le requiert, que Dieu revoqueroit sa sentence, ou la diminueroit. ... Il me cheut en pensée la mort de Monseigneur le Dauphin, quand il parla de cette sentence de Dieu : car je ne voyois autre chose que le Roi pût prendre à cœur : & dis encore ceci, afin que mieux on entende que tout ce dit voyage fut vrai mystere de Dieu.]

C'eſt ainſi que s'exprime Comines dans le II. chap. du Liv III de ſes Mémoires. Il dit dans le XIX. chap. que Savonarole annonça au peuple de Florence la premiere expédition de Charle VIII, *& le preſcha publiquement, diſant* le ſavoir *par revélation de Dieu*; que l'aſſurance avec laquelle il ſe vantoit d'avoir des révélations fit murmurer beaucoup de gens contre lui; qu'il prédit auſſi que le Roi *retourneroit de rechef en Italie, pour accomplir la commiſſion que Dieu lui avoit donnée, de réformer l'Egliſe par* l'épée, *& de chaſſer les Tirans d'Italie: & qu'au cas qu'il ne le fit, Dieu le puniroit eruellement*; que cette derniere prophétie fit une telle impreſſion ſur quelques Florentins, qu'ils ne doutoient preſque point de ſon accompliſſement, *& ſe conſommoient, & devenoient pauvres à merveilles*, ſur l'eſpérance que le Roi viendroit délivrer leur ville; que la vie de ce Dominicain *étoit la plus belle du monde*; qu'il prêchoit avec force contre les vices, *& a réduit maintes gens à bien vivre*; que ſes ennemis ne l'accuſerent d'autre choſe, ſi ce n'eſt qu'il excitoit des troubles dans la ville, & que ce qu'il

disoit savoir par revélation, *il le savoit par ses amis qui estoient du conseil*: « Je ne le veux accuser ni excuser, » continue Comines; je ne sai s'ils ont » bien ou mal fait de *le faire* mourir: » mais il a dit maintes choses vraies, » que ceux de Florence *ne pouvoient* » *lui apprendre*: & touchant le Roi, » & les maux qu'il *prédit à ce Prince*; » lui est advenu ce que vous voyez, » qui fut premier la mort de son fils, » puis la sienne; & ai vu des Lettres » qu'il escrivoit audit Seigneur. »

Le récit de Comines mérite quelques réflexions. I. Cela peut faire croire que Savonarole prédisoit simplement & absolument le retour de Charle VIII: car s'il ne l'avoit prophétisé que comme une chose probable, & en se fondant sur ce que Dieu l'exigeoit, & ménaçoit de sa colere en cas d'inexécution, il n'auroit pas inspiré tant de confiance aux Florentins. Il y a donc beaucoup d'apparence qu'il leur promettoit absolument, comme un fait certain, la seconde expédition de Charle VIII: mais qu'en s'adressant à ce Prince il ne tenoit pas le même langage, & qu'il lui faisoit seulement connoître que Dieu lui ordonnoit de

retourner en Italie, faute de quoi il lui annonçoit l'indignation & les jugemens ſévéres de ſon Créateur. Il ne trouvoit pas de meilleur moyen de vérifier ſes prophéties qu'il débitoit à Florence.

Philippe de Comines, qui connoiſſoit mieux les affaires de l'Etat que le manége des faiſeurs de prédictions, n'a pas démêlé ces deux reſſorts, ou cette duplicité de langage : il les confond l'un avec l'autre. Il ſuppoſe que le Moine ajoutoit un *ſi* dans ſes Sermons, comme dans ſes lettres. Cela choque la vraiſemblance. Il eſt bon de remarquer que ſi ce prophéte eût été bien ſûr de ſon fait, il n'eût point ſignifié à Charles VIII ces terribles jugemens de Dieu : car en les ſignifiant il croyoit poſſible que ce Monarque ne fît point la ſeconde expédition. Comment donc oſoit-il dire que Dieu la lui avoit révélée ? Lorſque Dieu révéle qu'une choſe arrivera, les hommes ſont ils capables d'empêcher qu'elle n'arrive ? Peuvent-ils choiſir des meſures qui la détournent ? Eſt-il néceſſaire de les menacer de quelque malheur, au cas qu'ils la faſſent avor-

cer ? Concluons que les menaces qu'on faiſoit à Charle VIII, & la certitude de la révélation de ſon retour en Italie, ne peuvent pas s'accorder enſemble dans une tête qui n'eſt pas folle. Que ſi vous me répondez que ces menaces devoient ſervir de moyen à l'événement, & qu'ainſi elles n'étoient point un ſigne de l'incertitude de Savonarole, je vous nierai le fait; car Charle VIII ne retourna point en Italie, & parconſéquent les menaces de ce Moine n'étoient pas l'un des moyens que Dieu avoit prédeſtinés à cette fin. Tournez-vous de quelque côté que vous voudrez, vous n'éviterez jamais qu'il n'ait été faux prophéte, dans ce point là. Il me fait ſouvenir de nos Drabitius & de nos Kotterus, gens qui commençoient par ſouhaiter ardemment la ruine de l'Empereur, & qui continuoient par la prédire, & puis par chercher de tous côtés un Prince capable de la procurer, & enfin par ſignifier à ce Prince qu'il étoit prédeſtiné à ce grand ouvrage, & que s'il n'y travailloit, Dieu le puniroit ſévérement. Il y a quelquefois plus de malice que de fanatiſme dans ce procédé : on ne

cherche que la guerre ; car comme l'a dit un homme fort verſé dans ces artifices, *il eſt certain que ſouvent les prophéties, ſuppoſées, ou véritables, ont inſpiré à ceux pour qui elles avoient été faites, les deſſeins d'entreprendre les choſes qui leur étoient promiſes* (*a*).

II. Je fais une autre réfléxion ſur le narré de Philippe de Comines. C'eſt un Auteur qui aide trop à la lettre, pour faire trouver leur compte aux prédictions de Savonarole. Il vérifie ſur la mort du Dauphin, & ſur celle de Charle VIII, les menaces de ce Moine. Elles étoient vagues, & ne le commettoient pas beaucoup ; car ce Prince pouvoit recevoir des déplaiſirs par cent endroits, & plus aiſément que les perſonnes d'une condition privée : ainſi on ne riſquoit rien en le menaçant de quelque diſgrace. Un Prophéte n'a rien à craindre, quand il s'en tient à de telles généralités : il peut même ſe ſauver par une porte de derriere, en cas que les Princes qu'il menace ne tombent dans nulle affliction ; il peut

(*a*) Brueys, Hiſt. du Fanatiſme.

dire que cette longue proſpérité eſt un fleau de Dieu, qu'elle les empêche de travailler à leur ſalut, comme ils y euſſent travaillé ſous les revers de la fortune. Comines eſt trop bon & trop charitable; il auroit bien pû ſe paſſer des applications qu'il fait.

Cette faute en a produit d'autres: il s'eſt trouvé des Auteurs qui ont aſſuré très fauſſement qu'il dit que Savonarole prophétiſa que le Roi de France ne ſurvivroit guere au Dauphin. Spizelius, François Pic, & Sleidan, ſont tombés dans cette erreur. Sleidan eſt d'autant plus répréhenſible que c'eſt dans la traduction même de Comines qu'il a inſéré la fauſſeté dont je parle: *Nam & Regi*, dit-il, *prædixit fore ut extincto filio, ipſe quoque non diu ſupereſſet, atque has illius ad Regem litteras ipſe legi.* (*b*) Rien de plus infidele que cette verſion; elle ne répond point à ces paroles de l'original: » & » touchant le Roi & les maux » qu'il dit lui devoir advenir, lui » eſt advenu ce que vous voyez, » qui fut premier la mort de ſon fils,

Sleidan critiqué.

(*b*) Sleidan. in verſione Latinâ Cominæi; *lib.* III. *cap.* XIII. Edit. Amſterd. 1656.

» puis la ſienne, & ai vu des lettres » qu'il eſcrivoit audit Seigneur. » Le Traducteur a tellement confondu les choſes qu'il donne directement & formellement au Prophéte ce qui n'eſt qu'une pure gloſe de l'Hiſtorien. Il affirme outre cela que l'Hiſtorien a vû les lettres qui contenoient cette prétendue prédiction ; mais Comines a dit ſeulement qu'il avoit vû quelques lettres écrites au Roi par Savonarole. Il eût peut-être fallu, pour traduire fidélement, s'exprimer d'une maniere plus ſimple : cette ſimplicité ſans élégance eſt bien meilleure, qu'une belle latinité qui corrompt l'original.

III. Voici une troiſiéme réflexion. L'événement a juſtifié que Charle VIII n'avoit pas été choiſi de Dieu pour *réformer l'Egliſe par l'épée*, & pour *chaſſer les tyrans d'Italie*. Il ne réforma l'Egliſe en aucune maniere : les hiſtoriens (*c*) regardent ſon expédition comme l'une des époques des plus grands malheurs de l'Italie ; & il eſt certain que cette partie du Monde n'a tiré nul fruit du voyage

(*c*) Voyez ce que diſent Guichardin & Paul Jove au commencement de leurs Hiſtoires.

de

de ce Prince. Que conclure de tout cela, ſinon que le Moine ſe trompoit dans ſes prétendues révélations. Il ne voyoit pas plus clair qu'un autre dans les décrets de Dieu ; mais il avoit la hardieſſe de ſe vanter de les connoître.

Qu'on n'aille point m'alléguer que ſi Charles VIII avoit réformé l'Egliſe par ſon épée & qu'il eût fait obſerver à ſes ſoldats une exacte diſcipline, les prédictions du Dominicain auroient eu un bon accompliſſement. Ce ſont de vaines défaites. Quand Dieu prédeſtine à la fin, il prédeſtine auſſi aux moyens : de ſorte que ſi les moyens de redonner à l'Egliſe ſa premiere forme, & à l'Italie la liberté, euſſent dépendu de l'épée & de la bonne conduite de Charles VIII, ce Prince auroit agi en conſéquence : car rien n'arrête les décrets de Dieu. Il eſt donc faux que la Providence l'eût choiſi pour cet ouvrage ; & par conſéquent Savonarole, qui aſſuroit cela, doit paſſer pour un faux prophéte ſur ce point. Je n'inſiſterai pas ſur ce qu'on peut dire contre les échapatoires de ceux qui n'ayant pas réuſſi dans leurs prédictions, en at-

tribuent la faute aux péchés des hommes. Si ces péchés-là devoient détourner l'événement, il n'y avoit point là-deſſus un décret du ciel : ainſi tout homme, qui a prédit que cette choſe arriveroit, s'eſt trompé ; s'il avoit eu part à l'inſpiration, il auroit connu les obſtacles effectifs qui arriveroient, & non l'exiſtence prétendue de ce qui ne devoit pas arriver.

Je ne ſai où M. Varillas a lû qu'une diſette étant ſurvenue à Florence, *il ne ſervit de rien* à Savonarole *de l'avoir prophétiſé, qu'au contraire les Florentins trouverent d'autant plus mauvais qu'il n'y eut point apporté de remede.* (*d*) Ils n'auroient pas eu ſi grand tort. Car il gouvernoit toute la Ville ; & ſi ſa qualité de Prophéte l'obligeoit à faire ſavoir par avance la ſtérilité de la terre, ſa qualité de Directeur des Affaires de l'Etat, l'obligeoit à faire venir des grains : ſans cela la prédiction étoit inutile.

Je ne dois pas omettre que ſa converſation avec Philippe de

(*d*) Varillas, Anecdotes de Florence.

Comines ait été mal rapportée par M. Varillas, qui non-seulement y a cousu des additions & des amplifications outrées, mais aussi un mensonge tout-à-fait insupportable, savoir que Savonarole assura que Charles VIII ne reviendroit point en Italie. (e)

§. II. *Jugement de* NAUDÉ : *autres témoignages peu avantageux à* SAVONAROLE.

NAUDÉ, homme de tête, & bien plus intelligent en cette matiere que Comines, juge tout autrement des prétendues inspirations de Savonarole. Il est persuadé [que toute la louange que l'on a donnée ... à ce personnage, se doit rapporter ou à l'affection de ses fauteurs & amis, ou à la ruse & subtilité des Hérétiques, qui le feroient volontiers plus zélé que S. Paul, plus docte que S. Augustin, & plus éloquent que S. Jean Chrysostome, parce qu'ils se l'attribuent. *Naudé ajoûte qu'il croit* que pour en juger avec plus de raison & d'équité, l'on

(e) Varillas, Hist. de Charles VIII, Liv. IV.

peut dire premierement des prédictions, qui l'ont rendu ſi fameux & recommandable, que tant s'en faut qu'elles ſe ſoient faites par le moyen de la Magie divine, telles qu'étoient celles des Prophetes & de beaucoup d'autres Saints & favoris de Dieu, qu'au contraire elles ont été preſque toutes fauſſes, comme il ſe peut voir en ce qu'il aſſuroit que le Roi Charles VIII. viendroit pour la ſeconde fois en Italie, que celui là périroit malheureuſement qui voudroit dominer à Florence, que Jean Pic guériroit de la maladie de laquelle deux jours après il décéda, & en beaucoup d'autres de ſes prophéties, encores plus vaines, leſquelles ſont amplement deduites & cottées dans le Livre que Jean Poge a compoſé ſur la fauſſeté d'icelles: & que ſi quelqu'unes ſe ſont rencontrées véritables, il faut advouer que ça été caſuellement, ou parce qu'il eſtoit adverti de ce qui ſe devoit faire par un grand nombre d'amis qu'il avoit dans le conſeil des Florentins & du Roi de France: & pour ce qui eſt finalement du reſte de ſes actions, l'on peut véritablement juger par icelles qu'il a eſté un très-grand politique, employé

quelque fois dans les charges les plus honorables, & doué d'une éloquence ſi prompte & perſuaſive, qu'il peut être à bon droit comparé à ces anciens Orateurs, qui dominoient ſur les Etats populaires & Démocratiques, ne plus ne moins que les vents font ſur la mer, les entretenans à leur volonté dans le calme de la paix ou dans les bouraſques de guerre, les faiſant rouler tantôt d'un côté & tantôt de l'autre, les bouleverſant de fond en comble, & bref les maniant à leur plaiſir & à la cadence de leurs diſcours; comme Savonarole ſe peut vanter d'avoir fait l'eſpace de plus de dix ans à Florence, combien qu'il ſe ſervoit auſſi de ſes revélations, & de ſa piété feinte & ſimulée, pour entretenir ſi long-tems ſon crédit & ſa réputation, n'ignorant point par les exemples d'Arius & de Mahomet, que le reſpect de la Religion a une extrême puiſſance ſur nos eſprits, & que depuis qu'un homme a le bruit de vivre ſaintement, il perſuade tout ce qu'il veut au peuple, ſurtout quand il eſt doué d'une grace de bien dire & d'une éloquence non commune.] (a)

(a) Naudé Apologie des Grands Hommes accuſés de Magie, *chap.* XVI.

On a dit qu'il y eut des Confeſſeurs qui lui revélerent les ſecrets de leurs pénitens, & qu'il l'avoua à ſes Juges. Ce moyen là de prédire n'étoit pas mauvais, & vaut bien tous ceux dont parle Naudé. Voici ce qu'on trouve dans le journal d'un Maître des cérémonies ſous le Pape Alexandre VI. Frere Jerôme ayant été mis en priſon, comme on l'eut appliqué ſept fois à la torture, il demanda grace, offrant de confeſſer & d'écrire tous les péchés de ſa vie. Là deſſus on ceſſa de le tourmenter, & on le reconduiſit à ſa priſon, où on lui donna du papier & de l'encre. Il écrivit ſa confeſſion, qui remplit, à ce qu'on prétend, plus de quatre-vingt feuilles; & entre autres crimes, il avoua, qu'il n'avoit jamais eu d'inſpiration divine, mais qu'il entretenoit des correſpondances ſecrettes, au dedans de Florence & pluſieurs milles à la rondes, avec quelques Moines de ſon Ordre, qui lui *revéloient les confeſſions de leurs pénitens*, avec les noms & les ſurnoms de ceux qui ſe confeſſoient; que tirant de là de grandes lumieres, il en prenoit occaſion de reprimander en particulier ou en public ces mêmes perſonnes, diſant

que leurs péchés lui avoient été revélés par le Sauveur des hommes (*b*).

Je n'ai point le Livre où Jean Poge donne le détail des fauſſetés prophétiques de Savonarole : mais je puis citer un Auteur qui en articule quelques-unes. [Poge *fit un* Traité qui fut imprimé à Rome, contenant 13 chapitres, *dans* leſquels *apoſtrophant* Savonarole, *il le convainc* de fauſſeté & de menſonge, ſpécialement en ce qu'ayant envoyé ſa cappe à Charle Strozze malade à la mort, & prédit que comme il l'auroit veſtue, il ſeroit incontinent & du tout guéri, icelui Strozze néantmoins rendit l'eſprit tout auſſitôt qu'il l'eût touchée, & de même l'ayant envoyée à un Orphevre nommé Côme, & à pluſieurs malades à même effet, à ſçavoir de guériſon prédite & promiſe, ils paſſerent ſoudain de cette vie en l'autre. Pareillement en ce qu'il avoit affirmé publiquement que Jean Pic de la Mirandole guériroit de la maladie de laquelle trois jours après cette prédiction il décéda. *Le même Poge* après avoir...

(*b*) Excerpta ex Diario Johannis Burchardi, p. 55. Edit. de Hanov. 1696.

refuté les raiſons dudit Savonarole, ... le demontre eſtre infidele, infame, apoſtat, ſéditieux, perturbateur du bien & repos public, ſchiſmatique, &c.] (c).

Martin del Rio reproche au Dominicain d'avoir prédit abſolument, ſans condition, & comme des événemens immuables & prochains, pluſieurs choſes dont preſque aucune n'eſt arrivée dans la révolution d'un ſiécle, & qui ont même été démenties par des événemens contraires. C'eſt ainſi qu'il annonça la converſion des Maures & des Turcs, & la délivrance de ſa République (d). Il paroiſſoit ſi perſuadé de la certitude de ſes prédictions, & il en avoit tellement perſuadé les Moines de ſon Couvent, qu'il conſentit auſſi bien qu'eux à les vérifier par l'épreuve du feu (e) (f). Il aſſura qu'il voyoit ſi clairement l'avenir, & qu'il acquieſçoit ſi fermement à l'évidence de cet objet, qu'il lui eût été auſſi difficile de n'y pas conſentir que de nier

(c) Du Verdier, Proſopographie, T. III, page 2333 & ſuiv.

(d) Martin del Rio, Diſquiſit. Magic. lib. IV, cap. 1.

(e) Voyez le § III.

(f) Burchard. Ubi ſupra, p. 46. Preuves ſur Comines, p. 113.

les notions les plus communes (g). C'eſt de ce ton là qu'il faut parler quand on veut rendre efficace ſur les peuples, ce qu'on prêche prophétiquement : mais le retour de ce voyage eſt un peu à craindre.

Volaterran a traité Savonarole avec la derniere dureté. Il tranche net que c'étoit un fourbe, qui ſe revoltant contre l'Egliſe, travailla à la fondation d'une ſecte. Ce qu'il ajoûte que ce Moine, lorſqu'il alloit à l'Egliſe pour prêcher, ſe faiſoit accompagner, non par des Religieux, mais par des gens armés, n'eſt pas une petite marque d'un eſprit factieux. On ne peut nier qu'il ne ſe ſoit trop intrigué dans les affaires politiques : cela eſt toujours blâmable dans les perſonnes conſacrées au ſervice des Autels. Si Savonarole ſe fût mêlé du Gouvernement pour y maintenir la concorde, & qu'il y eût réuſſi, on pourroit à peine l'excuſer ; car, comme ce n'eſt point aux Laïques à mettre la main à l'encenſoir, il n'appartient pas non plus aux Moines de toucher au timon de la Republique : chacun doit ſe renfer-

(g) Del Rio, ubi ſupra.

mer dans les bornes de ſa profeſſion. Que dirons-nous donc de ce Dominicain, qui ſe jetta à corps perdu dans les cabales de l'Etat, & qui attiſa le feu au lieu de l'éteindre? La ville de Florence étoit alors déchirée par deux puiſſantes factions. Les uns vouloient maintenir la Maiſon de Médicis, ou tout au moins l'Ariſtocratie: les autres prétendoient ruiner cette famille, & rétablir le Gouvernement populaire. Savonarole s'engagea dans ces diviſions, ſe fit Chef de parti, & fut l'ame ou le premier mobile de la faction Démocratique. Un Religieux, un Miniſtre des Autels, peut-il s'embarquer ſur cette mer orageuſe? N'eſt-ce pas un engagement au péché? N'eſt-il pas preſque inévitable qu'il faudra ſe ſoutenir par de mauvaiſes intrigues, & par des complots qui aboutiſſent ordinairement à des émotions populaires, à des pilleries, à des maſſacres, à des proſcriptions, ou à des Arrêts de mort rendus précipitamment, & exécutés de même par la faction qui prend le deſſus. Celle du Dominicain devint odieuſe par une pareille exécution, qui ſe fit ſur pluſieurs Citoyens conſidérables, qu'on

immola à des reſſentimens particuliers. Leurs parens ſe jetterent en vain aux genoux de Savonarole, pour obtenir la permiſſion d'appeller de cette ſentence au peuple. Cependant cet Apel étoit une des plus eſſentielles prérogatives du Gouvernement Démocratique, que notre Moine vouloit établir (*h*). Il foula aux pieds cette Loi, qu'il avoit autrefois propoſée lui-même, comme un moyen utile, & preſque néceſſaire, pour le maintien de la Liberté (*i*). Il jetta par là les ſemences de ſa ruine. Ses déclamations contre les Papes, le refus qu'il fit de ſe rendre à Rome, quoiqu'il eût été cité par pluſieurs Brefs, ſon mépris pour l'excommunication fulminée contre ſa perſonne, mille autres démarches téméraires & violentes lui firent une infinité d'ennemis. Mais ce qui acheva de le perdre, fut qu'ayant conſenti à juſtifier ſes ſentimens par l'épreuve du feu, il biaiſa viſiblement, & montra une foibleſſe honteuſe, quand il s'agit d'en venir à l'éxécution. Cette avanture eſt ſi ſingu-

(*h*) Gratianus de caſibus virorum illuſtrium, p. 133.

(*i*) Guichardin liv. III.

liere, qu'elle mérite d'être racontée avec quelque détail.

§. III. *Defi entre les Dominicains & les Franciſcains. Réflexions là deſſus.*

Les Theſes ſuivantes furent la premiere cauſe de ce cartel ſingulier.

I. L'Egliſe de Dieu a beſoin de réformation.

II. Elle ſera fuſtigée & renouvellée.

III. Florence ſe renouvellera auſſi, après avoir été fuſtigée.

IV. Les infideles ſe convertiront à J. C.

V. Toutes ces choſes arriveront de nos jours.

VI. L'Excommunication de Frere Jerôme eſt nulle : ceux qui n'y déferent pas ne péchent point.

Savonarole ayant fait ſavoir qu'il ſoutiendroit ces Theſes, un Cordelier de la ville déclama contre dans ſes Sermons, & s'offrit à prouver qu'elles étoient Hérétiques. Il fut ſecondé par ſes Confrères, & Savonarole par les Siens ; de ſorte qu'on vit naître un grand combat entre les deux Ordres. Les Dominicains déclarerent que ſous peine de la vie ils garantiroient la vé-

rité de ces Theſes devant un Juge non ſuſpect, & ils propoſerent le feu pour l'arbitre de leurs différens. Les Franciſcains ayant accepté la condition, Dominique de Peſcia, Jacobin, ſigna un écrit, par lequel il s'engageoit d'entrer dans le feu avec le Cordelier qui avoit prêché contre les Theſes, déclarant qu'il eſpéroit ſortir ſain & ſauf du milieu des flammes. Le Frere Mineur ſignifia qu'il vouloit ſubir l'épreuve avec Savonarole, & qu'un autre Franciſcain entreroit au feu avec Dominique de Peſcia. D'autres Religieux de S. François ſe préſenterent ſur les rangs, dans l'eſpoir qu'ils ſortiroient des flammes ſans nul dommage : mais celui qui défia Savonarole, eut l'ingénuité d'avouer qu'il s'attendoit à périr dans cette épreuve. Les Dominicains ne reculerent pas : une infinité de gens ſe joignirent à eux ; & le 1. jour d'Avril de l'année 1498, Savonarole ayant prêché dans l'Egliſe de S. Marc, preſque tous ſes auditeurs s'écrierent, *me voici, Seigneur, me voici, j'entrerai au feu pour votre gloire.*

Savonarole n'accepta point le cartel que lui propoſa le Franciſcain, qui

le demandoit nommément pour Antagoniſte. Il ſe juſtifia en diſant que ce n'étoit pas la peine qu'il entrât au feu avec un ſeul Franciſcain ; déclarant au reſte que ſi ſes Adverſaires, & principalement ceux qui réſidoient à Rome, & leurs adhérans, vouloient s'expoſer au feu, il les y accompagneroit ; bien aſſuré qu'il auroit le ſort des trois Hebreux qui furent jettés dans la fournaiſe de Babylone. Ces raiſons, & quelques autres qu'il allégua, ne contenterent pas tout le monde, & il y eut beaucoup de gens qui furent ſurpris & ſcandaliſés de ſa timidité (*a*).

Les Magiſtrats de Florence ayant bien examiné tous ces cartels de défi, & les mouvemens que cela cauſoit dans la ville, ordonnerent qu'on procéderoit à l'épreuve le Samedi 7 d'Avril 1498. Le Franciſcain, accompagné ſeulement d'un de ſes Confreres, ſe rendit au lieu du combat avant l'heure qui avoit été marquée ; mais Dominique de Peſcia la laiſſa paſſer, & vint peu après proceſſionnellement, avec la Croix & le Saint Sacrement, ſuivi de

(*a*) Burchard. Ubi ſuprà, p. 48, 504

Savonarole, de tous ſes Confreres, & d'une grande multitude de peuple. Le Franciſcain déclara aux Magiſtrats qu'il étoit bien aſſuré de périr dans cette épreuve, & qu'il les prioit de ne point juger l'affaire en faveur de Savonarole, à moins que le Dominicain ne ſortît du feu ſans aucun mal. On le lui promit : & parce qu'il y avoit des gens qui ſoupçonnoient, que l'un ou l'autre de ces Moines, ou peut-être tous les deux, avoient caché quelque charme ſous leur robe, on ordonna qu'ils ſe dépouilleroient, & qu'ils prendroient d'autres habits qu'on avoit préparés.

Le Diſciple de S. François ne fit là deſſus aucune difficulté, & il offrit même d'entrer tout nud dans les flammes. Le Dominicain au contraire ſe ſervit de ſubterfuges pour garder ſa robe ; & cela lui fut accordé à la priere même du Franciſcain, qui repréſenta, que puiſqu'elle étoit de drap, elle ſeroit infailliblement brulée avec celui qui la portoit. Le Dominicain proteſta enſuite qu'il n'entreroit point dans le feu ſans le crucifix. On y donna les mains, à l'inſtance encore du Cordelier, qui dit, que ce Crucifix

étant de bois, ne pouvoit être un préservatif contre le feu. Le Jacobin demanda pour nouvelle grace qu'il lui fut permis d'entrer dans le feu avec le Saint Sacrement, déclarant que sans cela il ne s'exposeroit point à l'épreuve. Les Magistrats n'y voulurent point consentir, & là-dessus l'Assemblée se rompit.

Voilà quelle fut l'issue d'une affaire qui avoit attiré l'attention de toute la ville. On murmura, on s'indigna, on forma des soupçons contre Frere Savonarole (*b*), & ce ne fut pas sans fondement. En effet toutes les apparences étoient contre lui. C'étoit déja un préjugé peu favorable qu'ayant été défié nommément, il n'acceptât point d'entrer au feu en personne, mais par procureur. C'étoit fort mal à propos qu'il s'excusoit sur ce que le grand ouvrage à quoi Dieu l'avoit destiné ne comportoit pas qu'il se commît avec un seul Franciscain ; car il ne pouvoit rien faire de plus utile pour l'avancement de cet ouvrage, que l'auroit été l'heureux succès de l'épreuve. Quel témoignage plus auten-

(*b*) Burchard. Ibid.

tique pouvoit-il donner de ſa Miſſion extraordinaire, que de convaincre le public qu'il paſſoit impunément au travers des flammes, qui conſumoient ſon Accuſateur ? Cela n'eût-il pas été auſſi capable de légitimer ſa Miſſion, que le ſuplice de Coré fut propre à confirmer celle de Moïſe. Remarquez bien que le Dominicain témoignoit hautement qu'il ne craignoit point le feu, & qu'il étoit aſſuré de n'y recevoir aucun dommage. Qui l'empêchoit donc d'accepter le défi ? Quant à ce qu'il diſoit qu'il ne refuſoit point de s'offrir à l'épreuve, pourvû que ſes ennemis de Rome la ſubiſſent auſſi perſonnellement, ce n'étoit pas là donner une grande preuve de courage : car c'eſt ne rien promettre, que de promettre ſous des conditions qu'on ſait bien que perſonne n'acceptera. Concluons de tout cela que chacun eut lieu de penſer que Savonarole craignit en cette occaſion de compromettre également ſa réputation & ſa vie.

Ne m'objectez point qu'il conſentit qu'un de ſes Confreres entrât dans le feu, & ne concluez point de là qu'il agiſſoit de bonne foi : car cette conſéquence ſeroit mauvaiſe. Les défis des

Franciſcains le mirent dans un ſi grand embarras, qu'il ne pouvoit conſerver ſa réputation qu'en s'expoſant lui-même à cette épreuve du feu, ou en conſentant que quelqu'un de ſes Confreres s'y exposât. Que faire dans une ſi grande extrêmité ? Il fallut néceſſairement payer d'aſſurance, & commettre au moins un Procureur, ſauf à eſpérer que les Magiſtrats n'ordonneroient point l'épreuve, ou qu'en tout cas, l'on inventeroit des expédiens qui l'éluderoient, & qui ſeroient d'une moindre conſéquence, étant employez par Dominique de Peſcia, que ſi Savonarole lui-même s'en fût ſervi. On en inventa effectivement. Mais l'affaire étoit engagée de telle façon, qu'il ne s'agiſſoit pas de ne rien riſquer; il s'agiſſoit ſeulement du plus ou du moins de riſque.

Les Franciſcains remporterent un avantage inconteſtable : leur champion fit paroître, & beaucoup de charité, & beaucoup d'intrépidité ; car il ſe préſenta à une mort aſſurée ; il fut aſſez raiſonnable, pour être perſuadé que le feu ne lui feroit nul quartier ; il voulut mourir pour le ſalut de tant d'ames, qu'il croyoit que

Savonarole avoit ſéduites ; il eſpéra qu'elles ſe déſabuſeroient, & que la ſéduction n'iroit pas plus loin, dès qu'on auroit vu périr dans les flammes le ſubſtitut du ſéducteur. Il pouvoit craindre qu'on ne jugeât que, puiſque les deux Antagoniſtes périſſoient également, chaque parti avoit tort ; mais tout bien conſideré, il ſe flatta que le mal ceſſeroit, pourvu que l'on crût que Savonarole étoit dans l'erreur. Notez que ſi les Dominicains, qui s'engagerent à l'épreuve, euſſent été bien perſuadés que le feu les reſpecteroit, ils n'euſſent pas fait paroître beaucoup de courage.

§. IV. *Témoignage équivoque de Guichardin. Critique de cet Hiſtorien.*

La maniere dont Savonarole conduiſit dans cette rencontre, ruina ſa réputation, & enhardit ſes ennemis, qui le lendemain de cette ſcene, coururent à main armée au Couvent des Dominicains. Ces Moines firent une réſiſtance qui convenoit mal à des Diſciples d'un

Prophéte de la nouvelle Loi ; vû ſur-tout que cette attaque étoit ſoutenue de l'autorité des Magiſtrats. Les Dominicains avoient fait proviſion de fuſils & d'autres armes. Ils tirerent ſur les aſſaillans, & en tuerent cinq. Ceux-ci firent à leur tour une décharge ſur les Moines, dont trois furent tués, nommément le frere de Savonarole, qui étoit Profès de l'Ordre. On ajoute qu'il fallut mettre le feu aux portes du Couvent, pour forcer l'entrée (*a*). On ſe ſaiſit de Savonarole, & on lui fit ſon procès. Il fut pendu & brulé avec deux autres Jacobins, Dominique Peſcia, & Sylveſtre de Florence.

Les Hiſtoriens varient ſur les particularités de ce procès. Ce que Guichardin rapporte ſent un homme qui ménage la réputation des malheureux. [Savonarole, *dit-il*, fut appliqué à la queſtion, qui ne fut pas bien rigoureuſe, & ſon interrogatoire fut rendu public. Après avoir

(*a*) Burchard. in Diario, p. 54. Jovius in Elog. cap. XLIII.

réfuté les accuſations d'avarice, de mauvaiſes mœurs, d'intelligence avec des Puiſſances étrangéres, il y avouoit qu'il n'avoit point été inſpiré d'en-haut dans ſes prédictions. Mais qu'il les avoit faites en conſéquence d'opinions particulieres, fondées ſur une grande méditation de l'Ecriture ſainte. Qu'il n'avoit eu en cela aucun mauvais motif, ni aucun deſir de parvenir aux honneurs Eccléſiaſtiques, & que ſon unique but avoit été de procurer la convocation d'un Concile univerſel, dans lequel on pût réformer les mœurs du Clergé; & rétablir l'Egliſe, ſi défigurée alors, dans l'état où elle étoit au temps voiſins des Apôtres : Qu'il auroit été plus flatté d'avoir opéré une œuvre ſi ſainte & ſi ſalutaire, que d'être Pape, parcequ'elle ne pouvoit être accomplie que par le moyen d'une bonne doctrine, d'une vertu ſinguliere, & d'une grande vénération de la part de tous les hommes, au lieu que le Pontificat s'obtenoit ſouvent par de mauvaiſes voyes, & par la faveur de la fortune. Il réitéra les mêmes déclarations en préſence de

pluſieurs Religieux, même de ſon ordre : mais ſi l'on en croit ce que ſes partiſans publierent depuis, il ſe ſervit de termes qui pouvoient recevoir différentes interprétations.

Par Sentence du Général des Dominicains & de l'Evêque Romolino, qui fut depuis Cardinal de Sorrento, Commiſſaires délégués par le Pape, Savonarole & les deux autres Moines furent dégradés des ordres ſacrés, & livrés aux Juges ſéculiers, qui les condamnerent à être pendus & brûlés. On vit à leur dégradation & à leur ſupplice une auſſi grande affluence, qu'il y en avoit eu au même endroit pour voir l'épreuve du feu. Il mourut avec conſtance, mais ſans rien dire qui pût faire juger s'il étoit innocent ou coupable. Ainſi ſa mort ne fixa point les jugemens, ou plutôt les différentes paſſions des hommes ; car les uns demeurerent perſuadés que c'étoit un impoſteur ; & les autres crurent toujours ou que l'interrogatoire, qu'on avoit rendu public, étoit une piéce fabriquée, ou que la force des tourmens, plutôt que celle de la vérité,

avoit vaincu ſa complexion foible & délicate. Ils excuſoient même cette foibleſſe par l'exemple du Prince des Apôtres, qui ſans être en priſon, ſans être appliqué à la torture, avoit, ſur de ſimples diſcours de ſervantes & de valets, renié pluſieurs fois ſon Maître, dont il avoit entendu les divines inſtructions, & vû des miracles ſans nombre.] (b)

Il y a trois choſes à conſidérer dans ce récit. La premiere, que Savonarole fut livré au bras ſéculier, parceque, comme il l'avoua lui-même, il avoit connu l'avenir par des lumieres acquiſes, & n'avoit agi que pour ramener l'Egliſe à ſon ancienne pureté. La ſeconde, que l'aveu qu'il fit là deſſus étoit exprimé en paroles ambigues. La troiſiéme, qu'au moment de ſon ſupplice il n'avoua point qu'il fût coupable, & ne proteſta point qu'il fut innocent; & que néanmoins il y eut bien des gens qui perſiſterent à le tenir pour un ſaint, quoiqu'ils ne doutaſſent pas qu'il

(b) Guichardin, Hiſt. des Guerres d'Italie, liv. III, ad fin. verſion de M. l'Abbé Desfontaines, &c. | Londre (Paris) 1738. [On a ſubſtitué cette verſion à celle de Chomedey, dont Bayle s'étoit ſervi.]

n'eût nié la vérité devant les Juges.

I. Je remarque ſur le premier de ces trois articles, que Guichardin n'a pas bien rempli les devoirs d'un Hiſtorien ; car non-ſeulement il a ſupprimé la plupart des accuſations, reconnues pour véritables par Savonarole, mais auſſi il a mal repréſenté celles qu'il a rapportées. Il lui étoit bien permis de croire que les Juges avoient oprimé l'innocence de ce Religieux ; mais il n'avoit aucun droit de mutiler, ou de déguiſer les piéces qui avoient été publiées de ce procès. Or il a fait l'un & l'autre, puiſqu'il eſt certain qu'elles contiennent pluſieurs chefs d'accuſation & de confeſſion, qu'il a paſſés ſous ſilence, & que dans ceux qu'il a rapportés, il a éclipſé les choſes qui marquoient le crime, & n'y a laiſſé qu'une idée d'innocence.

Si un Hiſtorien peut faire ainſi les fonctions d'Avocat, ce n'eſt tout au plus que par quelque réflexions à part, & non pas dans le fil même de la narration qui doit être parfaitement conforme aux actes publics. Guichardin charge trop les Juges, & décharge trop l'accuſé : il ne tient pas

pas à lui qu'on ne croye qu'ils firent brûler un homme, pour avoir osé assurer qu'une forte méditation des oracles de la Bible lui avoit appris que telles & telles choses arriveroient. La prétention d'un tel homme peut bien être téméraire & censurable; mais elle ne le rend point digne d'une peine corporelle; & par conséquent les Juges de Savonarole eussent été des homicides & des assassins, s'il l'avoient puni de mort pour une semblable faute.

Voyons où est l'artifice & le déguisement de l'Historien. Il a séparé deux choses, qui devoient être jointes; l'une est ce qu'on avoua dans la prison, l'autre est ce que l'on avoit prêché. Le Moine avoua que sa connoissance de l'avenir n'étoit point infuse, ou une révélation immédiate du saint Esprit; mais il s'étoit vanté d'une telle révélation; & c'est par là que son aveu, qui dans tout autre cas eût été une bagatelle, le rendit infiniment coupable. Il se trouva convaincu par sa propre confession d'une horrible & d'une infâme imposture. Guichardin s'est bien gardé de proposer cette remarque à ses lecteurs: il souhaitoit sans doute qu'ils ne comparassent pas

la confeſſion de Savonarole auec ſa conduite précédente. Si vous voulez ſavoir une partie de ſupreſſions de Guichardin, liſez la Relation de Nauclerus; on y trouve que, ſuivant les Actes du procès qui devinrent publics, Savonarole reconnut que ſa conduite n'avoit été qu'un tiſſu de vanité & d'ambition, à quoi il avoit fait ſervir ſes prétendues prophéties (c).

II. La ſeconde choſe que je conſidére dans la narration de Guichardin, c'eſt que l'accuſé employa de termes équivoques. Ses Apologiſtes ſont un peu embaraſſés ſur ce point là; il yeut quelques dévots de ce nouveau ſaint qui chancellerent à ce ſujet; mais il y en eut d'autres qui le juſtifierent par l'exemple des anciens prophétes, dont les réponſes paroiſſoient ſignifier tout le contraire de ce qu'ils penſoient. On allégua, que Thomas d'Aquin aſſure qu'un accuſé n'eſt point tenu de dire la vérité devant des Juges iniques. On ſe ſouvint, qu'il y a eu des Martyrs que la force des tourmens a obligés de parler contre leur conſcience,

(c) Nauclerus, parte II. Gener. p. 990.

& l'on ſe confirma ainſi dans la foi que l'on avoit eue pour ce nouveau prophéte (*d*). Voilà ce que c'eſt que de s'entêter d'un homme qui s'acquiert la réputation de Saint inſpiré : Cet entêtement eſt d'ordinaire une maladie incurable. Que les prédictions de cet homme ſoient confondues par l'événement, qu'il varie, qu'il ſe dédiſe, qu'il ſe contrediſe, qu'il tombe dans des foibleſſes & dans des fautes atroces ; on ne revient point de ſa préoccupation, on cherche à le juſtifier aux dépens des plus grands ſaints de l'ancienne & de la nouvelle loi, on aime mieux qu'en ſa faveur les fautes quittent ce qu'elles ont de mauvais, qne de croire qu'il faſſe des fautes.

La préoccupation des dévots de Savonarole fut ſi outrée, qu'ils conſerverent religieuſement tout ce qu'ils purent du bucher où il fut brûlé. On avoit prévu leur ſuperſtition, & à cauſe de cela on avoit fait enlever fort promptement toutes les cendres, pour les jetter dans la riviere. Mais on ſauva un os qui tomba du bucher, & une

(*d*) Pic in vitâ Savonarolæ, p. 132 & ſuiv.

partie de doigt qui fut emportée, pendant qu'on jettoit des pierres ſur la potence où les trois Dominicains furent pendus. Tout cela fut gardé comme des reliques, qui firent, dit-on, bien des miracles (*e*).

Ce que je veux remarquer en troiſieme lieu dans le narré de Guichardin, c'eſt que l'exemple de Saint Pierre n'eſt guere propre à juſtifier le prophéte de Florence; car la faute de cet Apôtre fut ſuivie d'un prompt repentir, & réparée par une longue fidélité; maison ne voit pas que Savonarole ſe ſoit ſervi du ſeul moyen qui lui reſtoit de ſe relever de ſa chute. C'étoit de déclarer ſur l'échaffaut qu'il prioit Dieu de lui pardonner la foibleſſe qu'il avoit eue, de nier dans la priſon ce qu'il avoit affirmé en chaire. Guichardin remarque qu'il ne dit mot, ſoit pour s'accuſer, ſoit pour ſe juſtifier.

(*e*) Ibid.

§. V. *Nouveau partage d'opinions. Si les Proteſtans ont de juſtes prétentions ſur Savonarole.*

Il y eut des gens qui crurent que Savonarole fut puni très-juſtement : il y en eut d'autres qui le conſidérerent comme un martyr, & qui recueillirent ſes cendres pour les conſerver. Un Prêtre de Florence publia un livre de ſes Prophéties & de ſes miracles (*a*). Pic de la Mirande s'eſt paſſionné pour la défenſe du Dominicain : il en fait auſſi un Saint à miracles, & il ſuplie ſes lecteurs de ſe ſouvenir de lui dans les prieres qu'ils feront à Dieu, & à Jerome Savonarole. Il aſſure que le cœur de ce ſaint perſonnage fut trouvé dans la riviere, qu'il en poſſéde une partie, & qu'elle lui eſt d'autant plus chere qu'il a éprouvé qu'elle guérit les malades, & qu'elle chaſſe les démons. Il obſerve qu'un grand nombre de ceux qui perſécuterent ce Dominicain moururent miſérablement, & il met de ce nom-

(*a*) Ce Livre parut en 1496, du vivant même de Savonarole. L'Auteur s'appelle *Benivieni*.

bre le Pape Alexandre VI (*b*).

Notre Savonarole a trouvé bien d'autres Apologiſtes. Les plus célébres ſont les Peres Quetif, Bzovius, Baron, Alexandre, Neri, Religieux Dominicains, auſquels on doit joindre Ambroiſe Catharin, Marcile Ficin, Mathieu Toſcan, Flaminius, &c. Ce dernier lui a fait une épitaphe très-honorable, & fort bien tournée.

Dum fera flamma tuos, Hieronyme paſcitur artus,
Relligio flevit dilaniata comas.
Flevit, & ô, dixit, crudeles parcite flammæ;
Parcite, ſunt iſto viſcera noſtra rogo.

Un de ſes Apologiſtes a débité que le Concile de Piſe promit ſa canoniſation aux Dominicains, pourvu qu'ils vouluſſent prendre parti contre le Pape Jule II (*c*).

Ce qu'il y a de plus particulier, c'eſt que les Proteſtans ſe ſont accordés avec les Catholiques, pour donner à ce Dominicain les mêmes élo-

(*b*) Pic de la Mirande, in vitâ Savonarolæ, p. 108, 116.

(*c*) Baron, Apolog. ordinis Præd. t. 11, p. 21.

:. [Beze, Vigner, Cappel, du Plef-Mornay & tous les Luthériens d'Allemagne nomment ordinairement *Savarole* dans leurs Livres le teſmoin ele de la vérité, le Précurſeur de Réformation Évangélique, le fleau la grande Babylone, l'ennemi juré l'Ante-Chriſt Romain, &, pour nclure en un mot.... le Luther de alie : & je m'eſtonne qu'ils ne l'apllent auſſi le Jean Hus du meſme ys, veu qu'ils moururent tous deux n meſme ſupplice..... & qu'ils nt tous deux marquez en groſſe tre dans le regiſtre & papier jourl de leurs Martyrs, teſmoins ces :s qu'ils mettent au deſſous de ſon igie :

Monachus ſolers, rerum ſcrutator acutus;
Martyrio ornatus, Savonarola pius.]

eſt Naudé qui s'exprime de la ſorte ns ſon apologie des grands homes accuſés de magie. Beze, dans ſes ges, loue Savonarole par un enoit aſſez particulier : je veux dire ur avoir encouru la haine de l'infâe Alexandre VI : cela ſuffit, dit ze, pour montrer que ce Moine

étoit un homme de bien. Ce raisonnement est assez bon pour un faiseur d'éloges; mais il ne vaudroit rien pour un Ecrivain qui parleroit historiquement, ou dogmatiquement; car les tyrans les plus féroces peuvent haïr & punir des gens qui sont en effet coupables.

Reconnoissons de bonne foi que les Protestans ont pris le change. Ils ne considéroient dans Savonarole que l'endroit avantageux à leur parti : s'ils eussent tourné la médaille, il leur eût été facile de se détromper. Il est indubitable que ce personnage mourut, en bon Catholique Romain. Coeffeteau déclare, sur le témoignage de Pic de la Mirande, que [Savonarole, averti de l'arrest de sa mort, demanda incontinent un Prestre pour confesser ses péchés, & désira de recevoir la très-Sainte Communion, laquelle lui estant aportée, il pria instamment qu'on lui permît de prendre & de tenir le Sacrement entre ses mains; ce qui lui ayant esté accordé, .. *il déclara* qu'il sçavoit & estoit assuré que là estoit le grand & le vrai Dieu, .. celui qui a fait le ciel & la terre, & toutes les créatures ... que là aussi as-

ſiſtoit la *très* Sainte Trinité ; indiviſible & inſéparable, le Pere, le Fils, & le S. Eſprit &c.]

Coeffeteau prend de-là occaſion d'apoſtropher rudement Du Pleſſis Mornai, qui, dans ſon *Myſtere d'iniquité*, avoit mis Savonarole au rang des Précurſeurs de Luther & de Calvin. [A voſtre advis, Monſieur Du Pleſſis, *lui dit-il*, un Lutherien, ou un Calviniſte, voudroit-il mourir de cette ſorte, & faiſant cette confeſſion de foy ? Que votre Beze donc l'arrache du milieu des idoles de votre parti : que Luther ne le prenne plus pour garant de ſon impiété : & vous, ne le faites plus hérétique contre ſa propre confeſſion. Certes s'il euſt eſté tel, ny Pic de la Mirande, ny Marcile Ficin, ny Neri, ny tant d'autres célebres perſonnages, qui ont tousjours veſcu en la Communion de l'Egliſe Romaine, n'euſſent jamais voulu célebrer ſes louanges, meſme après ſa mort. Mais de quel front peut-on mettre entre les Lutheriens & les Calviniſtes, un Religieux qui a tousjours célébré le ſaint Sacrifice de la Meſſe, & qui meſme a compoſé des Livres pour en eſclaircir les myſteres, & pour nous aprendre

comme il faut participer au fruit que Dieu nous y communique ? Comment peut-on mettre au rang des Luthériens ou des Calviniſtes, celui qui a tousjours crû ſept Sacremens de l'Egliſe, qui a tousjours invoqué les Saints, & prié pour les morts, qu'il croyoit eſtre en Purgatoire ? Qu'on prenne la peine de lire les Œuvres de Savonarole, & ſi tout ce que je viens de raporter de luy ne s'y trouve, qu'on m'appelle calomniateur. Que s'il a eu quelques opinions particulieres, nous n'apellons pas hérétiques ceux qui errent ſimplement, mais ceux qui à l'erreur joignent l'opiniaſtreté. Au demeurant, ce n'a point eſté pour avoir gémi ſous l'oppreſſion des abus après une réformation, qu'il a eſté bruſlé : mais ſon plus grand crime fut un crime d'eſtat, d'autant qu'il preſchoit en une Republique diviſée en faction, la plus puiſſante deſquelles... le fit mourir comme un ſéditieux] (*d*).

Un Miniſtre Proteſtant (*e*) eſſaya en vain de répondre à cette attaque,

(*d*) Coeffeteau, Réponſe au Myſtere d'iniquité, T. II, p. 532.

(*e*) André Rivet. Voyez ſes Remarques ſur cet endroit de la Réponſe au Myſtere d'iniquité.

au nom de Mornai & de tout le parti. Il parut étonné des objections de Coeffeteau, & il fut obligé de filer doux. Il avoua tacitement que Savonarole mourut attaché aux ſuperſtitions Romaines, & qu'il enſeigna pluſieurs Doctrines que Luther & Calvin avoient en éxécration. Que s'il demanda avec ardeur la Réformation de l'Egliſe, cela pourroit concerner uniquement les mauvaiſes mœurs, & les abus qui s'étoient gliſſés dans la diſcipline; & en ce cas là il ne mériteroit point d'être exclus du nombre des bons Catholiques Romains. Il ne faut point douter que dans les ſiecles les plus corrompus, des perſonnes très devouées aux Déciſions des Conciles, & à l'autorité du Pape, n'ayent reconnu qu'il ſe commettoit de grands deſordres dans la diſtribution des indulgences, dans l'élection des Papes, & par l'inobſervation des regles de la diſcipline; qu'il y avoit trop de pompe humaine à la Cour de Rome, & qu'il étoit à ſouhaiter que ces deſordres ceſſaſſent. Ne voyons nous pas aujourd'hui des Moines, & des Paſteurs catholiques, faire des Livres contre les abus qui ſe commettent dans les dé-

votions ? Sont-ils pour cela moins opoſez à ce qu'ils apellent ſecte de Calvin, ſecte de Luther ? L'adverſaire de Coeffeteau devoit s'attacher à prouver que Savonarole condamnoit les déciſions des Conciles que Luther & Calvin ont condamnées. Or c'eſt ce qu'il n'a point prouvé ; il s'eſt contenté de dire que le Pape, a defendu la Lecture de pluſieurs Ecrits de Savonarole, juſqu'à ce qu'ils euſſent été corrigés. Cette obſervation eſt trop vague ; car on ſait que la congrégation de l'*Indice* en uſe ainſi quelque fois à l'égard de certains Livres, où il n'y a que des bagatelles, ou que des expreſſions équivoques à cenſurer.

Rivet obſerve que Luther comptoit Savonarole entre les *Saints de Chriſt, que des Inquiſiteurs homicides avoient brûlés en divers lieux.* Il ajoûte que, dans la Préface que Luther compoſa pour mettre au devant des *Méditations* du Dominicain, il le cite comme un Auteur très Orthodoxe dans la matiere de la juſtification & du mérite des œuvres : mais s'il avoit ſu les circonſtances de la mort de ce Moine, auroit-il oſé le mettre entre les *Saints* de J. C ?

Voulez-vous ſavoir en quoi M. de Mornai faiſoit conſiſter le proteſtantiſme du Dominicain, liſez ces paroles. Le Moine de Florence [anéantit *dans ſes Livres autant* qu'il peut les traditions humaines, ne reconnoiſt de ſalut qu'en la gratuite juſtification par la foy en Chriſt, & là ſe tient attaché ſans eſpérer en autre mérite ; maintient la Communion ſous les deux eſpeces, foudroye les indulgences, & tant pour la vie que pour la doctrine meſme, reconnoiſt l'Antechriſt en la Cour Romaine : la doctrine de la juſtification gratuite nommément eſt excellemment traitée en ſes méditations ſur le Pſal. 30 & 50, que Poſſevin Jeſuite reconnoiſt par lui faites, la veille des ſupplices. Et pour ſes Sermons & autres Livres, l'*Index Romanus* les a chafourez à ſa mode.] (*f*).

M. Dupleſſis n'ayant cité que Poſſevin, homme qui jugeoit quelques fois des Livres qu'il n'avoit jamais maniez ? il eut fallu que M. Rivet ſon defenſeur eût opoſé à Coeffeteau de bons Extraits des ouvrages de Savonarole, afin que le Lecteur pût connoître certainement ſi ce Moine condam-

(*f*] Du Pleſſis Myſtere d'iniquité, p. 572.

noit, ou le dogme même des indulgences, ou seulement les abus de la pratique ; & s'il vouloit que toutes les traditions mises à part, on ne retînt que ce qui est contenu dans l'Ecriture. Il n'y a nulle apparence que ce fussent ses vues, puisqu'il aprouvoit les vœux monastiques. Il n'est pas sûr de chercher dans un ouvrage qu'un Auteur compose pour se préparer à la mort, ce qu'il a cru dogmatiquement sur le mérite des œuvres, & sur la justification gratuite : car en cet Etat-là l'on s'humilie le plus qu'on peut, & l'on a recours au remède le plus certain, qui est la grace & la miséricorde de Dieu. Enfin, il faut discerner si un Ecrivain s'éloigne, ou de la Décision des Conciles, ou des sentimens particuliers des Scholastiques. Ces sentimens se sont quelquefois acqu s une étendue si grande, qu'ils cachoient presque sous leur ombre la Décision du Concile. Il peut donc sembler qu'un homme, qui les combat, s'éloigne effectivement de la Doctrine Romaine, mais quelques fois c'est un faux semblant. La Doctrine de la justification n'est plus un si grand sujet de dispute, depuis qu'elle a été bien examinée, & developée. Je

de cela ſans adopter entierement ces paroles de M. Peliſſon : * « Une bonne partie de l'Allemagne s'ennuie il y a long-tems d'eſtre appellée Luthérienne & proteſtante plûtoſt que Catholique. On a honte en ſecret de s'eſtre ſeparé pour des queſtions qu'on a oubliées, & qui ne ſont plus queſtions, auſſitoſt qu'on n'eſt plus échauffé, & qu'on veut s'écouter & s'entendre. Diſputes qui firent un ſi grand bruit au commencement du Schiſme, & dont perſonne ne parle aujourd'hui, ſur la juſtification par la foy, ou par le mérite des œuvres, ſur l'efficace des Sacremens, *par l'œuvre œuvrée*, ou par *l'œuvre de l'œuvrant*, & autres choſes ſemblables (g).

§ VI. *Si la qualité de martyr convient à Savonarole.*

Nous avons vû que Luther mettoit Savonarole au rang de ces victimes que la barbarie & le faux zele avoient condamnées au ſupplice du feu. Reuſnerus, Heidegger, & d'autres Proteſtans lui donnent auſſi le glorieux titre

(g) Peliſſon, de la tolerance des Religions.

de Martyr. Mais j'ai de la peine à comprendre ſur quel fondement ils accordent cette qualité à un homme qui a célèbré la Meſſe, & invoqué les Saints toute ſa vie, & qui, à l'article de la mort a communié ſelon les rites de Rome, avec un acte de foi ſur la preſence réelle, & avec un acte d'adoration du Sacrement qu'il tenoit entre ſes mains. C'eſt ſelon le principe des Proteſtans vivre & mourir dans le ſein de l'idolatrie, & par conſéquent hors du chemin du ſalut. Or un reprouvé & un damné ne peut point être un véritable Martyr, quand même il perdroit la vie pour des opinions orthodoxes. N'eſt-il pas vrai que ſi Alexandre VI eût fait mourir un homme attaché à la plûpart des Dogmes des proteſtans, mais d'ailleurs Anti-Trinitaire, les Miniſtres ne voudroient point ſe faire honneur de la mort d'un tel perſonnage, ni de ſes déclamations contre Rome, ni de ſon zele pour la Réformation de l'Egliſe? Pourquoi? Parce qu'étant mort coupable d'une Héréſie qui damne les gens, on ne pourroit le conſiderer que comme *fils de la gehenne*, & eſclave du Demon.

De tant d'Auteurs qui aſſurent que Savonarole expia par le ſuplice du feu le zele qui l'avoit pouſſé à prêcher contre le Pape, il n'y en a peut être aucun qui ait bien examiné le procès qu'on fit à ce Moine. Il eſt néanmoins fort important d'avoir lu avec attention tous les Actes d'un Martyr, avant que de décider qu'un tel ou qu'un tel ont morts Martyrs de Jeſus-Chriſt. Car ſi les Juges, qui condamnent au ſupplice un Orthodoxe, déclarent dans leur Sentence qu'ils ne le font pas mourir à cauſe de ſes opinions, mais parce qu'il a tâché de les établir par des voyes ſéditieuſes; on ne peut traiter cet homme là de Martyr, qu'au cas que l'on ſoit certain qu'il a été accuſé fauſſement de ſédition. Il eſt donc néceſſaire d'examiner meurement, & ſans préjugé, toutes les piéces du Procès; & ſi l'on trouve par cet examen que l'Orthodoxe a été bien convaincu d'avoir animé la populace à détruire les Autels, à piller les Egliſes &c, & d'avoir mis lui-même la main à l'œuvre, l'on doit reconnoître que la ſentence, qui le condamne à la mort pour ce ſujet, n'eſt pas la condamnation d'un Martyr.

Un Miniſtre qui retourneroit aujourd'hui en France, & qui ſeroit pris & pendu pour avoir prêché ſecrettement, mériteroit, auprès de nous, la qualité de Martyr, quand même les Juges exprimeroient dans leur Arrêt qu'ils le condamnent pour avoir contrevenu aux Edits du Prince; mais s'ils fondoient leur condamnation uniquement ſur ce qu'il auroit été convaincu d'avoir fait le métier d'eſpion, & d'avoir tramé un complot en faveur des ennemis de l'Etat, il ne faudroit plus prétendre que ce ſeroit un Martyr. Je ſuppoſe que les preuves ſeroient légitimes, conformément à la pratique criminelle par rapport aux dépoſitions des témoins, ou aux Lettres interceptées, ou à la confeſſion propre de l'Accuſé, eût-elle été extorquée par la queſtion: car cette derniere preuve eſt dans l'ordre du Barreau en pluſieurs païs, & on ne l'infirme point juridiquement, ſous prétexte que la douleur contraint certaines perſonnes délicates à s'accuſer de ce qu'elles n'ont point fait. Il ne ſuffiroit pas de dire en l'air que les Juges ont ſuborné de faux témoins, & ſuppoſé de fauſſes Lettres: il faudroit apporter de bonnes

preuves de cela, sans s'arrêter à des vraisemblances. Tout le monde sait que l'on reproche aux Jesuites d'avoir converti en Martyrs quelques-uns de leurs confreres punis pour crime d'Etat. Les Compilateurs de Martyrologes devroient avoir la délicatesse de Jule César, qui vouloit, non seulement que sa femme fût vertueuse, mais aussi qu'elle ne fût pas soupçonnée. Si l'on intente un procès aux Juges en matiere de martyre, il faut pousser les choses jusqu'à la démonstration morale; car autrement l'innocence du Martyr sera un sujet perpétuel de dispute, une vertu équivoque, ou soupçonnée pour le moins.

Je demande présentement à ceux qui disent que Savonarole n'a été brulé que parce qu'il s'étoit rendu odieux à la Cour de Rome; avez-vous lu les Actes de son procès? Y avez-vous trouvé qu'on ne le chargea d'autre crime que d'avoir médit du Pape, & d'avoir mépriſé les excommunications de Rome, & d'avoir prêché que l'Egliſe avoit beſoin de reforme? En ce cas-là, je vous donne cauſe gagnée. Mais comme vous ne pourriez les avoir lus, ſans y trouver qu'entre pluſieurs autres

per ; votre raport eſt très infi

En effet, cet aveu de *Savc* convainquoit d'une impoſtu de profanation & d'impiété pendant quelques années il que ſes connoiſſances des ch res venoient d'une inſpiratic diate, & prophétique. Voilà te la principale raiſon que alléguerent pour le condamr La maniere dont M. Du Pl nai tâche de concilier ces de ne vaut rien : *ne nous cottan ciardin*, ce ſont les paroles Pleſſis, *autre crime, que d'a bué* autrefois *ſes prédictions tion divine ;* leſquelles *il* rec mort *tenir* de la contemplat

assure que Savonarole n'avoit point fondé ses prédictions sur la science de l'Ecriture, ni sur un raisonnement humain, mais simplement sur une Révélation céleste (*b*); & que néanmoins il reconnut devant ses Juges qu'il avoit prédit l'avenir, non par une Révélation divine, mais par une opinion particuliere, où l'étude de la parole de Dieu l'avoit conduit (*c*). Il est donc manifeste qu'il y a de la contradiction entre ce qu'il avoua à ses Juges, & ce qu'il disoit auparavant; & il n'est pas nécessaire de développer l'illusion de Du Plessis: chacun la peut aisément connoître, & en conclure que la force des préjugés est bien séduisante, & fait aller bien de travers les Auteurs, qui veulent, à quelque prix que ce soit, justifier ceux de qui le témoignage leur paroît utile. On sait par le témoignage de Pic de la Mirande que Savonarole crut avoir reçu enfin une mesure de lumiere prophétique, qui lui ôta toutes les incertitudes qui lui restoient, pendant qu'il joignit ses raisonnemens à l'inspiration de Dieu [*d*].

(*b*) Guichardin, Lib. II. fol. m. 44.
(*c*) Idem, ibid. fol. 100.
(*d*) Picus, in vitâ Savonarolæ, p. 112, & suivantes.

Ceux qui voudroient excuſer Savonarole ſur ſes bonnes intentions, ne ſeroient pas recevables ; car il eſt certain que Numa Pompilius & quelques autres Légiſlateurs de l'antiquité ſe propoſoïent une fin utile au Public, quand ils faiſoient accroire qu'un Dieu leur dictoit les ordonnances qu'ils établiſſoient. Pourroit-on ſous ce prétexte les décharger de l'infamie d'avoir été des impoſteurs ? Mais quand même on pourroit les excuſer, cela ne juſtifieroit point Savonarole. Un Chrétien, un Religieux, qui profane le nom de Dieu, juſques au point de débiter ſes opinions particulieres comme des révélations immédiates, eſt infiniment plus criminel que les Gentils, qui n'avoient pas autant de reſpect que nous pour la divinité.

Si vous me répondez que ce ne fut pas là le véritable motif du ſupplice de Savonarole, que ce n'en fut que le prétexte, je vous demande : eſt-il permis de donner pour des faits certains ſes conjectures, & ſes interprétations, charitables par rapport à l'accuſé, malignes par rapport aux Juges ? car décider ſur un ſimple ſoupçon, & ſans expoſer la teneur

des actes, qu'un homme eſt innocent, c'eſt agir témérairement & par paſſion.

Mais, dira-t-on, on uſa de fraude en dreſſant ces actes, & il en parut des copies falſifiées. Le Greffier qui les rédigea (*e*) en fit deux, l'une véritable, l'autre altérée; & l'on ajoute que dans la ſuite cet impoſteur montra la véritable à Lucrece de Médicis, ſœur de Leon X, qui revint alors des préjugés qu'elle avoit conçus contre Savonarole (*f*). Je ne veux douter, ni de cela, ni en général de la paſſion qui a pu ſe rencontrer dans l'ame des juges : je veux ſeulement avertir les défenſeurs de Savonarole, que Guichardin qui eſt plutôt ſon Apologiſte que ſon Hiſtorien, reconnoît que que l'accuſé renonça à la qualité de prophéte. Il fut donc convaincu d'impoſture en matiere de prophétie par ſa propre confeſſion : crime atroce & abominable ſur lequel les Juges

(*e*) Il s'appelloit *Ceccani*.

(*f*) Voyez Spizelius in infelice Litterato p. 662. Il cite Timotée Perugin, *vie de Savonarole*, chap. 49; & il ajoute que le célèbre Magliabechi lui a communiqué pluſieurs remarques touchant la falſification de ces Actes.

le condamnerent. Peut-on ſe glorifier d'un tel martyr ?

Les différens biais que prirent ſes ſectateurs pour le diſculper à cet égard, ne montrent que trop, qu'ils ne doutoient pas que les actes du procès ne fuſſent fideles, quant à cette confeſſion de Savonarole. Et il faut bien prendre garde que ſi ſes accuſateurs ſont ſuſpects de calomnie, ſes Apologiſtes ſont ſuſpects ou d'entêtement ou d'intérêt de parti. Ce ſont ou ſes Diſciples, ou des Moines de ſon Ordre, qui ont pris à tâche de le juſtifier. Il n'y a rien qu'on ne faſſe plutôt que de reconnoître que l'on a été la dupe d'un hypocrite : & dès qu'on s'eſt laiſſé prévenir qu'un certain dévot eſt prophéte ; on n'en démord preſque jamais ; on aime mieux décrier les Juges qui le condamnent, que d'avouer ſa propre foibleſſe. Il ne faut ici conſulter ni les Cordeliers, parties adverſes de Savonarole, ni les Jacobins ſes confreres. Il faut rechercher le temoignage de ceux qui n'avoient point de part aux querelles de ces deux ordres. Pierius Valerianus, Juſte Lipſe, & Gratiani qui doivent

doivent passer pour des gens neutres ne sont nullement favorables à notre Dominicain. Le premier déclare nettement qu'on le brûla à cause de l'imposture & de l'impiété dont on le convainquit (*g*) : Les deux autres en portent à peu près le même jugement (*h*).

Je ne sai si les Juges eurent connoissance des lettres que Savonarole écrivit à Charle VIII, pour l'exhorter à revenir en Italie, & à *réformer l'Eglise par l'épée*. Ils auroient eu là un sujet valable de le condamner pour crime d'Etat ; car c'est un acte de rébellion, que d'attirer les Armées étrangeres : ce n'est pas ainsi que les chefs d'une faction peuvent travailler innocemment à la rendre victorieuse dans leur Patrie. C'étoit d'un autre côté un projet étrange, & presque furieux, que de vouloir faire servir l'épée d'un Roi de France à la Réformation de l'Eglise. Vouloit-on qu'il employât une Dragonnade, ou

(*g*) Pierius Valerius de Litterat. infelicitate, *lib.* II.

(*h*) Voyez Lipse, Monit. & exempl. politic. *lib.* I, *cap.* III ; & Gratianus de Casib. vir. illustr. p. 141.

ſeulement qu'il contraignît à main armée la Cour de Rome à convoquer un Concile ? Mais quelle liberté pourroit-on avoir dans une aſſemblée qu'un Conquérant feroit tenir ? Oſeroit-on opiner autrement qu'il ne voudroit ?

Pour dire quelque choſe du ſentiment de notre Moine par rapport à l'Excommunication, j'obſerverai que les Proteſtans ſe trompent peut-être, lorſqu'ils le trouvent orthodoxe ſur ce point-là. Remarquez-bien je vous prie qu'ayant été excommunié par Alexandre VI, il diſcontinua de monter en chaire ; mais quand il ſe fut apperçu que le ſilence diminuoit ſon crédit & arrêtoit ſes deſſeins, il ſe remit à prêcher, & continua de le faire juſqu'à ce que les Magiſtrats le lui euſſent défendu (*i*). Cette conduite inégale n'eſt point digne d'un Prophéte, ni d'un Apôtre. La même raiſon, qui l'empêchoit de ſe ſoumettre aux ordres du Pape, devoit l'empêcher de ſe ſoumettre aux ordres des Magiſtrats ; car ſi

(*i*) Guichardin, *lib.* III, ſub fin. à l'année 1498.

les intérêts du grand ouvrage, pour lequel il croyoit avoir reçu commiſſion extraordinaire, demandoient que nonobſtant les ordres du Pape, il exerçât la fonction de Prédicateur, puiſqu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, ils demandoient auſſi qu'il l'exerçât malgré les défenſes du bras ſéculier. Il y a quelque apparence qu'il eût allégué les mêmes raiſons contre un Concile que contre Alexandre VI, au cas qu'un Concile l'eût traité de la même ſorte que le Pape. Il auroit donc cru qu'il n'y avoit ſur la terre aucun Tribunal qui pût lui impoſer ſilence : & que ſait-on s'il ne penſoit pas qu'en qualité de Prophéte il devoit immédiatement relever de Dieu, & jouir d'un droit de *committimus*, pour évoquer toutes ſes cauſes en premiere inſtance à la Cour céleſte ? La diſcipline eccléſiaſtique ne tolere point de telles penſées : elle établit des Tribunaux qui interdiſent la chaire, qui ſuſpendent, qui excommunient ; elle veut qu'on ſe ſoumette à leur autorité, & traite de Réfractaires & de Schiſmatiques ceux qui ſecouent ce joug, ſous la

la prétention qu'ils ont été mal condamnés.

Mais que dirons-nous de la soumission, que Savonarole promettoit au Pape, dans la lettre qu'il lui écrivit le 29 de Septembre 1497. Il se justifie le mieux qu'il peut auprès du saint siége ; il allégue les fortes raisons qui l'avoient empêché de faire un voyage à Rome, quand le saint Pere l'avoit mandé ; il traite de calomniateurs ceux qui appelloient cela désobéissance ; il déclare qu'il est prêt à rétracter tout ce qu'il a dit ou écrit, si le Pape le trouve digne de censure ; il finit par soumettre sa personne, ses écrits, & ses paroles, à l'autorité de l'Eglise & à celle du Pape (*k*). S'il eût prétendu comme Prophéte à l'exemption de toute Juriſdiction Ecclésiastique, & s'il eût été tel que les Protestans le prônent, ce que je viens de citer seroit le langage d'un grand hypocrite.

Observons que si ce Dominicain n'étoit pas un imposteur, il falloit qu'il fût un fanatique outré. Je le prouve

(*k*) Savonarole, Epist. ad Alex. VI, dans les Preuves sur l'Histoire de Comines, p. 346.

ainſi. Il prédit entre autres choſes la converſion prochaine des Mahométans, & il ſe montra ſi perſuadé de la certitude de cette prophétie, qu'il déclara que quiconque entreroit au feu pour la ſoutenir, en ſortiroit ſans aucun dommage. S'il parloit ſincérement, ſa perſuaſion étoit parvenue au plus haut dégré de force. Or comme la fauſſeté de la prédiction fait voir clairement qu'il n'étoit pas inſpiré, nous devons conclure que ſon fanatiſme étoit parvenu au plus haut point. Perſonne au reſte ne doit ignorer que la vertu d'un fanatique, ſon zele, ſes macérations, ne ſoient équivoques. C'eſt pour l'ordinaire une vertu de vapeurs un déréglement d'organes, un dérangement de quelques fibres du cerveau. Je dois rendre cette juſtice à Voëtius, qu'encore qu'il ait diſputé le terrain en faveur de ce Moine (*l*), il ne laiſſe pas de lui donner quelque peu de vertige. Ce que je dirai dans l'article ſuivant confirmera le jugement de Voëtius, & ne permettra pas de douter que notre Dominicain n'ait été pourvû d'une aſſez bonne doſe de fanatiſme.

(*l*) Voëtius, Diſput. Theol. part. II, p. 1070.

§. VII. *Combats de Savonarole avec les Diables. Ses entretiens avec Dieu. Penſée de Machiavel ſur ce Perſonnage.*

SAVONAROLE eut, dit-on, de grands combats à ſoutenir avec les Démons, & ſe rendit formidable à ces Princes des ténèbres. L'Auteur de ſa vie aſſure que les Diables qui vexoient les corps des obſédés, & qui infeſtoient particulierement le Couvent des Dominicains, trembloient à la vue de Frere Jerôme, & que de dépit & de rage ils prononçoient toujours ſon nom avec quelque changement, ou quelque ſuppreſſion de lettres. Ils le menaçoient quelquefois; mais dès qu'il prononçoit une parole, ils prenoient la fuite. Il les chaſſa de toutes les cellules du Monaſtere, & ils ceſſerent de tourmenter les autres Moines. Mais ils réunirent tous leurs efforts contre lui. Il ſe trouva quelquefois arrêté, lorſqu'il faiſoit pendant la nuit la ronde dans le Couvent, l'aſpergès à la main, & chantant des Pſeaumes, pour mettre ſes freres à couvert des inſultes des Démons. Ils lui oppoſoient des nua-

ges épais, qui l'empêchoient de paſſer outre. Ils lui dirent un jour d'une voix menaçante : *Frere Jerôme que tu te prépares de maux ! Nous t'en ſuſciterons de ſi terribles, & en ſi grand nombre, que tu ne pourras jamais les ſoutenir.* Frere Jerôme leur répondoit en riant qu'il défioit leur fureur, & qu'il ne craignoit rien, parcequ'il mettoit ſa confiance dans le nom du Seigneur : *adjutorium meum in nomine Domini*, &c. François Pic aſſure qu'il tenoit toutes ces choſes de Savonarole même, *mihi poſteà ut ipſe retulit.* Il ajoute que le Dominicain avoit de fréquentes extaſes, & qu'un Religieux du Couvent, nommé le P. Sylveſtre, un des deux Dominicains qui furent *aſſociés à ſon martyre*, vit un jour deux fois de ſuite, *ſemel atque iterùm*, le Saint Eſprit ſous la forme d'une colombe dont les plumes étoient dorées & argentées, ſe repoſer ſur l'épaule de Savonarole, & lui *becqueter l'oreille* (*a*).

Une des accuſations qu'on lui intenta fut d'avoir dit qu'il s'entretenoit avec Dieu. Il eſt certain qu'on lui at-

(*a*) Picus, in vita Savonarolæ, pag. 123 & ſuiv.

tribua cette ſinguliere prérogative ; mais ce n'eſt pas une preuve qu'il s'en ſoit vanté formellement. Ceux qui s'entêtent d'un Dévot lui attribuent beaucoup plus de choſes qu'il ne s'en donne lui-même, & paſſent bientôt au-delà des bornes par leurs amplifications. Quoiqu'il en ſoit l'opinion commune fut qu'il diſoit lui-même qu'il parloit à Dieu. Machiavel aſſure que les Florentins, *peuple*, dit-il, *qu'on n'accuſa jamais d'ignorance ni d'imbécilité*, ne laiſſerent pas de ſe laiſſer perſuader par Frere Savonarole qu'il avoit des entretiens ſecrets avec Dieu. » Je ne veux point décider, ajoute Ma» chiavel, ſi Savonarole diſoit la vé» rité ou non ; parce que je ſai le reſ» pect qui eſt dû à un ſi grand homme. » Mais je puis bien dire qu'une infi» nité de gens étoient dans cette per» ſuaſion, ſans avoir rien vû d'ex» traordinaire, & qui fût capable » d'autoriſer une telle penſée : mais » ſa vie, ſa doctrine, la choſe même, » ſuffiſoient pour donner cours à des » bruits vagues (*b*). » C'eſt ainſi que s'exprime l'Auteur des diſcours poli-

(*b*) Machiavel, Diſcorſ. ſoprà Livio, *lib.* I, *cap.* XI.

tiques, pour prouver cette maxime, *qu'encore qu'il ſoit plus aiſé de perſuader une impoſture aux gens groſſiers, il n'eſt pas impoſſible de la perſuader à des gens d'eſprit.*

Je ne ſai ſi Savonarole avoit fait attention à une autre maxime, que le même Machiavel a débitée, en le citant encore pour exemple; c'eſt, qu'en certains cas les Légiſlateurs, les Fondateurs d'Empires & de Religions, doivent uſer de violence, & contraindre les peuples. Voici les regles que Machiavel preſcrit là-deſſus. [Il *faut* voir, dit-il, ſi ces Légiſlateurs ſe ſoutiennent d'eux mêmes, ou s'ils dépendent d'autrui: c'eſt-à-dire.... S'il faut qu'ils prient, & en ce cas ils échouent toujours; ou s'ils peuvent ſe faire obéir par force, & pour lors ils ne manquent preſque jamais de réuſſir. De-là vient que tous les Princes, que j'ai nommés, ont vaincu ayant les armes à la main, & ont péri étant déſarmés. Car.... l'eſprit des peuples eſt changeant, & il eſt aiſé de leur perſuader une choſe: mais il eſt difficile de les entretenir dans cette perſuaſion. Il faut donc mettre ſi bon ordre que lorſqu'ils ne croyent plus,

on les puiſſe faire croire par force. Moïſe *, Cyrus, Théſée & Romulus, n'euſſent jamais pu faire obſerver longtems leurs loix, s'ils euſſent été déſarmés ; ainſi qu'il eſt arrivé de notre tems au Jacobin Jerôme Savonarole, qui ſe perdit, faute d'avoir la force de faire perſévérer dans leur créance ceux qui avoient cru ſes paroles, & de les faire croire aux Incrédules.] (c).

Voyages de Jacques SADEUR.

JACQUES SADEUR, Auteur d'un nouveau voyage de la Terre Auſtrale, a débité dans cette Relation des cho-

* Quiconque lira la Bible de ſens raſſis, dit Machiavel (au 30 chap. du liv. 3 de ſes Diſcours) verra que Moïſe pour rendre ſes loix inviolables, fut forcé de faire mourir une infinité d'hommes, qui s'oppoſoient à ſes deſſeins. . . . *Ponat vir gladium ſuper femur ſuum.... & occidat unuſquiſque fratrem, & amicum, & proximum ſuum. Fecerunteque filii Levi juxta ſermonem Moiſi, ceciderumque in die illa quaſi viginti tria millia hominum.* Exod. 32, 27. [Cette remarque eſt de *M.* Amelot.]

(c) Machiavel au Traité du *Prince*, chap. VI, verſion d'Amelot.

ſes fort extraordinaires. Un naufrage, & divers accidens, que perſonne n'eſt obligé de croire, le jetterent ſur ces Côtes inconnues : la maniere dont il dit qu'il y arriva, & qu'il vainquit les bêtes farouches qui vouloient le déchirer, & qu'il ſe retira enfin de ce Pays après un ſéjour de trente-deux ans, eſt quelque choſe de ſi étrange, que je ne penſe pas qu'il y ait des inventions plus groteſques, ni dans l'Arioſte, ni dans l'Amadis.

Sadeur ſe diſoit hermaphrodite : il aſſure que c'eſt ce qui le délivra de la mort dans le Païs des *Auſtraliens*, où tout le monde a les deux ſexes, & où l'on ne fait nul quartier aux Etrangers qui n'en ont qu'un. On les traite de Monſtres marins. Ces peuples ſont ſi rigides là-deſſus, que s'il arrive qu'un enfant naiſſe avec un ſeul ſexe, ils l'étouffent comme un animal monſtrueux.

Notre Voyageur ne s'exprime pas bien nettement ſur la maniere dont les Auſtraliens engendrent, *n'ayant pu venir à bout*, dit-il, *dans tout le tems qu'il a été* parmi eux, *de connoître comment la génération s'y fait.* Ils ont une ſi grande retenue ſur ces matie-

res, que deux de ces Sauvages *lui en ayant entendu dire quelque chose, ils se retirerent de lui avec autant de signes d'horreur, que s'il eût commis quelque crime.* Malgré cela Sadeur ne laisse pas de nous faire entendre bien clairement, que les enfans naissent dans les entrailles de leur peres, comme les fruits viennent sur les arbres; que les Australiens n'ont point, comme nous, *de ces ardeurs animales les uns pour les autres*; qu'ils n'en peuvent même entendre parler sans indignation; que d'ailleurs ils *se suffisent pleinement à eux-mêmes*, & que chaque individu est l'instrument unique & complet des enfans qu'il met au monde. Il paroît par les raisonnemens qu'il prête à un Vieillard Australien, que ces peuples regardent avec horreur la génération qui dépend de deux personnes, & qu'ils plaignent le sort des autres hommes, qui sont obligés de concourir mutuellement à la propagation de leur espéce. Le principe des Australiens est que sans les deux sexes l'homme ne sauroit être parfait ni entier (*a*).

(*a*) Avantures de Jacques Sadeur, p. 60 & suiv. Edit de Hollande, 1692.

Ces idées ſingulieres ſur la génération me paroiſſent avoir une conformité parfaite avec les principes qu'Antoinette Bourignon, fameuſe Viſionnaire du dernier ſiécle, a débités dans un de ſes Livres. Elle prétend » que le » péché a défiguré *dans les hommes* » l'œuvre de Dieu, & qu'au lieu » d'hommes qu'ils devoient être, ils » ſont devenus des monſtres de na» ture, diviſés en deux ſexes impar» faits, impuiſſans à produire ſeuls » leurs ſemblables, comme ſe pro» duiſent les arbres & les plantes, qui » en ce point ont plus de perfection » que les hommes & les femmes. » (*b*) »

Si vous exceptés l'influence du péché, la doctrine de cette femme, & celle du Philoſophe Auſtralien, ſe reſſembleront comme deux goutes d'eau. Mais je m'étonne d'une choſe: c'eſt qu'ils n'ayent pas pris garde l'un & l'autre que cette prétendue ſupériorité des plantes ſur l'homme, par rapport à la faculté d'engendrer, eſt une fauſſe ſuppoſition. Car il eſt bien vrai que

(*b*) Antoinette Bourignon, Préface du Nouveau Ciel.

chaque plante produit ſa graine, ſon fruit, ſa ſemence, indépendamment d'une autre plante de différent ſexe; mais il eſt faux qu'elle produiſe une autre plante en elle-même, & par elle même. Qu'a-t-elle donc de plus que l'homme? Eſt-ce que l'homme ne produit pas en lui-même & ſans le ſecours de l'autre ſexe, la ſemence virile, qui eſt comme la graine ou le noyau dans les plantes, d'où ſort un autre individu? Oui, dira-t-on; mais ſans la conjonction avec l'autre ſexe, cet autre individu ne ſortira point de la ſemence virile. Je réponds à cela que la ſemence des plantes a beſoin auſſi d'être reçue dans une matrice, afin de devenir une plante, & que la terre eſt cette matrice qui la reçoit. Or n'eſt-ce pas une dépendance d'autrui auſſi grande & certainement moins agréable, que celle que vous trouvez de l'autre côté, vous Mademoiſelle Bourignon, & vous Jacques Sadeur? Il eſt certain que la comparaiſon qu'ils alléguent gâte leur hypotheſe. L'état parfait de l'homme, tel qu'ils ſe le figurent, par rapport à la génération, ſeroit fort ſupérieur à l'é-

at dès plantes. L'homme produiroit
in lui même, & par ſa ſeule vertu,
in homme, & non pas de quoi faire
in homme dans un autre ſujet. La
plante ne fait point cela : elle ne fait
que produire en elle-même le germe
que la terre développe, & dont elle
ire une autre plante.

L'Hermaphrodite Auſtralien, produiſant ſon ſemblable ſans autre ſecours, me rappelle ces vers de *Jehan Molinet.*

J'ai vu vif, ſans fantôme,
Un jeune Moine avoir
Membre de femme & d'homme,
Et enfant concevoir ;
Par luy ſeul en luy-meſmes,
Engendrer, enfanter,
Comme font autres femmes,
Sans outils emprunter.

Voilà un Hermaphrodite fort extraordinaire : & auquel on peut appliquer la deviſe du Porc-epi,

Se jaculo, ſeſe pharetra, ſeſe utitur arcu ;
Lui-même il eſt ſon arc, ſon trait, & ſon carquois.

Mais il ne faut pas croire tout ce conte de Jean Molinet. Le Moine dont il

parle ne s'engroſſa point lui-même : il n'avoit pas tout fait. Je ne ſai ſi on le punit comme il méritoit ; j'ai lu ſeulement qu'il fut mis en priſon, & qu'il y fit ſes couches. [En ladite année 1478, *dit la Chronique ſcandaleuſe de Louis XI*, advint au Païs d'Auvergne que en une Religion de Moines noirs (*c*), y eut un des Religieux du dit lieu qui avoit les deux ſexes d'homme & de femme, & de chacun d'iceux ſe aida tellement qu'il devint gros d'enfant : pourquoi fut prins & ſaiſi, & mis en juſtice, & gardé juſques à ce qu'il fuſt délivré de ſon poſthume, pour après icelui venu, eſtre fait du dit Religieux ce que juſtice verroit à faire.] Quelle négligence de ne point raconter les ſuites de cet empriſonnement !

Revenons à notre Voyageur. Il eſt certain qu'il nous repréſente les Auſtraliens comme des hommes d'une eſpèce particuliere, & je ſerois porté à croire que ce Jacques Sadeur, quel qu'il ſoit, a voulu nous inſinuer que ces gens-là ne deſcendent point d'Adam, mais d'un Androgine, qui ne-

(*c*) Robert Gaguin, liv. x de l'Hiſt. de France, dit que cela arriva dans un couvent d'Auſoire.

déchut point comme Adam, de ſon état d'innocence. L'idée d'un voyage imaginaire dans les Terres Auſtrales, entroit fort bien dans ce plan, & la tournure n'étoit pas mauvaiſe pour tromper la vigilance des Cenſeurs; ſupoſé qu'on voulût faire tenter fortune à un ſyſtême Préadamite. Si la Peyrere ſe fût ſervi de ce tour, il ſe ſeroit épargné bien des affaires (*d*). Cyrano de Bergerac s'en aida dans ſes voyages de la Lune & du Soleil; & il paroît que l'Auteur de l'*Hiſtoire des Sevarambes* n'a pas négligé ſes intérêts à cet égard.

Mes conjectures, par rapport au Syſtême allégorigue de Sadeur, ſont fondées ſur de grandes probabilités. 1°. Il dit que les Auſtraliens comptent *plus de douze mille révolutions de ſolſtices* depuis le commencement de leur République, &, qu'à les en croire, les Européens ne ſont venus que *cinq mille révolutions après eux*. L'origine qu'ils donnent aux peuples de l'Europe eſt tout-à-fait ridicule: car ils prétendent qu'un ſerpent amphibie, &

(*d*) On accuſa la Peyrere d'être Préadamite, c'eſt à dire d'admettre des hommes antérieurs à Adam, & cela lui ſuſcita bien des chagrins.

d'une groſſeur demeſurée, s'étant jetté ſur une femme pendant qu'elle dormoit, & en ayant joui, ſans lui faire d'autre mal, cette femme ſe réveilla ſur la fin de l'action, & fut ſi honteuſe de ce qui lui étoit arrivé, qu'elle ſe précipita dans la mer. Le ſerpent vola à ſon ſecours, & la porta dans une Iſle voiſine, où elle accoucha de deux enfans, l'un mâle, l'autre femelle. Ceux-ci s'accouplerent, & multiplierent (e).

Ma ſeconde preuve eſt que notre prétendu voyageur attribue à ſes Auſtraliens beaucoup de choſes, qui ne conviennent qu'à l'état d'innocence, & qu'on ne ſauroit appliquer à la race criminelle d'Adam. Il dit que ces peuples n'ont point honte de leur nudité; qu'il s'aiment tous d'un amour cordial; qu'ils ignorent ce que c'eſt que le mien & le tien, & qu'ils jouiſſent en commun de toutes choſes. Ils ne ſentent aucun mouvement de convoitiſe; ils enfantent ſans douleur; ils ne ſont jamais malades. Ils font peu de cas de la vie préſente, & tous leurs deſirs n'ont pour objet que le repos éternel qui la ſuit (f). Il eſt vrai que

(e) Avantures de Jacques Sadeur, p. 117.
(f) Ibid. p. 60, 69, 93.

Sadeur ne les fait guere Orthodoxes sur le bonheur de l'autre vie. Car ce *repos éternel*, dont ils se promettent la jouissance, ne consiste pas, selon eux, dans la vision béatifique, mais dans la privation de l'éxistence particuliere & individuelle. Leur opinion là-dessus est, qu'après la mort, on n'existe qu'en général, & *in globo*, dans un Génie universel. C'est un galimatias aussi obscur que l'Ame du monde de quelques anciens Philosophes. Sadeur leur donne des sentimens un peu cavaliers sur le culte extérieur de la Religion. Si l'on en croit ce Voyageur, ils se contentent d'adorer en silence *l'Etre incompréhensible*: ils s'imaginent que parler de lui, même pour louer ses perfections, *c'est l'offenser par l'endroit le plus sensible: & leur grande Religion est de ne point parler de Religion* (*g*). Cela ne sent point l'état d'innocence: l'homme doit glorifier son Créateur par ses paroles aussi bien que par ses pensées, & il ne sert de rien d'alléguer, comme fait le vieillard Australien (*h*), que l'on s'expose à parler de Dieu autrement qu'il

(*g*) Ibid. p. 83. 20.
(*h*) Ibid. p. 88.

ne faut, quand on ſe hazarde d'en parler ; car cela prouveroit trop, & pourroit porter à ne penſer jamais à l'Etre ſuprême.

L'entretien de ce vieillard avec Sadeur forme un épiſode conſiderable de ce prétendu voyage, & ce que l'Auſtralien débite ſur la divinité, ne ſent nullement le raiſonnement d'un barbare. Sadeur lui avoit dit que les Européens penſoient ſur ce chapitre très différemment des Auſtraliens, & que Dieu étoit le ſujet le plus ordinaire & le plus agréable de leurs converſations. Là deſſus le vieillard lui demanda ſi nos raiſonnemens ſur cet Etre incompréhenſible étoient uniformes : Sadeur convint de bonne foi que non, & que tel étoit à cet égard le partage de nos opinions, qu'il en naiſſoit ſouvent des *conteſtations fort aigres*, des *haines très-envenimées*, & quelquefois même *des guerres ſanglantes*. A quoi ce bon vieillard repliqua *avec beaucoup de naïveté* qu'il s'attendoit à cette réponſe, & que ſi on lui eût parlé d'une autre maniere, il auroit conçu le dernier mépris pour Sadeur, & n'auroit plus perdu ſon tems à s'entretenir avec un homme ſi dé-

raiſonnable. J'étois très perſuadé, *dit-il*, « que les hommes ne pouvoient » parler d'une choſe incompréhenſi- » ble, qu'ils n'en euſſent des opinions » fort différentes, & même tout-à-fait » contraires Il faut être aveugle, pour » ignorer un premier principe ; mais » il faut être infini comme lui, pour » en pouvoir parler exactement. Car » puiſque nous reconnoiſſons qu'il eſt » incompréhenſible, il s'enſuit que » nous ne pouvons en parler que par » conjecture... Tout ce que nous en » pouvons dire peut bien contenter les » curieux, mais ne ſauroit ſatisfaire » les perſonnes raiſonnables ; & nous » aimons mieux nous taire abſolu- » ment, que de nous expoſer à débi- » ter quantité de fauſſetés touchant ſa » nature (*i*]. »

Voilà en peu de mots le précis du voyage de *Jacques Sadeur*, & les premieres penſées que m'inſpira la lecture rapide de ſes prétendues *Avantures*. J'avouerai de bonne foi que j'étois aſſez indécis ſur la qualité de cet ouvrage, lorſque je reçus de Geneve le Mémoire ſuivant. On y trouvera des particularités curieuſes.

(*i*) *Ibid.*

[Vous ne ſerez pas fâché, que je vous informe du véritable Autheur de la Relation des Terres Auſtrales, qui a paru ſous le nom de *Jacques Sadeur*, & dont vous parlez *dans votre Dictionnaire*. C'eſt un nommé Gabriel Foigni, qui eſtoit Cordelier dans un Couvent de Lorraine, ſa patrie. Il vint *au pays de Geneve* environ l'an 1667 : il y embraſſa noſtre Religion ; mais cela n'empeſcha pas qu'il n'y menât toujours une vie peu réguliere. D'abord il s'alla eſtablir dans la petite ville de Morges, où il fut chantre de l'Egliſe : mais un jour eſtant allé chanter, après avoir fait la débauche, il commit dans le Temple des indécences, qui le firent chaſſer de-là. Il vint *dans la Capitale*, où pour ſubſiſter, il alloit de maiſon en maiſon enſeignant aux petits Eſcoliers la Grammaire, la Géografie, &c, & aux Allemans la Langue Françoiſe : il ſe maria au bout de quelque temps à une fille de la lie du peuple, & qui n'eſtoit pas en réputation d'eſtre auſſi ſcrupuleuſe que Lucrece. Il s'aviſa enſuite de faire imprimer de petits Livres ; entre autres un Almanach chaſque année, ſous le nom du *Grand Garantus*, plein de fautes pour

l'ordinaire à l'égard de la ſuputation des temps ; un jeu de cartes en blazon ; & les pſeaumes de Marot & de Beze, avec une priere de ſa façon au bout de chaſque pſeaume, qui ne contenoit que des complimens fort plats à la Divinité. Enfin, les Relations de voyages eſtant fort à la mode en ce temps là, il couronna ſes ouvrages par ſon *Auſtralie*, comme il l'appelle : il la fit imprimer ici ſecrettement ſur la fin de 1676. Meſſieurs nos Eccléſiaſtiques, qui crurent trouver dans ce Livre pluſieurs choſes contraires à l'Ecriture Sainte, & pluſieurs impuretés, appellerent l'Imprimeur, qui déclara que Foigni avoit fourni le manuſcrit : celui-ci ayant comparu ſoutint vigoureuſement que Jacques Sadeur en eſtoit le véritables Autheur, & qu'on lui en avoit envoyé la copie de Bourdeaux : mais enfin, ayant eſté déféré au Magiſtrat, il avoua eſtant preſſé que c'eſtoit lui meſme, qui avoit compoſé ici le Livre, pour gagner quelque choſe, & que Jacques Sadeur eſtoit un nom ſuppoſé. Pour peine, on lui ordonna de ſe retirer de la ville, avec ſa famille. Mais quelques Gentils-hommes Allemans, à qui il enſeignoit la Lan-

gue, ayant intercedé pour lui, on le toléra encore ici quelque temps ; mais au bout de trois ou quatre ans, ſa ſervante eſtant devenue groſſe, & lui ſe voyant pouſſé à ce ſujet par la Juſtice, il décampa, ſe retira en Savoye, & ſe renferma dans un Couvent, où il eſt mort depuis cinq ans.]

RIGORISTES *de Flandre.*

Les Flamans, ſoumis à la domination Autrichienne, donnent le nom de *Rigoriſtes* aux Peres de l'Oratoire, aux Janſéniſtes, & en général à tous ceux qui font profeſſion d'une morale ſévere, & qui ſuivent les maximes les plus oppoſées au relâchement. On accuſe ces Meſſieurs de réduire certains pécheurs à vivre de foin, & de preſcrire à de jeunes pénitentes l'uſage des chemiſes mouillées, comme un remede contre les tentations, ce qui, dit-on, a fait mourir quelques unes de ces pauvres filles.

Ces imputations ont tout l'air d'être calomnieuſes, & pour ſe convaincre de leur fauſſeté, il ſuffit de conſulter un Ecrit, imprimé à Delft en 1696, ſous le titre de *Mémorial*. Je n'en

ı tirerai qu'un ſeul paſſage. [Si
x que l'on traite de *Rigoriſtes* ont
maximes plus rigoureuſes *que celle de J. C.*, une conduite plus dure à
hair, une ſévérité qui paſſe *la ſé*ité ſalutaire *de l'Evangile*, ils ſont
nes de punition. Mais s'il eſt vrai,
contraire... qu'ils ſont forcez par
nolleſſe de la pluſpart des chrétiens
ſe contenter de beaucoup moins,
de condeſcendre à l'infirmité huine dans l'application de ces regles
ıtes, c'eſt une grande injuſtice, &
: calomnie puniſſable, de les dé:r comme des gens qui ont des maıes cruelles, & exceſſivement ſéve-
. Il eſt donc vrai, que le *Rigoriſme*
ſt qu'un phantôme, dont on veut
:e peur au monde, pour perdre des
ıs de bien, & de vrais ſerviteurs de
ius-Chriſt. M. Steyaert le reconnoît
-même dans ſes Theſes ſur les Rils, publiées il y a peu d'années. Il y
ıd ce témoignage, qui ne doit pas
e ſuſpect, que *ceux qui tâchent d'obver les regles de l'Egliſe dans la con*
te des ames, ſont ceux que l'on ap
le Rigoriſtes, & qu'il n'en connoît
nt d'autres... « Que feroient, *ajoe ailleurs* M. *Steyaert*, ou pluſtôt

» que ne feroient pas certaines gens,
» s'ils avoient quelque chose de solide
» à alléguer contre le *Rigorisme*; au
» lieu que pour le prouver, ils n'ont
» à produire que des contes faits à
» plaisir, comme du foin, & des che-
» mises mouillées, imposées à des
» gens pour pénitence? »]

Je ne crois pas qu'aucun Casuiste de bon sens, quelque sévere qu'il soit, ordonne jamais de telles pénitences à une fille, encore qu'il fût question de remédier à des tentations d'impudicité fort violentes; mais il y a des gens à qui la morale rigide gâte si fort le jugement, qu'il n'est pas hors d'apparence qu'on ait quelquefois traité ainsi une jeune créature, qui révéloit trop d'infirmités au confessionnal: & puisque François d'Assise se prescrivit une femme de neige, il auroit bien pu prescrire à d'autres une chemise toute mouillée.

*Origine de l'*ORDRE *de la* TOISON D'OR.

PHILIPPE DUC DE BOURGOGNE, surnommé le bon, étoit d'une incontinence excessive. On lit dans une an-

cienne chronique que ce fut le *Prince le plus Dameret, & le plus envoiseux, que l'on sceust: & avoit de Bastards, & de Bastardes, une moult belle compaignie* (a). On en connoît quinze de compte fait. Ce fut lui qui institua l'Ordre de la Toison d'Or. Voici un fait plus curieux qu'honnête, que l'on trouve dans les recueils du sieur Colomiés. [J'ai oui dire à M. Vossius; qu'il se souvenoit d'avoir lû dans une chronique Flamande, que Philippe Duc de Bourgogne, surnommé le *Bon*, avoit institué l'Ordre de la Toison d'Or, sur la rencontre qu'il avoit faite d'un p... de sa Maîtresse, qui étoit de couleur jaune. Ce que j'ai trouvé confirmé par André Favin, au commencement du second Volume de son Théâtre d'honneur: *D'autres*, dit-il, *disent que Philippe Duc de Bourgogne, gouvernant avec beaucoup de privauté une Dame de Bruges douée d'une exquise beauté, & entrant du matin en sa chambre, trouva sur sa toillette de la Toison de son pays d'en bas, dont cette Dame mal-soigneuse donna sujet de rire aux Gentils-hommes sui-*

(a) Olivier de la Marche *Liv.* 1. *Chap.* XIII.

vans dudit Duc, qui pour couvrir ce myſtere fit ſerment, que tel s'étoit mocqué de cette Toiſon, qui n'auroit pas l'honneur de porter un collier d'un Ordre de la Toiſon qu'il déſignoit d'établir pour l'amour de ſa Dame] (*b*).

Beau Tableau D'OVIDE.

BYBLIS, fille de la Nymphe Cyanée, devint éperdument amoureuſe de Caunus ſon frere jumeau, & tâcha de lui inſpirer une ſemblable paſſion : mais n'ayant pû réuſſir, elle pleura abondamment, & fut convertie en fontaine. Ovide décrit admirablement les progrès & les ſimptomes de cette paſſion inceſtueuſe, & quand il n'auroit point fait d'autres vers, il auroit ſuffiſamment témoigné qu'il étoit un ſavant maître dans l'art de peindre l'amour. Byblis, au commencement, ne diſcerna point ce qui ſe paſſoit dans ſon ame, & ne ſentit point ſon feu : baiſer ſouvent ſon frere, & le preſſer dans ſes bras, lui paroiſſoit une bonne action ; elle confondoit cela avec l'amitié légitime

(*b*) Colomiés, Recueil de particularitez, p. 126, 127.

qu'on doit à un frere. Elle demeura quelque tems dans cet état d'ignorance : cependant toutes les fois qu'elle alloit voir Caunus, elle prenoit un ſoin extrême de ſe parer : elle vouloit qu'il la trouvât belle, & ſi quelqu'une de ſes compagnes l'emportoit ſur elle en beauté, Byblis en concevoit un dépit ſecret (*a*).

Ce ſentiment ne l'éclaira point encore : ſon feu brûloit, & n'étoit point lumineux ; il n'inſpiroit pas encore de ſouhaiter le remède. On alla juſqu'à ſe plaire à donner à Caunus le titre de *Monſieur* : on aimoit mieux de lui le nom de Byblis, que celui de ſœur (*b*) ; & néanmoins, pendant qu'on veilloit, on n'avoit pas la har-

(*a*) *Paulatim declinat amor, viſuraque fratrem*
Culta venit, nimiumque cupit formoſa videri.
Et, ſi qua eſt illic formoſior, invidet illi ;
Sed nondum manifeſta ſibi eſt nullumque ſub illo
Igne facit votum, veruntamen æſtuat intus
Ovid. Metam. Lib. IX.

(*b*) *Jam Dominum appellat, jam nomina ſanguinis odit,*
Byblida jam mavult quam ſe vocet ille ſororem.

dieſſe d'enviſager l'eſpérance. Ce fut en dormant, que l'on commença à s'apprivoiſer à des imaginations laſcives. Byblis pendant le ſommeil ſongeoit ſouvènt à ſon frere, & crut une fois jouir de lui (*c*). Elle en eut honte, quoique ce ne fut qu'un ſonge; mais le lendemain, elle fit bien des réflexions, & ſouhaita, non pas de veiller de cette maniere, mais de dormir ſouvent comme cela (*d*).

Un peu après, elle ſe fâche que la qualité de ſœur lui défende d'eſpérer celle d'épouſe. Elle ſe repréſente les Dieux qui ont épouſé leurs ſœurs, & ne peut croire que cette prérogative puiſſe tenir lieu de regle parmi les humains (*e*). Elle veut ou ſe délivrer

(*c*) . . . . . *Placida reſoluta quiete*
Sæpe videt quod amat, viſa eſt quoque jungere fratri
Corpus, & erubuit, quamvis ſopita jaceret.
(*d*) *Gaudia quanta tuli! Quam me manifeſta libido*
Contigit! ut jacui totis reſoluta medullis!
Ut meminiſſe juvat! quamvis brevis illa voluptas,
Noxque fuit præceps, & captis invida noſtris.
(*e*) *Sunt ſuperis ſua jura: quid ad cœleſtia ritus*
Exigere humanos, diverſaque fœdera tento?

de ſa paſſion, ou mourir : elle ſent bien que, ſi ſon frere l'avoit le premier aimée, il auroit été écouté favorablement ; d'où elle conclut qu'il faut qu'elle riſque de s'ouvrir à lui par une lettre, ſi la pudeur ne lui permet pas de ſe ſervir de la parole. Elle prend la plume, & après mille agitations d'eſprit, elle déclare ſa paſſion. Elle repréſente à ſon frere pluſieurs choſes qui s'étoient paſſées, d'où il auroit pu deviner qu'il étoit aimé : elle le fait ſouvenir de certains ſoupirs qu'elle avoit pouſſés, & de la coutume qu'elle avoit priſe de l'embraſſer, & d'un je ne ſai quoi qui pouvoit faire connoître que ſes baiſers n'étoient pas ceux d'une ſœur (*f*). Elle proteſte qu'elle a fait tout ce qu'elle a pu pour éteindre cette flamme, & qu'elle n'a recours à une déclaration qu'après avoir inutilement tenté tout autre remede. Elle l'exhorte à laiſſer examiner aux vieillards ce

(*f*) *Eſſe quidem leſi poterat tibi pectoris index*
Et color, & macies, & vultus, & humida ſæpe
Lumina, nec cauſa ſuſpiria mota patenti,
Et crebri amplexus, & qua, ſi forte notaſti,
Oſcula ſentiri non eſſe ſororia poſſunt.

qui eſt juſte ou injuſte, & à ſe ſervir des priviléges de la jeuneſſe dans une choſe, où les plus grands Dieux ſervent d'exemple, *& ſequimur magnorum exempla Deorum*, & où il n'aura à craindre ni l'oppoſition d'un Pere, ni le qu'en dira-t'on, puiſque leur commerce pourra ſe cacher ſous les familiarités que la bienſéance autoriſe entre un frere & une ſœur. Enfin elle implore ſa pitié, & le conjure de ne vouloir pas être la cauſe de ſa mort(g).

Le porteur de cette lettre revint tout effrayé lui rendre compte de l'indignation de Caunus. Ce coup la terraſſa : elle s'évanouit ; mais dès qu'elle eut recouvré la connoiſſance, elle fit des plaintes qui marquerent qu'elle eſpéroit encore. Elle blâma l'indiſcrétion qu'elle avoit eue de ſe ſervir d'une lettre ; elle ſe figura que ſes diſcours auroient eu peut-être beaucoup plus de force ; elle ſoupçonna auſſi que le Meſſager n'avoit pas bien pris ſon tems, & que ſon imprudence avoit tout gâté. Elle prend donc le parti de faire de nou-

(g) . . . . . *Miſerere fatentis amorem,*
Et non faſſura, niſi cogeret ultimus ardor :
Neve merere meo ſubſcribi cauſa ſepulchro.

velles tentatives, & elle s'aviſe de toutes les excuſes qui peuvent pallier ce criminel deſſein : tant les paſſions ſont ingénieuſes à ſe flater ; tant elles méritent qu'on les compare aux animaux les plus féroces, & en même tems les plus induſtrieux à chercher leur pâture. Elle ſe déclare de vive voix : elle prie, elle conjure ; l'inutilité de ſes prieres ne la décourage point. Caunus, las de refuſer avant que ſa ſœur ſoit laſſe d'être refuſée, abandonne le pays, & Byblis noyée dans les pleurs eſt métamorphoſée en Fontaine.

Si Ovide n'avoit pas mérité en cet endroit-ci, autant ou plus qu'en mille autres, le reproche de s'arrêter trop ſur les détails, & de ne ſavoir point finir, *neſcire deſinere*, il auroit fait une peinture achevée. *

Fortune de CARACCIOL : *Portrait de la Reine* JEANNE.

JEAN CARACCIOL, pauvre Gentilhomme Napolitain, eut le bonheur de plaire à la Reine Jeanne, ſeconde du nom. Ce fut pour lui le che-

* Art. *Byblis.*

min de la fortune. On n'en demeuroit pas avec cette Reine aux beaux ſentimens de l'amitié ; on paſſoit à la jouiſſance, & l'on obtenoit enſuite les grands emplois, ſelon qu'on ſavoit la ſervir, & ſe faire valoir. Cette Princeſſe s'y prit d'une façon aſſez ſinguliere pour lui faire connoître ſes ſentimens : voici ce que Brantôme rapporte. [La premiere occaſion qu'eut jamais la Reine de lui faire entendre qu'elle l'aimoit, fut qu'il craignoit fort les ſouris. Un jour qu'il jouoit aux échecs en la Garderobe de la Reine, elle-même..... fit mettre une ſouris devant lui, & lui de peur courant deçà delà, & heurtant & puis l'un & puis l'autre, s'enfuit à la porte de la chambre de la Reine, & vint choir ſur elle ; & ainſi par ce moyen là Reine lui découvrit ſon amour, & eurent tôt fait leurs affaires enſemble, & après ne demeura gueres qu'elle ne l'eut fait ſon grand Sénéchal] (*a*).

Croira ce conte qui voudra ; mais il n'eſt pas hors d'apparence. De toutes les déclarations d'amour, celle qui coute le plus à une femme, c'eſt la verbale. Il ne s'en faut pas étonner :

(*a*) Brantôme, *Dames illuſtres*.

on eſt plus maître de ſa langue, que des divers autres ſignes, qui font éclater le feu que l'on nourrit dans ſon cœur. C'eſt pourquoi la honte empêche plus aiſément une femme de recourir aux paroles articulées, qui ſont un ſigne d'inſtitution, que de marquer ſur ſon viſage par des ſignes naturels les deſirs qui la poſſedent. Et parce que les hommes ſont ordinairement très-habiles à expliquer ces derniers ſignes, & à s'en prévaloir, il n'arrive guere qu'il faille leur témoigner de vive voix ce que l'on veut d'eux. Ainſi la néceſſité de ſe déclarer de cette façon eſt une choſe ſi rare, qu'on n'acquiert point par diverſes tentatives la facilité de tourner ſa langue de ce côté là. Si l'on s'aperçoit que les autres ſignes ne ſont pas bien entendus, on prendra plutôt le parti d'écrire, que le parti de parler.

Il eſt à remarquer que, dans cette eſpéce d'affaires, une Reine n'a point la commodité qu'ont les autres femmes; car elle n'eſt entourée que de gens qui à cauſe de leur infériorité n'oſeroient lui faire des déclarations d'amour: il faut donc qu'elle faſſe les avances, & qu'elle ſoit la premiere à découvrir ſon martyre. Il eſt vrai

qu'elle n'a pas à craindre de n'être pas entendue. Une Princeſſe galante a mille moyens de faire connoître ce qu'elle demande. Voyez notre Reine Jeanne ; elle ſe tourne de tant de côtés, que ſans en venir au *je vous aime*, ou au diſcours plus clair & plus groſſier qui fut tenu au Patriarche Joſeph, elle fait entendre ce qu'elle veut. Encore moins faut il parler du péril d'être refuſée après avoir été entendue ; car ce danger là eſt petit : les avantages qui reviennent de la condeſcendance, & les revers auxquels l'on s'expoſeroit, ſi l'on ne répondoit pas aux avances d'une Reine, obligent preſque toujours à ſe ſoumettre.

Au reſte notre Caracciol eut la deſtinée commune de ces ſortes de favoris. On ſe dégouta de lui, & on le fit tuer. Il y en a qui diſent qu'il fut convaincu d'avoir conſpiré contre l'Etat. D'autres attribuent ſa diſgrace à ſon inſolence : on aſſure qu'il dit un jour de groſſes injures, à cette Reine, & qu'il s'emporta même juſqu'à lui donner un ſoufflet, parce qu'elle lui avoit refuſé la Principauté de Salerne. *

* Art. *Caracciol*.

*Amours d'*ANACRÉON. *Exemple d'une débauche encore plus odieuſe.*

Bathyllus, jeune homme de Samos, fut aimé paſſionnément par Anacréon, qui en parloit ſouvent dans ſes vers. Entre les Odes qui nous reſtent de ce Poëte, il y en a une où il a fait le portrait de ce beau garçon. Ce portrait ne ſe borne pas comme ceux de nos Romans aux parties découvertes. Il s'étend auſſi ſur les plus cachées, & de là vient que Mademoiſelle le Fevre n'a pu remplir tous les endroits de ſa Traduction. Il a fallu y laiſſer des lignes toutes entieres parſemées d'étoiles. Ce même Bathyllus avoit été aimé de Polycrate, Tyran de Samos, qui lui fit dreſſer une ſtatue.

On eſt ſurpris que M. le Fevre ait entrepris d'excuſer les amours d'Anacréon pour Bathylle : on ne comprend pas qu'un homme auſſi ſavant que lui, ait pû dire, *qu'on ne lit point que les plaiſirs d'Anacréon ayent été des matieres de ſcandale* (*a*).

(*a*) Le Fevre, vie des Poëtes Grecs.

Ce qu'il remarque dans l'Epitre dédicatoire de ſon Anacréon eſt beaucoup plus raiſonnable, & renferme pluſieurs choſes qui n'étoient pas fort connues. Il dit qu'on a vû des paſſions bien plus ſcandaleuſes dans les Troupes auxiliaires de France, que ne l'étoient les amours d'Anacréon. La maniere dont il raconte la choſe eſt trop belle dans ſon Latin, pour être traduite : *an id potiùs amet quod patrum noſtrorum memoria in copiis auxiliaribus vidit Gallia?*

Serica cum dominam ducebant vincla capellam,
Cui nitidum cornu multo radiabat ab auro,
Et ſegmentatis ſplendebant tempora vittis.
Illa roſa & myrto ſertiſque recentibus ibat
Altum vincta caput, dilecta conſcia forma.

Voilà un morceau d'anecdotes, dont apparemment pluſieurs Lecteurs chercheront les circonſtances : une chévre maîtreſſe de quelque Général Italien, & menée en pompe avec des ornemens de poupée. On ne ſauroit pouſſer plus loin par des explications forcées le

Novimus & qui te transverſa tuentibus hirci-

Voici de quoi faciliter la récherche de ce fait. Le Duc de Nemours ayant aſſiégé Lyon, l'an 1562, *fut contraint de ſe retirer, abandonné par trois mille Italiens, qui déſerterent faute d'être payés à point nommé. Leur vie avoit été ſi licentieuſe, que les Païſans ne jugérent pas la pouvoir expier qu'en brûlant toutes les chévres des lieux par où ils avoient paſſé* (*b*). J'ai rapporté d'abord le témoignage non ſuſpect de Varillas, parce qu'il ſervira à confirmer ce que dit d'Aubigné, qui faiſant mention du même ſiége, aſſure que la retraite des Italiens fut occaſionnée par Tavannes qui les *mécontenta, diſant ne pouvoir mener à la guerre des gens qui forçoient les enfans & les chevres; choſe ſi connue au Païs, que les Païſans n'en laiſſerent aucune en vie après leur départ.*

Le même d'Aubigné raconte que le Baron Des-Adrets, menant ſes gens au combat contre le Comte de Suze, leur dit pour toute harangue, *les voilà, les tueurs de femmes & enfans, & les amoureux de chevres: donnons* (*c*). Théodoſe de Beze ſpé-

(*b*) Varillas, vie de Charle IX.

(*c*) D'Aubigné, Hiſt. de France, à l'année 1562.

cifie encore plus la choſe ; car il nomme les chefs de ces infâmes ſoldats. Il dit que Tavannes, ou peu ſatisfait de l'arrivée du Duc de Nemours qui devoit commander au ſiége de Lyon, ou n'eſpérant aucun bon ſuccès de cette entrepriſe, ſe retira en Bourgogne ; qu'enſuite le Duc de Nemours [tira droit en Dauphiné où ſe firent pluſieurs exploits ; mais le Comte d'Angueſol ſe plaignant qu'il n'eſtoit payé, ſe retira dès-lors, hormis ſix enſeignes qui accompagnerent Nemours ſous la charge de Brancaccio. Ces troupes d'Italiens, envoiez & ſoldoyez par le Pape, firent beaucoup de maux par où ils paſſérent, & pillérent juſques aux ſouliers des pauvres ladres qu'ils trouvoient, & au reſte ſi vilains & déteſtables en leur vie qu'ils traînoient avec eux des chevres, pour s'en ſervir à leurs vilenies plus que brutales ; qui fut cauſe que puis après en tous les lieux par où ils avoient paſſé les chevres furent tuées & jettées en la voyerie par les Païſans.] (*d*) C'eſt alors ſans doute que l'on vit cette chevre ſi parée,

(*d*) Beze, Hiſt Eccl. liv. XI, année 1562.

dont parle M. le Fevre. C'étoit celle du Général.

L'Auteur de l'*Hiſtoire des choſes mémorables avenues en France* raconte cette turpitude préciſément dans les mêmes termes que Théodoſe de Beze : mais voici un Ecrivain, qui donne d'autres circonſtances. » L'Hiſtoire » de France, *dit-il*, nous rapporte » que le Duc de Nevers paſſant d'I- » talie en France, pour venir au ſe- » cours du Roi, dont la Maiſon de » Guiſe tâchoit d'envahir la Couron- » ne, ſous prétexte de Religion, y » amena avec lui deux mille chevres » couvertes de capâraçons de velours » vert, avec de gros galons d'or. Elle ne » nous laiſſe pas en même-tems lieu » de douter à quel uſage ſervoient ces » chevres, puiſqu'elle nous dit qu'au- » tant qu'il y avoit d'Officiers, c'é- » toient autant de Maîtreſſes pour eux » & pour lui (*e*). » Je trouve quelque difficulté dans ce récit. Ce Duc de Nevers eſt ſans doute Louis de Gonzague, qui épouſa Henriette de Cleve en 1565. Or ſon expédition en France regarde l'année 1567, & tous

(*e*) Mémoires d'Armagnac, t. III, p. 466.

les Hiſtoriens placent l'Hiſtoire des chevres ſous l'année 1562. De deux choſes l'une : ou l'on fut régalé deux fois en France de ce beau ſpectacle là, ou l'on ne vit point de chevres dans l'armée de Louis de Gonzague. Les Hiſtoriens Proteſtans qui ont tant parlé de celles de 1562 ne diſent rien de ſemblable touchant les Troupes auxiliaires qui vinrent d'Italie en France en 1567. Or perſonne n'ignore que leur ſilence, ne ſoit là-deſſus extrêmement ſignificatif. *

Hiſtoire de Conſtantin PONCE.

CONSTANTIN PONCE (*a*), brûlé en effigie à Seville l'an 1559, étoit un perſonnage diſtingué par ſon mérite & par ſes emplois. Il fut Docteur en Théologie, Chanoine de Seville, & Prédicateur de Charlequint. Il ſuivit en Angleterre Philippe II, & ce fut là ſans doute qu'il prit goût à la Doctrine des Proteſtans. Pluſieurs prétendent qu'il fut Confeſſeur de Charlequint, & qu'il l'adminiſtra au lit de la

* Art. *Bathyllus.*

[*a*] Son véritable nom étoit *Conſtantin de la Fuente*, en latin *Conſtantinus fontius*, & non pas *Pontius* : cependant ce dernier nom a prévalu.

mort : mais ce ſentiment n'eſt point fondé, & les meilleurs Hiſtoriens aſſurent que quelque tems avant la mort de ce Monarque, Ponce étoit déja dans les cachots de l'Inquiſition. Il publia pluſieurs Livres de piété, comme des Sermons, un grand & un petit Catéchiſme, des Commentaires ſur quelques Livres de l'Ecriture, & un petit ouvrage intitulé *la Confeſſion du Pécheur*. Les Inquiſiteurs d'Eſpagne ont mis tous ces Livres dans leur index ſans nulle réſerve.

Conſtantin fut très déréglé dans ſa jeuneſſe, & cela nuiſit un peu à ſon avancement : car ſes ennemis & ſes concurrens s'en prévalurent. S'il n'avoit eu que des talens médiocres, on ne lui auroit peut-être jamais reproché ces égaremens du premier âge : mais ſon éloquence, ſon ſavoir, & la réputation éclattante dont il jouiſſoit, l'expoſerent aux diſcours malins & ſatyriques des envieux. Ayant diſputé au Concours un Canonicat dans l'Egliſe Métropolitaine de Seville, un de ſes compétiteurs l'attaqua perſonellement ſur l'irrégularité de ſa premiere conduite, & lui objecta en particulier certains mariages contractés avant

qu'il fût prêtre (*b*). Il ſeroit bon que les jeunes gens, qui ont des talents & quelques prétentions, ſe ſouvinſſent bien de pareils exemples. Cela pourroit leur ſervir de frein : ils craindroient qu'on ne fouillât un jour dans leur conduite, & que des fautes de jeuneſſe ne devinſſent dans la ſuite la matiere de pluſieurs reproches humilians, auſſi capables de nuire à leur fortune qu'à leur réputation. Un adverſaire releve toûjours ces honteuſes foibleſſes, & ſait bien les faire valoir.

Conſtantin revint de bonne heure de tous ſes égaremens, & mena une vie très-réguliere. Il n'y eut qu'un petit défaut dont il ne ſe corrigea point : c'eſt qu'aiant l'eſprit extrêmement enjoué, & prompt dans ſes ſaillies, il s'abandonna un peu trop à la licence de plaiſanter. Il courut un aſſez grand nombre de ſes bons mots, dont les Tartufes & les mauvais Prédicateurs de ſon tems furent l'objet le plus ordinaire. Ce fut peut-être l'inimitié de ces gens-là qui contribua principalement à ſa perte. Il eſt certain qu'il eut de grands démêlés avec les Moi-

(*b*) Hiſpanicæ Inquiſitionis & Carnificinæ ſecretioræ, Amberg. 1611.

nes & avec les Eccléſiaſtiques, ſurtout avec Waldeſſe, Archevêque de Séville, & Préſident du Tribunal de l'Inquiſition. Les uns & les autres étoient fort animés contre lui : mais Conſtantin éludoit adroitement toutes leurs attaques, & avoit pour lui le peuple qui couroit en foule à ſes Sermons. A peine pouvoit-on trouver des places commodes, trois ou quatre heures avant qu'il montât en chaire. Conſtantin prêchoit avec zèle, mais ſans jamais faire une confeſſion ouverte de ſes ſentimens : de maniere qu'il ne donnoit point priſe à ſes ennemis. Mais il ſe dédommageoit en particulier de cette contrainte, & il couchoit par écrit les penſées qu'il n'oſoit publier dans ſes Sermons. Le malheur voulut que ſes papiers tomberent entre les mains de l'Inquiſition, quelque ſoin qu'il eût pris pour les cacher. [On y trouva, entre autres *pièces*, un grand Livre *où* il traitoit des points ſuivans.... de la vraie Egliſe, & de celle du Pape, *qu'il appelloit* l'Antechriſt : du Sacrement de l'Euchariſtie, & de l'invention de la Meſſe, de laquelle il diſoit le monde eſtre enſorcellé à cauſe de l'igno-

rance de la ſainte Eſcriture : de la juſtification de l'homme : du Purgatoire, qu'il appelloit *teſte de loup*, & *invention monachale pour le ventre* : des Bulles & Indulgences du Pape : des mérites des hommes : de la Confeſſion, & de pluſieurs autres points. Ce Livre veu & produit, les Inquiſiteurs luy demandans s'il recognoiſſoit ſon eſcriture, il leur reſpondit touché à bon eſcient ſans plus tergiverſer, que tout eſtoit eſcrit de ſa main ; & le ſouſtenoit eſtre véritable : & leur dit, ne travaillez plus à chercher des teſmoins contre moy. Vous avez ample déclaration de la foy que je tiens ; faites de moy ce qu'il vous plaira. Il demeura depuis en priſon deux ans entiers, où il devint malade à cauſe du mauvais traitement..... & de la véhémente ardeur du ſoleil qui eſchauffoit ſa priſon comme une fournaiſe : ſi que finalement un flux de ventre avec eſcorchement de boyaux le fit mourir, & rendre une ame bien heureuſe au Seigneur ..... Ils firent ſemer des bruits qu'il s'eſtoit fait mourir lui-meſme, en ſe couppant une veine avec une piece de verre rompu, pour éviter l'ignomi-

nie du ſuplice qui lui eſtoit tout appreſté. Les enfans en chantoient auſſi des chanſons..... qui avoient eſté compoſées par les ſuppoſts de l'Inquiſition. Au jour de l'exécution on preſenta ſon corps déterré en un fantoſme de paille accouſtré d'habillemens, mis en une chaire au lieu du mort, tenant une des mains levée, & l'autre ſur ladite chaire, le plus artificiellement qu'ils le peurent contrefaire au naturel.] (c).

Si ce que Cardan raconte eſt vrai, notre Conſtantin étoit fort crédule ſur l'article des ſpectres, & il en parloit, non ſur des *ouï-dire*, mais comme témoin oculaire. Il m'aſſura un jour, dit Cardan, que logeant à Vailladolid dans la Maiſon d'un Libraire, qui étoit en mauvaiſe renommée à cauſe des bruits nocturnes qu'on y entendoit, il eut dès la premiere nuit le cauchemare. Mais comme il avoit mangé à ſon ſouper des olives noires, & que d'ailleurs on met le cauchemare au rang des maladies, il regarda cela comme un événement naturel. La nuit ſuivante

(c) Martyrologe des Proteſtans, *liv.* VIII.

il vit & il entendit des chats qui ſe battoient ſur ſon lit : quoique la choſe fût extraordinaire, il la crut pourtant naturelle, parce qu'elle pouvoit l'être. Mais la troiſiéme nuit, ne dormant pas encore, & réfléchiſſant ſur les viſions précédentes, il entendit comme un bruit de trompette fort près de ſon oreille, & prenant cela pour un ſifflement de l'air agité, il vit une troupe d'enfans qui rioient : enſuite ce bruit ſe répandit autour de ſa chambre, & finit par ſe concentrer ſous le lit, où il ſe fit entendre long-tems, ſans que rien parût (*d*). *

Exemple d'Adultere puni de mort en France.

Théodore de Beze raconte un fait qui peut paſſer pour ſingulier dans notre Juriſprudence. Le vingt-ſixiéme de Mars 1563 le ſieur de Saint-Cyre, ... Gouverneur de la Ville d'Orleans *pour les Huguenots*, ... homme de bien, & grand ennemi

(*d*) Cardan, de ſubtilitate, *lib.* XIX. p. m. 691.

* Art. I. *onze.*

du

du vice, fit une exécution nouvelle & notable *dans la* perſonne *du ſieur* Deſlandes, Seigneur du Moulin, autrefois Secretaire du Roi, & de *la nommée* Godard, femme de Jean Godin, Lieutenant du Prevoſt des Maréchaux de Blois;.... *laquelle* du Moulin, ſuborna à Orléans, *tandis que ſon mari étoit à l'armée* : pour lequel crime d'adultere il fut pendu & eſtranglé avec elle en la place du Martroy. Ce *qui* ayant eſté raporté à la Cour fut trouvé ſi eſtrange, que pluſieurs n'eurent point de honte de dire que quand il n'y auroit que ce point en la Religion Réformée, ils n'en ſeroient jamais] (*a*). La réflexion eſt très-naïve : & en effet comment ſe ſauver dans une Religion qui traite ſi ſévérement les uſurpateurs du droit matrimonial, & qui les livre dans ce monde au bras ſéculier. Il n'en faut pas davantage à bien des gens pour les dégouter d'une communion. C'eſt pis que la proſcription de la Polygamie, qui détourna autrefois tant d'infideles d'embraſſer le Chriſtianiſme.

(*a*) Beze, Hiſt. Eccleſ. liv. VI. M. de Thou, liv. XXXV, raconte la choſe de la même maniere.

Si le témoin que j'ai allégué eſt ſuſpect, qu'on liſe l'Hiſtoire de M. de Thou, ſur l'année 1563 ; on y trouvera le fait rapporté à peu près dans les mêmes termes, avec cette remarque, que, ſelon le témoignage du fameux juriſconſulte Faber, la Juriſprudence Françoiſe n'a point décerné de peine contre l'adultere. Ainſi il n'eſt pas difficile de concevoir l'étonnement que cette éxécution excita à la Cour de France. Peu de gens étoient capables de ne pas dire à cet égard comme le bon Sous-prieur de S. Antoine, dont parle d'Aubigné, *gardons nous des Novalités* (*b*).

Au reſte il faut convenir que cette ſévere Juriſprudence ne dura guere parmi les Proteſtans : elle ſuivit la maxime, *nullum violentum durabile.* Geneve l'a conſervée plus long-tems qu'aucune autre ville : mais enfin cette diſcipline y a diſparu. On peut dire en général, à la honte des Chrétiens, que de tems immémorial ils ont laiſſé abolir les Loix pénales que pluſieurs nations payennes avoient établies contre l'adultere. Celles qui ſubſiſtoient

(*b*) Confeſſion de Sanci Liv. I, chap. 8.

dans l'Empire Romain avant Théodoſe, avoient quelque choſe d'horrible & même d'extravagant. On enfermoit les femmes adulteres dans une petite cellule, où elles étoient obligées de ſe proſtituer à tout venant ; & afin que perſonne n'ignorât cette éxécution, elle ſe faiſoit au ſon de pluſieurs clochettes (c). Théodoſe abolit cette infâme coutume.

Barnabé Briſſon, dans l'Epitre dédicatoire de ſon Livre *Ad Legem Juliam de adulteriis*, Epitre adreſſée à Chriſtophe de Thou, pere de l'Hiſtorien, prétend que c'eſt un préjugé populaire & ridicule de penſer qu'il n'y a point dans la Juriſprudence Françoiſe de Loi contre l'adultere. Il loue le Préſident de Thou d'avoir fait revivre à cet égard les anciennes Loix, & d'avoir puni pluſieurs perſonnes coupables de ce crime : *ſpectacle*, dit Briſſon, *qui fut applaudi de tous les honnêtes gens.* Il n'eſt pas aiſé de concilier cet éloge avec ce que dit M. de Thou l'Hiſtorien, touchant l'impunité de l'adultere. Je ne vois qu'un ſeul moyen d'accorder ces choſes : c'eſt que Chriſ-

(c) Socrate, Hiſt. Eccl. Liv. V, chap. XVIII.

tophle de Thou ne perſiſta pas long-tems dans cette ſévérité, & que ſe ſentant incapable d'arrêter la corruption, il fut contraint de laiſſer aller les choſes ſelon le train ordinaire. De-là vint peut-être que ſon fils n'eut aucun égard à cette courte interruption. Il eſt certain que les Loix s'endorment ici, moins par la connivence des Magiſtrats, que par la grandeur du mal, qui n'eſt plus ſuſceptible de guériſon. D'ailleurs les délateurs de ce crime ſont rares, 1°. parce qu'il eſt difficile de réuſſir dans ces ſortes d'actions; 2°. parce qu'un homme qui en ſort victorieux eſt l'opprobre & la fable de toute une ville. Voilà pourquoi l'adultere jouit, plus qu'aucun crime, du bénéfice de l'impunité *.

Anecdote galante.

Valérie, ſœur de l'Orateur Hortenſius, devint femme de Sylla d'une maniere aſſez curieuſe. Elle étoit belle & de grande qualité : place vuide d'ailleurs ; car elle avoit fait divorce depuis peu avec ſon mari. Sylla venoit de perdre ſa femme : on aſſiſtoit à un

* Act. Saint Cyr. tom. II.

grand combat de Gladiateurs : les femmes s'asseyoient alors pêle-mêle avec les hommes. Valérie s'étant placée derriere Sylla, lui mit doucement la main sur la robe, & en arracha quelques poils. Il la regarda avec surprise ; *ce n'est rien*, lui dit-elle ; *Seigneur, je veux seulement me ressentir un peu comme les autres de votre bonne fortune.* Ce discours, bien loin de déplaire à Sylla, le chatouilla agréablement. Il s'informa sur le champ du nom, des qualités, & de la réputation de cette Dame. Content du raport qu'on lui en fit, il fixa les yeux sur Valérie, qui de son côté le regarda fort tendrement. Ce ne furent de part & d'autre qu'œillades amoureuses, & petites agaceries de même nature. On se parla ensuite, & enfin on en vint à la promesse de mariage (*a*).

L'Historien de qui j'emprunte ce récit, n'exprime pas bien précisement si les propositions de mariage, & l'acceptation, se firent ce même jour, à la sortie des jeux. Il y a de l'apparence que l'affaire ne traîna point, & qu'après avoir assez joué de la prunelle, pour se faire des déclarations d'amour

(*a*) Plutarque, vie de Sylla.

par ſignes, pendant que les Gladiateurs ſe battoient, on ſe parla en ſortant de l'Amphitéatre. Sylla avoit pris feu fort promptement, & Valérie n'avoit pas fait la précieuſe. Il eſt donc fort apparent qu'elle ne ſe le fit pas dire deux fois, & qu'auſſi-tôt qu'elle vit jour à participer à l'étoile fortunée de Sylla, non pas par le ſimple attouchement de ſa robe, ou par quelques brins de laine enlevés de ſes habits, mais par l'union conjugale, elle s'abandonna à cette bonne fortune. Ce fut prendre l'occaſion au poil : des regards on paſſa au tête-à-tête, & du tête-à-tête au corps-à-corps ; tout cela en un jour, encore que Plutarque ne le diſe pas en autant de termes.

Cet Hiſtorien ne trouve rien à reprendre dans la conduite de Valérie. Il l'appelle même *la plus honneſte, la plus ſage & la plus vertueuſe* femme *du monde.* Pour ce qui eſt de Sylla, c'eſt toute autre choſe. Plutarque aſſure que *l'occaſion, qui l'eſmut* à *eſpouſer* Valérie, *ne fut ni belle ni bonne, pour ce qu'il fut incontinent eſpris par un regard & un parler affecté, comme ſi c'euſt eſté quelque jeune garçon : & ce ſont ordinairement*, ajoute Plutarque, *les plus laides & les*

plus honteuſes paſſions de l'amour qui s'émeuvent *de telles choſes (b).*

N'en déplaiſe à l'Hiſtorien Grec, il me ſemble qu'il auroit pû reſerver une partie de ſa cenſure pour Valérie : & quand, au lieu de blâmer l'effronterie de cette Romaine, il l'appelle très *ſage* & très *honneſte*, je crois entendre Brantome, qui donne les mêmes Epithetes à ſes Dames Galantes, après nous avoir conté leurs avantures. Il ne paroiſt pas au reſte que Sylla ait eu de grands égards pour ſa nouvelle épouſe, puiſqu'il entretenoit des comédiennes & des Baladines dans ſa maiſon (c). Il la laiſſa pourtant enceinte d'une fille, qui fut nommée Poſthumia, parce qu'elle naquit après la mort de ſon pere *.

Si les peuples Septentrionaux de l'Europe ont raiſon de reprocher le vice de l'impudicité aux peuples du Midi : & ſi ce vice eſt en effet plus commun chez les Italiens que chez les Allemands.

On ne peut nier que les Chrétiens de l'Europe ne ſoient ſujets à deux grands vices ; à l'ivrognerie, & à l'impudicité. L'ivrognerie ſemble regner

(b) Ibid. Verſion d'Amyot.
(c) Ibid. * Art. *Valérie.*

d'avantage dans les pays froids; l'autre vice domine dans les pays chauds. C'eſt ainſi que Bacchus & Venus ont partagé le monde. De-là vient que l'Italie & l'Eſpagne ſont fort alertes pour décrier l'ivrognerie, & pour en faire un grand crime aux nations du Nord. C'eſt une conſolation pour ces peuples, accablés de mille brocards ſur le péché de luxure, d'oppoſer leur ſobriété à l'ivrognerie des pays ſeptentrionaux, d'où leur viennent les tempêtes ſatyriques : comme ſi cela pouvoit ſervir de compenſation à l'égard des crimes d'impudicité, & empêcher que l'une des Religions ne réduiſe l'autre au ſilence par les reproches de mauvaiſe vie; car la Religion s'eſt quelquefois mêlée dans ces reproches mutuels.

Un homme d'eſprit, qui a fait de grands voyages dans toute l'Europe, m'a communiqué là-deſſus quelques idées dans une Lettre, dont je vais rapporter la ſubſtance, & à laquelle j'ajouterai un petit commentaire. Il m'a écrit que voyageant dans les endroits de l'Europe les plus dévoués au catholiciſme, il ſe plaiſoit à faire des railleries ſur l'énorme laſciveté qui y

regne. Comme on s'aperçut, qu'il prétendoit en tirer des conſéquences à l'avantage des Proteſtans, on ne manqua pas de lui dire qu'il s'abuſoit; qu'il ne faut point intéreſſer la Religion dans cette cauſe; que les vices dont-il s'agit, ſont des vices de climat, & non pas des vices de Religion; que ſi l'Italie étoit proteſtante elle ſeroit ſujette aux mêmes défauts que l'on y voit aujourd'hui; & qu'il faut penſer la même choſe touchant les couronnes du Nord, ſi elles étoient catholiques. On ajoûtoit que les Catholiques d'Allemagne ont autant de penchant à l'ivrognerie que les Proteſtans du même pays, & que la diverſité de Religion entre les Polonois & les Moſcovites n'empêche pas que les uns & les autres ne ſoient également adonnés au même vice; qu'en tous cas il falloit uſer de compenſation. Paſſez nous nos galanteries en faveur de notre ſobriété, lui diſoit-on, & nous vous paſſerons l'ivrognerie. Vous gagnerez au change, car ce ne ſera point en faveur de la chaſteté des pays froids que nous laiſſerons paſſer les déréglemens bachiques. Cette chaſteté eſt une chimere: On eſt auſ-

ſi impudique dans les pays du Nord que dans les pays Méridionaux, & tout l'avantage qui pourroit apartenir aux Nations ſeptentrionales, ne regarde tout au plus que le péché de non-conformité : car l'autre débauche eſt auſſi commune dans le Nord que dans l'Italie.

Ponr prouver ce paradoxe, on alléguoit les effets de l'ivrognerie, & des autres excès de table. On convenoit que les alimens ſont plus ſucculens dans les pays chauds, & qu'ainſi ils répandent dans les membres un plus grand nombre de parties ſpiritueuſes : ces parties-là ſe dégagent aiſément des flegmes & des terreſtréitez par la digeſtion, & par la circulation : le ſoleil a déjà fait la moitié de l'ouvrage, avant que l'eſtomac commence d'agir. Mais ce qui manque à la qualité des alimens dans les pays froids, on le ſuplée par la quantité. On y mange beaucoup, & on y boit encore davantage. Au contraire les habitans des pays chauds mangent peu, ne boivent pas beaucoup de vin, & font un grand uſage des liqueurs rafraichiſſantes, qui ſont plus propres à exténuer le tempérament qu'à le fortifier.

Enfin on renvoyoit notre voyageur à l'expérience. Interrogez, lui disoit-on, ceux qui ont fait quelque séjour dans les pays froids : ils vous diront qu'ils y ont trouvé le sexe beaucoup plus fragile, & d'une plus petite résistance qu'aux pays chauds. Ils s'étonnoient de la promptitude & de la rapidité de leurs conquêtes : ils rencontroient l'heure du berger au bout de la premiere demande. Quelques-uns prétendent, ajoûtoit-on, que cette facilité d'accorder les dernieres faveurs vient moins d'un grand fond de tempérament, que d'un naturel simple, paresseux, & débonnaire : c'est un abus ; si vous leur vouliez ôter la bourse, vous les trouveriez d'une fermeté, & d'une vigueur extraordinaire.

Voilà le précis de la Lettre de mon voyageur, & voici mes compilations, ou mes remarques : appellez-les comme vous voudrez.

I. Je citerai en premier lieu un passage de Sorbiere, où la tolérance qu'on a dans Rome pour les lieux de prostition est comparée avec celle qu'on a dans le Nord pour l'ivrognerie. [Le défaut de quelques particuliers, dit-il ne doit point nuire au public, ni la

licence de certaine police, à la ſévérité qui eſt gardée dans les tribunaux de la conſcience, où l'on condamne ce que les raiſons d'un ſage gouvernement ne permettent pas de punir .... *On ne ſauroit douter que les déréglemens dont je parle n'ayent été peſés & balancés attentivement par des hommes ſages & expérimentés*, qui n'avoient point d'intéreſt à cette connivence ; & que ſi les choſes humaines euſſent eſté capables de la perfection que *l'on a raiſon* d'y ſouhaitter, on n'eût tâché de la leur donner. Mais en chaque pays les hommes ont de vicieuſes inclinations, & de particulieres intempérances, qu'il eſt bien mal aiſé de corriger, ſans ſe mettre au hazard de gaſter quelques autres choſes qui demeurent en leur entier. Et c'eſt pour cela, à mon advis que dans tout le Septentrion la ſobrieté eſt eſtimée une petite vertu, ou que du moins l'ivrognerie y eſt tolerée, ſi meſme elle n'y paſſe pour une galanterie, & pour l'effet d'une indiſpenſable civilité... Je ſçai bien que les Prédicateurs Proteſtans déclament à l'encontre : mais cependant le Magiſtrat la tolere, & croit avec quelque apparence, que ſans la permiſſion de

de défaut, les hommes y demeureroient dans l'insociabilité, comme ailleurs on craint des vices pires que celui que l'on y souffre.]

II. Il est certain qu'il y a des voyageurs qui ont assuré que les femmes du Nord sont d'une fragilité extrême. Je ne citerai qu'un Gentil-homme François, dont la Relation vient d'être réimprimée à Amsterdam. *Il n'est pas extraordinaire*, dit-il, *de voir de belles personnes en Dannemarck. Les villageoises y sont communément fort jolies, & les jeunes filles ont presque toutes un air dégagé, des manieres égrillardes, & une physionomie fine... Elles étalent leurs cheveux sur de grands bourrelets... Ce sont des tresses blondes, propres à faire dire mots nouveaux à un Poëte amoureux. La vertu des Danoises semble estre faite pour leur beauté; c'est-à dire qu'elle en permet l'usage, & ne souffre pas que ce soit un trésor inutile: ce n'est point toutefois en elles une inclination vicieuse; c'est une facilité nonchalante, & je suis persuadé qu'elles péchent seulement pour n'avoir pas la force de se défendre de laisser pécher les hommes* (a).

(a) Mémoires du Chevalier de Beaujeu, *liv. I. chap. 2.*

On peut oppoſer à cela le témoignage d'un autre François, qui aſſure que les Danoiſes ſont ſi graves & ſi modeſtes, qu'elles ne laiſſent rien eſpérer à ceux qui les voyent. Elles ne tendent, dit-il, aucun piége aux yeux; elles ne montrent ni la gorge ni les cheveux; elles n'ont rien de coquet dans leur maintien, ni dans leurs geſtes (*b*). Cet Ecrivain eſt en cela d'autant plus digne de foi, qu'en d'autres rencontres il s'eſt plû à repreſenter l'incontinence des gens du Nord. Il en veut ſurtout aux Eccléſiaſtiques. Il conte qu'un vieux Miniſtre Suédois ſe mit tellement en belle humeur, après avoir vuidé pluſieurs fois ſon grand gobelet, qu'on l'entendit chanter des chanſons très-obſcenes. Ce Miniſtre étoit marié, & ne laiſſoit pas de voir d'autres femmes. L'Auteur obſerve à cette occaſion que Luther s'eſt bien trompé, lorſqu'il a cru que le mariage des Prêtres ſeroit capable de réprimer leur incontence. Il ajoute que l'ivrognerie & l'impudicité ſont des vices très-communs parmi les Eccléſiaſtiques du Nord. Le fait eſt notoire,

(*b*) Ogerius, in itinere Danico, p. 34 & 35.

dit-il, quant au premier point, *de potu manifeſtum eſt*; & j'ai remarqué, quant au ſecond, qu'il n'y a rien qu'on inculque davantage aux jeunes Théologiens, que la néceſſité du mariage, s'ils veulent vivre chaſtement. Les Régens inſinuent cette doctrine dans les baſſes claſſes à des Ecoliers, qui étant encore au-deſſous de l'âge de puberté, ne ſongent point à l'amour. Il s'eſt même répandu parmi le peuple un faux bruit que le Papé Urbain VIII a deſſein de ſe marier, & que tous les Cardinaux ont la même envie (*c*). N'eſt-ce pas inſinuer, qu'au dire de ces Docteurs, la Réformation de l'Egliſe ſe feroit ſous de malheureux auſpices, ſi elle ne commençoit pas par l'abrogation du célibat, & par la célébration du mariage du Souverain Pontife, & de tous les membres du ſacré Collége? Et n'eſt-ce pas prétendre que ces mêmes Docteurs éprouvent en leur perſonne des tentations ſi violentes, qu'ils ne croyent pas qu'on puiſſe vivre chaſtement hors du mariage?

Continuons d'entendre M. Ogier.

(*c*) Idem in itinere Succico, p. 209 & ſuiv.

Un autre Miniſtre, dit-il, s'excuſant de ce qu'il ne pouvoit pas nous loger chez lui auſſi commodément qu'il l'auroit ſouhaité, allégua pour ſes raiſons que ſa fortune étoit preſque renverſée, & que la vie lui étoit à charge. On lui en demanda la raiſon. Je n'ai plus de femme, répondit-il. Peut-être, reprit M. Ogier, ne vous eſt-il pas permis d'en épouſer une ſeconde. Cela m'eſt permis, repliqua le Paſteur en gémiſſant, mais il faut attendre que l'année du deuil ſoit expirée. L'Auteur ajoûte qu'en réfléchiſſant ſur ce qu'il a vû, il juge que la loi du célibat eſt le ſeul obſtacle qui les empêche de ſe réunir à la Communion de Rome.

Quand on parle ſi déſavantageuſement des Suedois, par rapport à la continence, n'eſt-on pas bien digne de foi à l'égard des choſes que l'on avoue ſur la chaſteté des Danoiſes ? On eſt donc en droit d'oppoſer M. Ogier au Chevalier de Beaujeu. Mais quel parti prendre ſur des témoins ſi différens ? Je ne vois qu'un ſeul moyen de les concilier : c'eſt de dire qu'Ogier parle de ce qu'il a vû l'an 1634, & Beaujeu de ce qu'il

a vû l'an 1679. C'eſt un intervalle plus que ſuffiſant pour changer toute la face des affaires dans la République des bienſéances. Les modes qui tendent à la ſupreſſion des loix de l'auſtérité & de la modeſtie, font un progrès ſi ſurprenant, qu'un Voyageur qui va deux fois au même Pays, ſe croit ſouvent tranſporté dans un nouveau monde. En effet, quand il compare à la conduite des filles & des jeunes femmes, celle que leurs meres avoient tenue, il obſerve que preſque tout a paſſé du blanc au noir.

III. Généralement parlant on n'a rien de bon à dire contre ce que les Italiens objectent, que le vin & la bonne chere excitent à l'impureté : c'eſt une vérité conſtante, qui ſe trouve confirmée par l'autorité des Ecrivains prophanes, par la déciſion des Saints Peres, & par l'expérience de tous les tems & de tous les Païs. Il n'y a rien que les Auteurs Aſcétiques recommandent avec plus de force aux perſonnes conſacrées au célibat, que le jeûne & les abſtinences. Tertullien, qui outroit la plûpart des choſes, vint enfin juſqu'à condamner plu-

ſieurs alimens, & à preſſer plus qu'il ne falloit les Xérophagies (*d*). Néanmoins on ne ſauroit l'accuſer d'avoir eu recours à l'hyperbole, quand il a marqué la liaiſon de la gourmandiſe & de l'impudicité, en nous faiſant prendre garde à la proximité des organes deſtinés à la digeſtion des alimens, & à la génération. Il vaut mieux repréſenter cela dans ſon latin, que je ne pourrois traduire honnêtement. *Spectа corpus*, dit-il, ... *prodiſpoſitione membrorum ordo vitiorum: prior venter, & ſtatim ſaginæ ſubſtructa laſcivia eſt: per edacitatem ſalacitas tranſit* (*e*). Clement Alexandrin obſerve que l'abſtinence des viandes eſt un préſervatif très-utile contre les tentations vénériennes, & il cite un certain Androcyde, qui a dit que *le vin & la bonne chere rendent le corps plus robuſte & l'ame plus foible* (*f*). Les anciens Romains étoient bien perſuadés de ces maximes; car il défendirent très-ſéverement aux

(*d*) Ce qu'on appelloit anciennement *Xérophagie*, étoit un tems d'abſtinence durant lequel on ne vivoit que *d'alimens ſecs*.

(*e*) Tertullian. de jejun. *cap.* 1.

(*f*) Clemens Alexandr. Stromat. lib. VII.

femmes l'uſage du vin, qu'ils regardoient comme le premier degré vers l'adultere.

Tout cela favoriſe l'opinion de ceux qui prétendent que l'impudicité n'a pas moins de vogue dans les Païs froids que dans les Païs méridionaux; car il eſt certain que chez les Habitans du Nord, il ſe fait une bien plus grande conſommation d'alimens groſſiers, & de liqueurs fortes, que partout ailleurs. Voilà ſans doute de grands obſtacles à la chaſteté. Quelle opinion peut-on avoir de ces jeunes filles de Flandre, qui terraſſent le verre à la main les Officiers d'une Garniſon ? Je veux qu'elles ayent la tête aſſez forte pour ſe préſerver de l'yvreſſe : eſt-ce à dire qu'elles ſeront aſſez maîtreſſes d'elles-mêmes pour réſiſter aux impreſſions amoureuſes. Si elles avoient lû Ovide, elles ſauroient que l'intempérance eſt ſouvent l'écueil de la pudicité.

Dant etiam poſitis aditum convivia menſis :
Eſt aliquid, prater vina, quod inde petas

. . . . . .
. . . . . .

Illic ſæpe animos juvenum rapuere puellæ;
Et Venus in vinis, ignis in igne fuit.
Ovid. de Arte Amandi *lib. 1.*

IV. Mais, voici une choſe qui ne favoriſe pas la prétention des Italiens. On boit outre meſure dans les Païs froids, & par cet excès on détruit ce que le vin, pris avec modération, auroit produit : le remede naît du ſein du mal. L'expérience apprend qu'un buveur qui n'eſt qu'en gaieté, eſt dans la diſpoſition prochaine de ſuccomber aux tentations impures, au lieu qu'un homme tout-à-fait yvre n'eſt pas même tenté. Ovide ſera encore ici mon témoin : ſes aphoriſmes en cette matiere ſont tout auſſi ſûrs que ceux d'Hypocrate.

Vina parant animum veneri, ni plurima ſumas;
. . . . . .
Lenis alit flammam, grandior aura necat.
Ovid. de remedio amoris.

Montagne ayant obſervé que de ſon tems on commençoit en France à boire beaucoup moins, ſe fait à

lui-même cette queſtion : *Seroit-ce qu'en quelque choſe nous alaſſions vers l'amendement ? vrayement non. Mais c'eſt peut-être que nous nous ſommes beaucoup plus jetés à la paillardiſe que nos peres. Ce ſont deux occupations qui s'entr'empêchent..... La ſobriété ſert à nous rendre plus coints, plus damerets pour l'exercice de l'amour* (*g*). Athenée attribue l'indifférence d'Alexandre pour les plaiſirs de Vénus au penchant exceſſif qu'il eut pour le vin ; & il cite à ce ſujet le Prince des Philoſophes, qui aſſure dans ſes queſtions phyſiques que l'effet ordinaire de l'yvreſſe eſt de tourner en eau le germe de la génération (*h*).

V. Quelque attention que mérient ces obſervations des Naturaliſtes, il eſt pourtant vrai de dire que les vices du Midi ſont incomparablement plus de progrès au Septentrion, que les vices du Septentrion n'en font au Midi ; & par conſéquent il faut convenir que Bacchus n'empiéte pas ſur Vénus, au-

(*g*) Montagne, Eſſais, liv. 2. *chap.* 2.

(*h*) Athénée, *liv.* X. *chap.* X.

tant que celle-ci ſur Bacchus. L'yvrognerie eſt en horreur dans la plûpart des Païs chauds ; elle y paſſe pour une infamie. L'injure la plus atroce qu'on puiſſe dire à un Eſpagnol eſt de l'appeller yvrogne ; & l'on aſſure qu'un Laquais à qui ſon Maître auroit fait un tel reproche, eſt en droit d'en porter ſa plainte aux Magiſtrats, & qu'il ne le fait pas inutilement. On ne voit pas que le même opprobre ſoit attaché à la débauche des femmes dans aucun pays du Nord. Que dis-je ? il n'arrive que trop ſouvent qu'on en faſſe trophée & qu'on en tire gloire. Concluons que ce ſeroit être fort mauvais Géographe, que de diviſer l'Empire de l'Amour, comme la Terre, en cinq Zones, une torride, deux tempérées, & deux froides. Toutes les Zones y ſont torrides, avec la ſeule différence du plus ou du moins. Jamais Monarchie ne fut plus univerſelle que celle-là ; aucun coin du monde n'en a évité le joug. Quelques particuliers, je l'avoue, aſpirent à l'indépendance, & s'engagent même par vœu à ne pas recon-

noître le Souverain ; mais on voit plusieurs de ces rebelles s'apprivoiser à l'obéissance, & donner ensuite aux autres l'exemple de la soumission. *

Caractere singulier d'une Courtisanne.

LOUISE LABBE, Courtisanne Lyonnoise, se piquoit de faire des Livres (*a*). C'est pourquoi la Croix du Maine, & du Verdier Vau-Privas l'ont mise au rang des Auteurs François. Elle vivoit sous Henri II. Cette fille ne ressembloit pas en toutes choses aux Courtisannes ; car si d'un côté elle étoit de leur humeur, en ce qu'elle vouloit être bien payée de ses faveurs, elle avoit de l'autre certains égards qu'elles n'ont pas pour les hommes doctes ; car elle leur donnoit la passade gratuitement. Rien n'est plus propre à faire connoître son caractere, que ce passage de du

* Art. Ermite *rem.* I.

(*a*) Ses Œuvres furent imprimées à Lyon, l'an 1555 Elles comprennent un Dialogue en prose, intitulé *le débat de Folie & d'Honneur*, & plusieurs Poësies de sa composition. ; avec un Recueil de quelques vers Grecs, Latins, Italiens, & François, composés à la louange de cette Lyonnoise.

Verdier : je ne changerai rien au vieux ſtyle de cet Ecrivain. [Loyſe Labbe..... autrement nommée *la belle Cordiere*, pour eſtre mariée à un bon homme de Cordier, piquoit fort bien un cheval, à raiſon dequoy les Gentishommes qui avoient accès à elle l'appelloient le Capitaine Loys. Femme au demeurant, de bon & gaillard eſprit, & de médiocre beauté, recevoit gracieuſement en ſa maiſon Seigneurs, Gentishommes, & autres perſonnes de mérite, avec entretien de devis & diſcours, Muſique tant à la voix qu'aux inſtrumens, où elle eſtoit fort duicte, lecture de bons Livres Latins & vulgaires, Italiens & Eſpagnols, dont ſon Cabinet eſtoit copieuſement garni, collation d'exquiſes confitures; enfin leur communiquoit privément les piéces plus ſecretes qu'elle euſt, & pour dire en un mot faiſoit part de ſon corps à ceux qui ſonçoient : non toutesfois à tous, & nullement à gens méchaniques & de vile condition, quelque argent que ceux là luy euſſent voulu donner. Elle ayma les ſçavans hommes ſur tous, les favoriſant de telle ſorte que ceux de ſa cognoiſſance

ioiſſance avoient la meilleure part
à bonne grace, & les euſt pré-
à quelconque grand Seigneur,
ait courtoiſie à l'un pluſtoſt gra-
qu'à l'autre pour grand nombre
cus ; qui eſt contre la coutume de
es de ſon meſtier & qualité.] (*b*)
noſthene eût été bien aiſe que
Courtiſanne Laïs eût reſſemblé à
iſe Labe : il n'auroit pas fait
ilement le voyage de Corinthe,
prouvé

i tels feſtins un Savant comme un ſot,
ix d'argent doit payer ſon écot.

)n peut dire que la Courtiſanne
Lyon honoroit & deshonoroit en
ne-tems les Muſes. Elle les hono-
par les diſtinctions qu'elle ac-
loit aux Savans : elle les deshono-
par ſa vie libertine *.

e outré de quelques Dévots. Suites dangereuſes de leurs indiſcrétions.

ean *Cartagena*, Théologien Eſ-
iol, premierement Jéſuite, &

) Du Verdier Vauprivas, Biblioth. Fr. p. 822.

irt. *Labe.*

enſuite Cordelier, a fait des ſuppoſitions bien outrées touchant les graces de Dieu ſur quelques ſaints. Il a prétendu que S. Joſeph, & pluſieurs autres, ont été ſanctifiés avant que de naître (*a*). Le même Auteur a débité une impertinence très-malhonnête dans un Ouvrage Myſtique, intitulé, *Arcana Deiparæ ac Joſephi Myſteria*. Il y ſoutient que S. Joſeph peut tenir rang parmi les Martyrs, attendu les cruels tourmens que lui cauſoit la jalouſie, à la vue de ſon épouſe (*b*). A quoi n'expoſé-t'on pas nos myſteres, & quelle porte n'ouvre-t-on pas aux railleries prophanes, quand on oſe faire des Martyrs de cette nature ?

(*a*) Cette doctrine de Cartagena ſe trouve dans ſes *Homilia, tum Catholica, tum morales de Religionis Chriſtianæ arcanis.*

(*b*) *Profectò hujuſmodi perplexitas, & pluſquam civile bellum inter ſenſum & rationem, non poterat non immaniter viſcera Joſephi diſrumpere & excarnificare. . . . Cogitatio illa non potuit non eſſe illi grave* MARTYRII *genus.* Cartagena *Homil.* III, *lib.* IV. [Si l'accuſation de Bayle n'eſt fondée que ſur ces dernieres paroles, on peut dire qu'elle eſt fort injuſte. Car dans ce cas elle ne rouleroit que ſur un mot équivoque, dont le ſens n'eſt nullement fixé à la ſignification que Bayle lui donne.]

Un Profeſſeur en Théologie de l'Univerſité de Louvain a pouſſé les choſes plus loin que Cartagena. Car un jour qu'il diſcouroit en chaire ſur le même ſujet, il oſa dire que ſi Saint Joſeph eut la penſée de faire divorce avec la Vierge, ce fut *à cauſe que ce grand Saint eut peur de paſſer pour C...*, timebat vocari C..., *la pudeur m'empêche de dire ce qu'il n'a pas rougi de nommer en pleine claſſe.* (c).

La *Conception* à perſonnages, Comédie qui s'eſt repréſentée long-tems en France, fait ainſi parler S. Joſeph.

Monſoulcy ne ſe peut deffaire
De Marie mon eſpouſe ſaincte
Que j'ai ainſi trouvé ençainte
Ne ſçay s'il y a faulte ou non.

. . . . . .

De moy n'eſt la choſe venuë
Sa promeſſe n'a pas tenuë

. . . . . .

. . . . . .

(c) Tiré d'un Livre imprimé à Cologne, ſous ce titre : *Hiſtoire de l'intruſion du ſieur Dubois dans la chaire de l'Ecriture Sainte.* (C'eſt apparemment le Profeſſeur dont il eſt parlé ici.)

Elle a eſté troys mois entiers
Hors d'ici, & au bout du Tiers
Je l'ay toute groſſe reçeüe,
L'auroit quelque paillard deceüe,
Ou de fait voulu efforcer ?
Ha ! brief, je ne ſçay que penſer.

On voit que S. Joſeph n'oſe à la vérité condamner abſolument ſon épouſe ; mais pourtant il ſe réſout à la quitter, & l'auroit quittée en effet, ſi l'Ange Gabriel ne l'eût averti de n'en rien faire. Cela prouve que les impertinences de l'Eſpagnol Jean Cartagena en queſtion, avoient été déja précédées par de vrais blaſphêmes en bon François. *

Variations du Juif ACOSTA. *Combien il eſt dangereux de philoſopher en matiere de Religion.*

URIEL ACOSTA, Gentilhomme Portugais, nâquit à Porto, vers la fin du XVIe ſiécle. Il fut élevé dans la Religion Romaine, dont ſon pere faiſoit ſincérement profeſſion, quoiqu'iſſu de l'une de ces familles Juif-

* Art. *Cartagena.*

vos, qui avoient été contraintes par la force à recevoir le batême. Il fut élevé de la maniere que le doivent être des enfans de bonne famille. La nature lui avoit donné de bonnes inclinations, & la Religion le pénétra de telle sorte, qu'il souhaita ardemment de pratiquer tous les préceptes de l'Eglise, afin d'éviter la mort éternelle, qu'il craignoit beaucoup. C'est pourquoi il s'appliqua soigneusement à la lecture de l'Evangile, & des autres Livres spirituels, & à consulter les sommes des Casuistes. Mais plus il s'attachoit à cela, plus il sentoit croître ses difficultés. Elles l'accablerent à un tel point, que n'y pouvant trouver aucun dénouement, il se livra à des inquiétudes mortelles. Il ne voyoit pas qu'il fût possible de s'acquitter ponctuellement de son devoir, à l'égard des conditions que l'Absolution demande, selon les bons Casuistes, & il désespéra de son salut, en cas qu'il ne le pût obtenir que par cette voie. Mais, comme il lui étoit difficile d'abandonner une Religion, à laquelle il étoit accoutumé depuis son enfance, & qui s'étoit profondément enracinée dans son

eſprit par la force de la perſuaſion ; tout ce qu'il put faire fut de chercher s'il ne ſeroit pas poſſible que ce que l'on dit de l'autre vie fût faux, & ſi ces choſes là ſont bien conformes à la raiſon. Il lui ſembloit que ſon eſprit lui ſuggéroit inceſſamment dequoi les combattre. Il flotta pendant quelque tems dans cet état d'incertitude : mais comme rien n'étoit capable de calmer ſes agitations, il décida que dans la route où l'éducation l'avoit mis, il ne ſauveroit jamais ſon ame. Or, comme il ne vouloit point être ſans Religion, & que la profeſſion du Chriſtianiſme ne lui donnoit point de repos, il lut Moïſe & les Prophétes, y trouva mieux ſon compte que dans l'Evangile, & finit par ſe perſuader que le Judaïſme étoit la véritable Religion. Mais, ne pouvant pas le profeſſer dans le Portugal, il ſe réſolut à ſortir de ſon Païs. Il réſigna un Bénéfice qu'il poſſédoit, & il s'embarqua pour Amſterdam, avec ſa mere & ſes freres, qu'il avoit eu le courage de catéchiſer, & qu'il avoit effectivement convertis au Judaïſme. Dès qu'ils furent arrivés dans cette

Ville, ils s'aggrégerent à la Synagogue, & furent circoncis selon la coutume.

Peu de jours lui suffirent, pour reconnoître que les mœurs & les observances des Juifs n'étoient pas conformes aux Loix de Moïse. Il ne put garder le silence là-dessus : mais les principaux de la Synagogue lui firent entendre qu'il devoit suivre de point en point leurs dogmes & leurs usages, & que s'il s'en écartoit tant soit peu, on l'excommunieroit. Cette menace ne l'étonna point : il trouva qu'il siéroit mal à un homme, qui avoit quitté les commodités de sa patrie pour la liberté de conscience, d'obéir servilement à des Rabins, qui n'avoient aucune Juridiction. Il savoit qu'il y a une grande différence entre les Tribunaux Ecclésiastiques de Lisbonne, & le Tribunal de la Synagogue d'Amsterdam ; celui-ci ne peut infliger que des peines canoniques, mais l'Inquisition des Chrétiens peut faire mourir : car elle livre au bras séculier ceux qu'elle condamne. Il crut donc qu'ayant eu assez de courage pour ne trahir pas sa Religion dans le Portugal, il devoit à

plus forte raiſon parler ſelon ſa conſcience parmi les Juifs, duſſent ils l'excommunier ; car c'eſt la ſeule choſe que pouvoient faire des gens qui n'avoient point de Magiſtratures.

Qu'on ſe trompe quelquefois dans le jugement des maux combinés.

Mais il arriva à notre Juif ce qui arrive à preſque tous ceux qui jugent des maux combinés. Ils s'imaginent que c'eſt dans l'union de deux ou trois peines que conſiſte l'infortune, & qu'on n'eſt pas fort à plaindre, lorſqu'on n'a endurer que l'un de ces maux. Ils éprouvent le contraire, quand la Providence les fait paſſer par une de ces peines, & ils la trouvent beaucoup plus rude qu'ils ne l'avoient imaginé. Acoſta avoit mépriſé l'autorité des Rabins, parce qu'il ne la voyoit pas jointe avec le pouvoir de torturer, de brûler les gens. Il ne regardoit l'excommunication que comme une peine canonique, dont la rigueur n'avoit rien d'effrayant pour un eſprit ferme. Mais il connut par expérience que la ſimple faculté d'excommunier eſt bien terrible, lors même qu'elle eſt entierement dénuée des fonctions du bras ſéculier. Les Rabins eurent à peine fulminé leur arrêt contre lui,

qu'il ſe vit abandonné de tout le monde. Ses propres freres n'oſoient le ſaluer dans les lieux publics. Les enfans s'attroupoient devant ſa maiſon, y jettoient des pierres, le ſuivoient dans les rues avec des huées, lui crachoient au viſage, & le chargeoient de malédictions. Ses parens mêmes ſe joignirent à ſes perſécuteurs (*a*).

Acoſta compoſa un Ouvrage pour ſa juſtification ; & il y fit voir, que les obſervances & les Traditions des Phariſiens, ſont contraires aux écrits de Moïſe. Peu de tems après il embraſſa hautement l'opinion des Sadu-

(*a*) Les *Indépendans* trouvent mauvais que l'Egliſe s'arroge le droit d'excommunier, c'eſt-à-dire d'infliger des peines, qui ſont auſſi infamantes que la fleur-de-lys, & qui expoſent même quelquefois à plus de malheurs temporels, que les peines afflictives auſquelles les Juges condamnent. Les arrêts des Juges ne ſupprimeut point les devoirs de la parenté : au lieu que l'excommunication arme ſouvent les peres contre les enfans, & les enfans contre les peres. Elle étouffe tous les ſentimens de la nature : elle rompt les liens de l'amitié & de l'hoſpitalité : elle réduit les gens à la condition des peſtiférés, & même à un abandon encore plus grand.

céens qui assurent que les peines & les récompenses de l'ancienne Loi ne regardent que cette vie. Il se fonda principalement sur ce que Moïse ne fait aucune mention, ni du bonheur du Paradis, ni du malheur de l'Enfer.

Dès que ses Adversaires eurent appris qu'il étoit tombé dans cette héréſie, ils en eurent une extrême joie ; parce qu'ils prévirent que cela leur seroit d'un grand usage pour justifier auprès des Chrétiens la conduite que la Synagogue avoit tenue à son égard. Là-dessus ils engagerent un Médecin à composer un Livre sur l'immortalité de l'ame, dans lequel il déchira cruellement Acosta, n'oubliant rien pour le faire regarder comme un Athée. Acosta écrivit contre *le* Livre du Médecin, & débita une doctrine qui renversoit de fond en comble l'immortalité de l'ame. Les Juifs *le* dénoncerent aux Magistrats d'Amsterdam, qui le firent mettre en prison. On le relâcha sous caution au bout de huit ou dix jours ; mais les exemplaires de son Livre furent confisqués, & l'on condamna

l'Auteur à payer une amende de trois cens florins.

Acoſta ne s'arrêta point en ſi beau chemin. Le temps & l'expérience le pouſſérent beaucoup plus loin. Il examina ſi la Loi de Moïſe venoit de Dieu, & il crut trouver de bonnes raiſons, pour ſe convaincre qu'elle n'étoit qu'une invention de l'eſprit de l'homme. Mais, au lieu d'en tirer cette conſéquence, *je ne dois pas rentrer dans la Communion Judaïque*, il en tira celle-ci, *pourquoi m'obſtinerois-je à en demeurer ſéparé toute ma vie, avec tant d'incommodités, moi, qui ſuis dans un Païs étranger, dont je n'entens point la langue ? Ne vaut-il pas bien mieux faire le ſinge entre les ſinges ?* Ainſi quelque mépris qu'il eût pour cette Religion, il aima mieux y rentrer par une réconciliation ſimulée, que de ſe voir en butte aux perſécutions & aux inſultes de la Synagogue. Il rétracta donc ſes ſentimens, & au moyen de cette abjuration, il fut réintégré dans la Communion Judaique, après en avoir été ſéparé durant quinze ans.

Comme cette réconciliation n'étoit pas ſincere, elle dura peu. Un de

ſes neveux, qu'il avoit retiré chez lui, s'apperçut qu'il n'obſervoit point les Loix Judaïques, ni dans ſon manger, ni ſur d'autres points. Il le dénonça à la Synagogue. On apprit dans le même tems qu'il avoit détourné du Judaïſme deux Chrêtiens qui étoient venus de Londres pour l'embraſſer. Il fut cité au grand Conſeil, & on lui déclara qu'il ſeroit encore excommunié, s'il ne ſubiſſoit certaines ſatisfactions qu'on lui preſcrivit. Acoſta les trouva ſi dures, qu'il refuſa de s'y ſoumettre. Cette révolte le fit chaſſer de la Synagogue, & l'expoſa à de nouvelles perſécutions, dont il ſeroit difficile de repréſenter toute la rigueur.

Il paſſa ſept années dans cette malheureuſe ſituation, & au bout de ce tems, il déclara qu'il étoit diſpoſé à ſe ſoumettre à la Sentence des Rabins On lui avoit fait entendre qu'au moyen de cette déclaration il appaiſeroit aiſément la Synagogue, & que les Juges ſatisfaits de ſa ſoumiſſion, tempéreroient la ſévérité de leur arrêt. Mais il y fut trompé: on lui fit ſubir à toute rigueur la pénitence qu'on lui avoit preſcrite ſept

ans auparavant ; & voici comme la choſe ſe paſſa. Le jour de l'Abjuration ayant été arrêté, une multitude infinie d'hommes & de femmes ſe rendit à la Synagogue, pour voir ce ſpectacle. Acoſta parut dans une Tribune, & lut à haute voix une proteſtation par écrit, dans laquelle il déclaroit qu'il avoit mérité mille fois la mort, pour n'avoir point obſervé le jour du Sabbat, pour avoir violé ſes ſermens, pour avoir détourné du Judaïſme des gens qui vouloient l'embraſſer ; que pour l'expiation de tous ces crimes, il étoit prêt de ſe ſoumettre à la pénitence qui lui ſeroit ordonnée, & qu'il promettoit de ne retomber jamais dans de pareilles fautes.

Etant deſcendu de chaire, il reçut ordre de ſe retirer dans un coin de la Synagogue. Il ſe deshabilla juſqu'à la ceinture, & ſe déchauſſa : Le Portier de la Synagogue lui attacha les mains à un pillier, & le premier Chantre lui donna trente-neuf coups de fouet, ni plus, ni moins, ſuivant le Rituel de Moïſe. Le Prédicateur parut enſuite, & l'ayant fait

asseoir à terre, il le déclara absous de l'excommunication.

Voilà ce que j'ai tiré d'un petit Ecrit, composé par Acosta même (*b*). J'en ai rapporté le précis sans déguisement, sans altération, & sans prétendre garantir les faits. On croit qu'il le composa peu de jours avant sa mort, & depuis qu'il eut formé la résolution de s'ôter la vie. Avant que d'accomplir cet étrange dessein, il voulut se vanger d'un de ses parens, qui étoit son principal ennemi. Un jour qu'il le vit passer devant sa maison, il tira sur lui un pistolet, qui fit long feu, & qui ne partit point. Acosta ayant manqué son coup, prit un autre pistolet, avec lequel il se tua (*c*).

J'ai trouvé dans l'Ecrit dont je viens de parler une réflexion qui m'a paru remarquable. Elle a pour objet une imputation que lui faisoient les Juifs, qui pour le rendre plus odieux affectoient de dire qu'il n'étoit ni

(*b*) Il a pour titre *Exemplar vitæ humanæ*. M. Limborch a publié cet Ouvrage à la fin de son *Amica collatio cum Judæo de veritate Religionis Christianæ*, imprimée à Amsterdam en 1687, in-4°.

(*c*) Limborch *Amica collatio cum Judæo*.

Juif, ni Chrétien, ni Mahométan. Acoſta prétend qu'il y avoit autant de malice que d'ignorance dans cette accuſation. Si j'euſſe été Chrétien, dit-il, ils m'auroient conſidéré comme un infâme idolâtre, deſtiné à être puni du vrai Dieu avec le Fondateur du Chriſtianiſme. Si j'euſſe embraſſé la Religion Mahométane, ils n'euſſent point parlé de moi moins odieuſement. Je ne pouvois donc en aucune maniere me garantir des coups de leur langue, à moins que je ne m'attachaſſe dévotement aux traditions Phariſaïques. Il ajoute à cela une autre réponſe. Il demande à ſes adverſaires s'ils reconnoiſſent quelqu'autre Religion que les trois qu'on vient de nommer, & il ſuppoſe qu'ils admettent la Religion naturelle, & qu'ils la croyent ſuffiſante pour ſauver toutes les Nations, excepté les Juifs. C'eſt celle, dit-il, que Noé & ſes deſcendans obſerverent juſqu'à Abraham, & qui contenoit ſept préceptes. Or voici la conſéquence qu'il tire de cet aveu. S'il y a une Religion naturelle, qui eſt véritable, & qui eſt un moyen de plaire à Dieu, & de ſe ſauver, qui vous empêche

de croire que j'ai embraſſé cette Religion. Car quoique je deſcende des Juifs, j'ai toujours le droit de me mêler dans la foule des autres peuples; & ſi mes prieres ne peuvent pas vous engager à me permettre de m'agréger à eux, je ne laiſſerai pas de me donner cette licence (*d*).

Combien l'idée de neutralité, en matiere de Religion, choque & ſoulève tous les eſprits.

La premiere de ces réponſes prouve que les Juifs lui faiſoient une objection peu ſolide, & où il entroit même un peu de ſupercherie. Mais elle avoit de l'éclat, & ſi elle n'étoit pas conforme aux loix du raiſonnement & de l'équité, elle avoit du moins l'avantage de fournir aux ennemis d'Acoſta un moyen infaillible de le décrier. L'eſprit de l'homme eſt tellement fait, que ſelon les premieres impreſſions, la neutralité en matiere de Religion le ſcandaliſe plus que la profeſſion d'une Religion fauſſe; & ainſi dès qu'on entend dire qu'un homme a abandonné le culte de ſes peres, ſans en prendre un autre, on ſe ſent ſaiſi de plus d'horreur, que ſi l'on apprenoit qu'il a paſſé d'une bonne Reli-

(*d*) Uriel Acoſta, Exemplar vitæ humanæ, p. 351, apud Limborch, ubi ſupra.

gion à une mauvaiſe. Cette premiere impreſſion éblouit, & remue de telle ſorte, qu'on ſe régle là-deſſus pour juger de ces gens-là ; & c'eſt à quoi l'on proportionne l'averſion qu'on a pour eux. On ne ſe donne point la patience d'examiner profondément, ſi en effet il vaut mieux ſe ranger ſous les étendars du Diable dans quelque fauſſe Religion, que de garder la neutralité. On peut donc croire que les Juifs, qui perſécutoient Acoſta, ne faiſoient valoir leur objection, que parcequ'ils la trouvoient propre à effaroucher le peuple, & à intéreſſer les Chrétiens dans ce procès J'avoue qu'ils auroient fait moins de vacarme, s'il eût embraſſé le Chriſtianiſme à Amſterdam, ou le Mahométiſme à Conſtantinople ; mais ils ne l'euſſent pas trouvé effectivement moins perdu, moins damné, moins apoſtat. Leur ménagement n'auroit été qu'une retenue de politique, & l'effet d'une juſte crainte du reſſentiment de la Religion dominante. A juger des choſes ſelon les premieres impreſſions, il n'y a guere de Proteſtans, qui, ſur la nouvelle qu'un homme auroit quitté la profeſſion de l'Egliſe Réformée,

ſans entrer dans aucune autre Communion, ne prétendiſſent qu'il ſeroit plus criminel, que s'il s'étoit fait Papiſte. Mais je demanderois volontiers à ces Proteſtans, *vous êtes vous bien ſondez ? Avez-vous bien examiné ce que vous diriez, en cas qu'il fût devenu un grand Dévot du Papiſme, qu'on le vît, chargé de Reliques, courir à toutes les proceſſions, & pratiquer tout ce qu'il y a de plus outré dans l'idolatrie, & dans les ſuperſtitions des Moines ? pourriez-vous repondre que vous ne changeriez pas de langage, ſi vous appreniez qu'il s'étoit fait Juif, ou Mahometan, ou Adorateur des Pagodes de la Chine ?* Encore un coup, c'eſt ainſi que l'eſprit de l'homme eſt tourné : La premiere choſe qui le frappe eſt la regle de ſes paſſions ; il profite de l'état préſent & ne cherche point ce qu'il diroit ſous une autre conjoncture. Ce particulier nous a quittés, & n'a point pris parti ailleurs ; c'eſt par là qu'il faut l'attaquer : ſon indifférence doit être ſon plus grand crime : s'il s'étoit fait Payen, nous l'attaquerions par là, & nous dirions, ou pour le moins nous le penſerions, *encore s'il s'étoit tenu neutre, & attaché a*

gros de la Religion naturelle, paſſe ; mais, &c.

Par la ſeconde réponſe Acoſta ôtoit à ſes adverſaires un grand avantage. Il ſe mettoit à couvert de cette forte batterie, il vaut mieux avoir une fauſſe Religion, que de n'en avoir aucune. Nonobſtant cela nous conclurons que ce Portugais étoit un perſonnage digne d'horreur, & un eſprit mal tourné, qui ſe perdit miſérablement par ſes travers.

L'exemple de ce Juif favoriſe ceux qui condamnent la liberté de philoſopher ſur les matieres de Religion : car ils s'appuyent beaucoup ſur ce que cette méthode conduit peu à peu à l'Athéiſme, ou au Déiſme. Acoſta ne voulut point acquieſcer aux déciſions de l'Egliſe Catholique, parce qu'il ne les trouva point conformes aux lumieres naturelles ; & il embraſſa la Religion Judaïque, parce qu'elle lui parut plus raiſonnable. Il rejetta enſuite une infinité de traditions Judaïques, parcequ'elles n'étoient pas contenues dans l'Ecriture ; & il oſa même attaquer l'immortalité de l'ame, ſous prétexte que la loi de Moïſe n'en parle point. Il finit par

nier la divinité des Livres de Moïse, parcequ'il jugea qu'il n'étoit pas poſſible de concilier avec la Loi naturelle certaines ordonnances de ce Légiſlateur, par exemple celle qui preſcrit aux freres, aux peres, & aux maris, de verſer ſans ſcrupule le ſang de leurs freres, de leurs enfans, & de leurs femmes, en cas de révolte contre la Religion (*e*) (*f*). Si Acoſta eût encore vêcu ſix ou ſept ans, il auroit peut-être nié la Religion naturelle, parceque ſa miſérable raiſon lui eût fait trouver des difficultés dans l'hypothéſe de la Providence, & du libre arbitre de l'Etre éternel & néceſſaire. Cela nous montre qu'il n'y a perſonne, qui en ſe ſervant de ſa raiſon, n'ait beſoin de l'aſſiſtance de Dieu : car ſans cela on court riſque de s'égarer. La Philoſophie réfute d'abord les erreurs ; mais ſi on ne l'arrête point là, elle attaque les vérités ; ſemblable à ces poudres corroſives, qui après avoir conſumé les chairs mortes, rongeroient auſſi les chairs vives, ſi l'on n'avoit la pré-

(*e*) Deuteronome, ch. XIII.

(*f*) Exemplar vitæ humanæ, p. 352. apud Limborch, ubi ſuprà.

caution d'arrêter leur activité. Il faut imputer cela à la foibleſſe de l'eſprit de l'homme, ou au mauvais uſage qu'il fait de ſes forces prétendues. Par bonheur, ou plutôt par une ſage diſpenſation de la Providence, il y a peu de gens qui ſoient en état de tomber dans cet abus. *

Art. Acoſta

Fin du premier Tome.